ACTES DE LA CONFERENCE INTERNATIO... DE BIBLIOGRAP...

PREMIERE PARTIE

Institut International de Bibliographie

PUBLICATION N° 98

But de l'Institut : [illegible]

ACTES

DE LA

Conférence Internationale

de Bibliographie et de Documentation

BRUXELLES, 10 ET 11 JUILLET 1908

TOME PREMIER

[illegible]

BRUXELLES
[illegible]

PARIS
[illegible]

ZURICH
[illegible]

1908

Institut International
de Bibliographie.

PUBLICATION
N° 98

BUT DE L'INSTITUT : Perfectionner, développer et unifier les méthodes en matière de bibliographie et de documentation. — Organiser la coopération scientifique internationale entre groupes de spécialités diverses en vue d'élaborer, suivant un plan d'ensemble, des travaux embrassant les diverses branches de la documentation et spécialement un Répertoire bibliographique Universel. — Etablir un centre international pour la coordination de tels travaux et la conservation en original des répertoires et des collections de documents. — Mettre l'usage de ceux-ci à la disposition de tous les travailleurs intellectuels par voie de communication, de copie ou de publication. — A cette fin multiplier en tous pays les services de documentation et les mettre en relation permanente d'échange et de travail à l'intermédiaire d'un service international.

ACTES

DE LA

Conférence Internationale

de Bibliographie et de Documentation

BRUXELLES, 10 ET 11 JUILLET 1908

PREMIÈRE PARTIE

Indices bibliographiques :
01 (063) (∞)

BRUXELLES
Rue du Musée, 1 (Musées Royaux)
PARIS
Rue de Rennes, 44
ZURICH
Holstrasse, 49

1908

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

DE

BIBLIOGRAPHIE ET DE DOCUMENTATION

Bruxelles 10-11 juillet 1908

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

La Conférence internationale de Bibliographie et de Documentation, organisée par l'Institut International de Bibliographie, s'est réunie à Bruxelles les 10 et 11 juillet.

L'objet de la Conférence était de provoquer un échange de vues sur les grands travaux en cours, sur l'unification des méthodes et la coopération. Son but immédiat était de rechercher les moyens de donner une organisation internationale à la Documentation et, à cette fin, de jeter les bases d'un Congrès international permanent et d'une Union internationale entre les Etats.

La Conférence, réunie par invitation, avait été réservée aux représentants des divers organismes, associations, instituts, bibliothèques, services, publications, qui ont pour objet des études ou travaux relevant de son domaine.

Les adhésions étaient venues nombreuses et empressées.

Les séances, au nombre de quatre, eurent lieu au Palais des Académies et dans les locaux de l'Institut. Elles avaient été ordonnées de manière à grouper les diverses questions en discussion et à procéder à un exposé méthodique.

***

La séance d'ouverture fut honorée de la présence de M. le baron Descamps, ministre des Sciences et des Arts. M. Henri La Fontaine, qui présidait, souhaita la bienvenue aux invités. Il exprima les remerciements au Gouvernement belge pour l'aide qu'il a apportée aux travaux de l'Institut et rappela que durant de longues années M. le Baron Descamps en avait été Président. Il fit ressortir comment toutes les études et tous les grands travaux scientifiques de l'heure présente s'organisent sur une base internationale, et combien il importait que les Etats s'entr'aident et secondent l'effort privé pour garantir les intérêts de la collectivité en matière de livres et de documents, c'est-à-dire leur diffusion et leur accessibilité, après qu'ils ont garanti les droits des particuliers en concluant l'Union internationale de Berne pour la Protection du Droit d'auteur.

M. le Baron Descamps, Ministre des Sciences et des Arts, à son tour a souhaité la bienvenue en Belgique aux étrangers. Rappelant les débuts de l'œuvre de l'Institut, il a rendu hommage à tous ceux qui l'ont conduite au point de développement d'aujourd'hui, en associant à cet hommage les protecteurs de l'œuvre, au premier rang desquels il a cité M. E. Solvay. En ce qui concerne l'Union internationale à créer, le ministre l'a caractérisée en disant qu'il s'agissait d'une union non par voie d'absorption, mais par voie d'utilisation de tous les éléments existants, lesquels devraient conserver leur autonomie et leur vie propre. Il a promis le concours du gouvernement belge pour la faire aboutir.

M. Paul Otlet a ensuite donné lecture d'un rapport général qu'il a préparé en collaboration avec M. H. La Fontaine sur l'*Etat actuel des Questions bibliographiques et l'Organisation internationale de la Documentation* (document nº 10). Ce rapport constitue un résumé des points soumis aux délibérations de la Conférence, une analyse de l'enquête préalable à la Conférence et un exposé des idées qui rattachent à un même ensemble les diverses notes et rapports particuliers qui ont été communiqués, notamment le Rapport sur l'Institut International de Bibliographie (document nº 3). M. Otlet, après avoir caractérisé en ses grands traits l'état d'avancement des travaux et de l'organisation de l'Institut International de Bibliographie, passe en revue les faits récents dans le domaine de l'organisation bibliographique, les catalogues imprimés du British Museum, de la Nationale de Paris, de la Library of Congress de Washington, l'International Catalog of Scientific Literature, le Gesamtkatalog des Bibliothèques de Prusse. Le rapporteur présente aussi le tableau des institutions du Livre existant en tous pays en toutes spécialités scientifiques et qui sont comme les éléments d'une organisation générale qu'il y a lieu de voir créer.

Mais pour qu'une entente, large et permanente, intervienne entre tous les groupes, toutes les institutions, il faut qu'ils soient animés d'un même esprit et qu'ils aient des conceptions communes. A cette fin le rapport examine successivement les idées que l'époque contemporaine à été amenée à se faire du Travail scientifique, du Livre, de la Bibliothèque, de l'Office de Documentation ainsi que des relations qui s'établissent entre l'organisation de l'information et le développement de l'Internationalisme.

De l'exposé de ces idées se dégagent tous les desiderata en matière d'organisation de la Documentation, dont le rapport esquisse le programme général :

Le *Livre* doit être tenu comme l'instrument enregistreur de la pensée qui transcrit toutes les idées particulières, d'une manière continue et toujours plus adéquate; il constitue donc l'outil par excellence du travail scientifique et de l'unification sociale : La *Bibliothèque* croît et se transforme jusqu'à devenir une véritable université, l'*Universitas litterarum*, la moderne université écrite qui fonctionne parallèlement à l'ancienne université parlée. L'Office de renseignement et d'information, institution administrative, scientifique ou technique, apparaît comme devant être la véritable forme du Livre encyclopédique de l'avenir. L'*Internationalisme*, entr'autres modes principaux, se réalise par la Documentation.

« Organiser la Documentation Universelle », c'est inventorier les écrits de manière à connaître tout ce qui a été publié et à rattacher chaque publication isolée à l'ensemble des publications de même nature, dont la collection exprime la pensée totale formée des pensées particulières (Répertoire Bibliographique Universel); c'est rassembler systématiquement toutes les publications scientifiques dans nos bibliothèques et faire un corps de la poussière des livres; c'est coordonner méthodiquement leur contenu dans de vastes répertoires documentaires, qui constituent comme un *Livre* substitué aux Livres, l'encyclopédie alimentée au jour le jour par les publications nouvelles, établies désormais selon des plans uniformes et de telle sorte que les éléments en soient directement comparables et directement incorporables dans le *Corpus* même de nos connaissances; c'est rendre les richesses intellectuelles de ces bibliothèques et de ces répertoires facilement accessibles aux travailleurs scientifiques du monde entier et réduire de plus en plus pour eux le temps des recherches et de l'assimilation.

En un mot, organiser la documentation, c'est créer la *Mémoire mondiale* et la faire fonctionner comme un vaste mécanisme destiné à capter et à condenser les connaissances éparses et diffuses et à les distribuer partout où besoin en est.

Comme moyen de réaliser de tels buts, il faut créer la coopération et l'entente nationale et internationale, l'entente entre toutes les spécialités du savoir ; il faut diviser et sérier le travail, il faut relier toutes les institutions du Livre, bibliothèques, instituts, offices, administrations, sociétés, académies, associations internationales, qui fonctionnent aujourd'hui comme centres de production ou de consommation des imprimés à un vaste réseau destiné au service des échanges intellectuels à travers tous les pays, de la même manière que l'organisation donnée aux échanges matériels a relié les uns aux autres tous les centres de production et de consommation des produits matériels par un immense réseau de voies ferrées et de voies navigables.

La séance d'ouverture s'est terminée par un discours de M. Darboux, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences (Paris), qui a remercié, au nom des invités, le Ministre et le Président de leurs souhaits de bienvenue et rappelé le souvenir de ses anciennes relations avec les dirigeants de l'Institut.

* * *

La séance du vendredi après-midi a été consacrée à la visite des installations de l'Institut. Le but était de permettre aux membres de la Conférence de procéder à une enquête personnelle sur les méthodes préconisées et mises en œuvre à l'Institut et sur l'état actuel d'avancement des travaux.

La visite s'est faite successivement dans les cinq départements de l'Institut : la Bibliographie, l'Iconographie, la Documentation, la Bibliothèque, le Musée des Méthodes.

Des démonstrations et des explications ont fait comprendre le but proposé et les moyens arrêtés pour y parvenir. Elles ont porté sur le système des fiches, sur la classification internationale (classification décimale) et les règles uniformes contenues dans le *Manuel du Répertoire Bibliographique Universel*, sur les possibilités pratiques d'établir des répertoires formés de matériaux provenant d'une coopération étendue, sur les relations logiques et nécessaires entre les diverses branches de l'organisation documentaire.

Les démonstrations générales faites par MM. La Fontaine, Otlet et Masure ont été suivies de démonstrations concernant certaines branches particulières : celle de M. Field (Zurich) sur la Bibliographie de la Zoologie, de l'Anatomie et de la Physiologie ; celle de M. Huet (Bruxelles) sur la Bibliographie analytique de l'Odontologie ; celle de M. le professeur Doumer (Lille) sur la Bibliographie de l'Electrobiologie ; de M. de Potter, sur la formation et le fonction-

nement des diverses parties du Répertoire Iconographique Universel.

Des vues ont été échangées au cours de la visite, les membres de la Conférence ayant pris place autour des tables où avaient été étalés les éléments de la démonstration.

On a discuté d'abord la question des collaborations acquises à l'œuvre et qui avaient fait l'objet d'une liste générale de 214 institutions (document nº 4), puis celle des fiches imprimées, de leur format, de leur mode de distribution, de leur prix de revient (variant d'un quart à un demi-centime la fiche, hormis le coût de la rédaction).

On a abordé ensuite la question des concordances entre les classifications, et lecture a été donnée du rapport sur cette question, préparé par l'Institut (document nº 7), rapport concluant à la possibilité de faire usage simultanément de plusieurs systèmes de classification, pourvu que des tables d'équivalence soient établies et que les notices bibliographiques ou les documents à indexer portent inscrits les indices des différentes classifications. Les exemples d'application ont été fournis par les tables de classification de l'*International Catalogue of Scientific Literature*, dont la concordance avec la classification internationale a été démontrée possible.

On est passé ensuite à l'examen des applications de la Classification Décimale aux parties de la Documentation autre que la Bibliographie. Un rapport a été lu par le général Sébert, président du Bureau bibliographique de Paris, sur la constitution des répertoires de brevets d'invention et sur la possibilité de rattacher à l'organisation générale de la Documentation l'abondante littérature constituée par ces brevets. M. Sébert a proposé d'émettre un vœu en faveur de la constitution d'une association internationale pour l'établissement d'un Répertoire général des Brevets dans tous les pays sur le plan indiqué par le Bureau Bibliographique de Paris. Ce vœu a été appuyé par l'Assemblée. M. Hanauer (Francfort) a insisté sur le même sujet en présentant un essai de tables de concordance entre les classifications de brevets, aujourd'hui très différentes dans les divers pays. Il a fait entrevoir aussi diverses applications à la documentation industrielle, notamment aux dessins.

La visite à la Bibliothèque de l'Institut avait un double but : faire voir le parallélisme parfait entre l'organisation des livres en bibliothèques et des fiches en répertoires bibliographiques ; montrer la possibilité de la coopération dans la formation des grandes collections de livres. La Bibliothèque de l'Institut, en effet, est une bibliothèque encyclopédique collective à laquelle coopèrent environ une quarantaine d'associations et institutions ayant leur siège à Bruxelles, et parmi lesquelles plusieurs associations internationales. Une publi-

cation descriptive a été distribuée aux membres (publication n° 96 de l'Institut).

Le Musée des Méthodes bibliographiques a fait aussi l'objet d'une visite commentée. Dans des vitrines et dans des classeurs sont disposées, selon un ordre systématique, les diverses données des méthodes de l'Institut, de leurs applications et leur comparaison avec les autres systèmes. Des tableaux muraux illustrent par des diagrammes, des schémas et des photographies, les divers aspects de la Science bibliographique, ses problèmes, son histoire, ses institutions, la statistique des imprimés.

Dans des bibliothèques spéciales, on avait réuni la collection des publications de l'Institut (97 numéros) et celle de la Bibliographia Universalis (62 contributions). Une exposition temporaire du matériel de la documentation avait été organisée avec le concours de quelques firmes : La Library Bureau, Boston ; The Globe Company, Boston, représentée par la firme Van Beest, Bruxelles ; Galante, Paris ; Lippman, Strasbourg ; Damman-Washer, Bruxelles ; Vanderborght, Bruxelles.

* * *

Les séances du samedi se sont tenues au Palais des Académies sous la présidence du général Sébert, vice-président de l'Institut. Des rapports ont été présentés d'abord sur les divers établissements et institutions affiliées à l'Institut International de Bibliographie. Un rapport sur le Concilium Bibliographicum de Zurich, présenté par son directeur, le Dr Field, a rappelé que le Concilium, depuis son origine, a imprimé et distribué environ 15,000.000 de fiches internationales (format et classification). Un rapport sur le Bureau Bibliographique de Paris a montré la participation de cet établissement à l'organisation de la bibliographie scientifique et industrielle et sa collaboration à la préparation des Tables de classification. Un rapport sur les travaux bibliographiques accomplis par le Congrès international des Chemins de fer, présenté par M. Weissenbruch, rappelle que ces travaux ont commencé en 1896 et qu'ils constituent aujourd'hui un ensemble destiné à rendre les plus grands services aux administrations et aux compagnies affiliées au Congrès. M. de Potter a fait rapport sur l'Institut International de Photographie documentaire en faisant un bref historique des idées et des essais qui ont abouti à la constitution, en divers pays, de collections importantes de photographies, à l'adoption de méthodes générales mises en connexion avec celle de la Bibliographie, à la réunion, à Marseille, d'un Congrès spécial et à la constitution d'un Institut international. L'organisation et le service des Offices internationaux de Documentation

de la Chasse et de la Pêche, créés récemment à Bruxelles, ont été exposés par M. Leschevin, secrétaire général ; ceux de l'Institut polaire international ont fait l'objet d'une communication écrite de M. Lecointe, directeur de l'Observatoire de Bruxelles. Une communication écrite a été faite aussi par le capitaine Mathieu, son secrétaire général, sur l'Office International de Documentation aéronautique. M. Vermandel a présenté la Bibliographie des Sciences techniques qu'il dirige depuis 1903. M. de Vuyst (Bruxelles) a fait part des mesures qui ont été prises dans divers Congrès internationaux qui se réuniront à Bruxelles, en 1910, pour organiser dans leur sein des sections de documentation en accord avec l'Institut International de Bibliographie, notamment les Congrès des Sciences administratives, de Démographie agricole et d'Education familiale. La collection de la *Bibliographia Universalis*, qui se compose de bibliographies publiées en coopération suivant les méthodes de l'Institut, a été présentée en un ensemble.

La Conférence a abordé ensuite l'examen de la situation de la Bibliographie et de la Documentation dans les divers pays et dans les diverses sciences. Un schéma-type pour le développement des rapports avait été adressé, il y a quelques mois, aux rapporteurs dont la collaboration avait été sollicitée (document nº 2).

L'Institut International de Bibliographie a présenté comme contribution à l'étude de cette question une *Liste sommaire des Institutions ayant pour objet la Bibliographie et la Documentation* (document nº 6) (Bibliothèque nationale centrale, associations de bibliothécaires, de bibliographes, de bibliophiles, d'éditeurs, services du dépôt légal, des échanges internationaux, de la bibliographie). Cette liste ne comprend pas moins de 16 pages et groupe les institutions en quatre classes : organismes nationaux classés par pays, bibliographies spéciales périodiques classées par matières, organismes internationaux de la documentation au nombre de cinq, associations internationales ayant des objets divers (environ 125 associations et 32 congrès internationaux permanents). Le travail de l'Institut servira de base aux travaux ultérieurs de l'enquête qui seront présentés au prochain Congrès et donneront lieu à la publication d'un *Annuaire de la Bibliographie et de la Documentation*.

Les rapports présentés par M. Stroobant, directeur du Comité de Bibliographie et d'études astronomiques fonctionnant à l'Observatoire royal d'Uccle, sur la bibliographie et la documentation en matière d'Astronomie et celui sur la documentation en matière de botanique présenté par M. de Wildeman, secrétaire général du Congrès international de Botanique, ont montré tout l'intérêt qui s'attache à un exposé à la fois systématique et historique des faits de cet

ordre et combien de progrès l'on peut attendre de la mise en commun d'idées et d'expériences par des bibliographes qui travaillent dans des domaines scientifiques très différents.

En ce qui concerne la situation de la bibliographie et de la documentation dans les divers pays, de fort intéressantes communications ont été faites par différents membres de la Conférence. M. Biagi, délégué du Ministre de l'Instruction publique d'Italie (Florence) a exposé les réformes récentes introduites en Italie, la constitution d'un Conseil supérieur des Bibliothèques et les mesures prises pour le fonctionnement du prêt de bibliothèque à bibliothèque, pour la franchise postale octroyée aux bibliothèques, ainsi que pour la reproduction des manuscrits par la photographie.

MM. Duff Brown et Hopwood (Londres) ont fait connaître la situation en Angleterre, les résultats obtenus par l'Association des Bibliothécaires anglais, le desideratum, dont la réalisation est aujourd'hui poursuivie, de voir centraliser et coordonner les œuvres existantes en une organisation unique qui devrait embrasser à la fois l'association, les cours de bibliographie et de bibliothéconomie donnés à l'Université de Londres, le musée bibliographique et les travaux de coopération. Le développement des bibliothèques municipales est grand en Angleterre, et M. André Carnegie, par d'importantes donations, a contribué récemment à l'édification de bibliothèques modèles. M. Duff Brown assure la Conférence de l'intérêt que les bibliothécaires anglais portent aux travaux coopératifs sur une base internationale.

M. Haakon Nyhuus, directeur de la Deimansk Bibliothek (Christiania) a donné un aperçu sommaire de la manière dont les bibliothèques publiques de la Norwège ont été organisées à la suite d'une remarquable initiative dont il a tout le mérite. Toutes les bibliothèques subsidiées par l'Etat sont considérées comme les membres d'un vaste corps, les éléments d'un réseau qui couvre tout le pays et à travers lequel circulent les livres. Ceux-ci, dans un bureau central, sont l'objet de toutes les opérations qui gagnent à être faites en une fois et pour tous : acquisition, catalogue, formalité du prêt.

La Conférence a entendu ensuite des communications sur l'état actuel de deux œuvres de première importance : le Catalogue international de la littérature scientifique et le Catalogue collectif des bibliothèques de Prusse.

M. Darboux, en présentant le rapport du Bureau central du Catalogue international (document n° 11), a exposé l'historique de cette œuvre considérable dont l'initiative est due à la Société Royale de Londres et à laquelle lui-même a consacré tous ses efforts. Ce catalogue a pour objet de publier annuellement 17 volumes comprenant

la bibliographie courante des sciences mathématiques, physiques et naturelles. M. Darboux a fait ressortir le caractère vraiment international de cette œuvre à laquelle coopèrent 32 pays qui ont établi chez eux des bureaux régionaux. Il a ajouté qu'il avait été personnellement favorable à la publication sur fiches du catalogue international, solution qu'avaient dû faire écarter jusqu'ici des considérations financières.

M. Naetebus, délégué de la Königliche Bibliothek de Berlin, a exposé en détail l'historique et l'état actuel du *Gesamtkatalog* des bibliothèques de Prusse. Cette œuvre est appelée à rendre des services considérables car elle coordonnera, en un seul ensemble, des renseignements bibliographiques sur environ 3 millions de volumes. La transcription du catalogue de la Bibliothèque Royale de Berlin, qui sert de base à la confrontation des autres catalogues, est aujourd'hui achevée. Aucune décision n'a encore été prise au sujet du mode de publication de ce catalogue, ni sur le point de savoir si le classement se fera par nom d'auteur ou par matière. Un Bureau de renseignements des Bibliothèques de Prusse fonctionne auprès du Bureau du Catalogue collectif. Tout travailleur, moyennant 10 pfennings, peut y obtenir des indications sur des ouvrages possédés par les diverses bibliothèques affiliées.

Un rapport sur l'accord intervenu entre l'Association des Bibliothécaires américains et l'Association des Bibliothécaires anglais, relativement aux règles internationales à suivre pour rendre possible la coopération en matière de Catalographie, a été présenté par M. Hanson, de la Library of Congres, Washington, Président du Comité américain (document n° 12). M. Minto, président du Comité anglais, l'a complété par quelques observations spéciales. Le rapport de M. Hanson est un chaud plaidoyer en faveur de l'entente universelle. Il montre que cette entente, grâce à laquelle des fiches de provenances diverses peuvent être introduites dans les mêmes répertoires et catalogues, est chose non seulement désirable mais possible. La convention anglo-américaine porte sur 83 règles. Il n'a été nécessaire de laisser la liberté aux parties que sur 6 points. Or, dans l'établissement du nouveau code on a tenu compte d'une extension internationale ultérieure. L'heure de la réaliser est venue, dit M. Hanson.

La Conférence a examiné la question de la documentation en matière administrative et statistique. Un rapport de M. Otlet (document n° 8) a exposé les points fondamentaux de la question : les administrations publiques mettent en œuvre des masses énormes de documents qui sont traités en général sans aucun esprit d'ensemble ; ces documents cependant constituent des sources

d'information importantes en matière statistique, économique et sociologique, et ils seront déversés un jour dans les archives publiques. Il y a donc lieu de chercher à les organiser avec méthode, en suivant les principes généraux de la Documentation. On pourrait ainsi, en bien des cas, les mettre à la disposition du public comme source manuscrite et éviter beaucoup de publications encombrantes, coûteuses et peu utiles. Documents manuscrits et documents imprimés forment les éléments de la Documentation intégrale.

Cette question a fait aussi l'objet d'un rapport de M. Zalberg (Zaandam) qui expose l'historique des recherches comparées qui ont été entreprises en Hollande pour la résoudre, et de l'expérience qui se poursuit à Zaandam sur la base des méthodes de l'Institut International de Bibliographie.

M. Elias (Zaandam) a expliqué l'intérêt que la « Nederlandsche Vereeniging voor Gemeentebelangen » attache à la question et le projet qui est actuellement à l'étude pour la création d'un Bureau international de documentation administrative, afin d'assurer l'unité de méthode à tout le royaume. Il a insisté pour que la question de la documentation administrative soit inscrite au programme du Congrès et de l'Union internationale.

M. Cuvelier (des Archives générales du Royaume à Bruxelles) a fait un rapport sur le même sujet, mais en envisageant les relations avec l'organisation des archives. Ce rapport émet des vues originales sur cette organisation en tant que source de la documentation générale. M. J. Mandello (professeur à l'Université de Presbourg, Hongrie) a présenté des observations sur les Offices des statistiques et sur l'opportunité d'y introduire les méthodes de la documentation et de la classification internationale. M. Marck, délégué du Ministère du Travail (Paris) a préconisé une enquête auprès des administrations sur ces importantes questions. La section de documentation du Congrès international des Sciences administratives pourrait y collaborer.

L'Office central de l'Esperanto a communiqué une note sur l'emploi de la Bibliographie à l'Esperanto. (Publication nº 91 de l'Institut.)

* * *

Le dernier point à l'ordre du jour de la Conférence — dernier en ordre bien que premier en importance — était l'examen des moyens propres à amener des ententes et à organiser la Coopération internationale.

L'Institut a fait connaître tout d'abord ses vues. Il a préconisé une organisation libre fonctionnant parallèlement et complé-

mentairement à une organisation officielle. L'organisation libre consisterait en un Congrès périodique et largement ouvert ; l'organisation officielle, en une Union internationale pour la Documentation formée entre les Etats.

L'Union aurait pour but « de protéger les intérêts supérieurs du » Livre, considéré comme instrument des sciences, des lettres et » des arts et d'en faciliter la conservation et la diffusion en organi- » sant des travaux de documentation en commun et en établissant » entre les divers pays un réseau permanent d'échanges intellec- » tuels » (document nº 9). L'Union aurait notamment pour objet l'organisation de la Bibliographie universelle, le développement des échanges internationaux et la constitution de collections centrales de documents. Elle fonctionnerait à l'instar des Unions officielles existantes en maintes matières et constituerait un complément de l'Union pour la protection du droit d'auteur qui concerne exclusivement les intérêts privés et les avantages économiques résultant du Livre, alors que les intérêts collectifs de sa conservation et de sa diffusion ont besoin d'une égale protection. La Convention internationale imposerait à chaque Etat la charge de préparer sa propre bibliographie à l'intermédiaire des bureaux régionaux mis en relation avec un bureau central. En ce qui concernerait les échanges internationaux, les conventions de 1886, revisés et élargis, serviraient de base à la convention nouvelle.

A l'appui de son avant-projet, l'Institut a présenté trois notes, l'une sur le service international des échanges, l'autre sur le prêt international entre bibliothèques (document nº 5), la troisième sur le dépot légal dans ses rapports avec l'organisation de la Bibliographie et de la Documentation (d. nº 13). Il a aussi fait donner lecture d'une lettre de la British Academy, déclarant qu'elle désirait ne pas faire obstacle aux projets de l'Institut International de Bibliographie, et qu'elle renonçait en conséquence au projet d'organisation bibliographique dont elle avait saisi l'Association internationale des Académies.

Une intéressante discussion a suivi la présentation des projets par MM. Otlet et La Fontaine. Y ont pris part : MM. Darboux, Sébert, Biagi, Stainier, Mandello, Gariel, Elias, Field, Doumer, Sustrac, lesquels ont appuyé les projets présentés par l'Institut, mais il a été demandé, d'une part, que la question du prêt de bibliothèque à bibliothèque soit aussi réservée à l'examen des bibliothécaires, d'autre part, que la documentation administrative soit comprise dans l'objet de l'Union.

Après que M. le Directeur-général Van Overbergh, chargé par M. le Ministre des Sciences et des Arts de suivre les travaux du

Congrès, eut indiqué les voies à suivre pour aboutir promptement à une entente entre les Etats et qu'il eut fait connaître que le gouvernement belge acceptait de présenter les projets aux autres gouvernements, la Conférence, à l'unanimité, a voté les résolutions suivantes :

I. **En ce qui concerne le Congrès international de Bibliographie et de Documentation** : La Conférence décide l'organisation d'un Congrès international de Bibliographie et de Documentation. Ce Congrès, qui sera permanent, se réunira pour la première fois en 1910 (1). Sans exclure les membres à titre individuel, il comprendra avant tout les délégués des associations et institutions qui ont pour objet la bibliographie et la documentation, de manière à pouvoir exprimer tous les desiderata en ce domaine et à donner une réalisation effective à toutes les décisions prises en commun.

La représentation au sein du Congrès aura lieu par pays et par spécialités scientifiques ou techniques. Pour celles-ci il sera fait appel aux organismes internationaux (associations, congrès, instituts) dont les fonctions d'organisation doivent s'étendre de plus en plus à la bibliographie et à la documentation. Des commissions nationales chercheront à grouper dans chaque pays des délégués des grandes bibliothèques, des associations de bibliothécaires, de bibliographes et d'éditeurs, et des institutions qui concernent les choses du Livre.

Le soin d'organiser le premier Congrès est confié à l'Institut International de Bibliographie qui constituera à cet effet une Commission organisatrice centrale formée de délégués des commissions nationales et des associations internationales.

Le programme du Congrès comprendra les questions qui ont été discutées au sein de la Conférence, ainsi que toutes les questions connexes qu'il serait ultérieurement jugé utile d'y ajouter : examen des travaux, unification des méthodes, organisation et entente en vue de la coopération internationale dans tous les domaines de la bibliographie et de la documentation, y compris la documentation photographique, la documentation administrative et la documentation en matière de brevets d'invention.

Il sera organisé un Comité de patronage du Congrès. En témoignage d'admiration pour l'œuvre considérable qu'il a accomplie en faveur des Bibliothèques et de la Paix, condition indispensable de

(1) En 1910 se réunira à Bruxelles le Congrès international des Associations internationales, organisé par l'Office central des Associations internationales. Des mesures pourront être prises afin de faire coïncider l'époque des deux Congrès et à la mettre d'autre part en concordance avec le Congrès international des Bibliothécaires qui doit se réunir à la même époque et dans la même ville.

toute coopération internationale, la Conférence décide d'offrir la présidence de ce Comité à M. André Carnegie.

II. **En ce qui concerne l'Union Internationale pour la Documentation :** Considérant qu'il y a lieu d'organiser la Bibliographie et la Documentation sur une base de plus en plus internationale ; considérant qu'il y a lieu à cet effet de voir créer ou développer des bureaux nationaux ou régionaux et d'établir entre ces bureaux des relations permanentes et internationales ; considérant qu'il y a lieu aussi de développer les services des échanges et celui des prêts des publications et documents,

La Conférence signale au Gouvernement belge l'avant-projet qui lui a été présenté par l'Institut International de Bibliographie pour la création d'une « Union Internationale de Bibliographie et de Documentation ». Elle exprime le vœu de voir le Gouvernement belge prendre l'initiative d'en saisir les divers gouvernements. »

***

Les séances de la Conférence ont été clôturées sur le vote de ces résolutions et après les remerciements d'usage du Président à l'Assemblée et de l'Assemblée au Bureau.

La journée du dimanche a été consacrée à une excursion avec visites scientifiques.

Les membres ont visité en corps les Instituts Universitaires et de Recherches, fondés par M. E. Solvay, l'Institut de Physiologie, où les a reçus M. le professeur Heger, directeur de l'Institut, et les Instituts de Commerce et de Sociologie, dont les honneurs ont été faits par M. de Leener. Cette visite, pleine d'intérêt, a permis de se rendre compte notamment de la belle organisation de la Bibliothèque de l'Institut de Sociologie et des facilités considérables données aux travailleurs de choix, qui sont admis à y poursuivre leurs études.

La promenade s'est poursuivie ensuite jusqu'au Parc du Cinquantenaire, où M. Michel Mourlon, directeur du Service Géologique de Belgique, a fait voir les intéressantes installations auxquelles il préside. Tout le service de la Carte Géologique de Belgique est basé aujourd'hui sur une organisation documentaire dont les divers éléments sont étroitement coordonnés entre eux : les relevés sur feuilles et sur cartes servant à la Carte géologique et réunis dans des dossiers classés, les faits nouveaux recueillis au jour le jour, à mesure que des puits, des tranchées où des sondages sont opérés dans le pays, la bibliothèque visant à recueillir la totalité des

ouvrages publiés sur la géologie, le catalogue de cette bibliothèque tenu à jour et se confondant avec la *Bibliographia Géologica Universalis* dont 17 volumes ont paru, tandis qu'un répertoire bibliographique sur fiches, à entrées multiples, complète les instruments de recherches mis à la disposition des travailleurs. Tel qu'il fonctionne, le Service Géologique de Belgique constitue aujourd'hui le type des modernes offices de documentation, consacrés à l'étude d'une science particulière et organisés en étroite connexion de méthode et de coopération avec l'Institut International de Bibliographie (document nº 14).

Du Parc du Cinquantenaire, les membres de la Conférence se sont rendus en tramway spécial à travers la forêt de Soignes jusqu'au Parc de Tervueren, où, après un joyeux déjeûner, ils ont fait la visite des musées du Congo, sous la conduite de MM. Coart et Brohez. Des explications claires, données devant les objets, ont permis de reconstituer mentalement, en ses grandes lignes, l'état actuel des vastes territoires d'Afrique, les réserves pour l'Europe de demain. Une promenade dans le Parc a donné l'occasion de voir le palais du nouveau musée créé par l'architecte Girault, ainsi que l'emplacement réservé à l'Ecole Mondiale, institution d'enseignement destinée aux carrières d'expansion et qui, de par le programme arrêté, doit fonctionner à la fois comme une école d'achèvement et comme une université internationale.

La soirée du vendredi avait réuni les membres de la Conférence au Waux-Hall et au Cercle Artistique où avaient lieu un concert et une séance de cinématographie scientifique. Dans l'après-midi, une visite avait été faite au bâtiment qui contient la maquette et les plans du Mont des Arts, futurs palais où il est projeté de loger, avec les grandes collections artistiques de l'Etat, les grandes collections documentaires existant à Bruxelles, la Bibliothèque, les archives royales, les Archives du royaume et les services de l'Institut International de Bibliographie, ainsi que ceux des sociétés savantes et des associations internationales groupées autour de lui.

Le samedi soir, un banquet avait lieu à l'Hôtel Métropole et l'heure des toasts fut l'occasion d'exprimer les sentiments qu'avaient fait naître les journées de travail en commun et les échanges de vues sur des points précis. On but aux souverains des Etats représentés, au Gouvernement belge et aux personnalités qui protègent l'Institut International de Bibliographie, aux fondateurs et aux collaborateurs de l'œuvre, aux coopérateurs futurs. L'idée grande et belle de la Documentation Universelle et de l'entente internationale nécessaire pour la réaliser fut célébrée en toutes les langues : en français, en allemand, en anglais, en italien, en hongrois, en norwégien, en

hollandais, voire en la langue de demain, l'esperanto, en la langue d'hier, le latin, et en la langue du moment... la décimale.

***

S'il fallait exprimer en quelques mots les résultats de la Conférence, on pourrait dire qu'elle constitue une nouvelle et importante étape dans la voie de l'organisation internationale de la Bibliographie et de la Documentation.

De nombreuses et importantes institutions de tous pays, et en particulier les institutions internationales, ont tenu à se faire représenter à Bruxelles, et leurs délégués ont étudié sur place les travaux accomplis. Les méthodes dont le développement se poursuit sans discontinuer depuis tant d'années, et avec tant de collaborateurs, ont paru vraiment aptes à résoudre les problèmes posés. Leur complexité apparente s'est transformée en simplicité réelle à mesure que se sont mieux dégagés les desiderata et les possibilités. Les travaux accomplis sont apparus comme constituant une première et considérable contribution à l'œuvre totale. Pour réaliser celle-ci, l'entente entre toutes les œuvres particulières a été démontrée non seulement possible, mais, qui plus est, désirable, et, il ne faut pas craindre de l'affirmer, profondément et sincèrement voulue.

La fédération des efforts sur la base de l'autonomie et de la coopération, la décentralisation dans l'exécution des travaux et la centralisation de leurs résultats, tels sont les principes directeurs que les vues échangées ont mis en pleine lumière.

La Conférence a créé un organisme nouveau, apte à produire les résultats espérés : le *Congrès international de Bibliographie et de Documentation*, au sein duquel toutes les initiatives pourront se produire, tous les aspects des sciences bibliologiques être étudiés et discutés, toutes les ententes être négociées et conclues.

Quant à l'*Union Internationale pour la Documentation*, la Conférence a été unanime à souhaiter la voir conclure entre les Etats, et le Gouvernement belge a accepté de la proposer aux autres Gouvernements. Elle est de nature à asseoir l'œuvre de la Documentation Universelle, — œuvre à la fois de science et de solidarité internationales — sur des bases taillées aux proportions du monument qu'il s'agit d'élever à la Pensée Humaine.

Internationale Konferenz für Bibliographie und Dokumentation

Brüssel, 10-11 Juli 1908

VORLÄUFIGER BERICHT

Die internationale Konferenz für Bibliographie und Dokumentation, welche vom internationalen bibliographischen Institut einberufen worden war, hat am 10 und 11 Juli in Brüssel stattgefunden.

Der Zweck der Konferenz war die Herbeifuehrung eines Meinungsaustausches bezüglich der gegenwärtig in Ausführung begriffenen Arbeiten sowie der Vereinheitlichung der Methoden und der Zusammenarbeit. Die ausgesprochene Absicht war dabei, Mittel und Wege für die internationale Organisation der Dokumentation und insbesondre die Grundlagen für einen steandigen internationalen Kongress sowohl als auch für eine internationale Vereinigung der Regierungen zu finden, welche sich mit bibliographischen Fragen zu beschäftigen hätte.

Teilnehmer an der Konferenz, zu welcher besondre Einladungen ergangen waren, waren die Vertreter der verschiedenen Organisationen, Gesellschaften, Institute, Bibliotheken, Ämter und Zeitschriften, deren Arbeitsgebiet die Dokumentation ganz o d zum Teil bildet.

Die Zusagen erfolgten zahlreich und schnell nach Empfang der Einladung.

Die — im Ganzen vier — Sitzungen fanden teils im « Palais des Académies », teils in den Räumen des Instituts statt. Die Tagesordnung war so aufgestellt, dass die verschiedenen Fragen zur allgemei-

nen Erörterung gestellt wurden, und dass schliesslich ein systematisches Arbeitsprogramm gewonnen wurde. (1)

Die Eröffnungssitzung hatte sich der Anwesenheit des Ministers der Künste und Wissenschaften, Herrn Baron Descamps, zu erfreuen. Als Vorsitzender nahm zunächst Herr Senator La Fontaine das Wort zur Begrüssung der Teilnehmer; insbesondre gebühre der belgischen Regierung der wärmste Dank für die dem Institut bei seinen Arbeiten geleistete Hilfe; er erinnerte daran, dass während vieler Jahre Baron Descamps Vorsitzender des Instituts gewesen sei und wies ferner darauf hin, wie alle wissenschaftlichen Arbeiten Einzelner sowohl als auch die Unternehmungen grösseren Stils gegenwärtig auf internationaler Grundlage ruhen; wie wichtig es sei, dass die Staaten sich unter einander verständigten und die privaten Bemühungen unterstützten, um den Interessen der Gesamtheit hinsichtlich der Bücher und sonstigen Urkunden Foerderung angedeihen zu lassen, für ihre Verbreitung und ihre Zugaenglichkeit zu sorgen, nachdem dieselben Regierungen die Rechte des Einzelnen durch den Abschluss des internationalen Abkommens bezüglich der Rechte an geistigem Eigentum und durch Begründung eines besonderen Bureaus für diesen Zweck in Bern geschützt haben.

Baron Descamps, Minister für Künste und Wissenschaften, hiess dann seinerseits die Gäste in Belgien willkommen. Er erinnerte an die ersten Arbeiten des Instituts, und sprach allen denen, welche das Institut seinem heutigen Stande haben zuführen helfen, seine Anerkennung aus; insbesondre galten seine Worte dem hervorragenden Förderer des Unternehmens, Ernest Solvay. Ueber die ins Leben zu rufende internationale Union sprach sich der Minister dahin aus, dass es sich hier nicht um eine Gründung handle, die etwa alles an sich reissen wolle; vielmehr gelte es, alle bestehenden Einzelanstalten, die indessen jede ihre Selbständigkeit und ihren besondern Zweck behalten könnten, zu einem grossen Ganzen zusammenzufassen. Zugleich stellte er die Mitwirkung der belgischen Regierung zur Erreichung dieses hohen Zieles in Aussicht.

Darauf brachte Herr Paul Otlet den gemeinsam mit H. La Fontaine bearbeiteten Hauptbericht zur Verlesung: « Der augenblickliche Stand der Bibliographie und die internationale Organisation der Dokumentation » (Kongress-Drucksache n° 10) Dieser Bericht ist eine Zusammenstellung derjenigen Punkte, die im Verlauf der Konferenz zur Beratung kommen sollten; er enthält eine kurze

(1) Der ausführliche Bericht über die Konferenz erscheint später. Es erscheinen dann zusammen mit den Verhandlungen der Konferenz, die eingereichten Berichte im Wortlaut. Im « Bulletin » des Instituts sind bereits mehrere dieser Berichte abgedruckt.

Mitteilung der Ergebnisse einer angesichts der Konferenz veranstalteten Enquete, eine Zusammenfassung der grossen Gesichtspunkte, die in einzelnen Mitteilungen wie auch in eigens bearbeiteten Berichten zutage getreten sind; insbesondere enthaelt er den Bericht über das internationale bibliographische Institut (Kongress-Drucksache nº 3). Zunächst schilderte Herr Otlet in grossen Zügen die Durchführung der Arbeiten, die Organisation des internationalen bibliographischen Instituts, er fuehrte die Ereignisse der letzten Zeit auf dem Gebiete der bibliographischen Organisation den Anwesenden vor : die gedruckten Kataloge des « British Museum » in London, der « Bibliothèque Nationale » in Paris, der « Library of Congress » in Washington, den « International Catalog of Scientific Literature », den « Gesamtkatalog der Preussischen Bibliotheken ». Weiter entwarf Otlet ein Bild der Anstalten aller Länder, welche sich mit dem Buch von irgend einem Gesichtspunkt aus beschäftigen : alles gleichsam nur Bestandteile einer einzigen grossen Organisation, welche eine nahe Zukunft wohl zustande bringen wird.

Wenn aber eine weitgehende und dauernde Verständigung, eine richtige « Entente » unter all diesen Einzelteilen erstehen soll, ist es unerlaesslich, dass alle von demselben Geiste beseelt sind. Deswegen werden im Bericht weiter die Gedanken vorgeführt, welche in der Gegenwart über den « Wissenschaftsbetrieb », über das Buch, über das Bibliothekswesen, über das « Dokumentations-Amt » hervorgetreten sind, und dann wird auf die Beziehungen hingewiesen, die sich zwischen der Organisation der Auskunftserteilung und der Entwickelung des Internationalismus anbahnen.

Aus der Darlegung dieser Gedanken ergeben sich alle Anforderungen hinsichtlich der künftigen Gestaltung der Dokumentation, von welcher der Bericht etwa folgendes Bild entwirft :

Das *Buch* muss gewissermassen als ein Werkzeug betrachtet werden, welches die Gedanken festhält und sie dann weiter trägt, in unterbrochener Reihe und in immer mehr vervollkommneter Ausdrucksweise; es stellt das Buch recht eigentlich das Werkzeug der wissenschaftlichen Arbeit sowohl als auch der fortschreitenden Verbruederung dar : die Bibliothek wächst immer weiter, sie wandelt sich unablässig, um schliesslich eine wirkliche Universität zu werden, die « Universitas literarum », die geschriebene oder gedruckte Universität der Jetztzeit, welche ganz entsprechend der gesprochenen Universität des Altertums wirken wird. Das Amt für Auskunftserteilung, mag man es sich als Verwaltungs—, als wissenschaftliche oder als technische Anstalt denken, erscheint notgedrungen als die Verkörperung des umfassenden, enzyklopädischen Buches der Zukunft. Der Internationalismus wird zur Wirklich-

keit durch die Dokumentation. « Die allgemeine Dokumentation organisieren » heisst alle Schriften in ein Verzeichnis eintragen in einer Weise, dass man alles kennt, was veröffentlicht worden ist, dass man jede einzelne Schrift zur Gesamtheit der über das gleiche Gebiet erschienenen Schriften legt : und diese Sammlung stellt den Gedanken in seiner Vollständigkeit dar, in seiner Entstehung aus den einzelnen Gedanken. (Allgemeines bibliographisches Repertorium.) « Die allgemeine Dokumentation organisieren » heisst alle Veröffentlichungen der Wissenschaft in unsern Bibliotheken systematisch ordnen und so gewissermassen aus den Körnern, den Büchern, **einen** festen Körper machen, heisst den Inhalt der Schriften in gross angelegten Repertorien zusammentragen, welche der Dokumentation zu dienen bestimmt sind; und diese Repertorien stellen dann, gleichsam **das** Buch, das die Stelle der Bücher vertritt, die eine grosse Enzyklopädie dar, die tagtäglich aus dem Inhalt der Neuerscheinungen frische Nahrung schöpft; und die Bücher ihrerseits werden von nun an nach einheitlichen Plänen angelegt dergestalt, dass ihre Bestandteile ohne Weiteres vergleichbar sind und ohne Weiteres dem « Corpus » unsres Wissens einverleibt werden können; es heisst die Reichtuemer an geistigem Besitz, welchen die Bibliotheken und die Repertorien enthalten, den wissenschaftlich Arbeitenden der ganzen Welt zugänglich machen und allmaehlich die Zeit verkuerzen, welche man bisher auf Materialsammeln verwenden musste.

Mit einem Wort, « die Dokumentation organisieren » heisst das *Weltgedächtnis* schaffen und in Tätigkeit setzen, wie ein gross angelegtes Räderwerk, das dazu bestimmt ist, die einzelnen und zerstreuten Errungenschaften der Wissenschaft in sich aufzunehmen und zu verarbeiten, um sie dann weiterzugeben überall dahin, wo Nachfrage darnach laut wird.

Um solch hohe Ziele zu erreichen, muss man die nationale wie die internationale Verstaendigung und Zusammenarbeit herbeifuehren, aber ebenso die Verstaendigung innerhalb jedes Einzelfaches der Wissenschaft ; muss man alle « Buch-Anstalten » Bibliotheken, Institute, Aemter, Verwaltungen, Gesellschaften, Akademien, internationalen Vereinigungen in einem Bunde zusammenfassen, die heute als Produktions- oder als Konsumptions-Zentren für Drucksachen wirken auf einem weitverbreiteten Netz, welches dem Gedankenverkehr zwischen allen Ländern zu dienen bestimmt ist : ganz genau so, wie die Organisation im Austausch der materiellen Güter alle Mittelpunkte der Erzeugung und des Verbrauchs, — Begriffe, die wir gewöhnlich nur auf diese materiellen Güter anwenden, — durch ein fast unübersehbares Netz von Eisenbahnen und Wasserstrassen verbunden hat.

Herr Darboux, ständiger Sekretär der « Académie des Sciences » in Paris, sprach darauf im Namen der Teilnehmer dem Vorsitzenden und dem Minister für ihre Begrüssung den Dank aus und erinnerte an seine langjährigen Beziehungen zu den Leitern des Instituts.

* * *

Die Freitag-Nachmittags-Sitzung war der Besichtigung des Instituts gewidmet: es sollte jedem Teilnehmer Gelegenkeit geboten werden, die vom Institut in Schrift und Wort vertretenen und bei seinen Arbeiten angewandten Methoden sowie den augenblicklichen Stand der Arbeiten aus eigener Anschauung kennen zu lernen.

Es waren die fünf verschiedenen Abteilungen des Instituts zu besichtigen: Bibliographie; Ikonographie; Dokumentation; die Bibliothek; das Museum der bibliographischen Methoden.

Die Vorführungen und die Erläuterungen sollten den Teilnehmern das vorgesteckte Ziel sowie die zur Erreichung desselben angewandten Mittel zeigen: über das Kartensystem, die internationale Klassifikation (Dezimal-Klassifikation) die im « Maneul du Répertoire Bibliographique Universel » enthaltenen einheitlichen Regeln, über die wirkliche Aufstellung eines Repertoriums, dessen Bestandteile von den verschiedensten Quellen und Mitarbeitern herrühren, über die gegenseitigen Beziehungen zwischen den verschiedenen Zweigen der — wohlorganisierten — Dokumentation konnte sich jeder Teilnehmer ein Urteil bilden.

Die mehr allgemein gehaltenen Darlegungen der Herren La Fontaine, Otlet und Masure wurden durch weitere Ausführungen über einzelne Fächer der Wissenschaft ergänzt: Herr Dr Field, Direktor des Concilium Bibliographicum in Zürich, sprach zur Bibliographie der Zoologie, der Anatomie und der Physiologie; Herr Huet, praktischer Zahnarzt in Brüssel, über die analytische Bibliographie der Odontologie; Herr Professor Doumer-Lille über die Bibliographie der Elektrobiologie; Herr de Potter, Vorstand des internationalen photographischen Instituts in Brüssel, über die Herstellung und die Benutzung der verschiedenen Teile des allgemeinen ikonographischen Repertoriums.

Während der Besichtigung fand ein reger Meinungsaustausch unter den Konferenzsteilnehmern statt, auf deren Tischen die einzelnen Demonstrationsgegenstände ausgelegt waren.

Die sich anschliessende Diskussion beschäftigte sich zunächst mit der Frage der für das Unternehmen gewonnenen Mitarbeiter, deren Verzeichnis — es kommen über 200 Anstalten in Betracht —

gedruckt vorlag (Drucksache n° 4); dann wurden die Titeldrucke auf Zetteln, das Format, die Art und Weise des Versands, die Gestehungskosten erörtert (letztere betragen je nach der Auflage, indessen ohne Berücksichtigung der Redaktionskosten, 0,25 bis 0,5 cm, also etwa 0,2 bis 0,4 Pfennig pro Zettel.)

Anschliessend wurde das Thema : « Konkordanz der verschiedenen Klassifikationen » besprochen ; hierzu wurde der vom Institut bearbeitete Bericht (Drucksache n° 7) zur Verlesung gebracht, der darin gipfelte, dass es sehr wohl möglich sei, gleichzeitig mehrere Klassifikationen zu verwenden, wofern nur die erforderlichen synoptischen Tafeln [Konkordanzen] ausgearbeitet sind, und bie bibliographischen Aufnahmen oder noch besser die Schriftstücke selbst die verschiedenen Klassifikations-Indices tragen; praktische Beispiele wurden hierfür vorgeführt an der Systematik des *International Catalogue of Scientific Literature* in Verbindung mit dem Dezimalsystem.

Den nächsten Verhandlungsgegenstand bildete die Anwendung der Dezimalklassifikation bei der Dokumentation auf andern Gebieten, also ausser der Bibliographie. Herr General Sébert, Paris, verlas einen Bericht über die Herstellung von Patentschriften-Repertorien sowie über die Möglichkeit, die wertvolle und umfassende wissenschaftliche Arbet, die in den Patenten aufgespeichert ist, für die ganze Dokumentation nutzbar zu machen. Es sei wohl angebracht, wenn die Konferenz sich für die Gründung einer internationalen Vereinigung ausspräche, welche die Aufstellung eines allgemeinen Patent-Repertoriums in allen Ländern zum Zweck hätte, auf Grund des vom Bureau Bibliographique de Paris (1) ausgearbeiteten Planes. Die Versammlung schloss sich dem Vorschlag an. Dr Hanauer-Frankfurt (M) zeigte im Auschluss daran ein Muster einer hierzu erfordenlichen *Konkordanz-Tafel* der augenblicklich in den einzelnen Ländern üblichen und im allgemeinen noch sehr verschiedenen Patent-Klassifikationen und fügte einige Andeutungen über die Anwendung des Dezimalsystems in der Industrie hinzu, insbesondere auf die rationelle Signierung technischer Zeichnungen anstatt der heute üblichen empirischen durch laufende Nummern.

Der sich anschliessende Besuch der Instituts-Bibliothek hatte einen doppelten Zweck : einmal den vollständigen Parallelismus zwischen der Anordnung der Bücher in Bibliotheken und derjenigen der Zettel in bibliographischen Repertorien und dann die Möglichkeit des Zusammensarbeitens bei der Bildung einer Zentralbücherei

(1) rue de Rennes, 44.

vor Augen zu führen. Tatsächlich ist die Instituts-Bibliothek eine umfassende Sammelbibliothek, an welcher etwa vierzig in Brüssel ansässige Gesellschaften und Anstalten, darunter mehrere internationale Vereinigung en, beteiligt sind. Eine Beschreibung wurde den Teilnehmern eingehändigt. [Instituts-Veröffentlichung nº 96].

Das Museum für bibliographische Methoden wurde ebenfalls eingehend besichtigt und erläutert. In Glaskasten und in Sammelmappen sind in systematischer Anordnung die verschiedenen Einzelheiten der Methoden des Instituts ausgestellt; ihre Anwendung ist im Vergleich mit andern Systemen vorgeführt.

An den Wänden angebrachte Diagramme, Schemata und Photographien dienen zur Erläuterung der bibliographischen Wissenschaft, ihrer Probleme, ihrer Geschichte, der mit ihr befassten Anstalten; andere stellen die Statistik der Drucksachen dar.

In besonderen Sammlungen sind die Veröffentlichungen des Instituts, 97 an der Zahl, sowie die Bibliographia Universalis zusammengestellt. (62 Beiträge).

In demselben Raum war aus Anlass der Konferenz eine kleine Ausstellung von Materialien und technischen Hilfsmitteln für Dokumentation veranstaltet, unter Mitwirkung einiger Handelsfirmen: Des Library Bureau, Boston; The Globe Company, Boston, in Europa vertreten durch die Firma Van Beest, Brüssel; Galante, Paris; Lippman, Strassburg i. E.; Damman-Washer, Brüssel; Vanderborght, Brüssel.

* * *

Die Samstagssitzungen fanden wiederum im « Palais des Académies » statt, unter dem Vorsitz von General Sébert, dem Vizepräsidenten des Instituts.

Zunächst wurden die Berichte der dem internationalen bibliographischen Institut angegliederten Anstalten entgegengenommen. Dr Field konnte darauf hinweisen, dass das von ihm geleitete « Concilium Bibliographicum » in Zurich seit seiner Grundung (1896) gegen 15 Millionen « internationale » Zettel gedruckt und versandt hat, international hinsichtlich des Formats und der Klassifikation. Ein Bericht über das Bureau bibliographique de Paris wies auf die Beteiligung dieser Anstalt an der Organisation der Bibliographie für die Zwecke der Wissenschaft und der Technik hin, sowie auf die Mitarbeit an den Brüsseler Klassifikationstafeln. Ein Bericht über die vom internationalen Eisenbahn-Kongress geleisteten bibliographischen Arbeiten, erstattet von Herrn Ingenieur Weissenbruch,

erinnerte an den Beginn dieser Arbeiten in Jahr 1895, die heute den dem Kongress angeschlossen Verwaltungen und Gesellschaften die grössten Dienste zu leisten berufen sind.

Herr de Potter berichtet über das internationale Institut fur dokumentäre Photographie; er giebt einen kurzen geschichtlichen Ueberblick über die Gedanken und über die Versuche, welche schon zur Gründung bedeutender Sammlungen von Photographien in verschiedenen Ländern und insbesondre zur Annahme allgemeiner Methoden geführt haben, die sich an die bibliographischen anschliessen; wie dann in Marseille 1906 ein besonderer Kongress, und im Auschluss an diesen die Begründung eines internationalen Instituts stattgefunden habe. Die Organisation und die Tätigkeit der erst kürzlich in Brûssel ins Leben gerufenen internationalen Auskunftsstellen für Jagd und für Fischerei wurde von deren General sekretär, Herrn Leschevin, geschildert; die Beschreibung des internationalen Instituts für Polarforschung war vom Direktor der Brüsseler Sternwarte, Herrn Lecointe, schriftlich eingereicht worden. Ebenso war eine schriftliche Mitteilung über die internationale Auskunftsstelle für Luftschiffahrt eingelaufen vom Generalsekretär, Hauptmann Matthieu. Herr Ingenieur Vermandel-Brüssel, schilderte die Bibliographie der technischen Wissenschaften, die seit 1903 unter seiner Leitung erscheint. Dann nahm Herr de Vuyst-Brüssel das Wort, der an den Vorarbeiten zu den verschiedenen internationalen für das Jahr 1910 in Brüssel geplanten Kongressen teilgenommen hatte, um die Abteilungen für Dokumentation nach den Methoden des Instituts zu organisieren; unter diesen sind folgende Kongresse besonders zu nennen: der für Verwaltungswissenschaften, der für ländliche Demographie und der für häusliche Erziehung.

Die Bibliographia Universalis, welche aus verschiedenen nach den Methoden des Instituts an verschiedenen Stellen bearbeiteten Bibliographien besteht, wurde bei dieser Gelegenheit in ihrer Gesamtheit vorgeführt. Darauf trat man in die genauere Schilderung der Bibliographie und der Dokumentation der einzelnen Wissenschaften in den verschiedenen Ländern ein.

Eine kurze Anleitung zur Abfassung der bezüglichen Berichte war bereits vor einigen Monaten an bestimmte Mitarbeiter gesandt worden (Drucksache n° 2).

Das Institut selbst legte als Beitrag zu dieser Frage eine Uebersicht der Anstalten vor, welche sich mit Bibliographie und mit Dokumentation befassen (Drucksache n° 6). Dieses Verzeichnis zählt auf nicht weniger als 16 Seiten diese Anstalten in vier Gruppen angeordnet auf: nationale Organisationen, geordnet nach Ländern; laufende Fach-Bibliographien, nach Gegenständen; internationale

Organisationen fuer Dokumentation, fünf an der Zahl; internationale Vereinigungen mit verschiedenen Zwecken (gegen 125 Vereine und 32 dauernde internationale Kongresse) Diese Vorarbeit soll späteren genaueren Untersuchungen als Grundlage dienen, die dann dem nächsten Kongress vorgelegt werden sollen; naturgemäss wird sich ausserdem die Herausgabe eines « Jahrbuchs für Bibliographie und für Dokumentation » darauf aufbauen.

Die Berichte des Herrn Stroobant, dem Vorsitzenden des bibliographischen Ausschusses am königlichen Observatorium zu Uccle, über die Bibliographie und die Dokumentation der Astronomie, sowie des Herrn de Wildeman, ständigen Sekretärs des internationalen botanischen Kongresses, bezüglich seines Faches fanden lebhaftes Interesse; wurde es doch allen Anwesenden deutlich, welche Fortschritte durch den Gedankenaustausch zwischen den Bibliographen zu erzielen sind, mögen es auch die verschiedensten Gebiete der Wissenschaft sein, auf denen sie taetig sind.

Ueber den augenblicklichen Stand der Bibliographie und der Dokumentation in den einzelnen Ländern machten einzelne Teilnehmer der Konferenz interessante Mitteilungen. Herr Biagi-Florenz, Vertreter des italienischen Ministers für öffentlichen Unterricht, schilderte die in der letzten Zeit in Italien zur Durchführung gelangten Neuerungen, die Begründung eines Bibliotheken-Hauptausschusses und die für den Leihverkehr von einer Bibliothek zur andern getroffenen Massnahmen; die den Bibliotheken bewilligte Portofreiheit, sowie die photographische Aufnahme der Handschriften.

Die Herren Duff Brown und Hopwood aus London machten über die englischen Verhältnisse einige Mitteilungen, insbesondere über die vom englischen Bibliothekar-Verein erreichten Fortschritte; auch in England fühlt man das Bedürfnis, die verstreuten Teile zu einem einzigen Organismus zusammenzufassen, welcher den Verein selbst, die Lehrgänge für Bibliographie und Bibliothekonomie an der Londoner Universität, das bibliographische Museum und die gemeinsamen Arbeiten in sich schliessen soll. Der Fortschritt der städtischen Bibliotheken ist ein gewaltiger in England, wo Andrew Carnegie gerade namhafte Beträge zur Erbauung von Muster-Bibliotheken gespendet hat.

Herr Haakon Nyhuus, Vorstand der Deichmanske Bibliothek (Christiania), gab einen kurzen Ueberblick über die Art und Weise der Organisation der öffentlichen Bibliotheken Norwegens, zu der übrigens der Vortragende selbst in hervorragender Weise beigetragen hat. Alle vom Staat unterstützten Bibliotheken werden als die Glieder eines Körpers, als die Maschen eines über das ganze Land verzweigten Netzes betrachtet, auf welchem die Bücher sich ver-

teilen. Und die Bücher selbst werden in der Hauptstelle erworben, katologisiert und für den Leihverkehr hergerichtet.

Dann nahm die Konferenz Mitteilungen über den augenblicklichen Stand der beiden wichtigsten Unternehmen entgegen: über den internationalen Katalog der naturwissenschaftlichen Litteratur und über den Gesamtkatalog der preussischen Bibliotheken.

Herr Darboux, der den Bericht des Hauptbureaus vom International Catalogue vorlegte (Drucksache n° 11) gab einen geschichtlichen Ueberblick über dieses gross angelegte Unternehmen, welches die Royal Society in London nicht nur angeregt, sondern auch durch eifrige Mitarbeit dauernd gefördet hat. Dieser jährlich in 17 Bänden erscheinende Katalog stellt die laufende Bibliographie der Mathematik sowie der exakten und der beschreibenden Naturwissenschaften dar Professor Darboux wies auf den wahrhaft internationalen Charakter dieses Werkes hin, an welchem 32 Länder beteiligt sind, in denen ebenso viele « Regional-Bureaus » arbeiten.

Die Veröffentlichung dieses Katalogs auf Zetteln hält er persönlich für wünschenswert; nur ständen der Durchführung bisher finanzielle Schwierigkeiten entgegen.

Herr Dr. Naetebus, als Vertreter der Königlichen Bibliothek in Berlin, legte den Entwickelungsgang und den augenblicklichen Stand der Arbeiten am « Gesamtkatalog der preussischen Bibliotheken » dar. Es handelt sich hier um die bibliographische Aufnahme von gegen 3 Millionen Bänden, woran sowohl die Grösse dieser Arbeit als auch besonders die Bedeutung der Dienste zu ermessen sind, die sie der Wissenschaft zu leisten berufen ist. Der Zettelkatalog der Berliner Königlichen Bibliothek, welcher als Grundlage für die Vergleichung mit dem Bestand der übrigen preussischen Bibliotheken dient, ist jetzt fertiggestellt. Indessen ist über die Art und Weise der Veröffentlichung dieses Katalogs noch keinerlei Entcheidung getroffen, auch noch nicht über die Frage: alphabetischer Autoren-oder systematischer Katalog. Doch arbeitet schon jetzt das « Auskunftsbureau der deutschen Biblioteken » Berlin, Behrenstr. 70, welche für jedes Buch, dessen Titel bekannt sein muss, gegebenenfalls eine Bibliothek namhaft macht, in der es zu finden ist.

Ueber das Abkommen, welches von den Vereinigungen der amerikanischen und der englischen Bibliothekare bezüglich der bei der Katalographie zu befolgenden internationalen Vorschriften getroffen worden ist, um ein gemeinsames Arbeiten zu ermöglichen, legte Herr Hanson-Washington, von der Library of Congress, Vorsitzender des amerikanischen Ausschusses, einen Bericht vor (Drucksache no 11) Herr Minto, Vorsitzender des englischen Ausschusses,

machte hierzn einige ergänzende Bemerkungen. Der Hanson'sche Bericht ist ein warmer Appell an die internationale Verständigung und Zusammenarbeit ; zeigt er doch, dass der durch die Entente erzielte Fortschritt: Einordnen von Zetteln verschiedener Herkunft in dieselben Repertorien und Kataloge ! nicht mehr ein frommer Wunsch zu bleiben braucht. Das Abkommen selbst beruht auf 83 Regeln ; und nur in Bezug auf 6 Punkte musste die Entscheidung freigestellt bleiben ; übrigens ist bei der Aufstellung dieser Vorschriften-Samlung auf ihre spätere internationale Ausdehnung Rücksicht genommen : « Die Stunde der Erfüllung ist da »! sagt Herr Hanson.

Die Frage der Dokumentation bezuglich der Verwaltung und der Statistik fand bei den Teilnehmern lebhaftes Interesse. Ein Bericht des Herrn Otlet (Drucksache nº 8) legte die Hauptpunkte dar : die öffentlichen Verwaltungen fassen ausserordentliche Mengen von Schriftstücken ab, indessen ohne im allgemeinen auf deren Beziehung zur Gesamtheit der Geisteserzeugnisse Rücksicht zu nehmen ; tatsächlich sind diese Urkunden aber wichtige Quellen für statistische, für oekonomische und für soziologische Fragen ; ihr Schicksal ist es, eines Tages in die Archive zu wandern. Es wäre deshalb sehr wohl angebracht, System in diese Schriftstücke zu bringen : die allgemeinen Grundsätze der Dokumentation auf sie anzuwenden. Dann könnte man in vielen Fällen diese handschriftlichen Urkunden der Allgemeinkeit zur Verfügung stellen und so das Drucken einer Menge umfangreicher, kostspieliger und dabei für die grosse Menge der Leser nicht sehr wertvoller Veröffentlichungen vermeiden.

Zur selben Frage legte Herr Zaalberg-Zaandam einem Bericht vor über die in Holland zu ihrer Lösung unternommenen vergleichenden Arbeiten ; ferner machte er einige Mitteilungen über die Erfahrungen, die man in seiner Stadtverwaltung mit den Methoden des internationalen bibliographischen Instituts gemacht hat.

Herr Bürgermeister Elias-Zaandam, legte dar, welches Interesse die « Nederlandsche Vereeniging voor Gemeentebelangen » der ganzen Frage widmet ; insbesondre wies er auf die Arbeiten hin, welche den Plan der Gründung eines « Internationalen Bureaus für Dokumentation in Verwaltungsangelegenheiten » zum Gegenstande haben, deren nächster Zweck indessen die Vereinheitlichung der Arbeitsweise in Holland ist. Seine Ausführungen gipfelien in dem Wunsche, dieses Thema auf dem Programm des nächsten Kongresses sowohl als auch der (zu begründenden) internationalen Union zu sehen.

Herr Cuvelier-Brüssel, vom belgischen Staatsarchiv legte über die selbe Frage, jedoch vom Standpunkte der Organisation der Archive,

einen Bericht vor, der ganz nene Gesichtspunkte, für die allgemeine Dokumentation durch die Archive aufweist. Herr Professor J. Mandello-Presburg, machte einige Vorschläge über die Einrichtung der statistischen Aemter und sprach über die Vorteile, welche die Einführung der Dezimal-Klassifikation erwarten liesse. Herr March-Paris, als Vertreter des französischen Arbeits-Ministers, schlug eine Umfrage über diese wichtigen Gegenstände bei den Verwaltungen vor, an welcher mitzuarbeiten eine schöne Aufgabe für die Abteilung « Dokumentation » des Kongressesfür Verwaltungswissenschaften bilden würde.

* * *

Den letzten Punkt der Tagesordnung — seiner Wichtigkeit nach aber wohl den ersten — bildete die Prüfung der geeigneten Mittel für die Herbeiführung internationaler Vereinbarungen und für die Organisation der internationalen Zusammenarbeit auf bibliographischem Gebiet.

Zunächst gab das Institut seine bezüglichen Ansichten und Absichten kund, eine freie Organisation ins Leben zu rufen, die in der gleichen Richtung ùnd in Ergänzung einer offiziellen Vereinigung zu arbeiten hatte. Diese freie Organisation würde in einem von Zeit zu Zeit einzuberufenden Kongress bestehen, dessen Besuch einem möglichst grossen Kreise offen stehen müsste, die offizielle dagegen in einer « Internationalen Staaten-Vereinigung für Dokumentation » mit dem Zweck, die hoheren Interessen des Buches zu schützen, insofern es ein Werkzeug der Wissenschaften und Künste ist; seine Aufbewahrung und Verbreitung zu erleichtern durch eine grosszugige Einrichtung für Dokumentation und endlich durch Schaffung eines durch regen geistigen Verkehr dauernd belebten Netzes, das sich über alle Länder erstreckt. (Drucksache n° 9.)

Diese Vereinigung hätte namentlich die Organisation der allgemeinen Bibliographie zu pflegen, ferner der Entwickelung des internationalen Tausch-Verkehrs der Neuerscheinungen zu dienen und der Einrichtung von Zentral-Sammlungen von Schriftstücken aller Art ihre Hilfe zu leihen. Ihre Tätigkeit würde in enger Verbindung mit den auf mancherlei Gebieten bereits bestehenden staatlichen Vereinigungen vor sich gehen und insbesondre zur Ergänzung der internationalen Union zum Schutz des geistigen Eigentums dienen, welche leztere ja nur die Privatinteressen und die wirtschaftlichen Vorteile aus dem Buch zu fördern berufen ist. Und die Interessen der Allgemeinheit an der Erhaltung und Verbreitung des Buches haben doch gewiss denselben Anspruch auf wirksamen Schutz!

Diese Vereinigung würde jedem Staat die Pflicht anferlegen, in Regional-Bureaus, welche mit einer Hauptstelle in dauernder Verbindung sein müssten, seine eigne Bibliographie zu bearbeiten. Bezuglich des internationalen Tauschverkehrs wäre auf Grund der im Jahre 1886 getroffenen Vereinbarungen ein neues Abkommen auf erweiterter Grundlage zu treffen.

Zur Erläuterung dieses vorläufigen Planes dienten drei Schriftsätze : der eine über den internationalen Austausch der Neuerscheinungen, ein zweiter über den internationalen Leihverkehr zwischen den Bibliotheken (Drucksache n° 5), der dritte über die Pflichtexemplare in ihrer Beziehung zur Organisation der Bibliographie und der Dokumentation. Zu diesem Punkt kam ein Brief der British Academy zu Verlesung, in welchem sie erklärt : sie wolle den Absichten des internationalen bibliographischen Instituts keine Hindernisse entgegensetzen und verzichte daher auf ihren Plan der Organisation der Bibliographie, womit sie die internationale Vereinigung der Akademien befasst hatte.

Es ergab sich nun eine interessante Diskussion, an der sich folgende Herren beteiligten : Darboux, Sébert, Biagi, Stainer, Mandello, Elias, Field; alle unterstützten die Vorschlage des Instituts; es wurde die Frage aufgeworfen, ob es nicht richtiger sei, das Thema : « Leihverkehr zwischen den Bibliotheken » den Bibliothekaren zu überlassen, die sich bereits damit beschäftigen, und dann, ob die Dokumentation in Verwaltungsfragen in dem Plane einbegriffen sei.

Nachdem Herr Ministerialdirektor van Overbergh-Brüssel, der im Auftrage des Ministers für Kunst und Wissenschaft der Konferenz beiwohnte, den zu beschreitenden Weg gewiesen, der zu einer baldigen Verständigung zwischen den Staaten führen werde, und auch die Bereitwilligkeit der belgischen Regierung erklärt hatte, den andern Regierungen diesen Vorschlag zu unterbreiten, nahm die Konferenz einstimmig folgende Resolutionen ah :

I. *Zum internationalen Kongress für Bibliographie und Dokumentation.* — Die Konferenz spricht sich für die Einberufung eines internationalen Kongresses für Bibliographie und Dokumentation aus. Dieser Kongress, der als ein dauernder gedacht ist, soll zum ersten Male im Jahre 1910 zusammentreten. Ohne persönliche Teilnehmer auszuschliessen, soll er hauptsaechlich aus den Vertreten von Vereinigungen und Anstalten bestehen, welche sich mit Bibliographie und mit Dokumentation befassen, so dass er befähigt und berechtigt erscheint, alle auf diesem Gebiet zu erfüllenden Anforderungen zu erörtern und festzulegen und dann auch für die Erfüllung derselben die erforderlichen Massnahmen zu treffen.

Die Art und Weise der Vertretung beim Kongress geschieht nach

Ländern und nach wissenschaftlichen, bezw. technischen Fächern. Es ergeht daher ein Aufruf an alle internationalen Vereinigungen, Kongresse und Anstalten, deren organisatorische Tätigkeit sich naturnotwendig auf Bibliographie und Dokumentation erstreckt. Nationale Ausschüsse mögen es sich angelegen sein lassen, in jedem Lande Vertreter der grossen Bibliotheken, der Bibliothekar-Vereine, der Bibliographen sowie der Verleger und endlich aller Anstalten, welche das Buch angeht, zur Mitwirkung zu veranlassen.

Die Vorbereitung des ersten Kongresses wird dem internationalen bibliographischen Institut anvertraut, welches zu diesem Zweck einen Haupt-Organisations-Ausschuss bildet, bestehend aus Vertretern der nationalen Ausschüsse, sowie der in Betracht kommenden internationalen Vereinigungen.

Das Programm des Kongresses soll einmal dieselben Fragen umfassen, welche auch auf der jetzigen Konferenz zur Erörterung gestanden haben; ferner alle verwandten Fragen, deren Besprechung sich bis dahin als nützlich herausstellen wird : Kritische Besprechung der geleisteten Arbeiten, Vereinheitlichung der Methoden, Organisation der internationalen Zusammenarbeit auf allen Gebieten der Bibliographie und der Dokumentation, mit Einschluss der Dokumentation durch die Photographie, der Dokumentation für die Zwecke der Verwaltung und auf dem Gebiete der Erfindungspatente.

Ferner soll ein Ehren-Auschuss für diesen Kongress gebildet werden. Als Zeichen der Anerkennung seiner grossen Leistungen für die Bibliotheken sowohl als für die Sache des Friedens, der unerlässlichen Vorbedingung für jede internationale Zusammenarbeit, beschliesst die Konferenz, den Vorsitz in diesem Ausschuss Herrn Andrew Carnegie anzutragen.

II. *Zur Internationalen Vereinigung für Dokumentation.* — In Anbetracht dessen, dass es angezeigt erscheint, die Bibliographie auf einer mehr und mehr internationalen Grundlage aufzubauen; dass es ferner angezeigt erscheint, zu diesem Zwecke National-, bezw. Regional-Bureaus zu gründen oder bereits bestehende zu erweitern, und für einen dauernden Verkehr zwischen diesen Bureaus zu sorgen, der keine Landesgrenze kennt; dass es angezeigt erscheint, den Austausch der Neuerscheinungen weiter auszubauen und einen internationalen Leihverkehr für Veröffentlichungen aller Art ins Leben zu rufen, giebt die Konferenz der belgischen Regierung Kenntnis von dem ihr vom Institut vorgelegten Plane zur Schaffung einer « Internationalen Vereinigung für Bibliographie und Dokumentation ». Sie spricht den Wunsch aus, die belgische Regierung möge die geeigneten Schritte unternehmen, um die übrigen Regierungen für die Sache zu gewinnen.

Mit der Abstimmung über diese Resolutionen hatten die Sitzungen der Konferenz ihren Abschluss erreicht; es folgten noch die üblichen Dankesworte des Vorzitzenden an die Teilnehmer und der Teilnehmer an das Bureau.

***

Der Sonntag war einem Ausflug mit Besichtigungen wissenschaftlicher Anstalten gewidmet.

Sämtliche Teilnehmer besuchten die durch Herrn Ernest Solvay begründeten hochschulartigen Lehr- und Untersuchungs-Anstalten: das physiologische Institut, wo sie vom dem Direktor, professor Hege, empfangen wurden, die Anstalten für Handelswissenschaften und Soziologie, woselbst Herr de Leener die Führung übernahm. Diese höchst interessanten Besichtigungen setzten die Besucher in den Stand, insbesondre die ausgezeichnete Organisation der Bibliothek des Instituts fur Soziologie kennen zu lernen, sowie die weitgehenden Vergünstigungen und Bequemlichkeiten, welche den Benutzern der Bibliothek zur Förderung der wissenschaftlichen Arbeit gewährt werden.

Die Teilnehmer begaben sich sodann zum Parc du Cinquantenaire, wo Herr Michel Mourlon, Direktor der geologischen Landesanstalt, die von ihm geleiteten Einrichtungen erläuterte. Die ganze Herstellung der geologischen Karte Belgiens beruht jetzt auf einer Organisation, deren verschiedene Bestandteile aufs Engste miteinander verknüpft sind: die auf Blätter und auf Karten gezeichneten Aufnahmen, welche der geologische Forschung dienen, sind in Ordnungsmappen gesammelt; die Veränderungen werden tagtäglich nachgetragen in dem Masse, wie neue Schachte oder neue Tiefbohrungen entstehen bezw. erfolgen; die Bibliothek soll eine vollständige Sammlung der über Geologie geschrieben Werkene sein, und ihr Katalog fällt zirsammen mit der « Bibliographia Geologica Universalis », wovon bereits 17 Bände erschienen sind; ein bibliographisches Zettelrepertorium, das ständig wächst, ergänzt die zur Verfügung stehenden wissenschaftlichen Hilfsmittel. So wie sie zur Zeit arbeitet, darf die geologische Landesanstalt als der Typus eines den Anforderrungen der Neuzeit entsprechenden Amtes für Dokumentation gelten, welches der Forschung in einem bestimmeen Wissensgebiete dient und dessen Organisation in engster Verbindung, hinsichtlich der Methoden wie der Zusammenarbeit, mit dem internationalen bibliographischen Institut steht.

Von hier aus führte die Teilnehmer ein Sonderwagen der Strassenbahn durch den Wald von Soignes zum Park von Tervueren, wo,

nach der Mittagspause, unter Führung der Herren Coart und Brohez das Kongo-Museum in Augenschein genommen wurde. Die angesichts der einzelnen Gegenstände gegebenen Erläuterungen liessen von dem augenblicklichen Aussehen der weiten Ländereien Afrikas eine Vorstellung gewinnen. Bei einem Spaziergang durch den Park wurde dann das vom Architekten Girault geschaffene Museum in Augenschein genommen; daneben liegt das Gelände, auf welchem die Welt-Schule erstehen soll : eine Unterrichtsanstalt für Kolonialwesen, deren Programm bereits feststeht, laut dessen sie zugleich als internationale Universität wirken soll.

***

Am Freitag Abend waren die Konferenzteilnehmer in Waux-Hall und im Cercle Artistique versammelt, um dem Konzert und einer Vorstellung : « Der Kinematograph im Dienste der Wissenschaft » beizuwohnen. Vorher hatte man das Modell und die Pläne des « Mont des Arts » besichtigt, einem geplanten Prachtbau, der einmal die grossen staatlichen Kunstsammlungen, ferner die Bibliothek, die Archive und die übrigen Abteilungen des internationalen bibliographischen Instituts aufnehmen und dann auch den befreundeten gelehrten Gesellschaften und internationalen Vereinigungen ein würdiges Heim bieten soll.

Am Samstag Abend fand im Hotel Métropole ein Festmahl statt, dem sich nach der Sitte des Landes die Reihe der Trinksprüche anschloss. Das Gefühl der Zusammengehörigkeit und des gemeinsamen Strebens, das bei dem anregenden Gedankenaustausche der Arbeitssitzungen entstanden war, fand hier beredten Ausdruck. Man trank auf das Wohl der Souveräne der vertretenen Staaten, auf das der belgischen Regierung und der Männer, welche dem internationalen bibliographischen Institut ihr Wohlwollen zuwenden, auf die Gründer der Anstalt und die Mitarbeiter, die es schon sind und die es bald sein werden. Der grosse und erhabene Gedanke der weltumfassenden Dokumentation sowie der zu ihrer Durchführung notwendigen internationalen Verständigung wurde in allen Sprachen gepriesen : französisch, deutsch, englisch, italienisch, ungarisch, norwegisch, holländisch, und auch schon in der Sprache von morgen « in Esperanto »; dann wieder in der Sprache von gestern, lateinisch, ja sogar in der Dezimal-Sprache, für die Teilnehmer recht eigentlich der Sprache der Gegenwart.

***

Fragt man nach dem Ergebnis dieser Konferenz, so darf die Antwort lauten: sie bedeutete einen namhaften Fortschritt auf dem Wege der internationalen Organisation der Bibliographie und der Dokumentation.

Zahlreiche und bedeutende Anstalten aller Länder, insbesondre die internationalen Institute, hatten Wert darauf gelegt, Vertreter zu entsenden, denen so Gelegenheit geboten war, die geleisteten Arbeiten an Ort und Stelle kennen zu lernen. Die befolgten Methoden, an deren Weiterentwickelung seit einer Reihe von Jahren, von einer grossen Anzahl von Mitarbeiten, ununterbrochen gearbeitet wird, erwiesen sich als durchaus brauchbar zur Lösung der gestellten Aufgaben. Beim ersten Anblick erscheinen sie vielleicht verwickelt, und bei näherer Betrachtung ergeben sie sich von selbst aus dem natürlichen Zusammenhang. Die durchgeführten Arbeiten sollen eben nur einen ersten Beitrag zu dem geplanten Riesenwerk darstellen, für dessen Vollendung die vorherige Verständigung unter den verschiedenen Einzelunternehmungen notwendig und möglich ist, die, wie man bestimmt annehmen darf, von allen Beteiligten aufrichtig gewünscht wird.

Vereinigung der Bemühungen auf Grundlage der Selbständigkeit und des Hand-in-Hand-Arbeitens, Dezentralisation in der Arbeitsleistung, dagegen Zentralisation der Arbeitsergebnisse — muss die Losung für die Zukunft sein; das hat der Meinungsaustausch mit voller Klarheit ergeben.

Die Konferenz hat eine neue Organisation ins Leben geruen, von der man die gewünschten Ergebnisse erhoffen darf: den « Internationalen Kongress für Bibliographie und Dokumentation », innerhalb dessen alle Anregungen einen guten Nährboden finden, die bibliologischen Fragen von allen Gesichtspunkten aus in der notwendigen Ausführlichkeit erörtert, alle Schritte zu einer allgemeinen Verständigung beraten und beschlossen werden können.

Die Gründung einer « Internationalen Vereinigung für Dokumentation » hat die Konferenz mit Einhelligkeit den Staaten anempfohlen, und die belgische Regierung hat es übernommen, diesen Vorschlag den übrigen Regierungen zu übermitteln.

Selbstverständlich wird man dieses Unternehmen, das die Wissenschaft sowohl wie das Zusammengehörigkeitsgefühl über alle Landesgrenzen hinaus zu fördern berufen ist, auf eine Grundlage stellen, die dieses « Denkmals für den Gedanken der Menschheit » würdig ist.

ANHANG I.

Internationale Vereinigung für Dokumentation

(*Union internationale pour la Documentation*)

SATZUNGS-ENTWURF

1. Die Mächte, soweit sie das vorliegende Abkommen unterzeichnet haben oder späterhin noch unterzeichnen werden, treten zu einer *Internationalen Vereinigung für Dokumentation* zusammen.

2. Zweck der Vereinigung ist: Schutz der höheren Interessen des Buches, insofern dieses ein Hilfsmittel der Wissenschaften und Künste ist; Erleichterung seiner Aufbewahrung, Erhaltung und Verbreitung durch die Organisation von gemeinsamen Arbeiten, welche die Dokumentation zum Gegenstande haben; durch Schaffung eines über alle Länder sich erstreckenden Verkehrsnetzes für den Austausch der Errungenschaften des Geistes.

Insbesondere hat sie den Zweck:

a) Organisation der allgemeinen Bibliographie, der Katalogisierung aller bisher veröffentlichen Druckschriften wie der Neuerscheinungen.

b) Organisation des internationalen Austauschs der literarischen Erzeugnisse (i. w. S.) um so in erster Linie die grossen öffentlichen Bibliotheken sowie die nationalen Sammlungen der wissenschaftlichen, künstlerischen und literarischen (i. e. S.) Erscheinungen auszubauen.

c) Organisation des Leihverkehrs und der Mitteilung von Werken und Urkunden von einem Land zum andern.

d) Schaffung von Zentral-Urkunden-Sammlungen.

3. *Bibliographie.* — Jede Regierung verpflichtet sich, ihre National-Bibliographie, d. i. das vollständige Verzeichnis der innerhalb ihres Gebiets erschienenen Veröffentlichungen, selbst herzustellen oder wenigstens herstellen zu lassen und den andern Staaten Exemplare oder Abschriften davon zur Verfügung zu stellen. Zu diesem Zweck können die bereits bestehenden Unternehmungen herangezogen werden: die von den grossen Staatsbibliotheken, die von den Verle-

ger-Vereinen herausgegebenen Kataloge oder auch die Verzeichnisse der Pflichtexemplare. Vorher wird man sich über die bei der Abfassung der Titelaufnahmen notwendigerweise zu befolgenden Vorschriften einigen müssen, damit deren Einreihung in die allgemeine Bibliographie ohne Weiteres erfolgen kann.

4. *Internationaler Tauschverkehr.* — Zum Zwecke des weiteren Ausbaus des Tauschverkehrs, der bereits durch das internationale Abkommen vom 15. März 1886 besteht, also zur Erweiterung dieses Abkommens, sollen folgende Massregeln getroffen werden.

a) Die in Artikel 3 genannten Abkommens vorgesehenen Verzeichnisse von Veröffentlichungen sollen entsprechend den für die allgemeine Bibliographie geltenden Vorschriften hergestellt werden. Die Verzeichnisse werden künftighin namentlich den Teil der allgemeinen Bibliographie bilden, der die amtlichen Veröffentlichungen jedes Staates enthält;

b) Die in Artikel 5 vorgesehenen Sendungen können unmittelbar an die internationale Geschäftsstelle erfolgen, die deren Rücksendung zu übernehmen hätte.

c) Die Tauschstellen geniessen Portofreiheit für ihre gegenseitigen Sendungen, für ihren Briefwechsel und die durch die Post versandten Werke. Büchersendungen in Kisten werden bezüglich der Portofreiheit den Postpaketen gleich gestellt.

d) Von allen Veröffentlichungen von Staatsbehörden oder von wissenschaftlichen Gesellschaften, für deren Austausch die Vermittelung der Tausch Stellen in Auspruch genommen wird, soll dem internationalen Amt ein Exemplar zugestellt werden.

e) Private, welche ihre Veröffentlichungen Bibliotheken oder gelehrten Gesellschaften zum Geschenk machen wollen, sollen sich der Vermittelung der Tausch-Aemter bedienen dürfen;

f) Bezüglich der Einrichtung der Sammlungen des internationalen Amtes soll Artikel 8 des Abkommens dahin ausgelegt werden, dass tunlichst alle Veröffentlichungen seit Beginn des 20. Jahrhunderts dortselbst vereinigt werden.

5. Verleihung und Mitteilung von Veröffentlichungen und von Urkunden.

Die hohen an dem Abkommen beteiligten Regierungen verpflichten sich, die Erleichterungen im Leihverkehr mit Büchern und mit Urkunden auf die Staats-Bibliotheken aller Mächte der Vereinigung (Union) auszudehnen; hierbei müssen dieselben Leihbedingungen gelten wie für die Bibliotheken und Anstalten des eignen Landes, wohlverstanden unter der Voraussetzung völliger Gegenseitigkeit.

6. *Zentral-Sammlungen.* — Die hohen an dem Abkommen beteiligten Mächte verpflichten sich, die Schaffung von Zentral-Urkunden-Sammlungen auf jede Weise zu unterstützen. Dies geschieht besonders dadurch, dass jede Regierung Privatpersonen und gelehrte Köperschaften zur Ueberweisung von Druckschriften ermuntert; ferner durch Stiftung vollständiger Sammlungen ihrer eigenen amtlichen Veröffentlichungen und durch Verordnung von Massnahmen (Pflichtexemplare oder sonstwie), welche der internationalen Haupt-Bibliothek den Zugang der Litteratur der einzelnen Länder sichert, in demselben Masse wie die Staats Bibliotheken sie erhalten.

7. *Internationales Amt.* — Das im Jahr 1895 gegründete internationale bibliographische Amt führt künftighin den Namen Office international de Bibliographie et de Documentation (Internationales Amt für Bibliographie und für Dokumentation).

Seine Leitung soll in den Händen einer aus Vertretern der beteiligten Staaten bestehentend Kommission liegen. Diese Kommission beschliesst die Geschäftsordnung des Amtes und wählt aus ihren Mitgliedern einen geschäftsführenden Ausschuss. Sie tritt mindestens alle drei Jahre ein Mal zusammen.

8. *Regional-Bureaus.* — Jeder beteiligte Staat ergreift die erfordelichen Massnahmen, um alle aus dem vorliegenden Abkommen sich ergebenden internationalen Beziehungen in *einer* Geschäftsstelle zu vereinigen, von deren erfolgter Errichtung er das internationale Amt in Kenntnis setzt.

ANHANG II.

Verzeichnis der Drucksachen und der der Konferenz vorgelegten Berichte.

1. Einladungsschreiben.

2. Themata für einzureichende Berichte.

3. Bericht über das internationale bibliographische Institut und die systematische Organisation der Dokumentation.

4. Die internationale Zusammenarbeit auf dem Gebiete der Bibliographie und der Dokumentation. Verzeichnis der Mitarbeiter: Amstalten, Vereinigungen und Zeitschriften.

5. Beiträge zum Studium der internationalen Organisation der Documentation : *a*) Internationaler Tauschverkehr ; *b*) Internationaler Leihverkehr zwischen Bibliotheken.

6. Uebersicht über die Anstalten, die sich mit Bibliographie und mit Dokumentation befassen.

7. Die Konkordanz zwischen den bibliographischen Klassifikationen.

8. Die Dokumentation über Verwaltungsfragen.

9. Internationale Vereinignng für Dokumentation (Entwurf) [siehe Anhang I].

10. Der augenblickliche Stand der Bibliographie und die internationale Organisation der Dokumentation.

11. The anglo-american agreement on cataloging rules and its bearing on international cooperation in cataloging of Books. (Das englisch-amerikanische Abkommen bezüglich der Katalogisierungs-Vorschriften und seine Uebertragung auf internationale Zusammenarbeit bei den Titelaufnahmen.)

12. Report for the « Conférence internationale de Bibliographie » Brussels 1908, on the international Catalogue.

13. Die Pflichtexemplare in ihren Beziehungen zu den Bedürfnissen der Bibliographie und der Dokumentation (überreicht vom Institut).

14. Die Dokumentation in der Geologie. Bericht erstattet von Herrn Mourlon.

15. Bericht über die Bibliographie und die Dokumentation in der Botanik; erstattet von E. de Wildeman, Generalsekretär des Organisations-Ausschusses für den III^{en} internationalen botanischen Kongress.

16. Die internationale Bibliographie der Eisenbahnen, herausgegeben vom dauernden Auschuss des Eisenbahn-Kongresses. Erstattet von Herrn L. Weissenbruch, Generalsekretär des Ausschusses.

17. Bericht über die Arbeiten des « Bureau bibliographique de Paris « von 1899 bis 1908.

18. La revue de l'Ingénieur et l'Index technique. Von Herrn L. Vermandel.

19. Der Gesamkatalog der preussischen Bibliotheken und die Auskunftstelle.

Bericht des Herrn Dr Naetebus, Berlin.

20. Ein Repertorium der Erfindungspatente. Bericht des Herrn General Sébert.

21. Bericht über die Organisation der Dokumentation über Verwaltungsfragen, von Herrn Zaalberg.

22. Bericht über den Stand der Arbeiten des « Concilium bibliographicum » von Dr Field, Direktor der Anstalt.

23. Vorläufige Mitteilung über die Bedeutung der Archive. Von Herrn Archivar J. Cuvelier.

Einzelne Drucksachen aus diesem Verzeichnis werden auf Verlangen postfrei zugesandt. Man wende sich an das

Institut International de Bibliographie
Rue du Musée, 1, Bruxelles

International Conference of Bibliography and Documentation.

BRUSSELS, JULY 10 and 11, 1908.

ANALYTICAL REPORT

The International Conference of Bibliography and Documentation, organised by the International Bibliographical Institute (1), was held at Brussels on the 10th and 11th of July.

The object of the Conference was to promote an interchange of opinions on the great work in progress, and to discuss the standardisation of methods and co-operation. Its immediate aim was to investigate the means of creating an International Documentation organisation and thus lay the foundation of a permanent International Congress and of an International Union between the different States.

Invitations, which were cordially accepted, were restricted to representatives of those organizations, associations, institutes, libraries, services and publications, whose work had a bearing on the questions to be discussed at the Conference.

The meetings, four in number, were held in the *Palais des Académies* and in the Institute buildings, and were arranged so as to proceed methodically with the discussion of the various subjects (2).

The opening session was honoured by the presence of Baron

---

(1) *Object of the Institute :* The improving, developing and standardisation of methods in matter of bibliography and documentation. — The organisation of international scientific co-operation between different specialist groups, so as to elaborate, according to a general plan, works embracing the various branches of documentation, especially a Universal Bibliographical Index. The creation of an international centre for the co-ordination of such works and for preserving the originals of the Index notes and collections of documents. The putting of these, either by lending, copying or publishing them, at the disposal of all intellectual workers. — For this purpose to increase the number of documentation institutes in all countries and put them in permanent exchange and working relations with one another, through the medium of an International Office.

(2) The acts of the Conference will appear later and will contain the reports *in extenso.* Some of the reports have already been published in the Institutes Bulletin.

Descamps, Minister of Science and Arts. M. Henri La Fontaine, who presided, welcomed the visitors. He thanked the Belgian Government for the support given to the work of the Institute, of which Baron Descamps had for many years been president. He showed how all present day studies and important scientific works were being organised on an international basis and how important it was for the States to take mutual action and second private effort in order to guarantee collective interests in matters of books and documents, that is to say, their diffusion and accessibility; they having already guaranteed the rights of private individuals by concluding the International Union of Berne for the protection of Copyright.

Baron Descamps, Minister of Science and Arts, in his turn welcomed the delegates from abroad. He recalled the beginning of the work of the Institute and paid a tribute to those who had brought it to its present state of development. He coupled with this tribute the patrons of the work, among the principal of whom he mentioned M. E. Solvay. As regards the Union to be created, the minister pointed out that it was a question of forming an Union, not by absorbing, but by utilising, all existing elements. These latter should always maintain their own autonomy and individual existence. He promised the co-operation of the Belgian Government in bringing matters to a successful issue.

M. Paul Otlet then read a general report which he had prepared in conjunction with M. H. La Fontaine on the *Present State of Bibliographical Questions and the International Organization of Documentation* (Document N° 10). This report is a summary of the points discussed at the Conference, an analysis of the referendum made prior to the Conference and sets forth the ideas which co-ordinate the different private notes and reports presented, with special reference to the report on the International Bibliographical Institute (Document N° 3). M. Otlet, after having outlined the state of development of the work and organization of the International Bibliographical Institute, reviewed recent events in the domain of bibliographical organisation, the printed catalogues of the British Museum, of the « Nationale » of Paris, of the Library of Congress of Washington, the International Catalogue of Scientific Literature, and the Gesamtkatalog of the libraries of Prussia. M. Otlet also presented a list of the « Book Institutions » existing in all countries and dealing with all scientific subjects, which form as it were the elements of a general organization which it is desirable to create.

But in order to arrange a broad-minded and permanent agreement between all groups and all institutions, these latter must be animated by similar desires and ideals. With this object in view the report analyses successively the ideas which the present age has been called upon to form on the subject of the scientific work of the Book, of the Library, and of the Office of Documentation, as well as the relations existing between the organisation of information and the development of Internationalism.

From the narration of these ideas, stand forth the requirements in the matter of the organisation of Documentation, the general programme of which is thus sketched :

The *Book* should be considered as the recording instrument of thought, which transcribes all private ideas in a continuous and always more adequate manner; it constitutes then, pre-eminently, the tool of scientific work and social standardisation. The *Library* is increasing and is becoming transformed into a regular university, the *Universitas litterarum*, the modern written university working in parallel with the older oral university. The *Information Office*, an administrative, scientific and technical institution, appears destined to be the real form of the encyclopedic Book of the future. Internationalism, among other ways, is being realised by Documentation.

« To organise Universal Documentation », is to take an inventory of everything that has been written, so as to know all that has been published and to connect each isolated publication to all other publications of the same nature, the collection of which expresses the totality of ideas made up of individual ideas (Universal Bibliographical Index); it consists in systematically collecting in our libraries all scientific publications, creating thus a living body from the dead dust of books; it consists in methodically arranging their contents in large documentary indexes, which form one book instead of several, the encyclopedia daily supplied with new publications, established henceforth on uniform plans, in such a way that the parts may be directly comparable and directly incorporable in the very *Corpus* of our knowledge; it consists in rendering the intellectual wealth of libraries and indexes easily accessible to scientific workers of the whole world, in reducing for them, more and more, the work of seeking and assimilating the knowledge placed at their disposal.

In a word, the organization of Documentation is the creation of an *Universal Memory* which would work in a manner similar to a vast mechanism intended for obtaining and condensing scattered

and diffused knowledge and distributing it wherever necessary.

To attain this end co-operation must exist, and a national and international agreement must become to, an agreement between all special branches of knowledge. We must divide and classify work, and all book institutions, libraries, institutes, offices, administrations, societies, academies and international associations, which are working to-day as centres of production or consumption of printed matter, must be united to one vast network intended to form a system of intellectual exchange throughout the countries, just as the organization of material exchanges has united all centres of production and consumption of material products, by an immense network of railways and waterways.

The opening session was concluded by a speech of M. Darboux, perpetual secretary of the Academy of Science, Paris, who in the name of the visitors thanked the Minister and the President for their welcome, and called to mind his former relations with the directors of the Institute.

* * *

Friday afternoon was devoted to a visit to the buildings of the Institute, so as to give the members of the Conference an opportunity of conducting a personal enquiry into the methods devised and put into practical operation at the Institute and to give them an idea of the present state of development of the undertaking.

The five departments of the Institute were successively visited : the Bibliographical, the Iconographical and the Documentation sections, the Library and the Museum of Methods.

Demonstrations and explanations were given, which showed the object in view and the means adopted for its realisation. They dealt with the card-indexing system, the international classification (decimal classification) and the uniform rules contained in the *Manuel du Répertoire bibliographique universel*, the practical possibility of establishing indexes consisting of material supplied by extended co-operation, and the logical and necessary relations existing between the different branches of documentary organization.

General demonstrations by MM. La Fontaine, Otlet and Masure, were followed by demonstrations concerning certain special branches : by M. Field (Zurich) on the Bibliography of Zoology, Anatomy and Physiology ; by M. Huet (Brussels) on the analytical Bibliography of Odontology ; by Professor Doumer (Lille) on the Bibliography of Electrobiology ; by M. de Potter on

the formation and operation of the different parts of the Universal Iconographical Index.

Opinions were exchanged during the course of the visit, the members of the Conference, being seated round tables, on which the elements employed for the demonstration were exposed.

The first question to be discussed was that of the collaboration acquired for the work and which constituted a general list of 214 institutions (Document n° 4 ; then the question of printed cards was dealt with, the size of latter, the method of arranging them, and their cost price (varying from 0.25[d] to 0.50[d], not including the cost of editing .

The question of agreement between classifications was next discussed and a report prepared by the Institute was read, a report which arrived at the conclusion that several systems of classification could be employed simultaneously, provided that equivalent tables were established and that the bibliographical notices and documents to be indexed bore the indications of the different classifications. The classification tables of the International Catalogue of Scientific Literature were cited in support of this argument, it having been proved that an agreement between this classification and the decimal system was possible.

The applications of the Decimal classification to parts of Documentation other than Bibliography, were next dealt with. General Sébert, President of the Bibliographical Office of Paris, read a report on the formation of indexes of patents and on the possibility of connecting to the general organisation of documentation the vast amount of literature supplied by these patents. General Sébert moved that an International Association for the formation of a general Index of Patents be created in all countries on the lines laid down by the Bibliographical Office of Paris. This motion met with the approval of all present. M. Hanauer (Frankfurt) spoke on the importance of the same subject and presented by way of test, tables by which the classification of patents, at present so very different in the various countries, could be made to concord. He also anticipated different applications to industrial documentation, principally to drafting.

The object in visiting the library of the Institute was two-fold : first to show how perfectly the organisatien of books in libraries and bibliographical index cards could work in parallel ; and secondly to point out the possibility of co-operation in the formation of large collections of books. The library of the Institute is, in fact, a collective encyclopedic library to which about 40 asso-

ciations and institutions (including several international associations) with headquarters at Brussels contribute. A descriptive pamphlet was distributed among the members (Pamphlet, N° 96 of the Institute).

Many comments were passed during the course of a visit to the « Museum of Methods ». The different data of the Institute's methods, their application and comparison with other systems, were arranged in systematic order in glass-cases and files. Around the walls, the different phases of Bibliographical Science, its problems, history, institutions and statistics of its printed matter, are illustrated by diagrams, ontlines and photographs.

The pamphlets of the Institute (97 in all) and of the Bibliographia Universalis (62 contributions) were collected together in special bookshelves. The following firms had on show a temporary exhibition of documentation material : The Library Bureau, Boston; The Globe Company, Boston, represented by the firm Van Beest, Brussels; Galante, Paris; Lippman, Strasbourg; Damman-Washer, Brussels; Vanderborght, Brussels.

* * *

Saturday's session was held at the Palais des Académies, under the presidency of General Sébert, vice-president of the Institute. Reports were first read on the different establishments and institutions affiliated to the International Bibliographical Institute. In a report on the Concilium Bibliographicum of Zurich, Dr. Field, its director, stated that the Concilium had, since its origin printed and distributed about 15,000,000 international cards (size and classification). A report on the Bibliographical Office of Paris showed how this institution was participating in the organisation of scientific and industrial bibliography, as well as in the preparation of the Classification Tables. In a report on the bibliographical work accomplished by the International Railway Congress, M. Weissenbruch stated that this work began in 1896 and was at the present day of the utmost service to all governments and companies affiliated to the Congress. M. De Potter read a report on the International Institute of Photographic Documentation and briefly reviewed the history and tests which had culminated in the formation in different countries of large collections of photographs, in the adoption of general methods used in connection with those of Bibliography, in the meeting of a special Congress at Marseilles and in the formation of an International Institute. The organisation and working of the International Documentation

Offices of Hunting and Fishing recently created at Brussels, were explained by M. Leschevin, General Secretary; M. Lecointe, Director of the Brussels Observatory sent a written communication on the International Polar Institute. A written report on the International Office of Aeronautical Documentation was also received from the secretary, Captain Mathieu. M. Vermandel presented a report on the Bibliography of Technical Science, which he has conducted since 1903. M. de Vuyst (Brussels) spoke of the arrangements that were being made with different International Congresses to be held in Brussels in 1910, to organise in their midst documentation sections in conjunction with the International Bibliographical Institute. The Congresses in question were principally those of Administrative Science, Agricultural Demography and Home Education. The collection of the *Bibliographia Universalis*, which consists of bibliographies published in co-operation according to the methods of the Institute, was presented as a whole.

The situation of Bibliography and Documentation in different countries and different sciences, was then examined. An outline of a scheme for drawing up reports was sent, two months ago, to those from whom reports were requested (Document No 2).

The International Bibliographical Institute, as a contribution to the study of this question presented an *Abridged List of Bibliographical and Documentation Institutions* (Document n° 6) : central national libraries, librarians associations, bibliographers, bibliophilists, publishers, copyright registration offices, international exchanges and bibliographical institutes. This list contains no less than 16 pages and groups the institutions into four classes : national organisations classified by country, special periodical bibliographies classified by subject, international organisations devoted to documentation (five in number), international associations with different purposes (about 125 associations and 32 permanent international congresses). This list drawn up by the Institute will serve as a basis for the subsequent work of an inquiry whose conclusions will be presented at the next congress, and will give rise to the publication of an *Annuaire de la Bibliographie et de la Documentation.* (Year Book of Bibliography and Documentation.)

The report presented by M. Stroobant, Director of the Committee of Bibliography and Astronomical Studies practised at the Royal Observatory of Uccle, on bibliography and documentation in connection with Astronomy, and the report on documentation connected with Botany presented by Mr. de Wildeman, general secre-

tary of the International Congress of Botany, showed the great interest attached to a systematic and historic statement of facts of this nature, and what progress might be expected from an interchange of ideas and experience by bibliographers working in very different scientific fields.

As regards the situation of bibliography and documentation in different countries. very interesting reports were presented by different members of the Congress. M. Biagi, delegate of the Minister of Public Education of Italy (Florence), detailed the reforms recently introduced into Italy, the formation of a Superior Council of Libraries and the steps which had been taken for interlibrary loans of books. He also dealt with the question of free postage granted to libraries and the reproduction of manuscripts by photography.

Messrs. Duff Brown and Hopwood (London) dealt with the situation in England. They showed the results which had been obtained by the English Library Association, and the desire, the realisation of which is now being actively pursued, of centralising and co-ordinating existing means of reference. Municipal libraries are being developed in England on an extensive scale, and Mr. Andrew Carnegie. by his generous gifts, has lately aided in the building of model libraries. Mr. Duff Brown assured the Conference of the interest which English librarians took in co-operative work on an international basis. M. Hopwood expressed the opinion that English Librarians, as a whole, would favour any schemes tending te improve bibliographical reference but whould be very jealous of anything which might interfere with individual freedom in library administration.

M. Haakon Nyhuus, Director of the Deikmans Bibliothek (Christiania), sketched the manner in which the libraries of Norway were organised. The remarkable initiative of M. Haakon Nyhuus is responsible for the results obtained. All libraries subsidised by the State are considered members of one vast body, the parts of a network which extends over the whole country and through which the books circulate. The purchasing and cataloguing of books, and the registration of borrowers are all performed in one central office.

Communications on two works of prime importance were then presented : 1st the International Catalogue of Scientific Literature, and 2nd, the Collective Catalogue of the libraries of Prussia.

M. Darboux read a report of the Central Office of the International Catalogue (Document nº 11) and gave the history of this important work, the initiative of which is due to the Royal Society

of London and to which he had devoted all his efforts. The object of this catalogue is to publish, annually, 17 volumes including the current bibliography of mathematical, physical and natural sciences. M. Darboux explained the really international character of this work, to which 32 countries, with their own regional bureaus, contributed. He added that, personally, he had been in favour of publishing the international catalogue on cards, but this idea had to be abandoned owing to financial considerations.

M. Naetebus, delegate of the Königliche Bibliothek of Berlin, detailed the history and present state of the Gesamtkatalog of Prussian libraries. This work will be of the utmost utility, as it will unite bibliographical information on about 3 million volumes. The transcription of the catalogue of the Royal Library of Berlin, which serves as a basis of comparison with the other catalogues, is now finished. No decision has yet been come to regarding the publication of this catalogue, nor has it been decided whether it will be classified by name of author or by subject. An Information Bureau of Prussian libraries is working with the Bureau of the Collective Catalogue. Any worker, on payment of 10 pfennings, can obtain particulars of the works possessed by the different libraries affiliated.

A report on the agreement between the English and American Librarians' Associations on Cataloging Rules and its bearing on international co-operation in cataloging books, was read by Mr. Hanson of the Library of Congress, Washington, President of the American Committee (Document N° 12). Mr. Pinto completed this report by some special remarks. Mr. Hanson's report is an ardent appeal for universal agreement. It points out that this agreement, thanks to which cards coming from different sources can be introduced into the same indexes and catalogues, is a thing not only desirable, but quite possible. The Anglo-American agreement is based upon 83 rules; six points only were left to the liberty of the contracting parties. In the establishment of the new code a subsequent international extension of its use has been taken into consideration. The hour to realise the latter has come, said Mr. Hanson.

The Conference then examined the question of administrative and statistical documentation. A report by M. Otlet (Document n° 8) explained the fondamental points of this question : public bodies launch enormous quantities of documents which are treated generally without any conception of ensemble ; these documents, however, constitute large sources of statistical, economical and

sociological information and will be put aside one day among the public archives. It is therefore necessary to seek a means of organising them, systematically, according to the general principles of documentation. They could in many cases be put at the disposal of the public and thus avoid many cumbersome and costly publications of little utility. Manuscript documents and printed documents form the elements of integral Documentation.

M. Zalberg (Zaandam) also dealt with this subject and gave the history of the comparative investigations which had been made in Holland to solve the problem, and the experiments which are being carried on at Zaandam, with the methods of the International Bibliographical Institute.

M. Elias (Zaandam) explained the interest which the « Nederlandsche Vereeniging voor Gemeentebelangen » took in the question and the project which is at present on foot for the creation of an International Office of Administrative Documentation, so as to secure an unity of method throughout the kingdom. He urged that the question of administrative documentation be put down on the programme of the Congress and of the International Union.

M. Cuvelier (of the general archives of the Kingdom of Belgium) presented a report on the same subject, but from the point of view of its relation with the organisation of archives. This report sets forth some original opinions on this organisation as a source of general documentation. M. G. Mandello (Professor at Presbourg University, Hungary) made some remarks on statistical offices and on the opportunity of introducing methods of documentation and international classification into them. M. Marck, delegate of the Ministère du Travail (Paris), suggested that an inquiry be made among public bodies, on these important questions. The documentation section of the International Congress of Administrative Science could work in collaboration with the Commission appointed.

The Central Office of Esperanto sent a communication on the application of bibliography to Esperanto (Publication n° 91 of the Institute).

∴

The last point in order of the day — last in order, but first in importance — was the examination of suitable means of coming to an agreement and organising International Co-operation.

The Institute first of all made its views known. It recommended a free organisation working in parallel with, and complementary

to, an official organisation. The free organisation would consist in a periodic Congress in which considerable latitude of discussion would be allowed; the official organisation, in an International Union for Documentation, formed among the States.

The object of the Uinon would be « to protect the superior interests of the Book considered as an instrument of science, literature and art, to facilitate its preservation and diffusion by organising works of documentation in common and in establishing a permanent network of intellectual exchanges between the different countries (Document n° 9). The principal purpose of the Union would be : the organisation of Universal Bibliography, the development of international exchanges and the formation of central collections of documents. It would work in a manner similar to official Unions devoted to various subjects and would constitute a complement to the Union for the protection of copyright, which exclusively concerns private interests and the economic advantages resulting from the Book, whilst the collective interests of its preservation and diffusion require an equal protection. The International Convention would require each State to prepare its own bibliography by means of regional bureaus which would be in communication with a central office. As regards international exchanges, the conventions of 1886, revised and extended in scope, would serve as basis for the new convention.

In support of its project, the Institute presented three notes, one on the International Exchange Service, another on the international lending of books among libraries (Document n° 5), and the third on copyright registration in its connection with the organisation of Bibliography and Documentation (Document n° 13). A letter was also read from the British Academy, stating that it desired to put no obstacles in the way of the projects of the International Bibliographical Institute and would consequently abandon its idea of a bibliographical organisation, which it had presented to the International Association of Academies.

An interesting discussion followed the reading of MM. Otlet and La Fontaine's project. MM. Darboux, Sébert, Biagi, Stainier, Mandello, Gariel, Elias, Field, Doumer and Sustrac took part in, and approved of, same. The request was made that, on the one hand, the question of interlibrary lending of books be also reserved for examination by librarians, and on the other hand, that administrative documentation be included in the programme of the Union.

M. Van Overbergh, Director-General, delegated by the Minister of Science and Arts to follow the proceedings of the Congress,

having indicated the course to follow so as to come promptly to an agreement between the different States, and having announced that the Belgian Government would undertake to present the project to the other Governments, the Conference unanimously voted the following resolutions :

I. Regarding the International Congress of Bibliography and Documentation : The Conference decides on the organisation of an International Congress of Bibliography and Documentation. This Congress, which will be permanent, will meet for the first time in 1910 (1). Although not excluding individual members, it will principally include delegates of associations and institutions which have for object the question of bibliography and documentation. The desires of all in this domain can thus be made known, and decisions come to in common can be effectively realised.

Representation at the Congress will take place by country and by scientific or technical speciality.

Among the latter will be included international organisations (associations, congresses, institutes) whose organising functions must extend more and more to bibliography and documentation. National commissions will endeavour to group together in each country delegates of large libraries, librarians' associations, bibliographers and publishers, and institutions connected with the Book.

The organisation of the first Congress is entrusted to the International Bibliographical Institute. The latter will form, for this purpose, a central organising Commission of delegates of national commissions and international associations.

The programme of the Congress will include the questions discussed at the Conference, as well as all kindred questions, which it will ultimately be deemed advisable to add : examination of works, standardisation of methods, organisation and agreement with a view to international co-operation in all domains of bibliography and documentation, including photographic documentation, administrative documentation and documentation of Patents.

A Committee of Patronage will be organised for the Congress. As a mark of admiration for what he has done for Libraries and

(1) The International Congress of International Associations, organised by the Central Office of International Associations, will be held at Brussels in 1910. Measures will be taken to synchronise the dates of the two congresses and to make them coincide with the date of the International Congress of Librarians, which will take place about the same time and in the same town.

for Peace, an indispensable condition for international co-operation, the Conference decides to offer the presidency of this Committee to Mr. Andrew Carnegie.

II. Regarding the International Union of Documentation : Considering the necessity of organising Bibliography and Documentation on a basis more and more international; considering the necessity, for this purpose, of creating and developing national or regional bureaus and of establishing between these bureaus permanent and international relations; considering also the necessity o developing exchange services, and the lending of publications and documents.

The Conference draws to the notice of the Belgian Government, the scheme of the International Bibliographical Institute for the creation of an « International Union of Bibliography and Documentation ». The Conference expressed its desire to see the Belgian Government take the initiative in bringing the matter to the notice of the other Governments.

* * *

These resolutions having been moved and the customary vote of thanks from the president to the delegates, and from the delegates to the office, having been passed, the sittings of the Conference were declared closed.

Sunday was devoted to a promenade and visits to scientific buildings. The members visited in a body the University and Research Institutes, founded by M. E. Solvay, the Institute of Physiology, where they were received by Professor Heger, Director of the Institute, and the Institutes of Commerce and Sociology, where they were welcomed by M. de Leener. This visit showed how well the Library of the Institute of Sociology was organised and what facilities were afforded those who were fortunate enough to carry on their studies there.

The promenade was then continued to the Parc du Cinquantenaire, where M. Michel Mourlon, Director of the Geological Survey of Belgium, showed the visitors through the interesting establishment of which he is president. The whole service of the Geological Map of Belgium is now based on a documentary organisation, the different elements of which are closely connected with one another : lists on sheets and cards for the use of the Geological Map and collected in files, new facts obtained from day to day, according as springs, trenches or borings are worked in the

country, the library for collecting all works published on geology, the catalogue of this library, kept up to date and combining with the Bibliographia Geologia Universalis, of which 17 volumes have appeared, whilst a bibliographical card-index, with numerous references, complete the data put at the disposal of investigators. In its present state, the Geological Survey of Belgium, constitutes a type of modern office of documentation, devoted to the study of a special science and organised closely in system and co-operation with the International Bibliographical Institute (Document n° 14).

From the Parc du Cinquantenaire, the members went in special trams, through the Forêt de Soignes, as far as the Parc de Tervueren, where, after an enjoyable luncheon, they visited the Congo Museum, under the direction of Messrs Coart and Brohez. The lucid explanations given before each object, enabled the delegates to form a mental idea of the vast African territories, reserved for Europe of the future. In a walk through the Park, an opportunity was given of seeing the building of the new museum, designed by the architect Girault, as well as the site reserved for the « Ecole mondiale » an institution where courses on Colonial Expansion will be given, and which, from the programme which has been drawn up, will be a finishing school and an international University.

On Friday evening the members were present at the Waux-Hall and the Cercle Artistique, where a concert and scientific cinematograph show were held. In the afternoon a visit was paid to the building containing the model and plans of the « Mont des Arts », the buildings which will contain, in addition to the Art collections of the State, all large collections of documents existing in Brussels, the library, the royal archives, the archives of the Kingdom and the buildings of the International Bibliographical Institute, as well as of the learned societies and international associations connected with it.

On Saturday evening a banquet was held at the Hotel Metropole and at the hour of toasts, expression was given to the sentiments which had sprung up as a result of the previous days' deliberations, and opinions were exchanged on special points. The toasts of the sovereigns of the different states represented, of the Belgian Government, of the patrons of the International Bibliographical Institute, of the founders and collaborators of the work and of future co-operation, were all proposed. The grand and noble idea of Universal Documentation and the international agreement necessary for carrying it into practical shape, was lauded in all languages :

in French, German, English, Italian, Hungarian, Norwegian, Dutch, even in the language of the future, Esperanto, in the language of the past, Latin, and in the language of the moment — the « decimal » language.

⁂

To express in a few words the results of the Conference, it may be said that it constitutes a new and important step in the development of international organisation of Bibliography and Documentation.

A large number of important institutions from all countries, and especially international institutions, sent representatives, and the delegates were enabled to form personal opinions of the work accomplished. The methods which have been developed for some many years and with so many contributors, appear to be the most suitable for solving the problems which arise. Their apparent complexity becomes transformed into real simplicity, according as the problems and possibilities are the better separated. The work so far accomplished will be an initial and large contribution to the entire work, for the realisation of which an agreement between all private workers has been proved to be not only possible, but what is still more important, desirable, and, we must not hesitate in saying so, ardently and sincerely wished for.

The views exchanged during the Conference showed that the guiding principles of the future should be the federation of efforts on the basis of autonomy and co-operation, decentralisation in the carrying out of work and centralisation of results.

The Conference created a new organism, qualified to produce the desired results : *The International Congress of Bibliography and Documentation,* by which all initiative will be taken, all aspects of bibliographical science studied and discussed, and all agreements negotiated and concluded.

As to the *International Union of Documentation*, the Conference was unanimous in its desire to see an agreement come between the different States, and the Belgian Government agreed to make the proposal to the other countries. Such a Union is destined to strengthen the work of Universal Documentation — an undertaking of international science and solidarity — on a basis proportionate to the monument to be erected to Human Thought.

ANNEX I.

International Union of Documentation.

SCHEME.

I. — A *Union of Documentation* has been formed between the countries signing the present convention and those which will ultimately join same.

II. — The object of the Union is to protect the superior interests of the Book as an instrument of science, letters and arts and to facilitate its preservation and diffusion in organising documentation work in common, and in establishing between the different countries a permanent network of international exchanges.

The Union has especially in view :

A. — The organisation of Universal Bibliography with a view to cataloguing all printed matter published up to the present time and appearing from day to day.

B. — The organisation of International Exchanges with the object, principally, of developing large public libraries and national collections of scientific, artistic and literary documents.

C. — The organisation of a service for lending and communicating books and documents from one country to another.

D. — The formation of central collections of documents.

III. — *Bibliography.* — Each State undertakes to establish or to have established, a national bibliography or complete list of publications issued within its own territory, and to put copies of this bibliography at the disposal of the other States. For this purpose, works which at present exist, can be made use of, such as catalogues of large official libraries, catalogues issued by publishers' associations or lists of copyright offices.

Every effort will be made with a view to applying to the preparation of these bibliographies a few general rules, in order to permit their being included in the Universal Bibliography.

IV. — *International Exchanges.* — With a view to developing the exchange services created by the International Convention of March 15, 1886, and by extension of this latter, the followed measures will be taken :

a) The lists of publications mentioned in article 3 of the aforesaid convention will be established in conformity with the rules drawn up for universal bibliography. These lists will specially form in the future, that part of general bibliography relative to the official documents of each State.

b) The despatches mentioned in article 5, can also be made directly to the International Office, from where they will be reforwarded.

c) The exchange bureaus will be granted free postage. This privelege will extend to correspondence and works sent by parcel post. Books sent in cases will be sent as parcel post and will be exempt from postage.

d) One copy of each official work or work of any learned body and transmitted by means of the exchange bureaus, will be reserved for the International Office;

e) Private individuals who desire to present their publications to the libraries and learned societies, can make use of the exchange bureaus;

f) As regards the formation of the collections of the International Office, article 8 of the convention will be understood in this sense, that every effort will be made to collect publications which have appeared since the beginning of the 20th century.

V. — *The lending and communicating of publications and documents.* — The High Powers affiliated to the convention, undertake to grant the privilege of lending works and documents to all official libraries of those States forming part of the Union, on the same conditions as those works are lent to libraries and institutions in their own country, provided of course that the different libraries reciprocate.

VI. — *Central collections.* — The High Powers affiliated undertake to assist in every possible manner in the formation of central collections of documents. They will chiefly aid in influencing the handing over of copies by private individuals and learned bodies, by means of the international exchanges, in handing over complete collections of their official documents and in stipulating, by way of legal registration or otherwise, of such measures as

would assist the International Central Library in being put in possession of national works, in the same way as official state libraries.

VII. — *International office.* — The International Bibliographical Office created in Brussels in 1895 will henceforth act under the denomination of the International Office of Bibliography and Documentation.

It will be under the control of an administrative commission composed of delegates from the States affiliated to the Union. The commission will draw up the rules and will select an executive committee from amongst its members. This committee will meet at least once every three years.

VIII. — *Regional Bureaus.* — All precautions will be taken by each of the affiliated States to centralise in its own territory all international relations arising from the present convention, in one single office, the existence of which will be notified to the International Office.

ANNEX II.

List of Documents regarding the Conference and of Reports Presented.

1. Letter of invitation.

2. Subjects to be dealt with in reports.

3. Report on the International Bibliographical Institute and the Systematic Organisation of Documentation (Presented by the Institute).

4. International Co-operation in Bibliography and Documentation. List of co-operating institutions, associations and publications (Presented by the Institute).

5. Contribution to the Study of the International Organisation of Documentation : I. International exchanges; II. The International Lending of Books among libraries. (Presented by the Institute.)

6. Abridged list of Bibliographical and Documentation Institutions. (Presented by the Institute.)

7. Agreement between bibliographical classifications. (Presented by the Institute.)

8. Administrative Documentation. (Presented by M. Paul Otlet.)

9. International Union of Documentation. (Scheme presented by the International Bibliographical Institute).

10. The present state of bibliographical questions and the international organisation of Documentation. (Report presented by Mssrs H. La Fontaine and Paul Otlet, General Secretaries of the International Bibliographical Institute.) [Marked No 6 by mistake.]

11. Report for the International Bibliographical Conference, Brussels, 1908, on the International Catalogue. (Presented by the Central Office of the International Catalogue.)

12. The Anglo-American agreement on Cataloging Rules and its Bearing on International Co-operation in Cataloging of Books. (Presented by M. Hanson, of the Library of Congress).

13. Copyright registration offices in their connection with the

requirements of Bibliography and Documentation. (Note presented by the Institute.)

14. Report on Geological Documentation. (Presented by M. Mourlon, Director of the Geological Survey of Belgium.)

15. Report on Botanic Bibliography and Documentation. (Presented by M. E. De Wildemann, General Secretary of the Organising Commission of the Third International Congress of Botany.)

16. Report on the International Railway Bibliography, published by the Permanent Commission of the Railway Congress. (Presented by M. L. Weissenbruch, General Secretary of the Commission.)

17. Report on the working of the Bibliographical Office of Paris, from 1899 to 1908.

18. La Revue de l'Ingénieur et Index technique. The Technical Index. (Note presented by M. L. Vermandel.)

19. Der pruessische Gesamtkatalog und das Auskunftsbureau der deutschen bibliotheken. (Note presented by Dr Noetebus (Berlin).

20. The Index of Patents. (Report presented by M. Sébert.)

21. Report on Administrative Organisation and Documentation. (Presented by M. Zalberg.)

22. Report on the present state of the work of the Concilium bibliographicum. (Presented by M. H. Field, Director of the Concilium.)

23. Sketch of the role of Archives. (Report presented by M. Cuvelier, Archivist.)

DOCUMENTS DE LA CONFÉRENCE

Lettre d'invitation.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la Conférence internationale de Bibliographie et de Documentation, organisée par notre Institut, qui se tiendra à Bruxelles les 10 et 11 juillet prochains.

Les questions qui se rattachent à la meilleure documentation, à l'organisation des travaux bibliographiques, à l'unification des méthodes et à la coopération en ce domaine sont à l'ordre du jour dans tous les pays et dans la plupart des assemblées internationales. De grandes œuvres sont actuellement en cours d'exécution ou en préparation.

Un échange de vues entre les dirigeants de ces œuvres et ceux qui ont fait de ces questions une étude approfondie paraît particulièrement opportun en ce moment. Il y a tout à gagner pour chacun à la mise en commun de l'expérience acquise et à la discussion, en toute indépendance d'esprit, des opinions faites ainsi que des résultats qui se dégagent des travaux réalisés.

Par suite du développement des relations internationales dans tous les domaines et de l'interdépendance croissante des sciences, la Bibliographie et la Documentation tendent elles-mêmes à devenir internationales et universelles. Par delà les frontières, aussi bien

qu'entre les sciences connexes, des liens se nouent, des coordinations s'opèrent, des collaborations s'établissent.

Ainsi, progressivement, s'impose cette idée qu'à notre époque échoit la tâche de donner une organisation générale à la Documentation.

La Conférence à laquelle nous vous convions aura à en étudier les moyens. Il a été décidé de donner à ses travaux le caractère préparatoire à un Congrès international, largement ouvert, qui serait réuni en 1910, au même moment que le Congrès international des Bibliothèques et des Archives qui s'organise pour cette époque.

La Conférence de juillet prochain est donc réservée aux représentants des divers organismes (Associations, Instituts, Bibliothèques, Services, Publications) qui, dans tous les pays et dans toutes les spécialités, ont pour objet l'étude ou la réalisation de travaux de Bibliographie et de Documentation.

Les représentants des organismes ayant un caractère international y sont spécialement conviés.

Nous osons croire, Monsieur, qu'il vous plaira prendre part aux travaux de cette Conférence. Votre grande expérience et l'intérêt très vif que vous témoignez au progrès des questions qui en font l'objet lui apporteraient le plus précieux des concours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération bien distinguée.

LE BUREAU
DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE.

* * *

PROGRAMME

1\. — **Organisation.** — Etat de l'organisation bibliographique et documentaire dans les divers pays et dans les diverses spécialités.

2\. — **Travaux.** — Etat des travaux en cours ou en projets.

3\. — **Méthodes.** — Etat des méthodes.

4\. — **Coopération et entente internationale.** — Moyens d'établir la coopération internationale en vue d'organiser la documentation sur des bases universelles.

A. — Quant aux méthodes : Unification des règles ; concordance entre les classifications.

B. — Quant aux coopérateurs : Rôle des Pouvoirs publics, des Bibliothèques, des Editeurs, des Auteurs, des Sociétés savantes, des Associations internationales.

C. — Quant au programme des travaux : Utilisation des travaux anciens; coordination des travaux en cours; sériation des travaux neufs.

D. — Quant à l'organisation : Convention universelle pour la coopération sur une base libre ou officielle; centralisation et décentralisation, autonomie et fédération; sectionnement par sciences et par pays; réseau des organismes affiliés; bureau central, bureaux régionaux, bureaux spéciaux.

Des rapports préliminaires seront préparés sur chaque question et distribués avant la réunion de la Conférence. L'usage des langues est facultatif.

* * *

THÈMES A TRAITER DANS LES RAPPORTS

I. — Etat de l'organisation de la Bibliographie et de la Documentation dans un pays déterminé.

1. *Collections.* — Indication sommaire des grandes bibliothèques du pays et de la fonction assignée à chacune d'elle dans la documentation générale. Existe-t-il un plan général d'organisation ?

2. *Statistique des imprimés.* — Données relatives à la production rétrospectives (total à ce jour) et à l'année courante ; répartition d'après les matières.

3. *Bibliographie.* — Indication sommaire des principaux travaux d'ordre général : Bibliographie et grands catalogues de Bibliothèques, catalogues collectifs des libraires, etc.

4. *Coopération.* — Travaux bibliographiques entrepris en coopération, catalogues collectifs de Bibliothèque, catalogue de la Bibliothèque nationale organisée de manière à servir à toutes les bibliothèques du pays, etc.

5. — *Méthodes et règles.* — Règles généralement suivies pour la catalographie et la bibliographie ; entente relative à ces règles et à leur unification. — Classification : système en vigueur, entente et unification.

6. *Publications.* — Règles ou recommandations formulées afin de conformer les publications aux desiderata d'une bonne documentation, notamment en ce qui concerne les points suivants : Répartition des matières, tables des matières, publication sur fiches, forme et disposition des ouvrages.

7. *Iconographie et Photographie documentaire.* — Collections existantes, importance, règles pour la formation des collections, classement.

8. *Enregistrement bibliographique. Dépôt légal.* — Quelles mesures légales existent pour cet enregistrement? — Quel est l'organisme chargé de cette fonction. Le système fonctionne-t-il à satisfaction?

Institutions et Associations. — Bureaux, instituts, offices, sociétés existantes et ayant pour objet la bibliographie, les renseignements, la documentation en général. (Noms, adresse, organisation, travaux, subsides des pouvoirs publics.)

9. *Enseignement.* — Où et par qui il est donné, matières inscrites au programme, sanction des études (diplômes, examen).

10. *Mouvement général en faveur de l'organisation de la bibliographie et de la documentation.* — Principaux faits rétrospectifs, état général actuel et tendance de l'opinion, projets à l'étude.

II. — Etat de l'organisation bibliographique et documentaire dans les diverses sciences.

1. *Collections.* — Indication sommaire des grandes bibliothèques et collections d'ouvrages existantes dans les divers pays relativement à la science envisagée. Fonction assignée à chacune d'elle dans la documentation générale de la science. Existe-t-il un plan général d'organisation?

2. *Statistique des imprimés.* — Données relatives à la production rétrospective (total à ce jour) et à l'année courante; répartition d'après les pays, les années et les espèces d'ouvrages (livres, périodiques, articles de périodiques.)

3. *Bibliographie.* — Indication sommaire des principales bibliographies existantes en montrant comment elles se font suite les unes aux autres et de quelle manière elles couvrent le champ entier de la production.

4. *Coopération.* — Travaux bibliographiques entrepris en coopération : Indication de ces travaux et appréciation.

5. *Méthodes et règles.* — Règles généralement suivies pour la catalographie et la bibliographie de la science; entente relative à ces règles et à leur unification. Classification : systèmes en vigueur, entente et unification.

6. *Publications.* — Règles ou recommandations qui ont été formulées afin de conformer les publications scientifiques aux desiderata d'une bonne documentation. Notamment en ce qui concerne les points suivants : Répartition des matières, table des matières, publication sur fiches, forme et disposition des ouvrages, etc.

7. *Iconographie et Photographie documentaire.* — Collections existantes, leur importance. Règles suivies pour la formation des collections, classement, communication. Etat de la question.

8. *Enregistrement bibliographique. Dépôt légal.* — Quelles mesures légales ou conventionnelles ont adopté les Congrès internationaux? Quel est l'organisme chargé de cette fonction? Quelles sont les sanctions? Le système fonctionne-t-il à satisfaction?

9. *Institutions et Associations.* — Bureaux, instituts, offices, sociétés, bibliographie, ayant pour objet les renseignements et la documentation sur les matières.

10. *Enseignement.* — Où et par qui il est donné, matières inscrites au programme, sanction des études (diplômes, examen).

11. *Mouvement général en faveur de l'organisation de la bibliographie et de la documentation dans la science envisagée.* — Principaux faits rétrospectifs, état général actuel et tendances de l'opinion; projets à l'étude.

Remarques. — Afin de permettre leur parfaite comparabilité, il est désirable que les rapports soient présentés dans l'ordre du schéma et en numérotant les paragraphes en concordance avec les numéros.

Les rapports peuvent être présentés avec plus ou moins de développements au gré des rapporteurs. Il importe avant tout de signaler l'existence des faits et des institutions; pour les détails de leur exposé ou de leur organisation, on pourra, le cas échéant, s'en référer aux publications dans lesquelles sont consignées des données complémentaires. Il est toutefois désirable de voir traiter avec quelques développements les points qui peuvent présenter un intérêt international, soit par leur caractère de nouveauté, soit par l'apport qu'ils peuvent apporter à la coopération internationale.

Il est rappelé que l'usage des langues est facultatif pour les rapports.

Rapport sur l'Institut International de Bibliographie et l'Organisation systématique de la Documentation.

I

LES DOCUMENTS ET LA DOCUMENTATION

Les Documents.

Les *Documents* comprennent tout ce qui représente ou exprime, à l'aide de signes graphiques quelconques (écriture, image, schéma, chiffres, symboles) un objet, un fait, une idée ou une impression. Les textes imprimés (livres, revues, journaux) en constituent aujourd'hui la catégorie la plus nombreuse.

Sans l'aide des documents graphiques pour les retenir et les fixer, les connaissances et les impressions n'auraient qu'une durée éphémère, car la seule *mémoire* est insuffisante pour en conserver le souvenir. Elles n'auraient aussi qu'une portée restreinte, car la *parole* est un moyen de communication limité à des cercles très restreints.

D'une manière générale, on peut dire que les documents de toute nature, établis depuis des siècles et qui continuent incessamment à être produits dans tous les pays, enregistrent et ont enregistré, au jour le jour, tout ce qui a été découvert, pensé, imaginé, projeté. Ils constituent ainsi le mode de transmission, de génération en génération et de lieu en lieu, des acquisitions intellectuelles accumulées par l'homme. Dans leur ensemble, les documents forment donc la mémoire graphique de l'humanité, le corps matériel de nos sciences et de connaissances.

La Méthode documentaire.

La *Méthode documentaire* consiste à recourir aux documents afin d'y puiser des informations et des renseignements pour l'acquisition du savoir, pour l'étude et la recherche scientifiques. Elle est le complément des autres méthodes d'investigation : l'observation, l'expéri-

mentation, la déduction. Appuyée sur des documents complets et à jour (Bibliothèques et collections), aidée par des instruments de recherches (Répertoires), exercée selon les procédés rationnels et réfléchis (Critique des sources), la méthode documentaire permet vraiment de s'aider de la collaboration de tous ceux qui ont travaillé précédemment les mêmes questions et de poursuivre leurs recherches à partir du point où ils les ont laissées. Par là, elle rend possible la division du travail intellectuel et permet à tout instant une plus complète utilisation des résultats acquis.

La Documentation.

On entend par *Documentation* la réunion et la coordination des documents isolés de manière à en constituer des ensembles organisés.

La Documentation a sa place propre aux côtés de l'Enseignement et de la Recherche scientifique. L'œuvre de la Science est toute dans l'investigation des faits nouveaux ; elle laisse à d'autres le soin de la conservation et de l'utilisation des résultats qu'elle a acquis. L'Enseignement a pour tâche la formation graduelle et méthodique des intelligences, selon les cycles scolaires et universitaires. La Documentation, elle, a pour but de fournir rapidement et facilement à tous les chercheurs, quel que soit leur degré de connaissance ou de culture, des matériaux d'études qui totalisent l'expérience universelle, ou des renseignements détaillés sur des points donnés particuliers. Elle est, en matière scientifique, technique, historique, sociale et industrielle, l'intermédiaire systématiquement organisé entre le public et les documents, entre ceux qui lisent et ceux qui écrivent. Elle réalise l'information documentée, c'est-à-dire la distribution du renseignement par le livre, la revue, le journal, l'image photographique.

Il y a lieu d'établir, dans le domaine de la Documentation, les distinctions suivantes qui en font mieux connaître l'étendue et les divers aspects.

A. — *Au point de vue de la nature des documents graphiques :*

1° Les Ecrits ou Textes, les uns imprimés, les autres à l'état de manuscrits (livres, revues, journaux, manuscrits, pièces d'archives, etc.);

2° Les Images (gravures, dessins, photographies, etc.) ;

3° La Musique (partitions).

B. — ***Au point de vue des matières traitées :***

o. La Science, les Livres, la Documentation en général ;
1. La Philosophique, la Morale ;
2. La Religion, la Théologie ;
3. La Sociologie, l'Administration ; le Droit ;
4. La Philologie, la Linguistique ;
5. Les Mathématiques, les Sciences physiques et naturelles ;
6. Les Sciences appliquées : médecine, art de l'ingénieur, commerce, industries et métiers divers ;
7. Les Beaux-Arts, les Sports ;
8. La Littérature, les Belles-Lettres ;
9. L'Histoire, la Géographie, la Biographie.

C. — ***Au point de vue de la mise en œuvre des documents :***

1° Les collections des documents eux-mêmes, tels qu'ils sont originairement produits et publiés par leurs auteurs ;

2° Les opérations et travaux auxquels peuvent donner lieu les documents en vue de les ordonner suivant des ensembles systématiques, tels que les répertoires bibliographiques et les répertoires de compilation ;

3° Les services de documentation qui mettent en connexion les collections et les répertoires, avec un personnel spécial chargé soit de coopérer à l'établissement de ceux-ci, soit de s'en servir pour fournir au public, verbalement ou par écrit, toutes les informations qu'il sollicite.

D. — ***Au point de vue des formes diverses de la documentation :***

1° *Bibliographie :* Liste ou inventaire des publications existantes, Bibliographie analytique, Bibliographie critique (analyses, comptes rendus, référats) ; Rapport sur l'état des sciences basé sur les publications ;

2° *Bibliothèque :* Collection des ouvrages eux-mêmes : livres, périodiques, etc. ;

3° *Iconographie :* Collection d'estampes, de dessins, de photographies : photogrammes, photogravures et diapositives ;

4° *Dossiers documentaires :* Collection de pièces, documents et extraits classés par sujets ;

5° *Publications documentaires :* Publications de toute nature ayant pour objet la compilation et la coordination méthodique des éléments épars dans les travaux originaux : traités, encyclopédies, etc.

E. — ***Au point de vue de l'extension de la documentation :***

1° Elle est *particulière* ou *universelle*, suivant qu'elle embrasse dans les cadres de son organisation l'ensemble des connaissances ou l'une d'elles;

2° Elle est *nationale* et *internationale*, suivant que son organisation prend comme base le territoire d'un pays ou l'ensemble de tous les pays.

Nécessité d'une organisation systématique.

Les rapports entre les diverses branches et les diverses divisions de la Documentation sont si étroits, qu'en pratique il est impossible de tracer entre elles une limite nette de démarcation. Au contraire, en les traitant comme éléments variés d'un vaste ensemble, et en les organisant systématiquement en vue d'un but commun : *l'information intégrale*, il est possible de réaliser une considérable économie dans les efforts.

Les collections de documents, seules, sans les répertoires, constituent des trésors inabordables. Inversement, des répertoires, sans les documents, sont comme des inventaires de trésors, dont on n'aurait pas la disposition.

D'autre part, toutes les branches des sciences s'interpénètrent et il n'est pas de connaissance qui puisse s'édifier en corps autonome, pouvant se suffire à elle-même, n'ayant besoin de recourir à aucune autre. Les sciences sont toutes auxiliaires les unes des autres et doivent à leurs rapprochements les meilleurs de leurs progrès. La spéculation et la réalisation, la théorie et la pratique, l'étude et l'action réagissent constamment les unes sur les autres; la science fournit des directives aux industries, aux arts et, à leur tour, ceux-ci fournissent des matériaux nouveaux à la science.

Enfin les diverses espèces de documents graphiques ne sont que des moyens variés d'exprimer les mêmes choses. Peu importe les formes documentaires que prend la consignation des faits ; l'essentiel, pour les travailleurs, est de recueillir sur l'objet de leurs études des données précises, abondantes, certaines et à jour.

La nécessité de donner à la Documentation une organisation systématique est fondée sur les faits suivants :

1° Les livres sont utilisés aujourd'hui par toutes les classes de la société, car notre temps, avide d'action, a reconnu combien « savoir c'est pouvoir ». Les livres sont des maitres muets. Par eux, les hommes sortent de l'isolement intellectuel comme ils sortent de l'isolement économique par les routes et les chemins de fer. Les livres sont les organes par excellence de la conservation, de la con-

centration et de la diffusion de la pensée. Par eux se réalise vraiment la pensée de Pascal qui voyait tous les hommes ne former qu'un seul homme qui vivrait toujours et qui apprendrait sans cesse ;

2° Il existe et il continue à être publié chaque jour des masses considérables de documents. L'extension de la culture dans tous les pays, le développement des sciences et des arts, les progrès de la technique, l'accroissement des relations sociales de toute nature sont les facteurs de cette production intellectuelle. Il paraît annuellement dans le monde environ 150,000 livres nouveaux et de 400,000 à 600,000 articles de revues. La production antérieure à 1900 a été évaluée au minimum, après quelques sondages, à dix millions de livres et quinze millions d'articles ;

3° Les documents ne sont pas centralisés en quelques grands dépôts mais épars dans les bibliothèques du monde entier. Certaines bibliothèques nationales, celles de Paris, Londres, Berlin, Washington possèdent de un à trois millions de volumes. Des bibliothèques spéciales ont été créées partout où il existe des centres d'études particulières : dans les universités, les écoles, les musées, les observatoires, les parlements, les administrations publiques, les associations scientifiques, etc. Des bibliothèques publiques, bibliothèques de prêt et bibliothèques dites populaires, sont répandues sur toute la surface du globe, au nombre de plusieurs milliers dans les grands pays ;

4° L'inventaire des documents laisse gravement à désirer : les catalogues font défaut à un grand nombre de bibliothèques, ou bien sont publiés avec des retards considérables et ne sont pas tenus à jour. Ils sont toujours limités aux collections de fonds déterminés et ne comprennent guère le dépouillement des revues. Quelques périodiques seulement publient des tables des matières, et encore rarement sont-elles complètes, refondues après quelques années et classées avec détail. Les recueils de bibliographies nationales ou spéciales sont établis en dehors de tout plan d'ensemble qui permettrait de les considérer comme des parties de la Bibliographie Universelle. Ils sont fragmentaires, fréquemment interrompus ou abandonnés. Comme les catalogues de bibliothèques, ils sont établis chacun selon une méthode de classement et de rédaction différente, et publiés dans des langues variées, ce qui rend leur consultation très compliquée. Quant aux catalogues de libraires et d'éditeurs, ils concernent seulement des fonds déterminés et n'ont qu'un caractère commercial. Au demeurant, ces diverses sources bibliographiques seraient au nombre de plus de 40,000. Si elles formaient, même toutes ensemble, la Bibliographie Universelle, encore serait-il impossible de les trouver réunies en un même endroit. Le fussent-elles, les

recherches en vue de dresser l'inventaire complet des documents existants relatifs à une même question (la littérature d'un sujet) constitueraient toujours une opération délicate, pleine de difficultés, de lenteurs et d'incertitudes et, par conséquent, une opération impossible en fait au plus grand nombre ;

5° Les anciennes méthodes de documentation sont impuissantes à réaliser une meilleure organisation des collections ou des instruments de recherches. Le point de vue individuel et particulariste y domine dans la rédaction, le classement, le mode de publication des documents ; d'une manière générale les travaux sont entrepris sans programme d'ensemble, sans lien et coopération ;

6° Le besoin de l'information documentée croît cependant à mesure que les relations se multiplient, que les efforts s'internationalisent, que les entreprises deviennent plus lointaines, que la pensée générale s'assimile toutes les pensées particulières et devient plus universelle, que l'action sociale des individus et des groupes devient plus solidaire. Ces faits conditionnent la situation actuelle des hommes d'étude, de ceux qui ont charge d'enseignement, comme aussi de ceux qui sont livrés aux occupations professionnelles (ingénieurs, médecins, avocats, industriels) et de ceux qui ont à s'occuper de la gestion des affaires publiques (législateurs, administrateurs, fonctionnaires, etc.) ;

7° Même signalés à l'existence des chercheurs par les bibliographies, et mis à leur disposition par les bibliothèques, les documents représentent, peut-on dire, des matériaux à l'état brut. Les mêmes faits y sont si souvent répétés et d'après des méthodes si variées qu'il y aurait gaspillage de temps à obliger la grande majorité des chercheurs à tout lire, à tout consulter. Les ouvrages comprennent à la fois ce qui est définitivement controuvé et ce qui est acquis comme certain, ce qui est suranné et d'intérêt purement historique comme ce qui est actuel et d'utilisation pratique.

Pour toutes ces raisons il est nécessaire de fournir à quiconque doit entreprendre des recherches à travers la masse des documents épars, des guides sûrs qui en coordonnent les éléments les plus caractéristiques. A cette fin, il est nécessaire d'organiser la Documentation.

Bases générales et caractères de l'organisation.

Les bases qu'il y a lieu de donner à cette organisation sont les suivantes :

I. **Universalité.** — L'organisation doit s'étendre aux documents de toutes formes et de toutes matières, à tous les documents pris

individuellement, comme à tous les travaux d'ensemble sur ces documents. Il y a lieu de procéder à cette organisation graduellement, en commençant par les parties les plus immédiatement et les plus facilement réalisables.

II. **Coordination.** — Les documents (écrits, livres, images, photographies, etc.) doivent tout d'abord être recrutés et classés avec la préoccupation d'en former des collections, c'est-à-dire des ensembles systématiques sériés et ordonnés, aussi complets que possible (bibliothèque, iconothèque, etc.). Des dispositions doivent être prises pour établir entre les diverses collections existantes des relations d'échange et d'usage.

Les travaux auxquels donnent lieu les documents pour faire connaître leur existence et faciliter la connaissance de leur contenu doivent faire l'objet de répertoires variés, envisageant chacun un aspect de la documentation intégrale, et combinés entre eux de telle sorte qu'ils se complètent les uns les autres. Les répertoires doivent être formés de notices individuelles rédigées d'une manière analytique et constituant autant d'éléments simples, identiques, établis sur feuillets ou fiches séparés. Ils doivent être indéfiniment extensibles et tenus à jour de la production courante. Ils doivent être classés de telle sorte que leur contenu soit accessible par des entrées multiples et variées. Dans ce but il y a lieu de les envisager aux points de vue suivants :

1° Les travaux de documentation doivent avoir d'abord pour objet l'inventaire et la description des documents (bibliographie). Comme objectif ultime il y a lieu de créer par la réunion de toutes les bibliographies particulières un instrument de recherches centralisé, grâce auquel l'on puisse considérer tous les documents du passé, du présent et de l'avenir comme des chapitres, des sections, des paragraphes, de simples alinéas d'un livre unique, immense, exprimant le total de la Science et de la Pensée, le Livre de la science universelle, en perpétuelle formation comme la science elle-même. Le *Répertoire Bibliographique Universel*, somme organisée des bibliographies particulières, doit être considéré comme l'immense table des matières d'un tel Livre.

2° Les travaux de documentation doivent avoir également pour objet l'analyse et le résumé des documents (comptes rendus, rapports), ensuite la coordination et la codification de leur contenu. En faisant procéder à la lecture systématique des ouvrages par quelques-uns au profit de tous, il est possible d'extraire les éléments essentiels épars en d'innombrables écrits, et de fusionner les données originales (faits, théories, méthodes, résultats, projets) dans les cadres uniformes et impersonnels d'une sorte de Livre universel, le

Répertoire Encyclopédique Universel, cadastre manuscrit tenu à jour de toutes les données recueillies, compilation systématique fractionnée en autant de parties que de sciences, faite de l'utilisation des éléments originaux de chaque ouvrage et dont l'organisation coopérative doit prémunir contre toute limitation, tout exclusivisme, toute partialité.

3° Enfin, les travaux de documentation doivent avoir pour objet l'application, aux publications elles-mêmes, de certaines règles dont l'objet est de marquer les relations qui existent entre chaque publication en particulier et l'organisation générale donnée à la documentation : chaque écrit isolé deviendrait ainsi comme une partie, un fragment de l'ensemble de la pensée écrite. En ajoutant aux publications certaines indications, on facilite leur incorporation dans les collections des bibliothèques, et leur enregistrement dans les répertoires bibliographiques et les catalogues (notice bibliographique, indices de classement, notes analytiques, tables de matières, etc.). En répartissant les matières selon des cadres généraux arrêtés d'avance pour l'exposé de la science, et en imprimant les ouvrages selon certaines formes matérielles, on peut les utiliser directement comme matériaux susceptibles d'enrichir les répertoires encyclopédiques permanents sur fiches, soit le prototype général de ce répertoire, soit les répertoires fragmentaires établis en connexion avec lui.

III. **Unité des méthodes.** — Les Répertoires et les Collections doivent être établis suivant une méthode uniforme, visant à la fois la forme des documents, leur rédaction, leur classement, leur conservation et leur communication. Cette méthode doit pouvoir être d'application internationale.

Les deux bases principales des méthodes documentaires sont : la *fiche* qui permet d'individualiser sur feuillet séparé chaque renseignement, de le rédiger ainsi en tout lieu et à tout moment, d'une manière définitive, et de l'intégrer ensuite dans des ensembles ordonnés, composés d'éléments tous semblables ; la *classification par matières, à notation chiffrée*, qui permet d'attribuer à chaque document et à chaque fiche un numéro de classement invariable qui lui assigne sa place propre dans les cadres encyclopédiques de la documentation générale.

IV. **Coopération.** — Pour effectuer les travaux il y a lieu de faire appel à la collaboration la plus étendue des particuliers et des institutions de tous les pays et de toutes les branches du savoir et de l'activité. Cette coopération doit être mondiale. Ainsi seulement, pourra être conduite à bonne fin une entreprise aussi considérable, qui s'adresse au monde entier, et qui doit utiliser des matériaux provenant de partout. Il importe que l'organisation internationale de la documentation soit imprégnée d'un esprit vraiment universel.

V. **Concentration et décentralisation. Fédération des services. Réseau international.** — Les collections et les répertoires ainsi constitués doivent se multiplier et devenir aussi étendus et aussi complets que possible. Les résultats de la coopération universelle doivent être mis à la plus large disposition de tous. C'est pourquoi l'organisation doit couvrir tous les pays d'un vaste réseau de services de documentation, établis dans tous les grands centres, par des groupes autonomes (associations ou administrations, institutions officielles ou privées) adhérant à un plan d'ensemble et le réalisant, selon les méthodes unifiées.

Ces institutions seront reliées à un Institut international central, conçu comme un organisme fédératif, émanation et représentation de tous les groupes autonomes. Cet Institut international devra diriger les travaux entrepris en coopération, arrêter les programmes, répartir les tâches et susciter les concours, veiller au maintien et au développement de la méthode, organiser les services généraux communs à tous les groupes (échanges, inventaires, etc.), enfin veiller à la formation, à la conservation et à l'usage des exemplaires prototypes des collections et des répertoires, exemplaires qui sont indispensables pour réaliser matériellement, en quelque endroit choisi comme centre, l'unité nécessaire et pour la maintenir aussi dans les collections et les répertoires disséminés.

Le patronage et l'aide officielle des Etats sont nécessaires pour réaliser les tâches qui dépassent de loin les forces privées. Il y a donc lieu de voir les Etats instituer entre eux une « Union internationale pour la Documentation ». Cette Union devra étendre à tous les domaines de la Documentation l'entente déjà conclue sur certains points particuliers (échanges internationaux, prêts de livres et de manuscrits de pays à pays). Elle devra viser le développement des intérêts intellectuels collectifs de l'humanité en ce qui concerne le livre et les documents, à l'instar du développement des intérêts économiques et privés des auteurs et des éditeurs déjà organisés par l' « Union internationale pour la protection de la propriété artistique et littéraire ».

Conclusions.

Organisée sur les bases qui viennent d'être dites, la Documentation universelle réalise véritablement en ses collections et ses différents répertoires une *Mémoire mondiale*. Celle-ci enregistre les faits et en rappelle automatiquement et tout instant le ressouvenir : vaste mécanisme intellectuel destiné à capter et à condenser les connaissances éparses et diffuses, et à les distribuer ensuite partout où besoin en est.

Au point de vue *scientifique*, l'organisation décrite constitue une vaste application des idées de coopération, de division et de coordination des efforts. En développant les habitudes de la collaboration, elle introduit graduellement plus d'unité, plus d'entente, plus de solidarité dans les travaux scientifiques futurs.

Au point de vue *international*, elle constitue une œuvre d'importance capitale, car elle assure l'extension et la continuité des relations intellectuelles.

II

L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE ET LA COOPÉRATION DES GROUPES ASSOCIÉS

L'Institut International de Bibliographie.

L'Institut International de Bibliographie a été fondé en 1895 par la première Conférence Internationale de Bibliographie. C'est une institution à caractère purement scientifique et dont les fondateurs ont été inspirés des considérations qui précèdent. Grâce à l'aide des pouvoirs publics et au concours des associations et des particuliers; grâce à l'appui trouvé auprès des congrès internationaux, il s'est développé graduellement jusqu'à se proposer, comme but propre, de devenir l'organe fédératif chargé, avec la collaboration de groupes associés, d'organiser internationalement la Documentation.

But et Programme résumé de l'Institut:

L'Institut International de Bibliographie a pour objet de rechercher l'amélioration, le développement et l'unification des méthodes dans le domaine du Livre et de la Documentation (rédaction, publication et diffusion des ouvrages, catalogue, conservation, circulation, et utilisation des livres), — d'organiser la coopération scientifique internationale des groupes de toutes spécialités, notamment les associations internationales, en vue d'élaborer suivant un plan d'ensemble, des travaux embrassant la documentation universelle, — d'établir un centre international pour la coordination de tels travaux, ainsi que pour la conservation en original ou prototype, des répertoires ou collections de documents, -- de mettre l'usage de ceux-ci à la dis-

position de tous les travailleurs intellectuels par voie de consultation sur place, de publication ou de copie, — à ces fins d'agir comme un organe fédératif, de mettre en relation permanente d'échange et de travail, à l'intermédiaire d'un office international, les services de documentation des divers pays, et d'aider au développement de ces services.

Réalisant déjà une partie de son programme, l'Institut jusqu'ici a formulé des méthodes documentaires impliquant un ensemble d'accords sur des unités conventionnelles,— il a créé des répertoires et collections dont l'élaboration est poursuivie d'une manière continue, — il a organisé à Bruxelles un centre de travail et de consultation, — il a négocié avec de nombreux groupes, des accords en vue de leur collaboration à l'œuvre commune, — une série de publications ont été éditées par l'Institut et par les groupes affiliés (1).

Plan général de coopération. Sections de l'Institut (2).

L'Institut International de Bibliographie, agissant comme organe de la fédération des groupes associés, arrête le plan général des travaux dont la répartition est faite ensuite entre tous les groupes disposés à coopérer.

La coopération de ces groupes est organisée de telle manière que tous les travaux déjà réalisés ou en cours de réalisation puissent être utilisés et poursuivis avec la plus grande liberté par ceux qui les ont entrepris, et que, grâce à de légères modifications à y introduire, ils puissent servir à l'avenir non seulement à leur fin propre, mais aussi au but plus vaste de la Documentation universelle.

Chaque travail prend donc un double aspect. Si on l'envisage du point de vue de la Documentation universelle, il forme une *partie* du grand ensemble que l'Institut International de Bibliographie cherche à réaliser. Si au contraire on l'envisage du point de vue des groupes affiliés, il forme une œuvre particulière et indépendante. Ainsi, par exemple, la Bibliographie de la Géologie est une des publications du Service géologique de Belgique, tandis qu'elle constitue la section géologique du Répertoire Bibliographique Universel.

Pour réaliser un tel programme, l'Institut est divisé en sections qui prennent pour base, soit la spécialité des sciences (bureau ou office scientifique), soit la nature des collections et des travaux, soit le pays

---

(1) L'organisation de l'Institut International de Bibliographie, ses méthodes, ses travaux, les idées sur lesquelles il fonde son action, l'état actuel de la collaboration, ont été exposés en détail dans le *Bulletin de l'Institut International de Bibliographie* et dans le *Manuel du Répertoire Bibliographique Universel* (publication n° 63).

(2) Voir la liste des 225 institutions, bibliothèques, etc., publiée dans le *Bulletin de l'Institut Internationale de Bibliographie*, 1908.

ou la région où sont publiés les documents (bureau régional). Les groupes coopérateurs assument, vis-à-vis de l'Institut, le soin de former, conformément à cette division, les collections et les travaux directement en rapport avec leur spécialité, et d'agir, le cas échéant, comme sections de l'Institut.

Sauf exception justifiée par des raisons particulières, il y a lieu d'intégrer au siège central toutes les collections et tous les travaux en un seul ensemble. On évitera ainsi les répétitions et les doubles emplois, on enrichira chaque division de l'apport qu'y feront tous les autres affiliés, on simplifiera les travaux et les services et on placera les travailleurs intellectuels en présence d'une organisation documentaire unique, d'autant plus considérable que plus d'efforts auront été additionnés.

La facilité avec laquelle une reproduction des divers éléments des répertoires, réunis au siège central, pourra se réaliser, permettra de multiplier les collections fragmentaires et d'assurer au siège propre de chaque section ou groupe affilié, la formation de collections de documents qui faciliteront sa tâche et aideront à la diffusion des méthodes adoptées et à la consultation des renseignements recueillis.

D'autre part, il est désirable qu'une collection complète, similaire à celle réunie au siège central, puisse être constituée dans chacun des principaux centres intellectuels du monde. C'est l'organisme agissant comme section nationale ou régionale qui assume la gestion de la collection confiée à ses soins. Il a aussi pour mission de réaliser, pour la région ou le pays considérés, le recrutement des renseignements, dont une section scientifique spéciale n'aurait pas déjà accepté de faire le recrutement pour l'ensemble des contrées du monde.

Affiliation.

L'Institut fait un appel tout spécial à la coopération des administrations, institutions ou groupements, qui, par leur objet même, ont un intérêt direct à une bonne organisation de la Documentation.

L'affiliation a donc un double but : 1° mettre à la disposition des associés, l'usage des services et des collections de l'Institut central ; 2° faire coopérer chacun des organismes au développement de la partie de la documentation générale correspondant à son objet propre ou qui l'intéresse spécialement ; à cet effet, combiner certains de leurs services avec les travaux d'ensemble organisés par l'Institut.

Groupes coopérateurs. — Peuvent être affiliés à l'Institut et en devenir membres effectifs toutes les institutions et associations, les admi-

nistrations et les services publics, les institutions internationales (associations, bureaux, offices, congrès, etc.), les associations scientifiques, les bibliothèques, les musées, les établissements d'enseignement supérieur et les institutions corporatives qui poursuivent un but d'intérêt général, les publications périodiques indépendantes, les rédactions de journaux. Outre les collectivités, l'Institut comprend aussi, parmi ses membres, des particuliers dont la collaboration est utilisée directement.

Effets de l'affiliation. — L'affiliation n'affecte en rien l'autonomie de chaque groupe ou institution. Sauf stipulation expresse, les affiliés conservent la pleine propriété et la disposition de leurs collections, mais ils en mettent l'usage en commun. Ils coopèrent à l'établissement des travaux et des collections formées par l'Institut et dont celui-ci met l'usage à la disposition de tous les affiliés.

Outre l'établissement des répertoires et des collections, l'Institut a organisé divers services énumérés plus loin. La gestion de ces services est assumée soit directement par l'Institut, soit par les groupes délégués à cet effet. Leur usage est facultatif, et les affiliés déclarent quels sont ceux auxquels ils désirent participer.

Conditions de l'affiliation. — L'affiliation est gratuite, lorsqu'il y a réciprocité de services ; toutefois l'utilisation de certaines collections est subordonnée au payement de cotisations proportionnelles à l'usage qui en est fait. Elles sont réglées tous les semestres. Il est éventuellement stipulé des forfaits avec les affiliés qui désirent faire usage de tous les services ou de plusieurs d'entre eux. Sauf stipulations spéciales, l'affiliation a une durée minimum d'un an. Elle est prorogée par tacite reconduction. Toute résiliation est notifiée trois mois avant l'échéance du terme.

Commission centrale et Commissions spéciales.

Les institutions affiliées sont représentées par un délégué au sein d'une commission centrale. Elles sont également représentées dans les commissions spéciales de travail et d'organisation.

Le Comité central a dans ses attributions le contrôle général des services collectifs, l'examen de toutes les questions se rattachant à leur développement, ainsi que les mesures et les démarches nécessaires en vue d'accroître le nombre des institutions affiliées, et d'obtenir des subsides des pouvoirs publics en faveur des services organisés et à organiser.

Les commissions spéciales ont chacune des attributions analogues mais limitées à la matière qui leur est propre.

Collections, Travaux et Services organisés au Siège Central.

Les collections, travaux et services organisés jusqu'à ce jour et en vue d'élaboration au siège central sont les suivants :

Bibliographie : Etablissement, sous le nom de *Répertoire Bibliographique Universel,* d'un répertoire général d'imprimés (livres et articles de revue), classés par auteurs, par matières, par périodiques et par lieux de dépôt.

Iconographie : Etablissement, sous le nom de *Répertoire Iconographique Universel,* d'une collection de documents photographiques classés par sujet.

Bibliothèque : Etablissement, sous le nom de *Bibliothèque Collective des Sociétés savantes,* d'une bibliothèque générale, à la fois encyclopédique et internationale, formée en collaboration par le dépôt et la mise en commun de l'usage des collections de livres appartenant aux associations et institutions affiliées à l'Institut.

Dossiers documentaires : Etablissement, sous le nom de *Répertoire Encyclopédique Universel,* d'une collection systématique de dossiers documentaires.

Publications documentaires : Impression de publications spéciales commentant et coordonnant des matériaux et des informations puisées dans le Répertoire Encyclopédique Universel, application aux publications nouvelles des règles arrêtées en vue d'en faire des contributions à la formation des dossiers documentaires.

Services auxiliaires : Mise à la disposition des groupes affiliés des locaux pour leur travail, leurs séances et leur collections; établissement et vente de matériel et de publications concernant la documentation; musée des méthodes documentaires.

III

HISTORIQUE DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE

En 1895 se réunit à Bruxelles la première Conférence internationale ayant pour objet l'organisation de la Bibliographie.

Elle avait été précédée d'une enquête générale sur l'état des travaux et des projets bibliographiques dans les différents pays, ainsi que d'études et d'essais portant sur l'adoption de méthodes unifiées et l'organisation de la coopération dans ce domaine. La Conférence vota la proposition du Comité organisateur tendant à l'élaboration d'un Répertoire Bibliographique Universel. Elle arrêta le programme des travaux préconisés et adopta, quant à la méthode, un premier système d'unités bibliographiques. La Conférence émit le vœu de voir les gouvernements organiser entre les divers services nationaux de bibliographie une « Union bibliographique universelle » en vue de la création d'un « Office International de Bibliographie » (bureau officiel) et décida, pour poursuivre le développement de son œuvre, la création d'un « Institut International de Bibliographie » (association scientifique libre).

1895. — L'office créé par les promoteurs de la Conférence reçoit une organisation stable avec la reconnaissance du Gouvernement belge. Le Congrès international de la propriété artistique et littéraire approuve la création d'un Répertoire Bibliographique Universel. Un secrétariat pour l'Autriche est organisé. Création d'une *Bibliographia philosophica* publiée par l'Institut supérieur de philosophie de Louvain. Premières donations par des particuliers.

1896. — Entente sur la coopération et l'emploi de méthodes communes avec le Concilium Bibliographicum, fondé à Zurich, pour la bibliographie des sciences biologiques, sous les auspices du

Congrès international de zoologie. Création d'une *Bibliographia Zoologica*, d'une *Bibliographica Physiologica* (Ch. Richet) et d'une *Bibliographia Geologica* (Service géologique de Belgique). Transformation de la Bibliographie de Belgique (journal officiel de la librairie) en vue de servir de contribution au Répertoire universel, et extension de l'inventaire bibliographique aux articles de revues (environ 12,000 par an). Création d'une section française de l'Institut International de Bibliographie. Adhésion de l'Association française pour l'avancement des sciences, de l'Union internationale de photographie. Discussions au Congrès international des éditeurs, à la Société royale de Londres, au Congrès bibliographique italien.

1897. — Deuxième Conférence bibliographique internationale à Bruxelles. Les rapports présentés et les discussions auxquelles ils donnent lieu ont pour résultat de préciser la conception du rôle d'un Institut International de Bibliographie, fonctionnant comme organe central d'une vaste fédération d'établissements et d'associations scientifiques, de services publics, de congrès internationaux de toute spécialité, ayant leur siège en divers pays et s'unissant au point de vue bibliographique. Le Répertoire universel, comprenant alors 1,500,000 notices, apparait nettement comme la somme des bibliographies particulières à élaborer graduellement suivant les grandes lignes d'un plan d'ensemble arrêté de commun accord, soit que l'on utilise à cet effet les bibliographies existantes en les transformant selon les exigences d'une méthode commune, soit que l'on crée des bibliographies nouvelles.

1898. — Publication d'un premier manuel sommaire des méthodes, et de sa traduction en allemand.

1899. — Création du Bureau bibliographique de Paris, de l'Instituto bibliographico Mejicano, de la Bibliographie de l'électrobiologie (Dr E. Doumer).

1900. — Congrès bibliographique international à Paris. L'autonomie de la bibliographie à l'égard de la bibliothéconomie est mise en lumière. L'Institut expose dans le Palais des Congrès, à l'Exposition Universelle de Paris, une partie de l'original de ses répertoires comprenant environ deux millions de fiches. Il obtient le Grand Prix.

1901. — Les études théoriques et pratiques sont poursuivies pour l'application des méthodes de l'Institut à l'organisation des archives industrielles et commerciales. Ces méthodes sont entrevues comme susceptibles d'être généralisées à tous les domaines du document. L'Office collabore, comme bureau régional, au Catalogue international des sciences.

1902. — Etablissement par l'Institut d'un catalogue des biblio-

thèques de Belgique, par coordination des matériaux catalographiques publiés par les bibliothèques elles-mêmes.

1903. — Création d'une *Bibliographia economica* et d'une *Bibliographia technica* ; entente de l'Office avec la *Library of Congress* de Washington pour la remise en dépôt réciproque d'un double des collections de fiches éditées sous la direction respective des deux établissements; premier exposé des étapes successives de l'organisation des documents et de la conception théorique de la Documentation. Résolutions favorables des Congrès internationaux des sciences forestières et d'hygiène.

1904. — Participation à l'Exposition de Saint-Louis (Grand Prix). Résolutions favorables du Congrès international des bibliothèques. Premier projet d'organiser la bibliographie des journaux quotidiens. L'Office entreprend la statistique annuelle des imprimés de la Belgique, communiquée à la Commission centrale de statistique et au Bureau international de Berne pour la protection de la propriété artistique et littéraire.

1905. — Achèvement du *Manuel du Répertoire bibliographique universel,* comprenant l'exposé des règles pour la rédaction et la publication des notices bibliographiques, la formation des répertoires, l'organisation de la coopération, en contenant, *in extenso,* les tables de la Classification bibliographique décimale (33,000 divisions systématiques, représentées par 38,000 mots dans l'Index alphabétique). Publication de l' « Annuaire des sociétés scientifiques et littéraires de Belgique ». Etude théorique et essais pratiques sur l'application des méthodes de l'Institut à l'organisation rationnelle de l'information et de la documentation en diverses matières et notamment en matière économique ; la bibliographie conçue comme une partie de la documentation intégrale, laquelle doit comprendre aussi l'iconographie, les collections de livres, les dossiers organisés, son fonctionnement parallèlement aux bibliothèques et aux musées, afin de servir d'intermédiaire entre le public et les documents. Etude relative aux idées actuelles sur le Livre, sa forme, sa confection et son utilisation.

Organisation au sein de l'Institut d'une section élaborant un Répertoire iconographique universel (Institut international de photographie, directeur M. De Potter, donateur d'une collection réunie par lui-même). Participation de l'Institut à l'Exposition de Liége, section des sciences (Grand Prix), collaboration au Bureau commercial de l'Exposition, bureau officiel de renseignements gratuits sur les producteurs exposants et les produits exposés. Les questions de bibliographie et de documentation, discutées et approuvées au Congrès international d'expansion mondiale (Mons), qui demande la transformation de l'Office en un service international,

ayant pour objet d'organiser la documentation mondiale en matière économique, industrielle, commerciale, juridique et sociale, ainsi que les branches annexes.

1906. — Résolutions favorables du Congrès international des éditeurs, du Congrès de l'Esperanto, du Congrès pour l'étude des régions polaires. Le Congrès international de documentation photographique (Marseille) consacre l'adoption des méthodes documentaires de l'Institut et accepte l'offre de celui-ci d'organiser un centre d'informations et de relations pour la documentation photographique. Communication à l'Association internationale des Académies relative aux suites qui seront données par le Gouvernement belge aux vœux du Congrès de Mons. Organisation dans les locaux de l'Institut, avec le concours de diverses sociétés savantes, d'une Bibliothèque collective des associations et institutions scientifiques et de divers services de documentation afférents à cette bibliothèque. Participation à la création du Musée du Livre à Bruxelles et à la *Tentoonstelling op gemeentelijk administratief gebied* (exposition des travaux administratifs, à Amsterdam). Négociation avec la *Nederlandsche Vereeniging voor Gemeente Belangen*, en vue de l'adoption de méthodes rationnelles de documentation en matière administrative. Publication sur fiches de la Bibliographie de Belgique. Publication de listes classées systématiquement des brevets d'inventions délivrés en Belgique. Etudes relatives à un mode économique de reproduction et de conservation de documents sous la forme micro-photographique. Etudes des grandes bibliothèques de divers pays, et spécialement de celles des Etats-Unis, au point de vue de l'organisation de leurs services, de leurs installations intérieures, du classement des collections et de l'état de leurs catalogues; conclusions sur la conception moderne d'une bibliothèque, sur les relations nécessaires avec l'organisation internationale de la documentation et sur le rôle du livre dans la société actuelle au triple point de vue des recherches scientifiques, de l'information, ainsi que de la diffusion de l'enseignement et de la culture générale.

1907. — Négociations de divers accords en vue de grouper les bureaux, secrétariats et offices des institutions internationales ayant leur siège à Bruxelles, et d'organiser leurs services de renseignements et de documentation en connexion et en coopération avec ceux de l'Institut. Edition de diverses publications selon un type documentaire nouveau. Installation et inauguration de la Bibliothèque collective dans des locaux spécialement appropriés (Palais des Beaux-Arts). Décisions du Congrès international de Sismologie relatives à la Bibliographie. Commencement d'un Répertoire Universel de Documentation (dossiers classés sur les questions d'actualité).

Elaboration d'un type de publication documentaire (Revue analytique sur fiche). L'Office central des Institutions internationales est constitué sur des bases assurant sa coopération à l'organisation de la documentation. Cours à l'University of London sur l'Institut International de Bibliographie.

1908. — Constitution d'un Office International de Documentation de la Chasse et d'un Office International de Documentation de la Pêche établis en connexion avec l'Institut. Conférence Internationale de Bibliographie et de Documentation (juillet).

IV

RÉPERTOIRES, COLLECTIONS, SERVICES ET PUBLICATIONS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE

1. — Répertoire Bibliographique Universel.

L'objet de ce répertoire est de rassembler et de tenir constamment à jour les éléments d'un premier répertoire général, prototype réunissant les notices bibliographiques relatives aux écrits de toute nature, traitant de toutes les matières, publiés dans tous les temps et dans tous les pays.

De chaque écrit (livres, articles de revue, mémoires de sociétés savantes, publications officielles périodiques), il est fait une description signalétique, ou notice bibliographique. Ces notices sont relevées sur fiches mobiles de format uniforme (125 × 75 millimètres), dont chacune est consacrée à l'indication d'un seul écrit, et ces notices sont rangées dans des meubles classeurs appropriés.

Le Répertoire Bibliographique Universel est composé de trois répertoires parallèles : le répertoire classé par auteurs, le répertoire classé par matières et le répertoire classé par ordre de dates. En principe, un même écrit doit figurer une fois au moins dans chacun des trois répertoires et, par conséquent, la notice doit en être établie en plusieurs exemplaires. Toutefois, en l'état actuel d'avancement du travail, cette règle a dû fléchir devant des motifs d'opportunité. Les inventaires des travaux effectués permettront en tous temps de combler les lacunes. L'ensemble du Répertoire Bibliographique Universel se compose actuellement d'environ huit millions de notices classées.

I. *RÉPERTOIRE DES AUTEURS OU ONOMASTIQUE.*

Livres et articles de revues classés en une série unique, selon l'ordre alphabétique des noms des auteurs, ou le premier mot des titres si les ouvrages sont anonymes. Des références sont faites aux noms dévoilés des anonymes et des pseudonymes.

Ce répertoire donne réponse à la question : « Quels sont les écrits de tel auteur? ». Quand il a été possible, on a indiqué sur chaque notice le lieu de dépôt de l'ouvrage dans au moins une grande bibliothèque. Il comprenait, à la date du 1er janvier 1908, environ quatre millions de fiches relatives aux ouvrages publiés en tous pays, mais principalement en Allemagne, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, aux Etats-Unis, en France, en Italie, en Suisse.

Dans le répertoire onomastique sont classés en une seule série les auteurs individuels, connus ou anonymes, et les auteurs collectifs, administrations, associations, institutions.

Sous le nom de *Répertoire des Périodiques* il est formé une section séparée pour les notices bibliographiques des périodiques (publications continues émanant de collectivités : Revues, Journaux, Bulletins ou Annales des administrations, associations ou institutions). Ces notices sont limitées à la seule indication des titres des périodiques, de leurs conditions d'édition et des divers renseignements relatifs à leur histoire bibliographique, mais à l'exclusion des articles eux-mêmes qui y sont publiés. Le Répertoire des Périodiques est classé d'après l'ordre alphabétique de leurs titres.

II. *RÉPERTOIRE DES MATIÈRES OU IDÉOLOGIQUE.*

Livres et articles de revues, classés par objet traité, en une série unique, selon l'ordre de la Classification bibliographique décimale. Ce répertoire donne réponse à la question : « Quels sont les écrits publiés sur telle matière? » Il comprenait à la date du 1er janvier 1908 environ trois millions de notices d'écrits de toutes espèces relatifs à toutes les branches des connaissances humaines.

III. *RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE.*

Ce répertoire prend pour base du classement l'ordre chronologique des dates de publication des ouvrages. Il permet ainsi de contrôler les deux autres répertoires, au point de vue de l'inventaire des écrits et du recrutement des notices bibliographiques.

Première section. — Classement des livres par officine ou maison d'édition, et sous le nom de chaque officine par ordre chronologique d'édition. Ce répertoire n'est actuellement qu'à ses débuts. Son intérêt pour l'usage des chercheurs est en général moindre que celui

des répertoires classés par auteurs et par matières et par conséquent les travaux relatifs à ces derniers répertoires ont primé. Lorsqu'il sera développé, notamment pour les livres remontant aux origines de l'imprimerie, il permettra de trouver la réponse à des questions de cet ordre : « Quelles sont les œuvres éditées par telles maison? ». En se reportant à une même date sous le nom de divers éditeurs, on pourra donc retrouver tous les ouvrages publiés à une époque déterminée. Des répertoires annexes, enregistrant la liste de tous les éditeurs d'un même pays aux diverses époques, faciliteront les recherches qui présentent de l'intérêt, notamment pour l'histoire de l'imprimerie et pour celle des maisons d'édition.

Deuxième section. — Classement des articles par revues et, sous chaque revue, par ordre chronologique de publication, lequel se confond avec l'ordre progressif des volumes et des pages.

Ce répertoire constitue donc la table des matières de chaque périodique tenue à jour.

Il permet de constater si les dépouillements des revues ont été faits intégralement. Il est utile pour des recherches à base chronologique et répondra à la question : « Quels articles ont paru dans tel ensemble de revues pendant telle période? » Il permet de suivre au jour le jour les sommaires des revues qui paraissent et de délivrer sur demande pour les bibliographies ou les catalogues de bibliothèques, les dépouillements de périodiques déterminés.

Le répertoire des articles de revues comprend actuellement environ 225,000 notices relatives aux articles parus en ces dernières années. Son utilité est de plus en plus reconnue et il va être donné une vive impulsion à son développement.

2. — Répertoire Iconographique Universel.

Ce répertoire est formé de la réunion en une seule collection, classée systématiquement par ordre des matières et cataloguée, des illustrations à base photographique de toute nature et sur tous sujets et provenant de sources très diverses.

On s'efforce d'y recueillir au jour le jour, par la photographie documentaire, l'illustration de l'activité humaine dans toute ses manifestations. Lorsqu'il aura acquis le développement projeté, ce répertoire constituera en quelque sorte une encyclopédie universelle par l'image, un musée des musées, un vaste panorama du monde et de ce qu'il contient, un inventaire illustré de tout ce qui a existé et est susceptible d'une représentation imagée. Le Répertoire Iconographique Universel, en centralisant les documents épars et en les intégrant dans des séries que l'on cherche constamment à développer,

doit constituer un instrument de recherches scientifiques et techniques pouvant fournir des documents figurés, précis, certains et indiscutables sur tous les objets. En même temps le but proposé est de préparer pour les historiens de l'avenir des documents fixant des aspects transitoires, et qui risqueraient fort de disparaitre s'ils n'étaient méthodiquement collectionnés.

Dans ce répertoire chaque document fait l'objet d'une fiche, soit du format 21 1/2 × 27 1/2 (papier commercial), soit du format 9 × 14 (carte postale). Les documents sont classés par matière (Classification décimale) dans des meubles classeurs, de manière à former un répertoire établi selon les mêmes principes que les répertoires bibliographiques.

Les documents proviennent de sources diverses et sont relatifs à toute matière mais principalement aux beaux-arts (peintures, sculptures, monuments); à l'ethnographie et aux voyages (sites, paysages, villes, curiosités naturelles, types, costumes, etc.); à l'histoire et à la bibliographie (portraits, scènes historiques, représentations de faits courants de la vie publique); sciences naturelles; industrie et commerce (produits, machines, procédés de fabrication, etc.).

Le Répertoire Iconographique Universel fait l'objet d'un catalogue sur fiches en trois parties, dans chacune desquelles la fiche catalographique de chaque document figure par duplicata :

1° Par numéro d'inventaire ou numéro d'entrée;

2° Par sujets des documents, avec multiplication des références aux diverses rubriques sous lesquelles il y a utilité de signaler l'existence du document;

3° Par ordre géographique, sous les divers pays, régions et villes, auxquelles se rapportent les documents.

3. — Répertoire Universel de Documentation.

C'est le nom générique donné à un ensemble de répertoires ayant pour objet, soit la *catalographie* (listes ou catalogues), soit l'*encyclopédie* (résumés, notices analytiques, compilation), soit l'*archivium* (dossiers de feuilles détachées, menus imprimés, documents manuscrits ou polygraphiés, extraits de revues et de journaux), relatifs à tous les objets et à tous les faits qui constituent l'activité humaine, considérée dans son étendue la plus large. Ces répertoires envisagent les divers aspects de la documentation. Ils sont destinés à fournir directement et immédiatement, et sur toutes matières, des informations et renseignements sommaires qu'il y a lieu de compléter ensuite par la consultation des *écrits* (livres et articles signalés par le Répertoire Bibliographique Universel et déposés dans les Bibliothèques) et

par l'examen des *images* réunies dans le Répertoire Iconographique Universel. Quelques-uns sont actuellement en voie d'élaboration; d'autres n'ont fait encore que l'objet d'études quant aux méthodes à suivre et aux sources à utiliser pour leur préparation. Ils attendent, pour être entrepris, les collaborations nécessaires de la part des associations, des administrations ou des institutions internationales, de celles principalement qui ont créé des bureaux, secrétariats ou offices permanents pour l'information et la documentation du public ou des organismes affiliés.

En principe, le Répertoire Universel de Documentation est unique et ses cadres doivent comprendre, en un seul ordre de classement, les documents et notices de toute nature. Cependant, pour faciliter les recherches et pour sérier les travaux, on a détaché d'un premier répertoire, tout à fait général, certains éléments nettement distincts pour en constituer des répertoires séparés. Etablis d'après les principes généraux des répertoires de l'Institut (fiches, classification décimale, universalité), tous ses répertoires se complètent les uns les autres. Le nombre des répertoires spéciaux pourra être augmenté au fur et à mesure des besoins. Avec la partie générale, ils constituent ensemble le Répertoire Universel de Documentation.

PARTIE GÉNÉRALE.

Ainsi qu'il vient d'être dit, ce répertoire comprend dans ses cadres tout à fait généraux des informations et renseignements sur tous les sujets et sous toutes espèces de forme de documents. Sa réalisation partielle n'a été poursuivie qu'à titre exemplatif; il est constitué principalement de pièces détachées, de découpures de revues et de journaux placées dans des dossiers et classées par ordre de matières. Ce répertoire est du format 21 1/2 × 27 1/2. Il comprend notamment une collection d'analyses et de comptes rendus : on a utilisé à cette fin les prospectus et les annonces des éditeurs, ainsi que les comptes rendus paraissant dans diverses publications périodiques. Classés par noms d'auteurs des ouvrages renseignés, ces analyses doivent servir de complément au Répertoire Bibliographique Universel en fournissant des renseignements sommaires sur le but et la portée des ouvrages, sur leur contenu, et en reproduisant, éventuellement, leur table des matières.

PARTIE SPÉCIALE.

Les répertoires spéciaux de documentation actuellement créés sont les suivants :

I. *Répertoire des associations et institutions.* — Ce répertoire comprend les renseignements recueillis sur les associations et institu-

tions (but, organisation, travaux, personnel administratif, livres et publications, adresses, etc.). Il est ouvert un dossier pour chacune d'elles; un catalogue sur fiches, à entrée par matières et par lieux, facilite les recherches. Les dossiers formés permettront de préparer aisément des annuaires, listes d'adresses, etc. (1).

Ce répertoire est en voie d'élaboration. Les parties relatives aux institutions internationales, aux institutions du Livre et de la Documentation, aux institutions de la Belgique, sont les premières sur lesquelles a porté le travail qui se poursuit principalement par voie d'enquête et d'extraits.

II. *Répertoire du droit.* — Ce répertoire comprend la Législation comparée et la Jurisprudence.

1° Législation comparée. — Liste sommaire des principales lois promulguées en divers pays, sur toutes matières, depuis l'année 1870. Ce répertoire est le complément de la partie juridique du Répertoire bibliographique. Chaque fiche porte le titre de la loi, le nom du pays, la date de promulgation et la source où le texte, *in extenso*, résumé ou parfois traduit, peut en être retrouvé. Le classement est fait dans l'ordre suivant : matière, lieu géographique, date de la loi. Il commence à l'année 1878 et est en voie d'élaboration.

2° Jurisprudence. — Table sommaire analytique de jurisprudence belge : répertoire exemplatif ou modèle, établi en vue de montrer les avantages de l'application des méthodes documentaires de l'Institut aux répertoires de jurisprudence. En élaboration.

III. *Répertoires des inventions.* — Ces répertoires sont établis à la fois pour l'exemple et pour l'utilisation. Ils comprennent :

1° Un répertoire sur fiches classées par matières, relatif aux brevets d'invention belges. Il prend date à partir du 1er janvier 1906 (2).

2° Un répertoire des principaux desiderata en matière d'invention.

Ces répertoires ont été établis à l'appui de propositions faites par l'Institut en vue de voir les services des brevets des divers pays s'entendre pour publier les listes des brevets selon un même plan et une même classification. Les principaux brevets pris en divers pays faisant aussi l'objet de brevets pris en Belgique, le répertoire commencé forme en réalité une contribution à la Catalographie internationale des brevets.

IV. *Répertoire général des œuvres d'art.* — Classé par nom d'artistes,

---

(1) *Annuaire des Sociétés scientifiques, artistiques et littéraires de Belgique*, publié en 1904-1905. *Annuaire de la Belgique, scientifique, artistique et littéraire*, publié en 1908. et *Annuaire de la Vie internationale*, en cours de publication.

(2) Une publication mensuelle de l'Institut paraît depuis l'année 1906 dans le *Journal des Brevets* sous le titre de *Répertoire des brevets d'invention délivrés en Belgique* (Contribution n° 150).

avec indication du lieu de dépôt des œuvres, ce répertoire sert notamment à la préparation du Répertoire Iconographique; il fournit un complément de renseignements à la Bibliographie de la Biographie. Il est en voie d'élaboration.

V. *Répertoire des faits d'ordre général.* — Ce répertoire a pour but d'enregistrer sommairement au jour le jour les faits les plus importants qui se produisent dans le monde et de les classer selon trois entrées parallèles : par date (classement chronologique), par lieu (pays et ville) et par matière (classement décimal).

Ce répertoire est destiné à faciliter les recherches dans tous les autres répertoires et collections. Il a été commencé à partir de l'année 1907.

4. — Bibliothèque.

I. *Bibliothèque bibliographique.* — L'Institut possède une bibliothèque spécialement composée de publications traitant de la Bibliographie, de la Bibliothéconomie, de l'Histoire et de la Confection du Livre, de la Documentation en général : grands recueils, monographies, publications périodiques. Cette bibliothèque a été constituée et continue à se développer par voie d'acquisitions, de donations et d'échanges. Elle est appelée à devenir, pour les matières bibliographiques, une bibliothèque centrale, à la fois internationale quant aux pays d'origine des ouvrages et universelle quant à l'étendue des collections.

II. *Bibliothèque collective des institutions et associations scientifiques.* — Sous ce nom l'Institut a organisé dans ses propres locaux, avec la collaboration d'un grand nombre d'institutions et d'associations scientifiques ayant leur siège en Belgique, un service central de bibliothèques groupant des collections éparses jusqu'ici et dont certaines, faute d'une gestion suffisamment active, ne recevaient pas le développement dont elles étaient susceptibles, notamment pour leur catalogue et leurs échanges. Les institutions adhérentes conservent la propriété de leurs ouvrages et l'autonomie de leur gestion. Celle-ci cependant est assurée par l'Institut pour leur compte, et l'usage des ouvrages est commun à tous. La Bibliothèque collective est gérée avec le concours d'un comité administratif dans lequel chaque institution affiliée est représentée par un délégué.

Le but proposé est de constituer en coopération, par la réunion de diverses bibliothèques spéciales, une bibliothèque collective embrassant progressivement les diverses branches du savoir existantes, dont le caractère est général. On a mis, par suite, à la disposition de l'Institut International de Bibliographie, en échange des soins de sa gestion, des collections étendues utiles à ses travaux de

documentation, et on a permis en même temps aux associations et institutions scientifiques d'assurer à leurs membres l'usage des services d'information et de documentation de l'Institut.

5. — Catalogue collectif des Bibliothèques.

Le lieu de dépôt des ouvrages dans l'une des grandes bibliothèques d'Europe ou d'Amérique a été indiqué, chaque fois qu'il a été possible, sur la fiche même du Répertoire Bibliographique Universel.

Il a été, en outre, établi, en un Répertoire distinct, un Catalogue collectif des Bibliothèques de Belgique.

Ce catalogue doit comprendre, en un seul ordre alphabétique, celui des auteurs, l'indication des livres possédés par les diverses bibliothèques de Belgique et, dans une partie annexe, la liste des périodiques qu'on peut y trouver, avec indication des tomes ou des années.

L'établissement de ce catalogue a pour but de dispenser, à l'avenir, les chercheurs de la consultation successive d'un grand nombre de catalogues de bibliothèques et de leur faire connaître, sans perdre de temps, le dépôt où ils peuvent trouver un ouvrage désiré. Etablis suivant des méthodes différentes, ces catalogues n'existent d'ailleurs à l'état imprimé que pour certaines bibliothèques, et encore ne sont-ils guère à jour des derniers accroissements. Sans doute, l'Institut International de Bibliographie ne peut se substituer aux bibliothèques, et le catalogue collectif qu'il élabore ne peut, dans l'état des choses actuel, consister qu'en une simple compilation et coordination des catalogues publiés. Toutefois, il s'attache un grand intérêt a un travail de ce genre. Il permet au chercheur d'éviter des démarches et des déplacements inutiles et d'employer mieux le temps qu'il peut consacrer à la lecture ou à la consultation des ouvrages. L'Institut étudie et négocie en ce moment les accords nécessaires pour la préparation de notices originales par les bibliothécaires eux-mêmes et leur publication en coopération sous forme de fiches et de volumes.

6. — Publications.

L'Institut publie un *Bulletin*, une collection de contributions imprimées à ses répertoires dite *Bibliographia Universalis* et une collection d'ouvrages et de monographies dite ***Publications de l'Institut International de Bibliographie.***

I. Le *Bulletin* parait en six fascicules par an depuis 1895. Il est distribué gratuitement à tous les membres de l'Institut. Il a pour but de suivre le mouvement international de l'organisation en matière de bibliographie et de documentation ; de rendre compte de la marche de l'Institut, de ses travaux et collections, ainsi que de servir à la diffusion des idées de coopération et d'unification des méthodes dont il poursuit la réalisation. Le *Bulletin* comprend notamment des études et mémoires originaux, une chronique des faits, des notes résumées et des reproductions de documents, des analyses d'ouvrages, une bibliographie des bibliographies paraissant au jour le jour.

II. La *Bibliographia Universalis*, ou collection de contributions imprimées aux Répertoires de l'Institut, est formée par une série de bibliographies séparées, rédigées par des spécialistes et publiées suivant un plan uniforme et une méthode commune en coopération avec diverses associations et institutions,les unes nationales,les autres internationales. Certaines de ces contributions sont imprimées directement sur fiches, d'autres en volumes séparés ou en annexe à des revues, mais sous une forme telle qu'il est possible de se servir des notices pour en former des fiches par voie de découpage et de collage. La *Bibliographia Universalis* fournit donc aux lecteurs le moyen de suivre le mouvement bibliographique des diverses sciences sans avoir besoin de recourir aux répertoires manuscrits de l'Institut. Elle fournit aussi le moyen de constituer partout des répertoires particuliers établis en parfaite concordance de méthode avec les répertoires prototypes de l'Institut et pouvant être complétés par la copie des fiches non imprimées contenues dans ceux-ci. Ces contributions consistent en bibliographies nationales, en bibliographies spéciales et en catalogues de bibliothèques. Elles constituent un instrument de coopération et un mode d'alimentation des répertoires centraux de l'Institut.

La *Bibliographia Universalis* comprend un grand nombre de contributions différentes dont certaines sont périodiques et continues. Ensemble, elles ont publié jusqu'ici plus de 65,000 notices.

III. Les *Publications* de l'Institut forment une collection de monographies sur des sujets spéciaux de théorie, de méthode ou d'histoire, ainsi que des exposés de vulgarisation et de propagande. Elles sont publiées indifféremment en toutes langues. Elles comprennent notamment le *Manuel du Répertoire Bibliographique Universel*. Voir catalogue spécial.

7. — Musée des Méthodes et du Matériel.

L'Institut a organisé une collection de modèles, fac-similés, spécimens, destinés à illustrer les méthodes, le matériel et l'histoire de la Documentation : classifications, fiches, classeurs, bibliothèques, espèces diverses de documents, éléments variés du livre. Cette collection a fait l'objet d'un étiquetage et d'un catalogue descriptif. Elle fournit d'utiles éléments de choix pour l'étude de toute organisation documentaire nouvelle et pour l'application des méthodes aux cas particuliers.

8. — Services organisés pour l'utilisation des répertoires et collections.

Pour mettre ces répertoires, collections et publications à la disposition de ses membres et du public, ainsi que pour contribuer à la formation de répertoires particuliers et à la constitution d'offices documentaires organisés dans les centres d'étude, l'Institut a organisé les services suivants :

I. *Consultations sur place des répertoires et collections.* — Les répertoires et collections peuvent être consultés dans les locaux de l'Institut à Bruxelles, 1, rue du Musée, tous les jours non fériés de 9 à 12 et de 14 à 18 heures. La consultation du Répertoire Bibliographique est publique et gratuite, celle de la Bibliothèque est réservée aux membres de l'Institut et des groupes affiliés; celle des Répertoires d'Iconographie et de Documentation est réservée aux membres de l'Institut ou des groupes qui coopèrent directement à ses travaux. Les services sont répartis entre trois locaux : local n° 1, rue du Musée, 1 (Musées royaux), secrétariat et direction, service de la Bibliographie, de l'Iconographie et de la Documentation ; local n° 2, Montagne de la Cour, 27*a* (chapelle St-Georges), service des publications, Offices de la Chasse et de la Pêche ; local n° 3, bibliothèque collective, catalogue collectif des bibliothèques de Belgique, musée, salle des séances.

II. *Délivrance de copies. Extraits.* — Envoi, sur demande, d'extraits du Répertoire Bibliographique Universel relatifs à une question déterminée. L'envoi est fait sous la forme de fiches dactylographiées et moyennant remboursement de 5 centimes par notice bibliographique copiée. Pour éviter toute surprise, l'Institut avise ses correspondants lorsque le nombre de fiches relatives à la question posée

dépasse cinquante et, dans ce cas, il demande confirmation de la demande. Extraits copies des Répertoires de documentation à des conditions à convenir suivant la nature des documents. De même pour la reproduction des documents photographiques.

III. *Duplicata des répertoires.* — Pour l'usage des établissements scientifiques, des administrations et des particuliers, l'Institut prépare aussi des répertoires bibliographiques étendus au moyen de duplicata des notices du Répertoire Bibliographique Universel relatifs à une branche des sciences ou à un ensemble de questions connexes.

IV. *Abonnements.* — L'Institut adresse périodiquement à ses abonnés copie des notices du Répertoire Bibliographique Universel relatives aux travaux nouveaux qui paraissent sur les questions qui lui sont désignées. L'abonnement donne lieu à un droit d'inscription non renouvelé de 5 francs. Les membres de l'Institut sont exemptés de ce droit. Des comptes sont ouverts aux abonnés, qui sont débités du prix de toutes les notices envoyées, à raison de 5 centimes par notice, frais de port en plus. Les comptes sont arrêtés tous les six mois, et les sommes dues sont recouvrées par la poste.

V. *Echange de renseignements.* — L'envoi par les membres de l'Institut de notices bibliographiques nouvelles, relatives à des matières déterminées à convenir et établies conformément aux règles arrêtées à cet effet, leur donne le droit de recevoir gratuitement la copie d'un nombre équivalent de notices du Répertoire universel relatives à d'autres matières. Pour faciliter l'échange des renseignements, les membres peuvent envoyer, au siége de l'Institut, leurs notices bibliographiques sur fiches ou sur feuille. L'Institut les confronte avec les notices classées dans ses propres répertoires, remet copie des notices manquantes et prend lui-même copie des notices qui lui font défaut.

VI. *Vente de publications.* — L'Institut met en vente les publications éditées par ses soins ou par ceux des groupes affiliés. (Voir catalogue spécial.)

VII. *Travaux divers.* — L'Institut dispose d'un personnel technique expérimenté qui lui permet, dans un but de diffusion de ses méthodes, d'entreprendre pour compte de tiers, spécialement pour les associations affiliées, et ce à des conditions à convenir, toutes espèces de travaux de documentation, notamment : organisation des services bibliographiques dans les établissements scientifiques ou les grandes administrations publiques et privées, revision à domicile des répertoires bibliographiques particuliers, préparation et impression des catalogues de bibliothèques, des tables de recueils périodiques, de bibliographies particulières, etc.

VIII. *Accesssoires et matériel des Répertoires de documentation.* — L'Institut a arrêté divers types de fiches et de meubles classeurs et, dans un but de diffusion de ses méthodes, les a fait fabriquer en nombre par ses fournisseurs attitrés. Les membres peuvent se procurer ce matériel à des conditions avantageuses. (Voir catalogue spécial.)

La Coopération Internationale
en matière de Bibliographie et de Documentation.

Liste des Institutions, Associations et Publications coopérantes.

Les Associations, Bibliothèques, Congrès, Instituts, Offices, Organismes administratifs, Publications périodiques dont les noms suivent coopèrent à l'organisation internationale de la documentation, soit en faisant application des méthodes documentaires communes (1), soit en établissant des services en connexion les uns avec les autres.

Accademia pontifica dei nuovi Lincei, Roma. (Application de la C. D. à ses publications.) (2)

Agricultural experiments stations, Washington. (Publication de fiches du format international.)

American Library Association. (Publications de bibliographies sur fiches du format international.)

Annales d'Electrobiologie et de Radiologie, Lille. Dr Doumer. (Publication sur fiches de la Bibliographie de l'électrobiologie et de la radiologie formant la contribution nº 20 de la *Bibliographia Universalis*.)

Annali d'Igiene Sperimentale, Rome. (Application de la C. D.)

Archives internationales de Physiologie, Liége. Dr D. Fredericq. (Tables décimales.)

---

(1) L'*International Catalogue of scientific literature* constitue une œuvre de coopération internationale de première importance, mais elle a été établie suivant des méthodes particulières, qui ne permettent pas son incorporation à la Bibliographie Universelle. A la dernière réunion de son comité international il a été demandé de rechercher les moyens de l'y rattacher, en publiant une édition sur fiches qui porteraient les indices de la classification décimale, en même temps que ceux en usage dans la publication actuelle. Des projets pour la publication de catalogues collectifs des bibliothèques de l'Allemagne d'une part, de la Suisse d'autre part, font l'objet d'études et de discussions, bien que rien n'eut encore été arrêté quant aux méthodes et au mode de publication. Il y a lieu de rappeler aussi l'organisation internationale officielle pour les échanges littéraires, créée en 1886 par des conventions internationales, auxquelles dix-sept Etats ont adhéré. C'est la modernisation de cette organisation qui est actuellement demandée, et son développement dans le sens d'une union qui embrasserait toutes les relations documentaires

(2) On a employé les abréviations suivantes : C. D. = Classification décimale ; Dr = Directeur ; Bb = Bibliothécaire ; Pr. = Président ; Sec. = Secrétaire.

Archives of Neurology and Psychopatology. (Application de la C. D.)

Archivio per l'Antropologia, Florence. (Application de la C. D.)

Association belge de Photographie, Bruxelles. (Tables décimales de son bulletin.)

Association française pour l'avancement des Sciences, Paris. (Application de la C. D. aux publications.)

Association internationale des Auteurs et Compositeurs. Président : Sylvercruys. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

Association générale des Ingénieurs, Architectes et Hygiénistes municipaux, Bruxelles. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

Association internationale des Médecins-Experts des Compagnies d'Assurances, Bruxelles. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

Association internationale du Congrès des Chemins de fer. (Publication de la Bibliographie mensuelle des Chemins de fer, contribution n° 8 de la *Bibliographia Universalis.* Indexation décimale de son bulletin. Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

Association médicale des Accidents du Travail, Bruxelles. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

A Budapesti Kereskedelmi es Iparkamara, Budapest. Chambre de Commerce de Budapest. Bibliothécaire : E. Szabó. (Application de la C. D. à sa bibliothèque.)

The Best Italian Reading, publiée par Biaggi, en annexe à la Rivista delle Biblioteche. (Classification décimale.)

Bibliographia Agronomica Italiana. Dr Ottavi. (Bibliographie sur fiches classées décimalement formant la contribution n° 40 à la *Bibliographia Universalis.*)

Bibliographia Bibliographica Universalis. Dr Henri La Fontaine. (Contribution n° 31 à la *Bibliographia Universalis.*)

Bibliographia Economica Universalis. Drs Henri La Fontaine et Louis Masure. (Contribution n° 39 à la *Bibliographia Universalis.*)

Bibliographia Juridica Portugalensis. Dr E. Alves de Sà. (Bibliographie sur fiches, avec classement décimal, formant la contribution n° 17 à la *Bibliographia Universalis.*)

Bibliographie d'Eure-et-Loir. Dr Langlois. (Bibliographie sur fiches classée décimalement formant la contribution n° 13 à la *Bibliographia Universalis.*)

Bibliographie officielle de la Belgique, Bruxelles. Dr E. Vandeveld. (Publication en volume et sur fiches formant la contribution n° 15 de la *Bibliographia Universalis.*)

Biblioteca estense, Modena. (Application de la C. D.)

Biblioteca national. Montevideo. Bibliothécaire : Yeregui de Melis. (Application de la C. D.)

Biblioteca da Marinha, Rio de Janeiro. D[r] J. A. dos Santos Portos. (Application de la C. D.)

Bibliothèque Cantonale et Universitaire, Lausanne.

Bibliothèque de la ville de Zurich. Directeur : E. Escher. (Emploi de la classification décimale et des fiches du format international.)

Bibliothèque des Avocats, Bruxelles. Bibliothécaire : De Boelpaepe. (Répertoire bibliographique décimal.)

Bibliothèque du Département des relations extérieures, Mexico. (Application de la C. D.)

Bibliothèque Nationale, Berne. D[r] Bernouilli. (Emploi de la classification décimale.)

Bibliothèque nationale de Rio de Janeiro. (Application de la C. D.)

Bibliothèque Polonaise, Paris. D[r] Strembosz. (Application de la classification décimale.)

Bibliothèque populaire de la ville, Verviers. (Application de la classification décimale.)

Bibliothèque professionnelle, Luxembourg. Bibliothécaire : A. Widung. (Application des fiches internationales et de la C. D.)

Bibliothèque publique, Pleven. Bibliothécaire : Nenkoff. (Application de la C. D. et des fiches du format international.)

Bibliothèque publique de la Ville, Ath. Bibliothécaire : Bertrand. (Application de la C. D.)

Bolletin de Agricultura y Ganaderia, Buenos-Ayres. Publié par le Ministère de l'Agriculture. (Application de la C. D.)

Brooklyn Institute of Sciences and Arts. (Application de la C. D. Répertoire bibliographique sur fiches.)

Bureau Bibliographique, Paris. Président : Général Sébert. (Coopération aux études des méthodes de l'Institut International de bibliographie. Répertoires bibliographiques en connexion avec le Répertoire Bibliographique Universel.)

Card Index of genera, Species, and Varieties of Plants. D[r] Miss. J.A. Clark. (Publication sur fiches du format international.)

Cardiff Public Libraries Catalogue. Cardiff.(Catalogue décimal imprimé.)

Carnegie Library of Pittsburg. (Classification décimale, catalogue en volumes et sur fiches imprimées du format international.)

Cercle belge de la Librairie, Bruxelles. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

Cercle belge des Collectionneurs de Journaux, Bruxelles. Président : Vanden Broeck. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

Challenger Office, Edimburgh. (Application de la C. D.)

Club alpin belge, Bruxelles. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

Collection de Monographies ethnographiques. Publiées par C. Van Overbergh. (Application des méthodes de la documentation systématique.)

Commission centrale de Statistique, Bruxelles. (Catalogue décimal de la Bibliothèque.)

Commission internationale de l'Enseignement agricole, Bruxelles. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

Concilium bibliographicum, Zurich. Dr H. H. Field. (Publications sur fiches du format international, classées décimalement : Bibliographia zoologica, anatomica, physiologica, contributions nos 2, 4 et 6 de la *Bibliographia Universalis*.)

Congrès international de Botanique. (Section de documentation pour l'étude des méthodes et l'organisation des travaux en connexion avec le Répertoire Bibliographique Universel.)

Congrès international de Zoologie. (Patronage et subsides au Concilium Bibliographicum.)

Congrès international des Sciences administratives. Section de documentation. (Etudes relatives à l'application des méthodes documentaires internationales au classement des archives et des documents administratifs.)

Congrès international des Sciences forestières. Comité : Bühler, Flury, etc. (Bibliographie des Sciences forestières sur fiches en connexion avec la *Bibliographia Universalis*, en préparation.)

Contribution from the pathological Institute of the New-York State Hospitals. (Application de la C. D.)

Contribution from the Zoological Laboratory of the Harvard University. (Application de la C. D.)

Croydon Public Libraries, London. Bibliothécaire : Stanley Jast. (Application de la C. D.)

Deimanske Bibliothek, Christiania. Bibliothécaire : Haakon Nyhuus. (Application de la C. D.)

Det Norske Nobelinstitut, Christiania. Bibliothécaire : Chr. L. Lange (Application de la C. D.)

Deutsche Anthropologische Gesellschaft. (Application de la C. D. à ses publications.)

Direcçao general de Serviço do estudo major, Lisbonne. (Application de la C. D.)

Esperantista Centro Officejo, Paris. Dr Gaston Moch. (Traduction en esperanto des tables de la classification décimale. Travaux bibliographiques en connexion avec la *Bibliographia Universalis.*)

Etats-Unis. — Outre les Bibliothèques des institutions citées à leur nom dans la liste, un nombre considérable de Bibliothèques américaines ont adopté la classification décimale et les fiches du format international. Entr'autres :

Aberlin College; Amherst College Library; Ann Arbor University; Bangor Public Library; Bethleem, Library of the Lehigh University; Boston, Massachusetts, Institute of Technology; Boulder University of Colorado; Brooklyn, Pratt Institute Library and Public Library; Brunswick, Bowdoin College Library; Bryn Mawr (Pens.), College Library; Buffalo Public Library; Cambridge (Mass.), Radcliffe College Library; Cincinnati, University Library and Public Library; City Library, Springfield (Mass.); Cleveland Public Library; Clinton (N. Y.), Hamilton College; Denver, Public Library; Detroit Public Library; Harisburg, Pensylvania State Library; Hartfort Public Libraries; Haverhill Public Library; Iowa State University Library; Lincoln, University of Nebraska; Los Angeles Public Library; Lowell City Library; Minesota Public Library; Newark, Delaw College Library; New Bedford Public Library; New-York, Columbia University, Columbia College, Youg Men Christian Association; Oberlin College Library; Philadelphia, University of Pensylvannia and Free Library; Poughkeepsie Vassar College; Rochester University Library; St-Louis University Library; Salem Public Library and Essex Institute; San Francisco, Mercantile Library, Public Library; Sewanee (Tenn) University of the South; Topeka, Kansas State Historical Society; Washington, Georgetown University ann Fisheries Commission Library; Waterville, Colby College; Wellesley College Library; Woburn Public Library; Worcester Free Public Library.

Free Library, Manchester. Bibliothécaire : Charles W. Sutton. (Application de la C. D.)

Free Reference Library, of King St-Manchester. Bibliothécaire : Ch. W. Sutton. (Application de la C. D.)

Geological Survey, Library, Washington. (Publication de fiches du format international.)

Guildhall Library, London. Bibliothécaire : Welch. (Application de la C. D.)

Harvard College Library. (Publication de fiches du format international.)

Index Medicus Hispanus, Gerona. Directeur : José Pascual. (Bibliographie décimale des travaux médicaux publiés en Espagne.

Institut de droit comparé, Bruxelles. Président : Stocquart. (Section de documentation en connexion avec l'Institut International de Bibliographie.)

Institut de physiologie Solvay, Bruxelles. Dr P. Heger. (Répertoire de bibliographie sur fiches classées décimalement.)

Institut International de la Paix. Monaco. (Publication de la Bibliographie de la Paix, rédigée par M. H. La Fontaine, contribution no 38 à la *Bibliographia Universalis.*)

Institut International de Photographie documentaire, Bruxelles. Dr E. De Potter. (Répertoire Iconographique Universel. Services divers de documentation photographique. Indexation décimale de la Revue internationale de Photographie.)

Institut de sociologie Solvay. Dr Waxweiler. (Répertoires sur fiches du format international.)

Institut polaire international. Dr G. Lecointe. (Services de documentation. Bibliographie, Bibliothèque, Dossiers documentaires, Application de la C. D.)

Jardin Botanique de l'Etat, Bruxelles. Bibliothécaire : Van Aerschot. (Application de la C. D. à la Bibliothèque de l'établissement et aux bibliothèques déposées par diverses sociétés scientifiques.)

John Crerar Library, Chicago. Bibliothécaire : Andrews. (Application de la C. D., publication de fiches du format international.)

Library Association, Londres. Publication de la « Class List of Best-Books and Annual of Bibliography, classement décimal. » (Rédigée par Hulme et Hoogwood.)

Library of Congres, Washington. Bibliothécaire : H. Putnam. (Publication de son catalogue sur fiches du format international. Publication de l'American Library Association Catalogue classé décimalement.)

Library of the New-York State, Albany. (Application de la C. D.)

Library of the New Zeeland Institute and Colonial Museum. (Application de la C. D.)

Ligue belge du Droit des femmes, Bruxelles. Secrétaire : Mlle Popelin. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

Liste systématique des Brevets d'invention, délivrés en Belgique. Rédacteur : L. Vermandel. Publié par le *Journal des Brevets.* Rédacteurs : Raclot et Vanderhaegen. (Contribution no 50 à la *Bibliographia Universalis.*)

London School of Economics and Political Science University of London. (Cours exposant l'organisation de l'Institut International de Bibliographie et de ses méthodes.)

Manchester Museum. (Répertoire bibliographique décimal sur fiches.)

Mexique. Outre celles citées à leur nom dans la liste, font application de la C. D., les bibliothèques du Ministère de Fomento, de l'Ecole nationale préparatoire, de l'Ecole nationale des Avocats à Mexico.

Milwaukee Public Library. (Emploi de la classification décimale.)

Ministère de l'Agriculture, Bibliothèque, Bruxelles. (Emploi de la classification décimale.)

Ministère de l'Industrie et du Travail, Bibliothèque, Bruxelles. Bibliothécaire : Warnots. (Emploi de la classification décimale.)

Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction Publique, Bibliothèque, Bruxelles. Bibliothécaire : Luerquin. (Catalogue décimal imprimé.)

Ministère des chemins de fer, Bibliothèque centrale, Bruxelles. (Application de la C. D.)

Ministerio do Obras publicas de la Nacion, Bibliotheca, Buenos-Ayres. Bibliothécaire : F. Biraben. (Application de la classification décimale.)

Musée de la Presse, Bruxelles. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

Musée National Polonais, Rapperswyl près Zurich. Bibliothécaire : M. Karczewski. (Application de la classification décimale.)

Musée photographique documentaire, Paris. (Application de la C. D.)

Musée photographique documentaire, Marseille. (Application de la C. D.)

Musée photographique documentaire, Varsovie. (Application de la C. D.)

Musée Social, Budapest. (Application de la C. D. à sa Bibliothèque.)

Museum of Natural History, New-York. (Répertoires bibliographiques décimaux sur fiches.)

National Library of Ireland, Dublin. Bibliothécaire : T. W. Lyster. (Application de la C. D.)

Natural Science, London. Dr Bather. (Application de la C. D.)

Nederlandsche Vereeniging voor Gemeentebelangen. (Etudes pour l'application des méthodes de la documentation universelle aux archives et aux documents des communes.)

New-York Public Library. (Publication de fiches du format international. (Application de la C. D.)

Norske Statunderstötlede Folkebogsamlunge, Christiania. Directeur : K. Fischer. (Organisation par les soins de ce bureau d'Etat des

bibliothèques populaires de Norwège, suivant des méthodes uniformes, comprenant la classification décimale ; catalogue commun décimal.)

Norwège. Outre les bibliothèques des institutions citées à leur nom dans la liste, ont adopté la classification décimale, les bibliothèques publiques de Trondhjem, Aalesund, Elverum, Hamar, Larvick, Lillehammer, Moss, Sandefjord et un grand nombre de bibliothèques rurales subsidiées par le Ministère de l'Instruction publique. (Voir Norske Statunderstötlede Folkebogsamlunge.)

Office central des Institutions internationales, Bruxelles. (Démarches poursuivies auprès des associations internationales affiliées pour les amener à prendre une part active à l'organisation de leur documentation en leur domaine respectif.)

Office international de Documentation aéronautique, Bruxelles. Présidents : Le Duc d'Arenberg, Comte Ad. d'Oultremont. (Services de documentation en préparation. Installé à l'Institut International de Bibliographie.)

Office international de Documentation pour la Chasse, Bruxelles. Président : M. Terlinden ; Secrétaire-général : Leschevin. Directeur: de Contreras. (Services de documentation : Bibliographie, Bibliothèque, Iconographie, Dossiers documentaires. Installé à l'Institut International de Bibliographie. Application de la C. D.)

Office international de Documentation pour la Pêche, Bruxelles. Président : Comte de Smet de Naeyer. (Services de documentation installés à l'Institut International de Bibliographie. Application de la C. D.)

Oesterreichische Bibliographie, Vienne. Dr K. Junker. (Application de la C. D.)

Port Elizabeth Public Library (Cap). Bibliothécaire : F. W. Cooper. (Application de la C. D.)

Public Libraries, Newcastle-upon-Tyne. (Emploi de la classification décimale.)

Public Library of Cincinnati. Bibliothécaire : N.-D.-C. Hodges. (Application de la C. D. Catalogue décimal publié.)

Public Library, Toronto. Bibliothécaire : J. Bain. (Application de la C. D.)

Revue de l'Ingénieur et Index technique, Bruxelles. Directeur : E. Vermandel. (Publication de la Bibliographia technica, contribution nº 41 à la *Bibliographia Universalis*.)

Revue Scientifique, Paris, Dr Charles Richet. (Application de la C. D.)

Revue Economique internationale. (Publie en annexe la Bibliographia Economica.)

Service Géologique de Belgique, Bruxelles. Directeur : M. Mourlon ; premier assistant : M. Simoens. (Services de documentation géologique. Publication de la Bibliographia Geologica, contribution n° 16 à la *Bibliographia Universalis.*)

Secrétariat pour l'Autriche de l'Institut International de Bibliographie. Vienne. Dr C. Juncker.

Smithsonian Institution. (Application de la C. D. et répertoire bibliographique sur fiches.)

Societa dei Naturalisti di Modena. (Application de la C. D. à ses publications.)

Societa italiana di anthropologia ethnologia e psicologia comparata, Florence. (Application de la C. D. à ses publications.)

Societa di Ostetrica, Rome. (Application de la C. D. à ses publications.)

Societa Lancisiana degli Ospedali, Rome. (Application de la C. D. à ses publications.)

Société belge d'Astronomie, Bruxelles. Prés. : Jacobs. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

Société belge des Electriciens, Bruxelles. (Répertoire bibliographique décimal sur fiches.)

Société belge de Géologie, Bruxelles. (Bibliothèque classée et cataloguée décimalement.)

Société belge de Sociologie, Bruxelles. Président : Van Overbergh. (Publication de son organe *Le Mouvement sociologique international* sous la forme de contribution à la Documentation Universelle (fiches détachables.)

Société belge de la Paix. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

Société belge de Neurologie, Bruxelles. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

Société de Biologie, Paris. (Application de la C. D. à ses publications.)

Société de Médecine légale. Président : De Busschere. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

Société de Médecine mentale, Bruxelles. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

Société belge d'Otologie, de Laryngologie et de Rhénologie, Bruxelles. Président : Delmarcelle. Bibliothécaire : Delsaux. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective. Tables décimales de son bulletin.)

Société centrale d'Agriculture, Bruxelles. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

Société centrale d'Architecture, Bruxelles. (Répertoire bibliographique décimal sur fiches.)

Société d'Encouragement à l'Industrie nationale. Paris. (Application de la C. D. à ses publications.)

Société d'Etudes belgo-japonaises, Bruxelles. (Application de la C. D. à ses publications.)

Société Chimique de Belgique, Bruxelles. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective. Application de la classification décimale à son bulletin.)

Société française de Photographie. (Tables de son bulletin classées décimalement.)

Société impériale Russe d'Economie politique. (Application de la C. D.)

Société Liégeoise de Littérature wallonne, Liége. (Publication des tables décimales de son bulletin, par O. Colson.)

Société Royale belge de Géographie, Bruxelles. Bibliothécaire : Rahir. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

Syndicat des Agents de brevets de Belgique, Bruxelles. Président : Raclot. (Collections déposées à la Bibliothèque Collective.)

The Signet Library, Edimbourg. Bibliothécaire : Minto. (Application de la C. D.)

Union de la Presse Périodique belge. Sec. : G. Mertens. (Dépôt de ses collections à la Bibliothèque Collective. Coopération au Musée de la Presse.)

Université d'Aberdeen, Bibliothèque. (Application de la classification décimale.)

Université de Kolosvar, Bibliothèque. Bibliothécaire : Gyalui. (Emploi de la classification décimale.)

University of Illinois Library, Chicago. (Application de la classification décimale. Répertoire bibliographique sur fiches.)

University of Nebraska, Lincoln. Bibliothécaire : Weyer. (Application de la C. D. Bibliographies décimales de l'Education.)

University of Vermont. Marsch Library, Burlington. (Application de la C. D.)

U. S. Department of Agriculture. (Publication d'une bibliographie de l'Agriculture sur fiches de format international.)

Wistar Institute of Anatomy and Biology. Directeur : Milton y Greenman. (Repertoire bibliographique sur fiches.)

Contributions à l'étude
de l'organisation internationale de la documentation.

I. — Le service international des échanges.

Le service international des échanges a acquis, en ces dernières années, une importance considérable. Son fonctionnement est appelé à jouer un rôle de plus en plus grand dans l'organisation de la documentation. A l'occasion de la Conférence de Bruxelles, nous croyons utile de résumer brièvement l'histoire et l'état actuel de ce service, et de reproduire quelques-uns des desiderata qui ont été formulés en vue de moderniser son organisation (1).

* * *

Historique. — En 1829, un Anglais, nommé James Smithson, léguait au gouvernement des Etats-Unis une fortune considérable, à charge de fonder, à Washington, *un établissement pour l'accroissement et la diffusion de la science parmi l'humanité.* La clause était vague et elle fit, au sein du Congrès fédéral, l'objet de longs débats. En fin de

---

(1) **Sources à consulter** : *a*) Conférence internationale pour les échanges des documents officiels littéraires et scientifiques. Procès-verbaux des séances réunies à Bruxelles au Palais des Académies du 10 au 16 avril 1883. 2e édition, Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1904, 45 p.; *b*) Notice sur l'œuvre des échanges internationaux ainsi que sur le service belge des échanges, publiée par ce dernier service. Bruxelles, Van Campenhout, 1907, 15 p.; *c*) Documents parlementaires du Parlement belge : exposé des motifs (séance du 16 novembre 1880, documents parlementaires, n° 10). Rapport de M. Jules de Borchgrave sur les conventions relatives à des échanges internationaux pour les documents officiels et pour les publications littéraires (Séance de la Chambre des Représentants de Belgique du 19 janvier 1887. Document parlementaire n° 75. — GEORG MAAS : Die Aufgaben unserer Vereinigung hinsichtlich des internationales Austausches Offizieller Drucksaches ; Vortrag, abgedruckt im Jahrbuch der internationalen Vereiniging fur Vergleichende Rechtswissenschaft und Volkswirthschaftslehre. Bd. 2. S. 122-141. — GEORG MAAS : Offizielle Regierungsdrucksachen Börsenblatt f. d. deutschen Buchhandel 1897. S. 8087-8091. — GEIGER, K. : Über Vermehrung der Bibliotheken durch den Austausch amtlicher Publikationen, Centralblatt. f. Bibliothekwese 17, 1900, S. 353-368. — Nous devons de précieux renseignements à la direction du service belge des échanges, à la notice de laquelle nous avons fait de larges emprunts.

compte, le soin de réaliser le vœu du testateur fut confié à un conseil de régents, composé du président et du vice-président de la Confédération, du chef-juge, des titulaires des six départements ministériels et du *Patent Office*. Les travaux de ce conseil, auquel on adjoignit plus tard un comité exécutif, aboutirent à la création d'un institut comprenant trois sections distinctes : celle des publications, celle des collections et explorations et celle des échanges.

Dans la pensée de leurs fondateurs, les deux premières n'avaient qu'une importance relative, en regard de celle accordée à la troisième. Celle-ci était appelée à caractériser la mission de l'Institut. Rien, en effet, n'avait paru plus propre à propager le progrès scientifique et littéraire et à réaliser ainsi le vœu de James Smithson, que la création d'un système régulier et permanent d'échange de leurs publications respectives entre les bibliothèques, les collèges, les universités, les sociétés savantes, les académies, les gouvernements de tous les pays du monde, de manière à assurer à chacun d'eux le bénéfice du travail accompli par tous les autres. Le soin de réaliser cette conception féconde fut confié à un travailleur énergique et profondément dévoué à la science, Joseph Henry. et ses efforts produisirent bientôt cet incomparable Institut Smithsonian dont les bienfaits sont répandus aujourd'hui dans le monde savant et lettré tout entier.

C'est donc à Washington qu'il faut chercher la première réalisation de cette idée essentiellement moderne des échanges internationaux.

L'idée cependant ne tarda pas à rencontrer en Europe des partisans convaincus. En 1835, un artiste dramatique, Alexandre Wattemare, adressa aux Chambres françaises une pétition tendant à la création d'un système général d'échange des doubles de livres, de manuscrits, d'objets d'art et d'histoire naturelle entre les musées, les bibliothèques et les sociétés savantes des divers États de l'Europe. La pétition très favorablement accueillie par les savants et par le Gouvernement, vint échouer devant les résistances de la routine administrative. Sans se décourager, Wattemare consacra alors quinze ans de sa vie à parcourir l'Europe et l'Amérique en apôtre de l'idée des échanges internationaux. Il recueillit, sur son passage, les plus chaleureuses adhésions, et présenta, en 1852, au secrétaire perpétuel de l'Académie de Belgique, un rapport détaillé sur ses opérations. Il demandait en même temps le concours de l'Académie pour l'établissement d'une agence universelle à laquelle divers gouvernements avaient déjà donné leur adhésion, en principe. Wattemare mourut en 1864, sans avoir réussi, malgré son activité prodigieuse et quelques succès partiels, à fonder nulle part une institution stable.

La réalisation pratique d'échanges internationaux réguliers et permanents n'était possible d'ailleurs qu'avec l'intervention officielle des gouvernements (1).

En 1867, pendant le cours de l'Exposition universelle de Paris, des princes, appartenant à plusieurs maisons règnantes de l'Europe, s'entendirent à l'effet d'engager leurs gouvernements respectifs à organiser, entre les différents pays, un système d'échange de reproductions d'objets d'art.

Dès le mois de mars 1868, sur l'invitation de S. A. R. le prince de Galles, le Gouvernement britannique créait la Commission officielle des échanges, prévue dans cette convention.

S. A. R. Mgr le comte de Flandre, qui figurait parmi les signataires de cet arrangement, provoqua la formation d'une commission analogue dans notre pays où elle fut instituée par un arrêté royal du 17 mai 1871.

A la suite du Congrès de géographie de Paris, en 1875, une section d'échanges internationaux de publications littéraires et scientifiques fut également instituée en France.

En 1877, une conférence à laquelle assistaient des délégués de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, du Chili, de la République Dominicaine, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, de la Norwège, du Portugal, de la Russie, de la Roumanie, de la Suède, de la Suisse et de la Turquie, eut lieu à Bruxelles. Elle décida de proposer aux gouvernements des pays représentés l'organisation de bureaux — un par pays — chargés de réunir, en vue des échanges, les publications cartographiques, géographiques, etc., éditées aux frais de l'Etat.

Les résultats de cette conférence, communiqués par voie diplomatique à la plupart des Etats d'Europe et d'Amérique, déterminèrent l'organisation, à Bruxelles, en 1880 et 1883, de conférences subséquentes, ayant pour but d'arrêter, d'une manière définitive, les bases du système à adopter pour les échanges des publications officielles, littéraires et scientifiques.

De ces conférences sont issues les conventions de 1886 (2).

* * *

(1) Rapport de M. Jules de Borchgrave sur les conventions relatives à des échanges internationaux pour les documents officiels et pour les publications officielles et litteraires. — Séance de la Chambre des Représentants du 19 janvier 1887. Documents parlementaires, n° 75.

(2) Exposé des motifs présenté à la Chambre des Représentants et relatif aux conventions d'échange. — Séance du 16 novembre 1886. Documents parlementaires, n° 10

Conventions de 1886. — Le 15 mars 1886 furent conclues les deux conventions ci-après :

La *Convention* A ci-après (1), porte que les Etats contractants ne s'engagent à échanger que les publications suivantes :

1° Les documents officiels, parlementaires et administratifs qui sont livrés à la publicité dans le lieu d'origine ;

2° Les ouvrages exécutés par ordre et aux frais des gouvernements.

La *Convention* B assure l'échange immédiat du journal officiel ainsi que des annales et documents parlementaires livrés à la publicité.

A) *Convention concernant les échanges internationaux pour les documents officiels et pour les publications scientifiques et littéraires.*

Article premier. — Il sera établi dans chacun des Etats contractants un bureau chargé du service des échanges.

Art. 2. — Les publications que les Etats contractants s'engagent à échanger sont les suivantes :

1° Les documents officiels, parlementaires et administratifs qui sont livrés à la publicité dans le lieu d'origine ;

2° Les ouvrages exécutés par ordre et aux frais des gouvernements.

Art. 3. — Chaque bureau fera imprimer la liste des publications qu'il peut mettre à la disposition des Etats contractants.

Cette liste sera corrigée et complétée chaque année et adressée régulièrement à tous les bureaux d'échange.

Art. 4. — Les bureaux d'échange s'entendront sur le nombre d'exemplaires qui pourront être demandés et fournis.

Art. 5. — Les envois se feront directement de bureau à bureau. Il sera adopté des modèles et des formules uniformes pour les bordereaux du contenu des caisses, ainsi que pour toutes les pièces de correspondance administrative, demandes, accusés de réception, etc.

Art. 6, — Pour l'expédition à l'extérieur, chaque Etat se charge des frais d'emballage et de port jusqu'à destination. Toutefois, quand l'expédition se fera par mer, des arrangements particuliers régleront la part de chaque Etat dans les frais de transport.

Art. 7. — Les bureaux d'échange serviront d'intermédiaires officieux entre les corps savants et les sociétés littéraires, scientifiques, etc., des Etats contractants, pour la réception et l'envoi de leurs publications.

---

(1) L'article 7 de la Convention A stipule que les bureaux d'échange serviront d'intermédiaires officieux entre les corps savants et les sociétés littéraires, scientifiques, etc., des Etats contractants pour la réception et l'envoi de leurs publications.

Mais il demeurera bien entendu que, dans ce cas, le rôle des bureaux d'échange se bornera à la transmission en franchise des ouvrages échangés et que ces bureaux ne prendront aucunement l'initiative de provoquer l'établissement de ces relations.

Art. 8. — Ces dispositions ne sont applicables qu'aux documents et ouvrages publiés à partir de la date de la présente convention.

Art. 9. — Les Etats qui n'ont pas pris part à la présente convention sont admis à y adhérer sur leur demande.

Cette adhésion sera notifiée, par la voie diplomatique, au gouvernement belge et par ce gouvernement à tous les autres Etats signataires.

Art. 10. — La présente convention sera ratifiée et les ratifications seront échangées à Bruxelles, aussitôt que faire se pourra. Elle est conclue pour dix ans, à partir du jour de l'échange des ratifications, et elle continuera à subsister au delà de ce délai tant que l'un des gouvernements n'aura pas déclaré six mois à l'avance qu'il y renonce.

B) *Convention pour assurer l'échange immédiat du journal officiel ainsi que des annales et des documents parlementaires.*

Article premier. — Indépendamment des obligations qui résultent de l'article 2 de la Convention générale, relative à l'échange des documents officiels et des publications scientifiques et littéraires, les gouvernements respectifs s'engagent à faire expédier aux chambres législatives de chaque Etat contractant, au fur et à mesure de leur publication, un exemplaire du journal officiel, ainsi que des annales et des documents parlementaires livrés à la publicité.

Art. 2. — Les Etats qui n'ont pas pris part à la présente convention sont admis à y adhérer sur leur demande.

Cette adhésion sera notifiée, par la voie diplomatique, au Gouvernement belge et par ce gouvernement à tous les autres Etats signataires.

Art. 3. — La présente convention sera ratifiée et les ratifications seront échangées à Bruxelles aussitôt que faire se pourra. Elle est conclue pour dix ans, à partir du jour de l'échange des ratifications et elle continuera à subsister au delà de ce délai tant que l'un des gouvernements n'aura pas déclaré six mois à l'avance qu'il y renonce.

Etats adhérents. — La convention A a été signée par la Belgique, le Brésil, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, l'Italie, le Portugal, la Serbie et la Suisse.

La convention B a été signée par la Belgique, le Brésil, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, l'Italie, le Portugal et la Serbie.

L'échange des ratifications a eu lieu le 14 janvier 1889.

Depuis 1889, d'autres pays ont adhéré au système des échanges, à savoir :

L'Uruguay, le Paraguay, l'Argentine, la Nouvelle-Galles du Sud, le Chili, le Pérou, la France, les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg.

L'Uruguay, le Paraguay, l'Argentine, la Nouvelle-Galles du Sud, le Chili et le Pérou ont souscrit tous les articles des conventions ci-dessus;

Quant à la France, les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg, ces trois pays ont signé avec la Belgique une convention particulière prenant pour base l'échange des documents officiels, parlementaires et administratifs *avec faculté* d'y joindre les ouvrages exécutés aux frais des quatre pays respectifs.

La Russie n'a pas encore signé les conventions, mais depuis 1880, les services entretiennent avec cet Etat, à titre officieux, des relations suivies, régulières (1).

*
* *

Procès-verbal de clôture des délibérations de la Conférence. — ... Les soussignés croient opportun de faire remarquer qu'en préparant ce projet de convention, les délégués des gouvernements représentés à la conférence se sont proposé deux buts bien distincts :

1° Centraliser autant que possible dans une bibliothèque de chacun de leur pays, tous ceux des documents officiels, parlementaires et administratifs que les gouvernements contractants livrent à la publicité, et celles des publications des corps savants et des sociétés littéraires, scientifiques, artistiques, etc., qu'ils peuvent se procurer;

2° Faciliter à ces corps savants de tous pays et à ces sociétés le moyen d'échanger entre elles leurs publications.

Le rôle des pays contractants sera donc double : d'une part, rôle d'initiative, qui correspond à l'obligation formelle de fournir tous les documents qui émanent d'eux; d'autre part, rôle d'intermédiaire facultatif dans le concours qu'ils accordent à leur gré aux sociétés et corps savants de toute nature pour l'établissement de relations avec les institutions similaires de l'étranger.

Dans la pensée des délégués, ce concours doit toujours rester

(1) Le service des échanges internationaux est organisé en un grand nombre de pays qui ne sont pas signataires de la Convention de 1886. Ainsi, par exemple, la Smithsonian Institution opère régulièrement avec 77 pays et colonies. On en trouvera la liste et l'adresse des correspondants dans l'*International exchange list* qu'elle a publiée, 4 p. VII. En général ce sont les bibliothèques nationales qui sont chargées du service.

purement bienveillant et officieux. L'obligation d'échanger ne s'étend en aucune manière aux associations indépendantes ; mais les gouvernements peuvent demander en retour des services qu'ils rendent à ces associations, comme intermédiaires, et de la gratuité de transport qu'ils leur accordent, un certain nombre de documents qui viennent s'ajouter à ceux dont les bureaux d'échange disposent en faveur de l'étranger.

Les soussignés, délégués de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, du Brésil, de l'Espagne, de l'Italie, du Portugal, de la Roumanie et de la Serbie, considérant l'utilité des échanges directs et immédiats des documents parlementaires entre les assemblées législatives des divers Etats, ont signé en outre le projet de convention annexé au présent procès-verbal de clôture sous le litt. *B*. Ils s'engagent à le soumettre, en même temps que le projet de convention générale litt. *A*, à l'approbation de leurs gouvernements respectifs.

Les soussignés, délégués de la France, tout en reconnaissant l'incontestable avantage des échanges rapides entre les divers parlements, et l'intérêt exceptionnel que la conférence internationale pouvait y attacher, estiment que ces échanges n'ont pas besoin d'être directs ; ils peuvent être faits très rapidement par les bureaux d'échange et ils doivent rester essentiellement libres pour les parlements. Les délégués de la France pensent qu'il aurait suffi d'exprimer le vœu de les obtenir des Chambres et de les rendre réguliers.

Les soussignés, délégués des Etats-Unis d'Amérique et de la Suisse, partagent cette manière de voir.

Enfin, avant de se séparer, la conférence exprime le vœu que les Etats contractants s'efforcent de procurer les séries ou volumes publiés antérieurement à la date de la convention générale, de façon qu'un exemplaire complet de chaque collection se trouve au moins dans une bibliothèque de chaque Etat.

***

Extraits des procès-verbaux : opinions et appréciations des délégués. — *Ministre de l'intérieur de Belgique* (M. Rolin-Jacquemyns). — Le but que nous avons en vue est élevé et les moyens proposés pour l'atteindre semblent pratiques. Il s'agit d'assurer, entre les différents pays civilisés, l'échange rapide et facile de tous les documents et de toutes les publications qui peuvent contribuer à leur instruction réciproque. Il s'agit, en d'autres termes, de procurer à tous les Etats qui adhèreront à cette organisation le bénéfice de ce qui se publie chez chacun d'eux.

L'utilité de cette œuvre résulte d'un fait de plus en plus général, de plus en plus évident : le caractère cosmopolite de la littérature, de la science et des arts. Aujourd'hui plus que jamais, pour traiter avec une compétence entière une question scientifique ou littéraire, pour préparer, pour discuter un projet de loi, pour se rendre compte des progrès réalisés dans le domaine de la politique, de la science sociale, il faut pouvoir se rendre compte de ce qui se fait, de ce qui s'écrit à l'étranger.

Supprimer les obstacles, les retards de tous genres qui s'opposaient jusque dans ces derniers temps à des recherches de cette espèce, créer des intermédiaires réguliers et permanents entre les parlements, les administrations et les sociétés savantes des divers Etats, tel est l'objet de l'institution des bureaux d'échange. Donner à l'existence de ces bureaux, à leurs relations une consécration internationale, tel est le but vers lequel nous nous acheminons, et que nous espérons atteindre prochainement.

... Rien n'empêchera les Etats contractants ou les bureaux de conclure entre eux des nouveaux cartels pour étendre les opérations d'échange (p. 19).

— Les objets à échanger comprennent tous les produits du travail des administrations qui relèvent de l'Etat, les publications savantes des musées, académies, universités de l'Etat. etc. (p. 26).

— J'ai le ferme espoir que cet acte (le traité) sera suivi de l'extension régulière du régime des échanges aux productions artistiques destinées à augmenter, à vulgariser dans tous les pays civilisés, les moyens de concentrer les chefs-d'œuvre de l'art dans le monde entier (p. 38).

M. de Dechy (Autriche-Hongrie). — Les promoteurs du projet sont partis du principe qu'il n'existe dans aucun Etat, une bibliothèque ou une institution où l'on puisse trouver la totalité des publications scientifiques indispensables (p. 8)... Je ne propose pas de créer une bibliothèque spéciale pour rassembler les produits du système des échanges, mais de les joindre à une ou plusieurs grandes bibliothèques (p. 10)... Je crois que le but principal des échanges, c'est de fournir au moins *une totalité* à chaque pays contractant (p. 13)... Avant tout, il faut visé à obtenir la rapidité la plus grande (p. 17)... Il ne faut pas nous éloigner de l'idée de la bibliothèque centrale,publique, ouverte à tous (p. 18).

M. Alvin (Belgique). — Quant à posséder dans une grande bibliothèque publique la plus grande part des travaux des associations scientifiques, c'est un desideratum dont la réalisation serait heureuse et féconde (p. 10)... Dans des accords particuliers, nous pourrions stipuler, par exemple, que parmi les ouvrages échangés par l'inter-

médiaire des bureaux, il y aura toujours un exemplaire destiné à la bibliothèque centrale (p. 18)...

[Pour les documents parlementaires] le but que l'on veut atteindre est la célérité dans la transmission : La promptitude de l'information peut être indispensable dans des cas intéressants. Ne pourrait-on pas autoriser les bureaux à demander par voie télégraphique un exemplaire ou deux de la pièce désirée? (p. 31.)

M. Francis Charmes (France). — On veut arriver, dans une certaine mesure, à réunir dans une bibliothèque l'ensemble des documents qui représente le courant de la science ; c'est un idéal, peut-être une illusion (p. 18)... Bien que je crois, je le répète, qu'une bibliothèque centrale, complète, est illusoire, rien n'empêche de faire des efforts pour la réaliser dans la mesure du possible (p. 19).

... Si nous ne mettons point, dans la convention, une sorte de contrepoids à l'obligation d'échanger les documents simplement officiels, nous n'attirerons pas à nous de grands pays comme l'Angleterre ou l'Allemagne. Il faut pousser vigoureusement à l'échange des documents scientifiques ; c'est pourquoi je vois un intérêt capital à conserver l'article [8] qui indiquera clairement que ce ne sont point des dons isolés que doivent se faire les Etats entre eux, mais qu'ils devraient en arriver aux échanges sérieux et réguliers (p, 27).

* * *

Services chargés des Echanges dans les divers pays. — Ces services ressortissent à des départements ministériels ou à des institutions publiques. La liste comprend les bureaux établis en exécution de la convention de 1886 et les autres :

France (et colonies). — Bureau français des échanges internationaux ; au Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, à Paris ;

Italie (et colonies). — Officio degli Scambi Internazionali, Rome ; à la « Biblioteca Vittorio Emanuele », à Rome ;

Pays-Bas (et colonies). — Bureau scientifique central néerlandais (échanges internationaux). Leyden ;

Belgique. — Au service belge des échanges internationaux (1) ;

Espagne. — Oficina para el Canje de Publicaciones oficiales, cientificas y literarias, Madrid ; au Département « del Instruccion publica, en el Ministerio de Fomento », à Madrid ;

(1) Le service belge paraît l'un des mieux organisés et l'un de ceux dont le rendement effectif est le plus considérable. Il constitue un service spécial, indépendant, dont le budget est de 17,900 francs. Les Etats-Unis seuls ont en Belgique 429 bibliothèques correspondantes et 630 particuliers.

Portugal. — A la Direction générale des « Bibliotecas e Archivos publicos », à Lisbonne ;

Suisse. — Service des échanges internationaux, à la Bibliothèque fédérale, à Berne ;

Grand-Duché de Luxembourg. — A la Chambre des députés, à Luxembourg ;

Etats-Unis d'Amérique (et colonies). — Le gouvernement assure son service par l'intermédiaire de « l'Institut Smithsonian » de Washington, qui centralise tous les services publics pour l'envoi et la réception de leurs publications officielles (1) ;

République Argentine. — A la « Biblioteca nacional » de Buenos-Ayres ;

Brésil. — A la « Biblioteca nacional » de Rio-de-Janeiro ;

Paraguay. — Oficina general de informaciones y Canjes y Commissario General de Immigracion ; au Département des affaires étrangères, à Assomption ;

Nouvelle-Galles du Sud (Australie). — Government Board of international Exchange ; à la Bibliothèque publique de Sydney ;

Chili. — A la « Biblioteca nacional », à Santiago ;

Pérou. — Oficiana de Reparto, Déposito y Canje International de Publicationes Oficiales ; au « Ministerio de Fomento », à Lima ;

Russie. — Commission russe des échanges internationaux ; à la Bibliothèque impériale, à Saint-Pétersbourg ;

Serbie. — Ce pays a signé la convention de 1886, mais n'a pas encore organisé de service. Toutefois, l'on transmet les publications reçues en destination de ce pays au Département des affaires étrangères, à Belgrade, qui en accuse réception.

[*Nota bene.* — L'Institut Smithsonian ne se chargeant plus, depuis le mois de juin 1906, des envois destinés à des pays américains qui ne font pas partie des Etats-Unis, les services des échanges expédient *directement* au Canada, à la Bolivie, à Costa-Rica, au Guatémala, à la Trinité, à San-Salvador et au Vénézuela, les publications qui sont transmises pour ces pays.]

A ces services organisés par les pays qui ont signé la convention, il y a lieu d'ajouter les bureaux suivants à l'intermédiaire desquels s'opèrent aussi des échanges :

Australie. — Library of the Commonwealth Parlament, Melbourne ;

Brésil. — Serviço de Permutaçoes internacionaes, Bibliotheca Nacional (Rio de Janeiro) ;

---

(1) Le service des échanges internationaux de la Smithsonian Institution a porté, en 1907, sur 200,000 paquets, soit un poids de plus de 200 tonnes. Le Congres a accordé au service un subside de 32,000 dollars (environ 161,000 francs). Le service est en rapport avec 58,107 établissements et individus, dont 40,514 hors les Etats-Unis.

Bulgarie. — Institution et Bibliothèque scientifique de S. A. R. le Prince de Bulgarie, Sofia;

Cape Colony. — Superintendent of the Stationery Department;

Colombie. — Biblioteca Nacional, Bogotà;

Costa Rica. — Officina de Deposito y Canje de publicationes, San José;

Emadov. — Biblioteca Nacional, Quito;

Grèce. — Bibliothèque Nationale, Athènes;

Guatemala. — Instituto Nacional de Guatemala, Guatémala;

Honduras. — Biblioteca Nacional, Tegucigalpa;

Queensland. Board of Exchanges of International Publications, Brisbane;

South Australia. — Public Library of South Australia, Adelaïde;

Uruguay. — Oficina de Deposito, Reparto y Canje International, Montevideo;

Venezuela. — Biblioteca nacional, Caracas.

* * *

Critiques formulees contre les Conventions de 1886. — Les critiques auxquelles ont donné lieu les Conventions de 1886 sont les suivantes :

1° Les envois se font trop lentement. La lenteur dans les envois provient du fait qu'ils sont faits par caisse d'une contenance déterminée (exemple, aux Etats-Unis : 100 kilos chacune) et que la transmission n'a lieu que lorsqu'il existe un nombre suffisant de publications pour remplir une caisse. Ce procédé a moins d'inconvénients pour les grands pays, mais les envois sont peu fréquents pour les petits pays;

2° La Convention est restée limitée à certains pays à l'exclusion de plusieurs grands Etats, tels l'Allemagne et l'Angleterre;

3° La Convention remonte à une époque antérieure à la création des grands organismes internationaux qui ont été institués en vue de l'exécution des traités et pour en assurer la revision périodique. La convention n'a pas créé un Office central et une commission permanente siégeant à intervalles réguliers, ainsi que cela existe pour le droit d'auteur, les tarifs douaniers, les transports par chemin de fer, etc.;

4° Aucun développement n'a été apporté à la Convention en vue de réaliser progressivement le desideratum exprimé déjà en 1886 de voir les échanges s'opérer de telle manière, que la totalité de la production d'un pays soit échangée régulièrement et systémati-

quement contre la totalité des échanges des autres pays (1);

5° Le produit des échanges réalisés n'a pas servi à être concentré en chaque pays dans la Bibliothèque centrale, mais il demeure dispersé entre un grand nombre de bibliothèques. Ceci ajoute à l'impossibilité de trouver rassemblée toute la production mondiale (2);

6° Les listes des publications offertes aux échanges sont sans connexion avec les bibliographies.

* * *

Réformes proposées. — Pour obvier à ces inconvénients, il a été proposé de soumettre à revision les conventions d'échanges de 1886 et d'y apporter les modifications suivantes :

1° Création d'un bureau international central chargé de régulariser et de faciliter les échanges internationaux. Constitution d'une Commission internationale permanente chargée d'introduire périodiquement dans le règlement international toute modification jugée utile;

2° Octroi de la franchise postale internationale aux services nationaux des échanges et au bureau international pour tous les envois à faire entre eux. Extension de cette franchise aux envois de livres faits par colis postaux;

3° Faculté pour les services nationaux de faire leurs envois en bloc au bureau international, qui se chargerait de la réexpédition;

4° Publication des listes d'ouvrages prévues à la convention en connexion avec la bibliographie internationale et de telle sorte que ces listes (du moins en ce qui concerne les publications officielles) constituent la bibliographie des documents officiels de chaque pays (3);

5° Constitution au siège du bureau international d'une bibliothèque internationale contenant un exemplaire de toutes les publications échangées, en cherchant autant que possible à y réunir

---

(1) La Smithsonian étend les envois non seulement aux échanges, mais aux dons. Il y a lieu de remarquer que les envois de fiches bibliographiques sont considérés comme envois de publications et sont transmis par les services des échanges pourvu que les paquets répondent aux conditions réglementaires de poids.

(2) Actuellement, *53 collections complètes* des publications des Etats-Unis sont déposées régulièrement à l'étranger.

(3) Le service belge des échanges internationaux publie une « Liste des ouvrages en magasin ainsi que des publications, pouvant être mises à la disposition des bureaux étrangers par les différents départements industriels » (Bruxelles 1905). Il a réuni ces ouvrages, dont certains achetés par lui, dans une bibliothèque spéciale. Les Etats-Unis ont publié une « International exchange List of the Smithsonian Institution » dont la dernière édition, arrêtée à septembre 1903, porte le n° 1,418, des publications de l'Institution.

les publications parues depuis le commencement du xxe siècle (1);

6° Négociations avec les états non adhérents à la convention, afin d'obtenir leur adhésion ;

7° Mise en harmonie des conventions avec les besoins de la documentation autre que les échanges, et de telle sorte que ces conventions, revisées et élargies, embrassent en une seule organisation internationale les diverses branches de la documentation (échanges, bibliographie, relations de prêts de bibliothèque à bibliothèque, bibliothèque internationale).

---

(1) Les échanges devraient porter aussi sur tous les doubles qui demeurent inutilisés dans les bibliothèques. On évalue le nombre de ces doubles à la Bibliothèque de Munich, 200,000 ; à Saint-Pétersbourg, 54,000 ; Vienne, 30,000, etc.

II. — Le Prêt international entre Bibliothèques.

Le développement du prêt des livres de bibliothèque à bibliothèque a pris, en ces dernières années, une très grande importance. Il a été justifié par le désir de mettre tous les citoyens à même de se servir des livres possédés par les grandes bibliothèques de la capitale et des grands centres. On a voulu ainsi décentraliser les études et permettre aux savants, aux professeurs et aux étudiants attachés aux universités de province de poursuivre leurs études sur place. Le prêt individuel à distance a été peu à peu régularisé sous la forme de prêt de bibliothèque à bibliothèque. Ce prêt s'est étendu au delà des frontières et son développement intéresse directement l'organisation internationale de la documentation.

***

I. En **France**, le prêt est parfaitement règlementé entre les bibliothèques universitaires. « La bibliothèque, dit le règlement, prête aux autres bibliothèques qui en font la demande et acceptent la responsabilité du prêt. Dans ce cas, la durée du prêt pourra être étendue jusqu'à trois mois. La bibliothèque peut emprunter dans les mêmes conditions aux autres bibliothèques universitaires. » (*Revue des Bibliothèques*, 1891, p. 417.) La communication des ouvrages se fait sur simple demande adressée de bibliothécaire et en franchise. Dans sa circulaire du 26 novembre 1886, le Ministre signale que le système de prêt qu'il a instauré aura entre autres avantages « celui d'établir des communications suivies entre les diverses bibliothèques universitaires restées jusqu'à présent beaucoup trop isolées les unes des autres ». (Conf. E. Chatelain : « Les prêts de livres envoyés en pro-

vince par la Bibliothèque de l'Université de Paris ». *Revue des Bibliothèques*, 6, 1896, p. 387-388.)

II. En **Prusse**, un décret du Ministre de l'instruction publique, en date du 8 janvier 1890 (*Centralblatt* f. B. VII, 1890, p. 101-103), autorise la Bibliothèque Royale de Berlin et les Bibliothèques universitaires prussiennes à prêter leurs livres et leurs manuscrits (sauf exception pour quelques-uns d'une valeur particulière) à toutes les bibliothèques gouvernementales allemandes et étrangères. Un autre décret, promulgué le 5 décembre 1893, permet aux bibliothèques des écoles supérieures (à condition bien entendu que les directeurs de ces établissements y consentent) de prêter leurs manuscrits aux bibliothèques universitaires allemandes, à la Bibliothèque Royale de Berlin, et à différentes bibliothèques soumises au contrôle de l'Etat. (*Centralblatt*, f. B. XI, 1894, p. 126-127.) Le décret du 31 octobre 1897 a complété la réglementation sur la matière.

III. En **Autriche**, un service de prêt analogue a été organisé par décret du 12 mars 1883. (*Ibid.*, VIII, 1891, p. 349-350.)

IV. Aux **Etats-Unis** les prêts sont régulièrement faits par la Library of Congres de Washington aux autres bibliothèques. Les prêts sont développés entre les autres bibliothéques. (Voir E. C. Richardson : « Cooperation in lending amoung college and reference libraries, *Library Journal* 24, 1899, nº 7, p. 32-36.)

V. En **Italie**, le prêt de livres entre bibliothèques est réglé par le Règlement du 27 février 1886 (*Centralblatt* 7, 1890, p. 102). Il s'étend aux bibliothèques de l'étranger.

VI. A l'initiative du Gouvernement prussien, un certain nombre d'Etats européens se sont entendus pour se prêter mutuellement leurs manuscrits en faisant les expéditions de bibliothèque à bibliothèque. (*Centralblatt*, f. B. VIII, 1891, p. 278-281, 349-350, 419; IX, 1892, p. 94, 283, 426 ; X, 1893, p. 358.)

Font partie de l'Entente, certains Etats allemands, tels que la Bavière et la Hesse-Darmstadt, les bibliothèques de Belgique, de Danemark, de Hollande, de la Norwége, de l'Autriche-Hongrie, de la Suède, de la Suisse, certaines bibliothèques françaises, anglaises, italiennes, russes et indiennes.

Tandis qu'en Allemagne le prêt des manuscrits est autorisé par le directeur de la Bibliothèque seul, dans la plupart des autres pays le consentement du Ministre de l'instruction publique est nécessaire, et les envois à l'étranger sont alors faits par voie diplomatique. La réforme de cette réglementation est demandée. Il est désirable que les directeurs des bibliothèqnes, dans la plénitude de leurs fonctions de conservateurs, décident s'il y a lieu ou non de donner satisfaction à la demande de prêts et que les livres soient envoyés directement

par la poste à leur destination. On y gagnerait du temps et l'on serait assuré que les ouvrages ne seraient maniés que par des intermédiaires compétents. (Conf. Grœsel, trad. par Lande. *Manuel de Bibliothéconomie*, p. 417.)

Il a paru en ces dernières années un certain nombre d'articles demandant qu'on supprime d'une façon absolue le prêt de manuscrits. Mais ce ne sont là que des manifestations isolées et qui n'ont pas, heureusement, grande chance d'aboutir à un résultat pratique. On est arrivé maintenant, à peu près partout à cette conviction que le prêt des manuscrits est légitime et nécessaire.

VII. La question du prêt de bibliothèque à bibliothèque doit être envisagée aussi dans les rapports avec la tendance à la consolidation des bibliothèques locales en un organisme unique qui prédomine de nos jours, surtout aux Etats-Unis. Cette tendance se réalise par l'établissement dans les grandes villes d'une bibliothèque centrale et d'un grand nombre de bibliothèques secondaires (stations ou branches). Ces bibliothèques pourront puiser leurs livres dans un fonds commun; il y a là évidemment une forme spéciale dérivée du prêt de bibliothèque à bibliothèque.

Les essais d'organisation en un seul système général de toutes les bibliothèques d'un pays, tel que celui qui fonctionne en Norwège, représente la même conception à un stade plus développé.

*
* *

La pratique a donc étendu le prêt entre bibliothèques de pays différents (*prêt international*). Les prêts de cette espèce opérés annuellement sont fort nombreux, et la tendance actuelle est de les multiplier encore davantage. La question a fait l'objet de diverses études (G. Dziatzko : « Die internationale gegenseitigen Beziehungen der Bibliotheken », *Centralblatt* f. B. X., 1893, p. 457-463 et *Library Journal* XVIII, 1893, p. 465-468. Walter Schultze : « Der answärtige Leihverkehr der preussischen Bibliotheken », *Deutsche Geschichtsblätter*, Bd. 2, H. 6/7). Divers congrès ont porté la question à leur ordre du jour, entre autres celui des Bibliothécaires et le Congrès des Sciences historiques.

L'heure parait venue de donner des bases régulières, stables et pratiques à l'organisation du prêt et de la communication des ouvrages et documents de bibliothèque à bibliolhèque des divers pays. Il y a là un complément nécessaire à l'œuvre des échanges internationaux et de la Bibliographie internationale. L'entente entre les Etats, déjà intervenue entre quelques-uns d'entre eux et pour certaines catégories de documents, devrait être étendue de manière à com-

prendre toutes les catégories d'ouvrages et au moins les bibliothèques nationales centrales de tous les pays. Les formalités du prêt devraient être réduites au minimum et s'opérer directement d'institution à institution sans devoir recourir à l'intervention lente, compliquée et inutile de l'administration centrale et des chancelleries. Les règlements postaux devraient en outre être revisés de manière à classer en tous pays les ouvrages expédiés dans la catégorie des objets précieux pouvant être assurés. La franchise postale directe est désirable ou tout système d'envoi analogue à celui du service des échanges, pourvu qu'il soit rapide et exempt de frais (1).

---

(1) La franchise postale est organisée de nos jours à l'intérieur des Etats. Elle s'exerce tantôt au moyen de l'apposition d'une signature autorisée, tantôt au moyen de timbres spéciaux dits « officiels ». Il existe une certaine franchise postale internationale pour les relations officielles d'Etat à Etat.

Il y a lieu de remarquer que le principe d'un régime spécial pour les Imprimés est admis par l'organisation postale universelle qui a introduit dans ses règlements les catégories « journaux et imprimés » comprenant les livres et « papiers d'affaires » et les documents manuscrits. L'abonnement aux journaux de tous pays peut se faire directement à la poste. Enfin sous le nom de *colis postal* un régime d'expédition mixte, faisant intervenir en partie l'administration des chemins de fer, a été instauré en ces dernières années et permet l'expédition des ouvrages en paquets groupés. La revision et la coordination des règlements postaux s'imposent en se plaçant au point de vue supérieur de la diffusion de la pensée écrite et de l'organisation internationale de la documentation.

Liste sommaire des Institutions

AYANT POUR OBJET LA BIBLIOGRAPHIE ET LA DOCUMENTATION

Pour organiser systématiquement la Documentation, deux voies sont ouvertes : ou bien créer de toutes pièces et sur nouveaux frais une vaste organisation, ou bien utiliser les institutions et les travaux existants, les coordonner, additionner leurs efforts et les faire converger vers un but commun.

Cette dernière voie est reconnue la plus pratique, car elle est la plus économique et la plus rapide. Elle permet de réaliser à la fois la décentralisation dans l'exécution du travail et la centralisation de ses résultats.

On a esquissé ci-après un tableau sommaire des principales institutions qui existent, à l'heure présente, en tous pays, dans les divers domaines de la Documentation ainsi que des grands travaux et publications dont elles poursuivent l'exécution.

Le but qu'on s'est proposé ici est de démontrer le nombre considérable d'organismes qui existent et fonctionnent, et de quelle manière l'Organisation systématique de la Documentation Universelle peut être demandée à la seule coordination des efforts existants sans qu'il soit guère nécessaire de disposer de beaucoup plus de travail et d'argent.

Cette notice est divisée en quatre parties :

1. *Organismes nationaux :* Sous chaque pays (rangé dans l'ordre de la Classification décimale) on a cité la Bibliothèque nationale ou, à son défaut, la ou les Bibliothèques principales ; les Institutions, Associations, Services publics qui ont pour objet la bibliographie et la documentation ; les périodiques qui traitent de ces matières au point de vue des faits, des idées et des méthodes ; enfin les bibliographies nationales, les grandes revues de critique

littéraire générale et les catalogues de la Bibliothèque nationale, lorsqu'ils constituent des contributions importantes à la bibliographie nationale.

II. *Bibliographies spéciales périodiques :* En regard des diverses matières (rangées aussi dans l'ordre de la Classification décimale) on a indiqué les publications périodiques courantes les plus importantes, en se limitant en général à celles qui ont une existence indépendante. Il y a lieu de noter que la bibliographie des diverses branches des sciences est publiée comme partie intégrante d'un grand nombre de périodiques scientifiques.

III. *Organismes internationaux de la Documentation* : On a classé sous cette division les institutions, qui ont réalisé la coopération internationale, autres que les publications de bibliographie rangées sous la division précédente.

IV. *Associations internationales ayant des objets divers* : L'organisation de la documentation dans le domaine de leur spécialité propre entre normalement dans l'objet des associations internationales. Elle a été expressément déterminée dans les statuts d'un grand nombre d'entre elles, qui leur assignent, entre autres activités, celle de concentrer les renseignements, de les porter à la connaissance des intéressés et d'en constituer des archives centrales. C'est le motif pour lequel on fait figurer dans cette quatrième partie le nom de ces associations (1).

On s'est borné, dans la présente liste, à l'indication tout à fait sommaire des institutions et des publications. On a évité à dessin les monographies descriptives ou des notices bibliographiques complètes qui trouveraient mieux leur place dans un Annuaire ou dans un Recueil bibliographique. Tout développement aurait nui au but recherché qui consiste à présenter un simple relevé ou liste de ce qui existe.

Le travail ainsi établi constitue comme un résumé très succint et une vue d'ensemble de l'enquête poursuivie sur l'état de la Documentation dans les divers pays et dans les diverses séances, enquête dont le schéma est publié ci-après.

Sources a consulter. — *Pour les organismes nationaux :* Les revues et annuaires de divers pays, la *Minerva,* le *Bulletin de l'Institut International de Bibliographie,* notamment l'étude parue en 1906, p. 183 : L'Etat actuel de l'Organisation bibliographique internationale. (P. Otlet.)

---

(1) Au sujet du rôle des Associations internationales dans l'organisation de la documentation, voir : Office central des Institutions internationales, *Bulletin* n° 1, pp. 26 et 40.

Pour les bibliographies spéciales périodiques : La *Bibliographia bibliographica*, de H. La Fontaine, le *Manuel de Bibliographie* et les *Notions sommaires sur la littérature bibliographique courante*, de Stein, les ouvrages de Josephson, Langlois, Petzholt, L. Vallée, etc.

Pour les organismes internationaux de la documentation : Sur l'Institut International de Bibliographie : Rapport sur l'Institut, présenté à la Conférence de 1908; sur l'International Catalogue of Scientific Literature : Les rapports et les actes des conférences, qui ont été résumés dans le *Bulletin de l'Institut International de Bibliographie* 1904, p. 105 ; 1905, p. 161.

Pour les associations internationales diverses : L'*Annuaire de la Vie Internationale* ; l'Association internationale, enquête n° 3 sur les structures sociales entreprises par la Société belge de Sociologie; le *Bulletin* n° 1 de l'Office central des Institutions internationales.

I

ORGANISMES NATIONAUX

Bibliothèques nationales, associations, instituts, services administratifs, périodiques, bibliographies et catalogues.

Angleterre (42). — *Bibliothèque* : British Museum Library, Londres; Advocates Library, Edinburgh, National Library of Ireland, Dublin. — *Institutions, associations* : International Catalogue of Scientific Literature ; The Bibliographical Society, London ; The Edinburgh Bibliographical Society, Edinburgh; The Publisher Association of Great Britain and Ireland, London ; Library Association, London ; Library Assistant Association, London. — *Périodiques* : The Library; Library Association Record ; The Library World ; Library Assistant. — *Bibliographies et catalogues* : The Bookseller ; The Publisher's Circular; Index to Periodicals; General Catalogue of Printed Books in the British Museum ; Catalogue of the accessions to the British Museum Library ; Annual Index to Periodicals, London; Class List of Best Books, edited by the Library Association; Readers Index ; Monthly list of official and parliamentary papers.

Allemagne (43). — *Bibliothèques* : Königliche Bibliothek, Berlin ; Universitäts Bibliothek, Heidelberg ; Kgl. Hof- und Staats-

bibliothek, Munich ; K. Universitäts und Landesbibliothek, Strassburg ; Kgl. Oeffentliche Bibliothek, Dresden ; Kgl. Hofbibliothek, Stuttgart. — *Institutions, associations :* Gesamtkatalog der Preussischen Wissenschaftlichen Bibliotheken, Berlin ; Auskunftsbureau der Deutchen Bibliotheken, Berlin ; Deutsches Bureau der Internationale Bibliographie, Berlin ; Kommission für die Gesamtkatalog der Wiegendrucke ; Internationales Institut für Sozial Bibliographie ; Verein Deutscher Bibliothekäre ; Deutsche Bibliographische Gesellschaft, Berlin; Börsenverein der Deutschen Buchhändler, Leipzig. — *Périodiques* : Centralblatt für Bibliothekswesen, Leipzig ; Blätter für Volksbibliotheken und Lesehallen, Leipzig ; Zeitschrift für Bücherfreunde. — *Bibliographies et catalogues:* Wöchentliches Verzeichnis der erschienenen und der vorbereiteten Neuigkeiten der deutschen Buchhandel (publié par Hinrichs); Börsenblatt der Deutsches Buchhändlervereins; Kunsthandel Bibliographie ; Jahres-Verzeichniss der an den deutschen Universitäten erschienenen Schriften ; Jahres-Verzeichniss der an den deutschen Schulanstalten erschienenen Abhandlungen; Bibliographisches Monatsbericht über neu erschienene Schul-Universitäts Schriften; Verzeichniss der aus der neu erschienenen Litteratur von der K. Bibliothek zu Berlin orworbenen Druckschriften ; Bibliographie der Deutschen Zeitschriften Literatur, Leipzig ; Bibliographie der Deutschen Rezencionen ; Bibliographie der Deutschen Naturwissenschaftlichen Literatur ; Neuigkeiten der Deutschen Kunsthandels, Leipzig ; Literarisches Centralblatt für Deutschlaud ; Deutsche Litteraturzeitung.

Luxembourg (4359). — Bibliothèque du Gouvernement, Luxembourg.

Autriche (436). — *Bibliothèques :* Hof bibliothek, Vienne ; Bibliothèque de l'Université, Vienne. — *Intitutions, Associations* : Verein der œsterreichisch-ungarischen Buchhänlder, Vienne ; Œsterreichischen Verein für Bibliothekswesen, Vienne. — *Périodiques :* Mittheilungen des œsterreichischen Verein für Bibliothekswesen. — *Bibliographies et catalogues* : Œsterreichische Buchhändler Correspondenz ; Véstnik Bibliograficky, Prag ; Komisya Bibliograficzna Akademii Unicejetrosci, Cracovie.

Hongrie (439). — *Bibliothèque :* Städt. Bibliothek, Budaspest. — *Bibliographies* : Magyar Könyvszémle [Bibliographia Hungarica], Budaspest ; Magyar Könyvkereskedök Egylette, Budapest ; Havi Könyvesnet, Budapest.

France (44). — *Bibliothèque :* Biblioihèque Nationale, Paris. — *Institutions, associations :* Ministère de l'instruction publique, enseignement

supérieur, 6e bureau (Bibliothèques nationales, universitaires et municipales, dépôt légal, échanges internationaux); Commission des Bibliothèques nationales et municipales rattachée au Ministère de l'instruction publique; Commission des Bibliothèques universitaires rattachée au Ministère de l'instruction publique; Commission française de Bibliographie scientifique (Bureau régional du Catalogue international des Sciences); Association des Bibliothécaires français; Cercle de la Librairie; Bureau bibliographique de Paris; Société française de Bibliographie. — *Périodiques :* Revue des Bibliothèques; Bulletin des Bibliothèques et des Archives; Bibliographe Moderne; Revue Biblio-Iconographique; Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français; Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire; Bulletin des Bibliothèques populaires. — *Bibliographies et catalogues :* Bibliographie de France; Bibliographie scientifique française; Répertoire bibliographique des principales revues françaises; Catalogue général alphabétique des livres imprimés de la Bibliothèque nationale; Bulletin mensuel des récentes publications françaises reçues par la Bibliothèque nationale; Bulletin mensuel des publications étrangères reçues par la Bibliothèque nationale; Catalogue des dissertations et écrits académiques provenant des échanges avec les universités étrangères et reçus par la Bibliothèque nationale; Polybiblion, revue générale de critique et de bibliographie; Mémorial de la librairie française.

Monaco (44.949). — Bibliothèque du Musée océanographique, Monaco.

Italie (45). — *Bibliothèques* : Biblioteca Nazionale Centrale Vittorio Emanuele (dépôt légal), Rome; Regia Biblioteca Nazionale Centrale (dépôt légal), Florence. — *Institutions, associations* : Societa bibliografica italiana, Milano; Associazione Tipografico-Libraria Italiana, Milano. — *Périodiques* : Rivista Bibliografica italiana; Rivista delle Biblioteche et degli Archivi, Florence. Bollettino delle Biblioteche popolari, Il Libro et la Stampa. — *Bibliographies et Catalogues* : Bollettino delle publicazione-italiane ricevute perdiritto di stampa, rédigé par les soins de la Biblioteca nazionale centrale de Florence; Bollettino delle opere moderne straniere acquistate dalle Biblioteche pubbliche governative del regno d'Italia; Giornale de la Libreria.

Espagne (46). — *Bibliothèque* : Biblioteca nacional, Madrid. — *Institutions, associations* : Cuerpo de Bibliotecarios y Archivos, Madrid; Junta facultativa de Archivios, Bibliotecas y Museos, Madrid; Association de la Libreria, Madrid; Société bibliogra-

phique des Iles Baléares. — *Périodiques* : Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos, Madrid; Rivista de bibliographia catalana, Barcelone. — *Bibliographies* : Bibliografia espanola, Madrid; Boletin bibliografico espanol; Boletin de la Libreria, Madrid.

Portugal (469). — *Bibliothèque* : Bibliotheca nacional. Lisbonne. — *Périodique* : Bolotim das Bibliothecas e Archivos nacianeas. — *Bibliographie* : Bibliographia de Portuqal. Lisboa.

Russie (47). — *Bibliothèque* : Bibliothèque impériale, Saint-Pétersbourg. — *Associations* : Société Les Amis de l'Art du Livre, Saint-Pétersbourg; Société Bibliographique de Moscou. — *Bibliographies* : Knynyi Vestnik, Saint-Pétersbourg; Bulletin Bibliographique du Ministère de l'Intérieur, Saint-Pétersbourg; Bibliografitcheskiia Zapiski.

Norvège (481). — *Bibliothèque* : Universitets-Bibliothek, Christiania. — *Institutions, associations* : Norske statsunderstottede Folkebogsamlunger, Kirke Department, Christiania; For Folke-og Barneboksamlinger, Christiania; Den Norske Forlaeggerforenung, Christiania; Den Norske Boghandlerforening, Christiania.

Suède (485). — *Bibliothèque* : Bibliothèque royale, Stockholm. — *Association* : Svenska Bokfoerlaeggerefoereningen, Stockholm. — *Catalogue* : Sveriges offentliga Bibliothek Accession-Katalog utgifoen af Kongl. Bibliotheket, Stockholm.

Danemark (489). — *Bibliothèque* : Det Kongelige Bibliothek, Copenhague. — *Associations* : Boghandler-Foreningen, Copenhague; Nordisk Boghandlertidende, Copenhague.

Hollande (492). — *Bibliothèque* : Koninklijke Bibliotheek, La Haye. — *Associations* : Nederlandsche Uitgeversbond, Amsterdam; Vereeniging ter Bevordering van de Belangen des Boekhandels, Amsterdam. — *Bibliographies* : Nieuwsblad voor den Boekhandel ; Nederlandsche Bibliographie, s'Gravenhage; Brinckman alphabetische Naamlijst van Boeken en Kaartwerken, Amsterdam.

Belgique (403). — *Bibliothèque* : Bibliothèque Royale, Bruxelles. — *Institutions et Associations* : Institut International de Bibliographie (Office international de Bibliographie, Institut international de Photographie documentaire; Commission belge de Bibliographie scientifique; Offices internationaux de documentation de la chasse, de la pêche, de l'aéronautique); Commission de la Bibliographie nationale; Association des Archivistes et Bibliothécaires, Bruxelles; Cercle belge de la Librairie, Bruxelles; Commission permanente d'Histoire, de Biographie et de Bibliographie de l'Académie royale flamande, Gand; Service des échanges internatio-

naux. — *Bibliographies* : Bibliographie de Belgique, Bruxelles; Bibliotheca Belgica. — *Périodiques* : Bulletin de l'Institut international de Bibliographie; Revue des Bibliothèques et des Archives de Belgique; Tijdschrift voor Boeken Bibliothekswezen; La Bibliothèque publique; Revue bibliographique belge.

Suisse (494). — *Bibliothèque* : Bibliothèque nationale suisse, Berne. — *Institutions, associations* : Commission centrale de la Bibliographie nationale suisse, Berne; Concilium Bibliographicum, Zurich; Association des Bibliothécaires suisses; Schweizerischer Buchhändler-Verein, Berne; Société des Libraires et Editeurs de la Suisse romande, Genève. — *Bibliographie* : Bulletin bibliographique de la Bibliothèque nationale suisse.

Grèce (495). — *Bibliothèque* : Bibliothèque royale, Athènes. — *Catalogue* : Catalogues et publications périodiques de la Bibliothèque nationale, Athènes.

Turquie (496). — *Bibliothèque* : Bibliothèque de l'Université, Constantinople.

Serbie (497.1). — *Bibliothèque* : Bibliothèque nationale, Belgrade.

Bulgarie (497.2). — *Bibliothèque* : Bibliothèque de l'Université, Sophia.

Roumanie (498). — *Bibliothèque* : Bibliothèque centrale, Bucarest.

Japon (52). — *Bibliothèques* : Bibliothèque Impériale, Tokio; Bibliothèque de l'Université, Tokio.

Indes (54). — *Bibliothèques* : Library of the University, Bombay; Impérial Library, Calcutta.

Afrique du Sud (68). — *Bibliothèque* : Bibliothèque de l'Université, Johannesbourg.

Egypte (62). — *Bibliothèque* : Bibliothèque Khédiviale, Le Caire.

Canada (71). — *Bibliothèques* : University Library, Ottawa; University Library, Montreal. — *Association* : Canada Publisher's Association, Toronto.

Mexique (72). — *Bibliothèque* : Biblioteca nacional, Mexico. — *Institution* : Instituto Bibliografico Mexicano, Mexico. — *Périodiques* : Boletin de la Biblioteca nacional de Mexico; Boletin del Instituto Bibliografico Mexicano.

Cuba (7291). — *Bibliothèque* : Biblioteca de la Universidad de la Habana, La Havane.

Costa-Rica (7286). — *Bibliothèque* : Biblioteca del Instituto Fisico-geografico Nacional, San-José.

Etats-Unis (73). — *Bibliothèque :* Library of Congress, Washington. — *Intitutions et Associations* : American Library Institute, American Library Association (comprenant un Publishing Board) ; Bibliographical Society of America, Washington ; American Publishers Association, New-York ; New-York state Library School ; Pratt Institute Library School ; Carnegie Institution (Encouragements aux travaux bibliographiques) ; American Association for the advancement of Science, Commitee on Bibliography of Science. — *Périodiques* : Library Journal ; Library association Record ; Public Libraries ; Bulletin of the Bibliographical Society of America. — *Bibliographies et catalogues* : The Publishers' Weekly ; Catalogue of Title entries, publié par le Copyright Office ; Card-catalog ou Publication sur fiches du catalogue de la Library of Congress de Washington ; Publication sur fiches du Publishing Board de l'American Library Association ; The Annual literary index ; The American Bookseller, New-York ; Annual American Catalogue, New-York ; Library Index ; Catalogue of publications issued by the Gouvernment of the United States, prepared by the superintendent of document.

Brésil (81). — *Bibliothèque* : Biblioteca nacional, Rio de Janeiro. — *Périodique :* Annaes da Biblioteca nacional. — *Bibliographie :* Revista Sul Americana (contenant la Bibliographie courante du Brésil), Rio de Janeiro.

Argentine (82). — *Bibliothèque* : Biblioteca nacional, Buenos-Ayres.

Chili (83). — *Bibliothèque* : Biblioteca nacional, Santiago de Chile.— *Bibliographie :* Annuario de la Prensa Chilena.

Bolivie (84). — *Bibliothèque* :Biblioteca nacional, La Plata.

Pérou (85) — *Bibliothèque :* Biblioteca nacional, Lima.

Vénézuela (87). — *Bibliothèque* : Bibliothèque de l'Université centrale, Caracas. — *Bibliographie* : Bibliographie uationale organisée par le Bureau général de la Statistique.

Uruguay (891). — *Bibliothèque :* Biblioteca national, Montevideo.— *Bibliographie* : Boletin bibliografico Uruguayo, Montevideo.

Australie (94). — *Bibliothèques :* Public Library, Melbourne ; Public Library of New-South Wales, Sydney. — *Association* : Library Association of Australasia, Melbourne.

II.

BIBLIOGRAPHIES SPÉCIALES PÉRIODIQUES (1).

Bibliographie [01]. — Bibliographia Bibliographica; Bibliographie des bibliographies, paraissant dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen* et le *Library Journal*.

Philosophie [1]. — Sommaire idéologique des ouvrages et des revues de philosophie (Bibliographia Philosophica); Philosophisches Jahrbuch.

Religion [2]. — Theologischer Jahresbericht Braunschweig.

Sciences économiques et sociales [3]. — Bibliographia economica; Bibliographie der Socialwissenschaften; Uebersicht der Gesammten Staas-und-Rechtswissenschaftlichen Litteratur des Jahres...

Art militaire [355]. — Allgemeine Militär Bibliographie, Leipzig; Bulletin de la Presse et de la Bibliographie militaires, Bruxelles; Von Löbell's Jahresberichte über die Fortschritte und Leistungen des Gesamten Militärwesens, Berlin.

Enseignement [37]. — Pädagogischer Jahresbericht über das höhere Schulwesen.

Philologie [4]. — Bibliotheca philologica classica; Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthum-wissenschaft; Jahresbericht über die Erscheinungen auf dem Gebiete der germanischen Philologie; Orientalische Bibliographie.

Sciences pures [5]. — International Catalogue of scientific Literature; Catalogue of Scientific Paper (continuation); Naturæ novitates; Societatum litteræ.

Mathématiques [51]. — Bibliographie internationale des Sciences mathématiques, Paris; Jahrbuch über die Fortschritte der Mathematik; Revue semestrielle des publications mathématiques.

Astronomie [52]. — Jahrbuch der Astronomie und Geophysik.

Physique [53]. — Fortschritte der Physik [Berliner physikalische Gesellschaft.]

Chimie [54]. — Chemisch-technische Repertorium; Jahresbericht über die Forschritte der Chemie; Jahrbuch der Chemie.

(1) On n'a cité ici que les Bibliographies principales et en général celles qui constituent des publications indépendantes de recueils périodiques.

Géologie [55]. — Bibliographia geologica.

Anthropologie et Ethnographie [572]. — Centralblatt für Anthropologie, Ethnologie und Vorgeschichte, Breslau.

Botanique [58]. — Botanische Centralblatt; Just's Botanischer Jahresbericht; Repertorium der botanische Literatur aller Länder.

Zoologie [59]. — Bibliographia Zoologica ; Zoological Record.

Sciences médicales [61]. — Index Medicus, New-York; Schmidt's Jahrbücher der in-und ausländischen gesammten Medicin ; Index medicus Hispanicus; Bibliographia anatomica, Zurich ; Jahresberichte über die Fortschritte der Anatomie und Physiologie ; L'année Biologique ; Jahresberichte über die Fortschritte der Physiologie ; Bibliographia physiologica.

Sciences techniques [62]. — Repertorium des technische Journal-Litteratur ; Revue de l'Ingénieur et Index technique (Bibliographia technica); Engineering Index ; Le mois scientifique et industriel.

Beaux-Arts [7]. — Internationale Bibliographie der Kuntswissenschaft; Repertorium für Kunstwissenschaft.

Musique [72]. — Journal musical ; Bulletin international critique de la Bibliographie musicale.

Histoire [9]. — Jahresbericht der Geschichtswissenschaft; Historisches Jahrbuch; Revue Historique (partie bibliographique); Index to Archæological Papers.

Géographie [91]. — Geographisches Jahrbuch ; Bibliotheca Géographica ; Annales de Géographie ; Petermann's Geographische Mitteilungen.

III

ORGANISMES INTERNATIONAUX DE LA DOCUMENTATION

Institut International de Bibliographie (Voir la liste spéciale des 211 associations, institutions, bibliothèques et publications qui ont adopté les méthodes communes préconisées par l'Institut.)

International Catalogue of Scientific littérature. — 33 Bureaux régionaux : Allemagne, Australie de l'Ouest, Autriche du Sud, Autriche, Belgique, Canada, Colonie du Cap, Cuba, Danemark,

Egypte, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Indes, Italie, Japon, Mexique, Nouvelle-Galles du Sud, Nouvelle-Zélande, Norvège, Nouvelle-Ecosse, Colonie d'Orange-River, Pays de langue polonaise, Pays-Bas, Portugal, Queensland, Russie, Suède, Suisse, Victoria.

Échanges internationaux (conventions internationales de 1887). — 17 Etats adhérents : France, Espagne, Portugal, Italie, Serbie, Pays-Bas, Luxembourg, Suisse, Russie, Australie, Brésil, République Argentine, Pérou, Uruguay, Paraguay, Chili, Etats-Unis d'Amérique (1).

Conférences internationales de Bibliographie [et de documentation] : 1895 (Bruxelles), 1897 (Bruxelles), 1900 (Paris), 1908 (Bruxelles).

Congrès international des Bibliothécaires : 1900 (Paris), 1904 Saint-Louis).

IV

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES AYANT DES OBJETS DIVERS (1)

Angleterre (42). — International Law Association. International coopérative Alliance. International catalogue of Scientific Literature.

Allemagne (43). — Comité central pour l'anatomie du cerveau. Institut international de bibliographie des sciences sociales. Association géodésique internationale, Potsdam. Bureau sismologique, Strasbourg. Commission internationale pour l'aérostation scientifique, Strasbourg. Union internationale agricole pour la fixation du prix des céréales. Société internationale de droit comparé. Union internationale de droit pénal. Union internationale d'Electricité, Munich.

Autriche (436). — Comité international pour la préparation d'un plan pour le travail commun dans le domaine de l'électricité atmosphérique. Union internationale pour la réglementation du droit de pêcherie.

---

(1) Voir notice sur le Service des échanges internationaux. Rapport à la Conférence de 1908.

France (44). — Office international de santé. Bureau permanent des congrès internationaux d'hydrologie, de climatologie, de géologie et de thérapie par les agents physiques. Association internationale de la presse médicale. Bureau international des poids et mesures, Sèvres. Association internationale de l'Institut Marey. Comité international scientifique pour l'étude des questions concernant l'agronomie coloniale. Institut international de sociologie. Société internationale de médecine physique. Association littéraire et artistique internationale. Comité permanent international des accidents de travail et des assurances sociales. Bureau central international des associations de la presse. Comité de conciliation internationale. Association internationale de la marine. Office central espérantiste. Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale. Fédération aéronautique internationale.

Monaco (44.949). — Institut international de la paix.

Italie (45). — Institut international de statistique. Institut international d'agriculture. Laboratoire international du Mont Rose, Turin.

Suède (485). — Institut Nobel.

Danemark (489). — Comité permanent international pour l'exploration de la mer.

Hollande (492). — Association internationale des botanistes, Leyde. Cour permanente d'arbitrage, La Haye.

Belgique (493). Association internationale des avocats. Association internationale des médecins experts des compagnies d'assurances. Association internationale des statistiques sucrières. Association internationale des congrès des chemins de fer. Association internationale permanente des congrès de navigation. Association internationale de la pêche. Association des fédérations européennes de gymnastique, Anvers. Bureau international d'ethnographie (en formation). Bureau international des tarifs douaniers. Bureau international permanent de mutualité. Bureau de la répression de la traite. Bureau international des fédérations d'instituteurs, Synghem. Bureau permanent international des secrétaires communaux. Commission internationale de l'unification des méthodes d'analyse. Commission internationale des congrès d'éducation et de protection de l'enfance. Commission internationale permanente de l'enseignement agricole. Commission internationale permanente des sucres. Commission internationale pour la reproduction des

---

(1) On n'a pas cité la ville où siègent les associations, lorsqu'elle est la capitale du pays. On n'a pas reproduit dans la liste les institutions citées au chapitre III.

manuscrits, des monnaies et des sceaux. Comité maritime international (International maritime Committee), Anvers. Comité permanent des congrès internationaux de l'industrie du bâtiment et des travaux publics. Comité permanent des congrès internationaux d'actuaires. Comité pérmanent des congrès internationaux des habitations à bon marché. Comité permanent du congrès international des chambres de commerce. Fédération internationale d'aviculture. Fédération internationale de laiterie. Institut colonial international. Institut de droit international, Gand. Institut international d'art public. Institut international de photographie. Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes. Institut polaire international. Office international de documentation aéronautique. Office international de documentation pour la chasse. Office international de documentation pour la pêche. Secrétariat international pour l'unification des médicaments actifs. Société internationale de chirurgie. Société internationale pour la prophylaxie sanitaire et morale de la syphilis et des maladies vénériennes. Union internationale de photographie, Anvers. Union internationale de tramways et de chemins de fer d'intérêt local. Union internationale des patronages. Union internationale des œuvres de protection de l'enfance du premier âge. Institut International de Bibliographie.

Suisse (494). — Bureau international des transports par chemins de fer, Comité international de la Croix-Rouge, Genève. Commission pénitentiaire internationale. Bureau international des administrations télégraphiques. Bureau interparlementaire. Union postale universelle. Union pour la propriété de la protection industrielle. Fédération internationale de l'enseignement du dessin. Bureau international permanent de la paix. Bureau permanent du Congrès international des éditeurs. Bureau international d'informations contre la littérature immorale, Genève. Fédération internationale pour l'observation du repos du dimanche, Genève. Association internationale pour la protection légale des travailleurs.

Etats-Unis d'Amérique (73). — Bureau international des Républiques américaines.

Associations dont le siège est itinérant :

Association internationale des académies. Association internationale contre la tuberculose. Association internationale pour la protection de la propriété industrielle. Conseil international des femmes. Société internationale pour le développement de l'enseignement commercial. Union internationale des architectes. Comité perma-

nent pour l'organisation des Congrès d'anatomie. Conférence internationale des glaciers. Association internationale pour l'essai des matériaux de construction. Union internationale des stations de recherches forestières. Commission polaire internationale. Union internationale pour les recherches polaires. Comité international météorologique.

Principaux congrès internationaux (1) :

Psychologie (6e, 1909). Congrès pénitentiaire (7e, 1905). Anthropologie criminelle (6e, 1906). Législation douanière et règlementation du travail (4e, 1900). Assistance publique et privée (8e, 1906). Chambre de commerce (3e, 1908). Orientalistes (14e, 1905). Mathématiciens (4e, 1908). Astronomie (3e, 1906). Géologie (10e, 1906). Anthropologie et archéologie préhistorique (14e, 1909). Américanistes (16e, 1908). Ornithologie (5e, 1910). Congrès médical (16e, 1909). Physiologie (8e, 1910). Hygiène et démographie (14e, 1907). Pharmacie (10e, 1910). Homéopathie (7e, 1906). Laryngologie (1908). Dermatologie (5e, 1904). Ophtalmologie (10e, 1904). Otologie (7e, 1904). Gynécologie (5e, 1907). Médecine vétérinaire (9e, 1909). Agriculture (8e, 1907). Chimie appliquée (7e, 1909). Pétrole (4e, 1910). Coton (5e, 1908). Architecture (8e, 1908). Art public (3e, 1905). Associations touristes (12e, 1908). Géographie (9e, 1908).

(1) Les associations internationales citées plus haut organisent aussi des congrès.

La Concordance
entre les Classifications Bibliographiques

Il est surabondamment prouvé que toute coopération bibliographique nécessite une entente préalable sur le système de classification à employer, puisque cette coopération a pour objet la formation de répertoires classés par matières.

Deux voies sont ouvertes pour établir cette entente : l'adoption d'une classification uniforme ou la concordance entre les diverses classifications existantes.

La classification uniforme est une solution idéale. Elle est possible dans la plupart des cas.

La concordance est un moyen terme auquel il y a lieu de recourir chaque fois que des motifs puissants militent en faveur de classifications particulières.

Le système de concordance conserve sa pleine autonomie aux classifications en présence. Mais il implique l'entente pour l'établissement d'équivalents adéquats entre les diverses classifications.

La concordance peut se faire soit dans les tables de classification, soit sur les documents à indexer eux-mêmes.

Il y a lieu de procéder de la façon suivante :

La classification bibliographique décimale adoptée par l'Institut International de Bibliographie est prise comme base. Elle est la plus encyclopédique, la plus complète, la plus détaillée et elle est susceptible de recevoir immédiatement tous les développements jugés nécessaires. C'est aussi la classification qui a reçu la plus large application jusqu'à ce jour, comme classification type internationale.

La concordance peut s'établir entre la classification décimale et tel autre système de classification que l'on juge bon. Il est opportun cependant de ne pas multiplier le nombre de ces systèmes et de s'en tenir aux principaux.

En regard de chaque indice de la classification décimale et de la rubrique qu'elle exprime on inscrit, dans un encadrement bien appa-

rent (par exemple : des crochets, ou un rectangle ou quelque autre signe conventionnel), l'indice correspondant à la même rubrique dans la classification à accorder (par exemple : des lettres ou des chiffres, ou un sigle formé de lettres et de chiffres) (voir modèle n° 1).

Réciproquement, on indique en regard des indices de la classification particulière les indices de la classification décimale (voir modèle n° 2). On obtient ainsi des tables à deux entrées qui permettent de trouver immédiatement les équivalents cherchés (exemple : étant donné tel indice de la classification décimale, quel est son équivalent dans la classification de l'International catalogue et inversement).

On complète les inscriptions de la table méthodique par des inscriptions corrélatives sur l'index alphabétique de cette table (voir modèle n° 3).

Au besoin, de telles tables de concordance peuvent suffire pour rendre utilisables, par les organismes qui ont adopté la classification décimale, les documents indexés par les organismes qui ont adopté les classifications mises en concordance, et inversement. Mais il est préférable de faire un pas de plus dans la voie des concordances et d'établir à la suite de chaque bibliographie, catalogue ou tables des périodiques un index de concordance limité aux questions qui y sont traitées (voir modèle n° 4) ou d'inscrire les indices à la suite de chaque notice bibliographique imprimée en volume ou en fiche (voir modèles nos 5 et 6).

Il n'y a plus alors à procéder à l'inscription de ces indices au moment de la réception de ces documents.

En résumé, la coopération peut être plus ou moins étroite quant à la classification, et l'on peut établir l'échelle suivante :

1° Adoption de la classification bibliographique internationale comme classification uniforme type ;

2° Etablissement de tables de concordance entre cette classification et les autres classifications ;

3° Appendice au recueil bibliographique d'un index spécial de concordance dans la classification décimale ;

4° Double indexation des notices elles-mêmes.

Les modèles suivants illustrent ces quatre points.

Modèle n° 1.

Concordance entre la Classification décimale et la Classification de l'*International catalogue*.

532	Liquide hydrostatique	B. 2400
534	Son. Acoustique	C. 8990
535	Lumière. Optique	C. 2990
536	Chaleur	C. 0900
537	Electricité	C. 4900
538	Magnétisme	C. 5400
539	Physique moléculaire	C. 0100

Modèle n° 2.

Concordance entre la Classification de l'*International catalogue* et la Classification décimale.

C. 0100	Physique moléculaire	539
C. 0500	Théories de la constitution de la matière	531.113.5
C. 0800	Mesure des quantités mécaniques	541.7
C. 1600	Calorimétrie	536.6
	Chaleur spécifique	536.63
C. 1800	Phénomènes des changements d'état	536.4
C. 2000	Conductibilité	536.2
C. 2990	Lumière	535

Modèle n° 3.

Index alphabétique Rubriques	C. D.	I. C.
Acoustique	534	C. 8990
Calorimétrie	536.6	C. 1600
Chaleur	536	C. 0900
Chaleur spécifique	536.63	C. 1600
Conductibilité	536.2	C. 2000
Électricité	537	C. 4900
Hydrostatique	532	B. 2400
Liquides	532	B. 2400
Lumière	535	C. 2990
Magnétisme	538	C. 5400
Matière, constitution	531.113.5	C. 0500
Optique	535	C. 2990
Physique moléculaire	539	C. 0100
Son	534	C. 8990

Index alphabétique Rubriques	I. C.	C. D.
Acoustique	C. 8990	534
Calorimétrie	C. 1600	536.6
Chaleur	C. 0900	536
Chaleur spécifique	C. 1600	536.63
Conductibilité	C. 2000	536.2
Électricité	C. 4900	537
Hydrostatique	B. 2400	532
Liquides	B. 2400	532
Lumière	C. 2900	535
Magnétisme	C. 5400	538
Matière, constitution	C. 0500	531.113.5
Optique	C. 2990	535
Physique moléculaire	C. 0100	539
Son	C. 8990	534

Modèle n° 4.

Decimal index to the *International catalogue of Scientific Literature*. Fifth annual issue [1907]. C. PHYSICS.

The first column gives the numbers of the subjects in the Decimal classification. The second column indicates the page where a title is to be found. The third column is the number given to each article on each page.

D. C.	Page	Number
535 (061) (494)	376	8
535.24 : 537.832.1	376	11
535.24 : 665.55	379	10
535.24 : 666.24	376	17
535.242	376	12
535.242	378	8
535.8 : 37	376	9
535.8 : 37	376	10
536.511	377	18
537.52	377	23
536.522	377	17

Modèle n° 5.

Addition des nombres de la Classification décimale aux titres de l'*International catalogue*. (*Author catalogue*.) Les indices de la Classification décimale sont inscrits entre tirets verticaux ‖ .... ‖.

Bianchini, R. — Un nuovo misuratore dell'intensità. Ing. igien., Torino, 4, 1903 (121-122). [3010]. ‖ 535.242 ‖ 12270

Bredemeyer. — Bestimmung der Lichtdurchlässigkeit farbiger Glasscheiben. Organ Eisenbahnw., Wiesbaden (N. F.), 40, 1903 (63). [3010].
‖ 535.24 : 666.24 ‖ 13499

Bristol, William H. — A new recording air pyrometer. [With discussion.] New York, N. Y., Trans. Amer. Soc. Mech. Engin., 22, 1901 (143-151), with text-fig.). [1210 1250]. ‖ 536.522 ‖ 12516

Chappuis, P. — Nouvelles études sur les thermomètres à gaz. J. phys., Paris (série 4), 3, 1904 (833-838). [1210-1220].
‖ 536.511 ‖ 12690

Proessdorf, Cuet. — Physikalisch-photometrische Untersuchungen der in Deutschland gegenwärtig hauptsächlich gehandelten gewöhnlichen Leucht-Petroleumarten . . . Altenburg (O. Bonde), 1905 (184). 24 cm. 3 M. [3010].
‖ 525.24 : 665.55 ‖ 15507

Siebert, C. — Uebert hochgradige Thermometer aus Quarzglas. Zs. Elektroch., Halle, 10, 1904 (158). [1210]. ‖ 536.52 ‖ 16105

Modèle n° 6.

Fiche bibliographique. Les sigles I. I. B. = Classification de l'Institut International de Bibliographie. (Classification décimale.) — I. C. = Classification de l'International Catalogue.

Bianchini, R. . . . .

1903. — Un nuovo misuratore dell'intensità luminosa.
Ing. igien. (Torino), vol. 4, p. 121-122.

I. I. B. ‖ 534.242 ‖
I. C. [C. 3010]. O

LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE

APERÇU GÉNÉRAL.

1 — ***L'Institut International de Bibliographie et la Documentation en général.*** — Les méthodes instaurées par l'Institut International de Bibliographie pour l'élaboration du Répertoire Bibliographique Universel, par leur simplicité même, sont susceptibles de généralisation et, moyennant les variations imposées en chaque cas, elles peuvent être appliquées à toutes les branches de la documentation.

Il n'existe pas encore, en français, de terme propre pour exprimer ce que la langue allemande, apte à la formation de mots techniques nouveaux, a dénommé du nom de « Registraturwesen », c'est-à-dire la partie documentaire de l'organisation administrative et qui correspond à ce que les Américains appellent « filing, indexing, cataloguing ». Nous la désignerons sous le nom de ***Documentation administrative.***

La présente note se borne à l'indication d'idées générales et à celle de quelques exemples. Elle est destinée à servir de base à un travail plus complet, qu'il est désirable de voir entreprendre avec la collaboration directe des spécialistes intéressés.

Diverses études publiées dans le ***Bulletin*** ont envisagé les divers aspects de la question générale de la documentation : rapports avec les bibliothèques, avec les documents des sociétés industrielles et commerciales, avec les collections de notes et documents personnels d'études, avec les brevets d'invention, avec la presse quotidienne, avec l'iconographie.

Les considérations suivantes s'inspirent d'idées analogues. Elles fondent la critique de l'ordre des choses actuel sur les données

acquises en d'autres domaines, elles cherchent les solutions dans les mêmes voies, elles visent à réduire à l'unité de méthode, la documentation dans tous ces domaines.

*
* *

2. — ***En quoi consiste le problème de la documentation administrative.*** — Administrer les hommes et les choses devient une tâche de plus en plus complexe. L'action à exercer est plus variée et les ensembles auxquels elle doit s'appliquer sont de plus en plus nombreux et complexes. De là la nécessité de pouvoir disposer de moyens permettant d'agir sûrement, rapidement, avec suite et même à distance, et d'embrasser dans les cadres d'une même organisation, tous les éléments dont on dispose, de manière à ce qu'ils soient ordonnés vers un but unique et qu'ils tendent à la réalisation, en coopération, d'un même programme.

L'action administrative s'exerce principalement par la voie de l'écrit : C'est au moyen d'avis écrits (la plupart, des formules, écrits dont la plus grande partie de texte se répète identique), que l'administration fait connaître ses ordres, ses avis, ses conseils aux administrés, et c'est sous la même forme que les administrés s'adressent à elle pour tous les actes. Il en est ainsi parce que l'administration est une vaste machine, aux multiples rouages. Les administrés, disséminés et infiniment nombreux, ne peuvent être atteints par la parole. Il faut donc des intermédiaires nombreux pour transmettre les ordres. Au demeurant, l'administration doit être continue, l'un membre de son personnel succédant à l'autre et devant connaître les précédents des questions traitées. Il est nécessaire aussi d'avoir des preuves des actes.

La production sans interruption d'écritures administratives a créé un véritable problème, celui qui se rattache à ce que l'on a appelé vulgairement la « Paperasserie administrative ».

Les avantages de la méthode écrite consistent dans la sûreté : tout étant transcrit, la mémoire de toute chose perdure. Mais ses inconvénients résident dans les lenteurs auxquelles donnent lieu les actes administratifs par suite de la procédure suivie, l'encombrement, le coût élevé.

Tout papier que l'on a créé va compliquer et prendre le temps à trois moments : lors de l'établissement du document, lors du classe-

ment nécessaire pour le conserver, lorsque l'on traitera d'une question similaire et que l'on craindra d'alléguer un fait ou de prendre une résolution sans s'être remis en mémoire les rétroactes.

Le mal a été dénoncé mille fois.

* * *

3.— *Solutions diverses proposées.* — Des remèdes ont été proposés à cet état de choses : La ***décentralisation*** administrative d'abord. Elle permet de diminuer le nombre de cas où une volonté centrale doit s'imposer à des volontés plus lointaines et, par suite, elle restreint le nombre des documents à mettre en œuvre.

On a proposé aussi l'extension de la ***procédure administrative orale.*** Elle met administrateurs et administrés en présence immédiate l'un de l'autre, elle leur permet de débattre directement leurs intérêts. Les autorisations sont données *illico*, les difficultés sont tranchées sans délai.

Alors même qu'elles seraient largement introduites dans l'administration, ces réformes ne répondraient que partiellement au but proposé, car la situation actuelle perdurerait dans tous les cas où l'action administrative continuerait à s'exercer par écrit. Le progrès doit donc être recherché simultanément dans la meilleure organisation des documents administratifs.

A ce point de vue, beaucoup reste à faire.

1. — Un grand nombre d'administrations n'ont aucun système rationnellement suivi, elles sont à la merci des circonstances partitulières au fur et à mesure qu'elles se produisent ;

2. — Il n'existe pas de corrélation entre l'organisation documentaire des diverses administrations similaires ;

3. — Ces organisations n'ont aucun lien avec l'organisation des Archives dans lesquelles ces documents seront déversés plus tard ;

4. — Aucun lien non plus avec les autres sources d'informations et de documentation d'ordre technique et scientifique.

La réforme de la documentation administrative, on le comprend, est liée à celle de l'administration qui doit adopter une méthode d'action moins bureaucratique et plus industrielle.

Dans une administration quelconque, aujourd'hui l'on constate

(1) Voir, à ce propos, le rapport sur les projets préparés par M. Symian, en France, pour la réforme de l'administration des téléphones.

que les divers services établissent leurs écritures et leurs dossiers d'une manière autonome et sans se préoccuper les uns des autres. Encore moins s'y préoccupe-t-on des autres administrations. L'État écrit aux communes, mais ne se soucie pas de ce que deviendront ses lettres au point de vue du classement. Les communes envoient aux provinces des renseignements dans la forme qui convient à celles-ci et que très souvent elles ne peuvent pas utiliser elles-mêmes. Les annotations de l'état civil, par exemple, ne sont pas toujours combinées uniformément avec les mutations de la population, et celles-ci ne sont pas mises en corrélation avec les rôles des contributions, ni avec les listes électorales, encore moins avec le casier judiciaire des individus.

Les registres qui servent aux transcriptions de certains droits, comme par exemple les contrats de mariage des commerçants, ou l'enregistrement de certaines firmes sont sans corrélation les uns avec les autres. Il en résulte que l'on recommence partout des nouveaux rôles, de nouvelles listes matricules, de nouveaux enregistrements, que nulle part on ne trouve concentrée la situation complète d'une personne ou d'une chose. Il en résulte que les lenteurs administratives augmentent et que le public qui doit être renseigné est renvoyé d'un service à un autre, perd un temps précieux et réclame avec raison.

* * *

Des perfectionnements de la procédure écrite doivent être apportés dans le sens de la clarté, de la simplification. Il y a lieu de coordonner tout ce qui concerne l'établissement, la conservation et l'utilisation des documents. Il y a lieu de chercher à formuler une méthode de documentation administrative unifiée et internationale.

* * *

4. — *Contributions diverses à la solution du problème de la documentation administrative.*

L'administration publique n'est pas livrée à sa seule expérience propre pour trouver des éléments de solution au problème qui se pose actuellement pour elle. Les progrès accomplis ailleurs dans le domaine de la documentation peuvent largement être mis à contribution.

En Amérique, à la fin du siècle dernier, ont été créées des entreprises industrielles et commerciales privées dont l'importance est sans

exemple dans l'histoire économique. Les grands établissements métallurgiques, les grandes banques, les colossales compagnies d'assurances, les trusts, n'ont pu s'édifier et se maintenir qu'à l'aide d'une organisation puissante, agissant par l'intermédiaire d'innombrables écrits et mettant ainsi en œuvre des centaines de mille pièces et documents.

En Allemagne, ce sont les administrations publiques qui se sont développées dans des proportions insoupçonnées; les administrations de l'Empire, celles des Etats et surtout celles des municipalités, sont intervenues partout dans la vie publique et privée, non seulement pour le maintien des droits et pour la police, mais aussi pour établir et gérer tout un ensemble de services publics et améliorer ainsi les conditions générales de vie de la collectivité : transports en commum, assistance, assurances sociales, etc.

D'autre part, le développement des sciences a eu ici, par influence latérale une importance non moindre. L'organisation en matière scientifique est une idée relativement toute moderne. Ce n'est que de la deuxième moitié du XIXe siècle que date vraiment le mouvement pour l'unification des méthodes en vue de la comparabilité des résultats, pour la collaboration dans les recherches poursuivies selon des plans arrêtés d'avance, pour la création d'un outillage et de collections à l'usage des travailleurs de la pensée (instituts, laboratoires, musées, bibliothèques, etc.). Comme conséquence, dès ce moment, les documents d'ordre scientifique, imprimés ou manuscrits, se sont multipliés dans des proportions insoupçonnées, et ont rendu nécessaire l'application de systèmes propres pour leur enregistrement, leur classement et leur utilisation.

Une opération ne change pas de nature à raison de la personnalité de celui qui la pratique. Les administrations publiques sont soumises aux mêmes nécessités que les particuliers quand elles gèrent des intérêts collectifs et procèdent aux actes que nécessite l'administration des hommes et des choses. Une commune qui exploite une usine à gaz, qui gère des écoles, qui dresse un budget doit se plier aux nécessités de la documentation quelconque, appliquer les lois de la comptabilité, qui sont générales, systématiser ses opérations selon les procédés que l'expérience universelle a trouvé les meilleurs.

Aussi les organismes qui se préoccupent de faire progresser les administrations publiques doivent-ils avoir grand soin de ne pas rester cantonnés dans leur seul domaine administratif. Il convient donc d'examiner ce que l'on fait ailleurs, notamment dans les grandes

entreprises industrielles et commerciales et dans les grandes institutions scientifiques.

* * *

5. — *Des divers points à considérer en particulier.*

Les divers points qu'il y a lieu de considérer sont :

1° Les fiches organisées en répertoire ;
2° La classification à notation décimale ;
3° Les règles documentaires ;
4° La rédaction des formules ;
5° La constitution de dossiers administratifs ;
6° Les répertoires de renseignements administratifs ;
7° Les répertoires de renseignements techniques,

Entre la ***classification administrative décimale***, ***la méthode des fiches***, ***la formation des dossiers***, il y a des rapports étroits qu'il convient de mettre en lumière car, le rapprochement de ces trois notions permet d'entrevoir une révolution complète dans la manière d'envisager à l'avenir l'organisation, le but et le fonctionnement de la documentation administrative.

Ce qui importe, avant tout, dans une administration quelconque c'est : 1° Le renseignement lui-même ; 2° la certification de son authenticité. De là, la nécessité de pièces de toutes natures, signées, authentiquées, et l'obligation de consigner par écrit pour pouvoir les prouver et subvenir aux défaillances de la mémoire, tous les faits qui ont une influence sur l'action administrative.

Or, si cette double nécessité a été universellement reconnue, on est loin cependant d'en avoir déduit toutes les conséquences pratiques.

C'est ainsi que l'on s'est borné au début à conserver des documents. Plus tard on a établi certaines règles pour enregistrer les renseignements d'une manière suivie et constituer ainsi soi-même des documents, puis on a cherché à apporter un certain classement dans les dossiers qui avaient été formés.

On n'a pourtant jamais tenu ce raisonnement :

« Voici les questions dont s'occupe l'Administration et pour la gestion desquelles ont été créé des services spéciaux ; il nous faut des renseignements abondants, complets, à jour, sûrs, sur toutes les questions et ces renseignements doivent pouvoir être mis à la disposition de tous les services avec la plus grande facilité. Nous devons donc

résoudre le problème par le commencement, en faisant une classification préalable des renseignements que nous devrions posséder, au lieu de l'aborder par la fin, en ne nous occupant que de classer les seuls documents que les circonstances ont mis en notre possession. »

6. — *Eléments d'une organisation documentaire administrative* — Si une administration tenait ce raisonnement, elle devrait conclure ainsi :

1° Etablissement d'une *classification* générale de toutes les questions se rattachant directement ou indirectement au vaste domaine de l'administration ;

2° Etablissement d'un *Répertoire général* de renseignements administratifs établi sur fiches et classé selon les cadres de la classification arrêtée. Dans ce répertoire, véritable cadastre des hommes et des choses soumis à l'action administrative, seraient reportés et transcrits, d'une manière continue les renseignements provenant de sources diverses. Ces renseignements y seraient coordonnés selon des formules concises, synoptiques et mises en relation les unes avec les autres ;

3° *Etablissement de dossiers* pour contenir les pièces originales, les documents qui servent de preuves aux renseignements c'est-à-dire, les lettres, les contrats, les délibérations officielles, les rapports, etc. Ces dossiers seraient classés dans l'ordre même des fiches du cadastre des renseignements, donc selon la même classification. Ils ne contiendraient que des pièces concernant des affaires particulières bien déterminées ;

4° Etablissement d'un *Répertoire de documents généraux techniques*, qui ne constituent pas des *titres* ou preuves proprement *dits*, qui ne sont pas relatifs à des affaires particulières individuelles, mais qui concernent des questions générales, susceptibles d'applications nombreuses, à des affaires différentes : c'est l'ensemble de la science ou de technique d'une question. (Exemple : Les documents recueillis à l'occasion de l'étude d'une canalisation d'eau, ou de la construction d'un pont, etc.)

Dans une telle organisation, tout se tient. Les pièces et documents ne sont pas recueillis au hasard des circonstances : ils forment vraiment des *séries*, une *collection*, et on se préoccupe de les réunir. parce que l'on a nettement conscience de ce dont on a besoin, de l'utilité qu'on en peut tirer. On sait aussi ce que l'on possède, ce qui fait défaut, et pourvu que l'on reste en relation avec des organismes similaires plus développés ou plus avancés, on peut se rendre compte de l'effort à accomplir pour se tenir à la hauteur du progrès.

Or, il est facile de voir qu'une telle organisation d'ensemble, rationnellement conduite, n'exigerait guère plus de temps et d'argent que ce qui se pratique aujourd'hui.

En effet, il suffirait de mieux coordonner ce qui existe et d'employer à des travaux neufs le temps qui se dépense en répétitions de pièces et en recherches trop longues par suite du défaut d'ordre.

PAUL OTLET.

Union Internationale pour la Documentation.

AVANT-PROJET

présenté à la Conférence internationale de Bibliographie et de Documentation.

I. — Les pays signataires de la présente convention et ceux qui y adhèreront ultérieurement sont constitués à l'état d'*Union pour la Documentation*.

II. — L'Union a pour but de protéger les intérêts supérieurs du Livre, considéré comme instrument des sciences, des lettres et des arts et d'en faciliter la conservation et la diffusion en organisant des travaux de documentation en commun et en établissant,entre les divers pays, un réseau permanent d'échanges intellectuels.

L'Union a spécialement pour objet :

A. — L'organisation de la Bibliographie universelle à l'effet de cataloguer tous les imprimés publiés jusqu'ici et paraissant au jour le jour.

B. — L'organisation des Echanges internationaux en vue de développer principalement les grandes bibliothèques publiques et les collections nationales de documents scientifiques, artistiques et littéraires.

C. — L'organisation du prêt et de la communication des ouvrages et des documents de pays à pays.

D. — La constitution de collections centrales de documents.

III. — *Bibliographie*. — Chaque Etat s'engage à établir ou à faire établir sa bibliographie nationale ou liste complète des publications faites dans les limites de son territoire et à mettre à la disposition des autres Etats, des exemplaires ou copies de cette bibliographie. A cet effet, il pourra être fait usage des travaux actuellement existants, tels que les catalogues des grandes bibliothèques officielles, les catalogues publiés par les associations d'éditeurs ou les listes de dépôt légal.

Tous efforts seront faits en vue d'appliquer à la rédaction de ces bibliographies un minimum de règles communes, de façon à permettre leur intégration dans la Bibliographie universelle.

IV. — *Echanges internationaux.* — En vue de développer les relations d'échanges créées par la Convention internationale du 15 mars 1886, et par extension de celle-ci, il sera pris les mesures suivantes :

a) Les listes de publications visées à l'article 3 de la susdite convention seront établies conformément aux règles arrêtées pour la bibliographie universelle. Ces listes constitueront notamment à l'avenir la partie de la bibliographie générale relative aux documents officiels de chaque Etat ;

b) Les envois visés à l'article 5 pourront aussi se faire directement au bureau international, qui en assurera la réexpédition ;

c) Les bureaux d'échange jouiront entre eux de la franchise postale. Cette franchise s'étendra à la correspondance et aux ouvrages envoyés par colis postal. Sont assimilés aux colis postaux pour la franchise les envois de livres faits en caisse.

d) De tous les ouvrages officiels ou émanant des corps savants et transmis à l'intermédiaire des bureaux des échanges, un exemplaire sera réservé pour l'Office international;

e) Les particuliers qui désireront offrir leurs publications en don aux bibliothèques et corps savants, pourront se servir de l'entremise des bureaux d'échange;

f) En ce qui concerne la constitution des collections de l'Office international, l'article 8 de la Convention sera entendu en ce sens que l'on cherchera à y réunir les publications parues depuis le commencement du XXe siècle.

V. — ***Prêt et communication des publications et documents.*** — Les Hautes Puissances adhérentes s'engagent à étendre aux bibliothèques officielles des Etats de l'Union, le bénéfice des prêts d'ouvrages et de documents, dans les mêmes conditions que ces prêts sont faits aux bibliothèques et institutions de leur propre territoire, pourvu toutefois que la réciprocité soit effective.

VI. — *Collections centrales.* — Les Hautes Puissances adhérentes s'engagent à favoriser de toute manière la constitution de collections centrales de documents. Ils y contribueront notamment en provoquant la remise d'exemplaires de la part des particuliers et des corps savants, à l'occasion des échanges internationaux, en remettant des

collections complètes de leurs documents officiels et en stipulant, par voie de dépôt légal ou autrement, toutes mesures qui permettraient de mettre la Bibliothèque internationale centrale en possession des ouvrages nationaux à l'instar des bibliothèques officielles des Etats.

VII. — *Office international.* — L'Office international de Bibliographie créé à Bruxelles en 1895, fonctionnera à l'avenir sous le nom d'Office international de Bibliographie et de Documentation

Il sera dirigé par une commission administrative composée de délégués des Etats contractants. La commission arrêtera le règlement de l'Office, et choisira dans son sein les membres d'un comité exécutif. Elle se réunira au moins une fois tous les trois ans.

VIII. — *Bureaux régionaux.* — Toutes mesures seront prises par chaque Etat contractant, en vue de centraliser chez lui, toutes les relations internationales dérivant de la présente Convention, en un seul bureau dont il notifiera l'existence à l'Office international.

L'Etat actuel des Questions bibliographiques et l'Organisation Internationale de la Documentation

SOMMAIRE : L'Institut International de Bibliographie. — Les faits récents dans le domaine de l'organisation bibliographique. — Les Institutions existantes anciennes et modernes. — Conceptions générales actuelles. — La Statistique de la Production intellectuelle. — Conceptions actuelles des fonctions du Livre et ses rapports avec l'organisation de la Science. — La transformation des bibliothèques et la tendance aux bibliothèques universelles. — La fonction des offices et l'idée moderne de l'Encyclopédie. — L'Internationalisme et le Livre. — L'Organisation de la Documentation. — Programme général d'organisation.

En septembre 1895 se réunissait, à Bruxelles, une première Conférence internationale de Bibliographie. Elle avait à son ordre du jour la formation d'un Institut international de Bibliographie et la création d'un Répertoire bibliographique universel.

Dans une note préliminaire que nous avions l'honneur de présenter à la Conférence, nous exposions les desiderata auxquels nous paraissait devoir satisfaire un tel répertoire, nous esquissions une méthode de travail basé sur de premiers essais et nous concluions à la nécessité de la coopération internationale (1).

La Conférence décida qu'il y avait lieu de créer un Répertoire bibliographique universel, en arrêta le programme et la méthode et fonda l'Institut international de Bibliographie pour poursuivre l'exécution.

Cette première Conférence fut suivie d'une seconde, à Bruxelles (1897), et d'une troisième à Paris 1900. La Conférence de ce jour, IVe en ordre, a pour objet de provoquer un échange de vues entre les dirigeants des grandes œuvres bibliographiques actuellement en cours d'exécution ou en préparation et de continuer à rechercher les moyens d'entente pour organiser la Documentation.

(1) *Création du Répertoire bibliographique universel. Note préliminaire* par H. La Fontaine et Paul Otlet, Bruxelles, 1895 (Publication no 1 de l'Institut international de Bibliographie).

Depuis 1895, et même depuis 1900, les idées ont fait leur chemin, des travaux considérables ont été accomplis dans un grand nombre de pays, la production scientifique a partout augmenté, le mouvement en faveur de l'organisation internationale des études et des grands intérêts sociaux a fait d'énormes progrès, des conceptions nouvelles en les matières du livre se sont fait jour, appuyées d'expériences pleines d'intérêt (1).

Avant d'aborder la discussion de l'ordre du jour de la Conférence, il paraîtra donc opportun de chercher à résumer l'état actuel de la question. Ce sera à la fois rappeler des faits, indiquer des orientations, formuler des desiderata et présenter les moyens qui ont été proposés pour y donner satisfaction.

*
* *

L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE

Parmi les faits, les premiers que nous devons rencontrer, se rattachent au développement de l'Institut international de Bibliographie.

L'œuvre d'entente et de coopération — à la fois internationale et interscientifique — réalisée par les groupes affiliés à l'Institut international de Bibliographie apparaît, en effet, comme l'effort le plus grand qui ait été tenté jusqu'ici pour organiser la Bibliographie et la Documentation sur des bases universelles.

Nous nous abstiendrons d'entrer ici dans des détails. Nous les réservons à nos séances de travail, préparées par le rapport spécial qui vous a été distribué (2). Mais il importe que nous caractérisions ici l'œuvre de l'Institut par quelques données concrètes.

En tout premier lieu, cette œuvre a consisté à dégager nettement les buts à atteindre, et les objectifs d'une action commune. Le domaine propre à la Bibliographie et à la Documentation a été défini et en parcourant les études publiées à ce sujet dans les treize années de

(1) Paul Otlet : *L'Etat actuel de l'organisation bibliographique internationale*, 1908 (Publication nº 75 de l'Institut).

(2) Voir le Rapport sur l'Institut international de Bibliographie et l'Organisation internationale de la documentation.

son Bulletin, et dans les diverses publications qu'il a éditées (1) on retrouvera toutes les étapes du développement des idées.

Ces conceptions d'ordre théorique ont pris corps en l'exposé d'une méthode complète, appropriée aux fins poursuivies. ***Le Manuel de l'Institut*** que vous connaissez en est l'expression. Il comprend notamment la classification bibliographique et documentaire, fruit du travail de plus de 200 collaborateurs qui met au service du classement une notation, ou langue documentaire, riche de 40,000 rubriques pouvant donner lieu à des combinaisons en nombre quasi illimité (2).

Cette méthode a été appliquée à la formation de vastes collections au siège central de l'Institut : Au Répertoire bibliographique universel sur fiches qui comprend aujourd'hui plusieurs millions de notices, relatives aux livres et aux articles de revue et classées par matière et par nom d'auteurs; au Répertoire iconographique universel commencé plus récemment pour réunir en un ensemble systématique les images photographiques documentaires, sur tout sujet et reproduisant l'activité humaine au jour le jour; au répertoire de documentation en forme de dossiers encyclopédiques, qui en est encore à la phase préliminaire; enfin, à la bibliothèque collective encyclopédique centrale, formée par la réunion des bibliothèques de tous les organismes affiliés ayant leur siège dans les locaux de l'Institut.

Mais l'œuvre de l'Institut international de Bibliographie ne se borne pas à des études théoriques, à la formation d'une méthode internationale et à la constitution de vastes collections centrales mises à la disposition de tous par voie de copie, d'impression ou de prêt. Des liens de coopération ont été créés, qui lui prennent pour base, et c'est, dès à présent, comme un vaste réseau qui est en voie de se former, englobant des associations et des instituts scientifiques, des Congrès internationaux, des organismes administratifs, des bibliothèques, des collections d'éditeurs, des publications périodiques. Il en est de tous les pays et de toutes les spécialités. La liste que nous en avons dressée à l'occasion de cette conférence relève 211 noms, hors ceux des particuliers qui ont apporté leur adhésion à titre privé (3).

(1) Voir notamment les travaux parus dans le Bulletin de l'organisation de la documentation envisagée dans ses rapports avec les questions économiques, les brevets d'invention, l'archéologie, la statistique des imprimés, la photographie documentaire, l'administration des entreprises privées et des services publics, etc.

(2) *Manuel du Répertoire bibliographique universel.* — Publication n° 63 de l'Institut.

(3) Voir cette *Liste.*

Tout récemment, cette coopération a pris la forme bien définie d'offices internationaux de documentation, consacrés à une science déterminée, constitués sous l'égide de puissantes associations internationales et travaillant de concert avec l'Institut central pour réaliser des parties du programme général. Tels les offices et instituts pour les études polaires, pour la photographie documentaire, pour la chasse, pour la pêche, pour l'aéronautique.

Dès 1906, avait été fondé à Zurich le *Concilium bibliographium*, qui a produit un travail considérable dans le domaine de la Zoologie, de l'Anatomie et de la Physiologie.

* * *

LES FAITS RÉCENTS DANS LE DOMAINE DE L'ORGANISATION BIBLIOGRAPHIQUE

Ces faits, riches en promesses d'avenir, constituent une indéniable marche en avant. Mais ils ne sont pas seuls à s'être produits (1). D'autres, d'une importance que révèlera leur seul énoncé, se sont manifestés en ces dernières années. Nous aurons à consacrer à leur examen une partie de nos séances de travail.

1° En premier lieu, l'achèvement du *Catalogue du British Museum* qui a été terminé en 1899, assurément le plus grand monument bibliographique imprimé du XIXe siècle. Il comprend l'inventaire, classé par auteurs, de toutes les collections d'ouvrages du *British Museum*, soit environ 2 millions de volumes, ce qui représente la quasi-intégralité de la littérature de langue anglaise et les principaux ouvrages composés à toutes les époques et dans tous les pays.

L'impression a duré vingt ans et la confection en a coûté 1 million de francs. Avec les références, le catalogue comprend plus de 3 millions d'entrées ;

2° La publication du catalogue des imprimés de la *Bibliothèque nationale de Paris*, la plus riche bibliothèque du monde. Le manuscrit de ce catalogue qui inventoriera environ 3 millions de volumes, est terminé. La publication, classée alphabétiquement par noms d'auteur, comprendra une centaine de volumes et exigera une dépense de 400,000 francs, répartie en vingt années ;

(1) La Library of Congres a publié la Bibliographie, déjà fort étendue, de l'idée de la Bibliographie universelle et de la coopération internationale.

3° La publication continue depuis 1901 par la *Library of Congres* de son catalogue des imprimés sous la forme de fiches du format international. Ce catalogue sert non seulement aux besoins de la Bibliothèque, mais il est offert en vente au détail à bas prix à toutes les bibliothèques de l'Union américaine. Celles-ci peuvent ainsi acquérir des éléments tout imprimés pour la formation de leurs catalogues sous forme de fiches. Le but poursuivi est d'imprimer à Washington, à la fois pour la Bibliothèque du Congrès et pour les autres bibliothèques du pays. C'est une application en grand des idées de coopération et de division du travail en matière bibliographique. Le catalogue général, qui comprend déjà plus de 200,000 fiches différentes imprimées, est complété par un catalogue spécial d'œuvres choisies devant constituer le fond de toutes les bibliothèques de références (il y en a plus de 5,000 aux États-Unis). Celles-ci se trouvent ainsi reliées par une connexité de méthode à la Bibliothèque nationale dans les fonds spéciaux de laquelle elles peuvent puiser.

La Bibliothèque de Washington possède environ 2 millions de volumes, mais elle a été construite pour en contenir éventuellement 5 millions. Ses locaux et installations ont coûté 38 millions de francs; son budget annuel est de 3.800.000 francs; 90 personnes sont attachées à son service du catalogue;

4° La publication, depuis 1901, de l'*International Catalogue of Scientific litterature*, par l'association internationale de 32 pays, dont les souscriptions annuelles s'élèvent à 180,000 francs. Le catalogue comprend l'inventaire de tout ce qui paraît annuellement dans les sciences mathématiques, physiques et naturelles, soit environ 50,000 travaux par année, livres et mémoires publiés dans les périodiques. Le catalogue est publié en volume séparé pour chaque science. Chaque volume comprend une partie classée par ordre alphabétique des auteurs et une partie classée par ordre systématique des matières, selon l'ordre d'une classification des matières invariable et dont les rubriques sont représentées par des symboles formés de lettres et de chiffres.

Les travaux de dépouillement et de rédaction des notices sont assumés par des bureaux régionaux dont les Etats adhérents assument les charges. Ces travaux sont ensuite centralisés à Londres où s'opère leur impression (1);

(1) L'*International Catalogue of Scientific Litterature* est la continuation du *Catalogue of Scientific Papers* qui doit constituer, lorsqu'il sera achevé, un Index par auteur et par matière couvrant la période de 1800-1900. Les douze volumes in-8° du catalogue des auteurs couvrant la période 1800-1883 sont publiés. Les

5° L'élaboration du *Gesamtkatalog der Preussischen Bibliotheken* (Catalogue collectif des Bibliothèques prussiennes), poursuivie depuis 1894 et qui devra comprendre au minimum l'impression de trois millions de titres. Un premier crédit de 300,000 marks a été dépensé. On a évalué le coût de l'impression à 60 pfennings par titre, mais depuis 1906 le plan même du catalogue fait l'objet de nouvelles études qui prennent en considération la possibilité d'étendre l œuvre à toutes les bibliothèques de l'empire allemand, de la publier à la fois sous forme de volume et de fiches du format international, et de la faire servir non seulement aux recherches basées sur le nom des auteurs mais aussi aux recherches par matières (*Realkatalog*);

6° La préparation du *Gesamtkatalog der Wiegendrücke*, bibliographie complète et critique des ouvrages imprimés avant l'an 1500 (incunables). Ce catalogue a été confié à une commission officielle constituée en 1904 sur la proposition du Ministre de l'instruction publique de Prusse. Dès règles générales ont été arrêtées pour ce travail catalographique;

7° Le mouvement en faveur de la réforme et de l'extension des bibliothèques. A ce mouvement se rattache l'œuvre admirable accomplie par André Carnegie, qui y a consacré plusieurs centaines de millions de francs. S'y rattachent aussi les projets et idées qu'on a groupés en France sous cette rubrique générale : la Science et les Bibliothèques ; la création et l'extension des *Municipal libraries* en Angleterre. Il convient de citer aussi avec mention spéciale l'organisation tout à fait progressive des Bibliothèques publiques de Norwège, qui font partie aujourd'hui d'une organisation centralisée et unifiée, laquelle applique partout les mêmes méthodes, opère le catalogue en un seul endroit et pour tous à la fois, et fait circuler rapidement les livres de bibliothèque à bibliothèque, grâce à un régime postal perfectionné.

8° Le développement qu'ont pris récemment les *services internationaux des échanges* des publications officielles et des périodiques, émanant des sociétés scientifiques, artistiques et littéraires; le développement qu'ont pris aussi les *prêts internationaux* de bibliothèque à bibliothèque (1);

volumes pour 1884-1900 sont en cours de préparation. L'Index par matière paraitra séparément pour chacune des dix-sept sciences comprises dans l'*International of Scientific Litterature* et sera classé de la même manière. Le volume des mathématiques pures est publié.

(1) Voir le rapport à la Conférence sur ces deux questions.

9° Le mouvement en faveur de l'organisation internationale de la bibliographie et de la documentation s'est manifesté dans un très grand nombre de congrès internationaux. Nous rappellerons que s'en sont successivement occupé, les Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, de l'*American Association for the advancement of Science*, l'Association internationale des Académies, les Congrès internationaux de zoologie, de botanique, de sismologie, des mathématiciens, de géologie, le Congrès d'expansion économique mondial et d'autres. Des méthodes uniformes, une action commune, l'intervention des États pour la réalisation d'œuvres qui dépassent les forces des associations privées et des particuliers, tels sont les desiderata de ces divers congrès.

* * *

LES INSTITUTIONS EXISTANTES ANCIENNES ET MODERNES

Voilà les faits nouveaux, les faits principaux qui caractérisent dans notre domaine les dernières années écoulées. Mais à côté d'eux il y a tous les faits anciens, et par là nous entendons cet ensemble d'institutions qui se sont créées au cours du temps, en le dernier demi-siècle surtout, et qui ont pour objet la bibliographie et la documentation.

Le nombre en est respectable et elles sont réparties dans tous les pays. Nous en avons dressé la liste à l'occasion de cette Conférence. Quoique restreinte aux limites d'un simple tableau énumérant les noms de ces institutions, cette liste est éminemment suggestive.

A lire ces noms, tantôt suivant l'ordre géographique, tantôt selon l'ordre des spécialités scientifiques, on constate que sous la poussée des mêmes besoins, une organisation s'est constituée dans les divers pays, à peu près identique, quoique à des degrés divers de développement. D'ores et déjà paraît accompli le stade national de l'organisation.

Partout existe une Bibliothèque nationale centrale dont la fonction première est de recueillir et de conserver les œuvres nationales; presque partout est publiée une bibliographie nationale, consacrées à la production courante, tandis que le catalogue de la Bibliothéque centrale peut être tenu comme réalisant la bibliographie nationale rétrospective.

Dans les principaux pays des associations puissantes défendent les

intérêts du livre et jouent un rôle dans sa production, sa distribution sa conservation et sa diffusion : associations d'éditeurs et de libraires, de bibliothécaires, de bibliophiles, de bibliographes. Des États ont confié à certaines de leurs administrations des tâches diverses dans le domaine du livre et de la documentation, tels les échanges et le dépôt légal. Des recueils de bibliographie sont publiés et des périodiques qui traitent du mouvement des faits, des idées et des méthodes.

A la vérité, dans tous ces organismes, qui sont aujourd'hui presque sans relations suivies ni coordonnés les uns avec les autres, n'est-on pas autorisé à voir les parties d'un vaste corps? Ne sont-ils pas déjà les éléments vivants d'une organisation générale, couvrant tous les pays d'un vaste réseau international de services de documentation établis dans tous les grands centres par des groupes autonomes. adhérant à un plan d'ensemble et réalisant par ses méthodes unifiées et une collaboration permanente cette fonction supérieure et nécessaire : les échanges intellectuels à l'intervention du document?

* * *

CONCEPTIONS GÉNÉRALES ACTUELLES

Pour arriver à l'organisation internationale de la documentation, objet proposé à l'étude de cette Conférence, non seulement des relations doivent s'établir entre les groupes existants, mais il importe surtout qu'ils soient animés d'un même esprit.

Pour cela, il faut qu'il y ait communauté de conceptions il faut qu'un même idéal inspire l'action convergente des efforts.

Quelles sont ces conceptions? Quel est cet idéal? Nous voudrions le rechercher rapidement avec vous, en laissant surtout la parole aux faits. Ils sont d'une surprenante éloquence quand on sait considérer leur groupement et leur enchaînement naturel.

Examinons successivement l'idée que l'époque contemporaine est amenée à se faire du Travail scientifique, du Livre, de la Bibliothèque, de l'Office de documentation et des rapports qui s'établissent entre l'organisation de l'information et le développement de l'Internationalisme.

* * *

LA STATISTIQUE DE LA PRODUCTION INTELLECTUELLE

Au début de cet examen, nous voudrions placer quelques données numériques. Elles précisent les idées et affirment sans conteste possible l'importance capitale des problèmes qui se posent.

Il paraît annuellement dans le monde 150,000 livres nouveaux et de 400 à 600,000 articles dans les revues. La production antérieure à 1900, d'après quelques sondages, a été évaluée au minimum, à 10 millions de livres et 15 millions d'articles.

Représentons-nous un rayon de bibliothèque immense qui irait sans discontinuité de Bruxelles jusqu'au Caire, en Egypte, et s'allongerait tous les ans de quelques kilomètres.

La production des œuvres intellectuelles a suivi une progression croissante, depuis 1436, date présumée de l'invention de l'imprimerie. Après l'échéance du premier siècle depuis cette invention il n'avait encore été imprimé que 42,000 ouvrages, mais après le deuxième siècle il y en avait 617,000, après le troisième, deux millions et le dernier siècle a produit à lui tout seul quatre fois autant que les trois précédents réunis.

Nous possédons les détails des sommes énoncées. Si nous considérons la production de la France, par exemple, nous constatons que de 6,603 ouvrages publiés en 1838 elle s'élevait à 12,416 en 1905. Pour les pays de langue allemande l'augmentation continue d'année en année. De 10,000 unités en 1870 elle a passé l'an dernier à plus de 30,000.

Si maintenant nous prenons une science déterminée, la Zoologie, par exemple, nous constatons que 400,000 titres ont été relevés dans les bibliographies de 1700 à nos jours; et dans ce total la période 1896 à 1907 entre pour les 25 p. c.

Nous laissons en dehors la production des journaux quotidiens, au nombre de 50,000 dans le monde et qui pour les 21,000 organes américains seulement ont un tirage quotidien de 20 millions d'exemplaires!

Cette immense production intellectuelle se continue, de nos jours, incessamment et sans interruption. Elle est le résultat d'un effort collectif, dont l'effort individuel ne constitue qu'un élément. La statistique, en effet, est venue démontrer par ses tableaux d'ensemble, non seulement l'énorme masse des œuvres qui voient le jour et à laquelle on était loin de s'attendre, mais aussi la régularité

et l'eurythmie d'apparition de ce que l'on croyait n'être que spontanéité absolue et activité quelque peu arbitraire. Par spécialisation successive du travail, le fait d'écrire et de publier est devenu une occupation professionnelle organisée. La création des valeurs auxquelles il donne naissance. valeurs moitié matérielles moitié immatérielles, est soumise aux lois qui régissent les autres phénomènes économiques. La production intellectuelle apparaît donc comme des fonctions multiples du corps social, fondée sur les nécessités impérieuses de l'alimentation intellectuelle de la société (1).

En effet, l'organisation industrielle, commerciale et technique qui produit le Livre sans discontinuité, est devenue formidable dans tous les pays. Les industries du Livre occupent aux Etats-Unis 185,000 personnes, et en Allemagne 250,000. Le capital investi par les Américains dans leurs 26,000 établissements, est de 1 milliard et demi. et la valeur annuelle de la production dépasse 2 1/2 milliards. La seule exportation des imprimés français s'élève à 75 millions de francs, et l'exportation allemande à 100 millions.

Quant à l'outillage, il réalise les plus étonnantes merveilles ; il a fait tomber les prix dans des proportions tout à fait déroutantes et a rendu possible la réédition des œuvres survivant dans la lutte pour l'existence. Aujourd'hui la machine fond les caractères, elle compose, elle justifie, elle cliche, elle grave, elle imprime, elle estampe, elle plie, elle compte, elle relie, elle emballle, elle distribue. C'est une fée mystérieuse aux mille doigts agiles, à la volonté précise, à la résistance infatigable. Les Langston monotypes composent 12,000 lettres à l'heure à l'aide de simples claviers de machines à écrire, les rotatives Marinoni et celles d'Augsbourg permettent de tirer 50,000 feuilles à l'heure en six couleurs. Il est telles machines américaines employées dans la reliure qui peuvent couvrir de toile ou de papier 22,000 volumes par jour.

Alors que le *Daily Telegraph* est parvenu à composer et à tirer ses 24 pages quotidiennes en six heures de travail, on peut résumer cette puissance de production en disant que dix compositeurs et cinq pressiers accomplissent dans les imprimeries de certains grands journaux quotidiens, le travail auquel n'auraient pas suffi 300,000 copistes dans le *scriptorium* d'une abbaye du moyen âge (2)!

* * *

(1) Sur les conclusions de la statistique des imprimés, voir Droit d'auteur, décembre 1906.

(2) Paul Otlet, *Les aspects du Livre*. Publication n° VIII du Musée du Livre.

CONCEPTIONS ACTUELLES DES FONCTIONS DU LIVRE ET SES RAPPORTS AVEC L'ORGANISATION DE LA SCIENCE.

A la vérité, les livres, étant entendu par là les documents publiés de toutes espèces, volumes, brochures, périodiques, journaux, — les textes et les images — ont pour fonction essentielle de retenir, de fixer, de communiquer les connaissances et les impressions. D'une manière générale, on peut dire que les documents de toute nature, ceux établis depuis des siècles et ceux qui continuent incessamment à être produits dans tous les pays, enregistrent ou ont enregistré, au jour le jour, tout ce qui a été découvert, pensé, imaginé, projeté par les hommes. Ils constituent ainsi le mode de transmission, de génération en génération, et de lieu en lieu, des acquisitions intellectuelles accumulées. Dans leur ensemble, les documents forment donc la Mémoire graphique de l'humanité, le corps matériel de nos sciences et de nos connaissances.

Aussi de nos jours, les livres sont-ils utilisés dans toutes les classes de la société. On recourt à eux pour s'instruire, se récréer, se réconforter, car ils sont tour à tour les maîtres muets, les amis fidèles et désintéressés.

Ils sont devenus aussi les indispensables instruments de la recherche scientifique et des moyens particulièrement propres à accélérer le progrès social.

Par les livres, en effet, nous sortons de l'isolement intellectuel comme nous sortons de l'isolement économique par les routes et les chemins de fer. Les liens sociaux se resserrent, tandis qu'à l'intervention des livres, la somme des idées et des sentiments communs augmente et que les possibilités d'actions concertées accroissent. Ainsi, au point de vue politique et économique, la fonction du livre et du document apparaît primordiale, car il poursuit l'entente et l'unification ; il réalise la vie sociale en groupements de plus en plus nombreux et de plus en plus solidaires.

Par les imprimés, livres périodiques, journaux, on peut dire qu'il s'est établi à travers le monde une conversation immense et pacifique à laquelle prennent part les présents et les absents, les morts et les vivants !

Si l'on se place au point de vue scientifique et à celui du développement de l'esprit, la fonction du livre apparaît avec une importance égale.

L'effort des générations anciennes aboutit de nos jours à la constitution du savoir en sciences systématisées et à l'organisation rationnelle du travail scientifique, basée sur l'ampleur des tâches assumées et les nécessités de la coopération mondiale.

Quel merveilleux spectacle que cette organisation!

La science a ses universités dont certaines comptent plus de 300 professeurs et 10,000 étudiants. Elle a ses musées, de plus en plus encyclopédiques, qui rassemblent des spécimens de toutes les productions de la nature et de l'homme et s'efforcent de reconstituer le monde à l'échelle de notre vision. Elle a ses laboratoires et ses instituts consacrés à chaque ordre de recherches et réalisant artificiellement comme autant de milieux spéciaux où les forces cosmiques ont été captées pour les asservir aux besoins des investigations. Elle possède aussi ses académies, ses sociétés savantes et ses congrès au nombre de plusieurs milliers, bourses où s'échangent les valeurs du travail intellectuel. Elle dispose enfin de son immense armée de travailleurs, hiérarchisée et soumise par discipline volontaire aux nécessités de la division et de la sériation du travail.

La science d'aujourd'hui tend à unifier ses méthodes dans tous les domaines; à rendre comparables entre eux tous les instruments dont elle se sert, à arrêter dans toute branche dont elle s'occupe des systèmes d'unités conventionnels, à créer une langue propre faite de nomenclatures et de notations, à établir sous forme de classifications une systématique à la fois générale et détaillée mettant en évidence les relations de tous les objets et de tous les phénomènes qu'elle étudie.

Telle l'organisation de la science moderne, les institutions et les instruments qu'elle a formés pour réaliser la fonction d'accroître notre connaissance de la réalité.

En ses résultats, la Science nous apparaît, en effet, comme une vaste construction en voie d'édification et dont les éléments déjà érigés sont, par endroits, séparés par des vides considérables. L'armée des travailleurs scientifiques, répartis sur les chantiers du monde entier, prépare les matériaux de l'édifice. A mesure que l'édifice monte et que les plans de détails sont fournis par les architectes, chaque travailleur a une obligation plus stricte d'harmoniser son travail particulier, avec celui de tous les autres, de reprendre la tâche exactement à partir du point où l'ont laissée ses prédécesseurs. De quelle valeur sociale serait un empirique d'une intelligence merveilleuse qui, par ces seuls moyens découvrirait de nos jours la gravitation universelle, la machine de Watt ou la dynamo de Gramme?

Or, le médium de l'organisation du travail scientifique, c'est le livre, surtout dans la forme dernière qu'il a prise, le périodique, voué à une spécialité et faisant connaître rapidement des États-Unis au Japon, à l'Australie et à la vieille Europe les résultats de toutes les recherches. Aussi, tout travail scientifique a-t-il maintenant son point de départ dans les documents qui relatent l'état initial de la question, et son point d'aboutissement dans les documents qui relatent les résultats de la recherche, et ce de quoi le savoir universel s'est enrichi. Si bien que, de nos jours, la seule conception qui corresponde à la réalité est de considérer tous les livres, tous les articles de revues, tous les rapports officiels, comme des tomes, des chapitres, des paragraphes d'un même grand livre, le Livre universel, l'encyclopédie colossale formée de tout ce qui a été publié et dont avant tout il importe de posséder l'index ou la table des matières, comme il importe aussi d'en rendre la lecture accessible.

Ainsi donc, que nous l'envisagions dans sa fonction de culture individuelle, dans sa fonction de progrès social, ou dans sa fonction à l'égard du développement scientifique, partout le Livre a acquis une importance magistrale.

A l'instar de l'outil manuel, le Livre est un prolongement de la personnalité humaine. Il est l'accumulateur et le multiplicateur des forces psychiques comme l'outil est celui des forces musculaires. Et, vraiment, si l'on a pu s'étonner qu'au cours des siècles les puissances évolutives ont eu en définitive une si faible action pour transformer les organes de l'homme et les adapter aux milieux nouveaux, n'est-ce pas qu'en réalité l'adaptation se faisait constamment par l'intermédiaire de ces organes prolongés de l'être humain, d'une part la *main-outil* devenue plus tard la *main-machine*, captant les forces matérielles et les appliquant au gré de ses désirs; d'autre part le *cerveau-livre*, multipliant les visions du monde et synthétisant les points de vue infinis.

Voici donc que par l'étude des manifestations diverses du Livre, une science nouvelle se forme sous nos yeux. A l'image des autres sciences, ses aînées, elle se constitue tripartite : la description des livres, de leurs classes, de leurs familles, de leurs variétés, telles des espèces naturelles (bibliographie) ; les lois de leur production, de leur conservation, de leur diffusion (bibliologie), les applications pratiques des connaissances du Livre (bibliotechnie).

Cette science a ses problèmes : Comment enregistrer de plus en plus complètement nos connaissances qui tendent, elles, vers une représen-

tation de plus en plus vraie et adéquate de la réalité? comment multiplier un tel enregistrement? comment de la masse des écrits qui contiennent à la fois la vérité et l'erreur, l'original et la répétition, le principal et le secondaire, comment en rendre immédiatement accessible la partie vraiment utile et neuve? Cette science, enfin, possède ses chaires et ses écoles et bientôt ses rudiments seront enseignés partout où prévaudra le souci d'une instruction intégrale.

***

LA TRANSFORMATION DES BIBLIOTHÈQUES ET LA TENDANCE AUX BIBLIOTHÈQUES UNIVERSELLES.

Pour conserver et tenir à la disposition des travailleurs, les masses formidables des documents, il a fallu organiser des établissements spéciaux. Ce sont les bibliothèques, déjà créées par les anciens, développées et multipliées au moyen âge et dont l'époque moderne a su faire des installations aux proportions grandioses. Faut-il citer la Bibliothèque Royale de Berlin avec ses 1,800,000 volumes, celle du *British Museum* qui en contient 2 millions, la *Library of Congres* qui en compte autant, et la plus grande de toutes, la Bibliothèque Nationale de Paris, 3 millions de volumes. Celles-ci, véritable usine intellectuelle, fournit, en moyenne, chaque jour 2,000 volumes à 900 lecteurs et dispose d'un service de 150 personnes.

Mais la masse croissante des collections de tels instituts ne doit pas seul retenir l'attention. Ce qu'il y a lieu de considérer, c'est le mouvement qui anime aujourd'hui le monde des bibliothèques publiques. Leurs transformations sont marquées par des stades bien significatifs.

Puisqu'il faut mettre à la disposition de tous, les résultats de la science universelle et qu'en fait rien de ce qui est imprimé n'est absolument inutile, les bibliothèques publiques, centres où se collectionnent les livres, ne sauraient rationnellement limiter leurs collections. De là aussi un mouvement général vers la fusion des bibliothèques, concentration de dépôts ou magasins de livres auxquels correspond partout, corrélativement la multiplication des salles de lecture : de là aussi des relations s'établissant entre les diverses bibliothèques d'une même ville et d'une même région. Bientôt c'est l'ensemble des bibliothèques générales ou spéciales, élémentaires ou développées de tout

un pays, que l'on considère comme organes d'un même service public : le service chargé de pourvoir à l'alimentation intellectuelle de la masse, et cela au plus vite et au mieux.

La conservation des livres n'est plus envisagée comme une fin en soi. On se rend compte que c'est le lecteur qui crée l'utilité du livre. Le vrai rôle d'une bibliothèque apparait alors de faire circuler les livres et non pas seulement de les conserver. Et cette circulation se fait dans deux directions, celle des études scientifiques et littéraires, d'une part, celle de la vulgarisation, d'autre part. Le mouvement démocratique renverse les anciennes conceptions et partout éclate un mouvement irrésistible en faveur des bibliothèques populaires.

A un stade supérieur de l'évolution, le rôle et la fonction de la Bibliothèque nationale de chaque pays, se définissent plus complètement encore. La Bibliothèque nationale devient comme le cœur ou le cerveau du vaste organisme dans lequel les livres circulent et s'échangent, désormais propriété indivise de la collectivité nationale et mis à la disposition des plus aptes à s'en servir.

C'est dans cette institution que se font, en une fois et pour tous, les divers travaux qu'exigent les imprimés : la catalographie opérée par la section du catalogue, les acquisitions faites pour toutes les bibliothèques à la fois, les expéditions opérées par la section des échanges nationaux et internationaux, etc., etc.

Ainsi outillées et appuyées les unes sur les autres, les Bibliothèques sont devenues établissements de premier ordre pour l'investigation scientifique, la culture du peuple et l'instruction des adultes.

Elles s'affirment nettement comme le complément de l'Ecole et de l'Université. Bien plus, demain elles seront des université elles-mêmes, ***Universitates litterarum***, les modernes universités écrites empiétant chaque jour sur les domaines réservés jusqu'ici aux anciennes universités parlées, nées aux époques où le Livre était cher et où la science était encore suffisamment restreinte pour pouvoir être contenue avant tout dans les cerveaux de ses professeurs (1).

(1) Dans le discours qu'il prononçait, lors de son installation comme directeur général de la Bibliothèque royale de Berlin, le professeur Harnak disait :

« Les bibliothèques comprennent en même temps tout le produit du travail intellectuel et les moyens d'accroître ces produits. Nous, Allemands, nous devons,comme tâche propre, nous assimiler le travail du monde entier et lui rendre au double ce que nous en avons reçû. C'est là notre vocation nationale. Mais la condition pour réaliser semblable mission, c'est que l'on puisse trouver sans peine chez nous tout ce qui a été pensé et écrit dans les autres pays. » ***Zentralblatt für Bibliothekswesen***, nov. 1905, p. 543.

Et tandis que dans chaque pays considéré isolément nous pouvons constater une telle évolution, plus ou moins avancée dans son développement, voici que nous entrevoyons, un degré plus élevé encore de l'organisation. En effet, les frontières administratives des Etats tombent devant le fait de l'universalité de l'Idée et du Savoir. Les relations intellectuelles, à base de document, se font internationales par des conventions solennelles. Les livres et les périodiques s'échangent et se prêtent de capitales à capitales. Le besoin se fait sentir de bibliothèques intégrales, qui réuniraient tous les écrits parus sur une même science ou branche d'activité, voire d'une bibliothèque internationale universelle, qui serait constituée par l'entr'aide de tous, sous forme de vaste centrale, en attendant le jour où chaque bibliothèque nationale, accrue de toute la production étrangère, deviendrait internationale aussi quant à son contenu. La ***Bibliothèque universelle*** apparaîtrait comme devant être l'***Archivium*** de l'Humanité, dont le ***Répertoire bibliographique universel*** serait le catalogue véritable, après être apparu longtemps comme le catalogue d'une Bibliothèque universelle purement idéale.

LA FONCTION DES OFFICES ET L'IDÉE MODERNE DE L'ENCYCLOPÉDIE

Les bibliothèques ne sont pas les seules institutions consacrées au Livre. Voici qu'est né, contemporain de notre époque et dans l'enfance encore de son développement, un organisme d'une espèce nouvelle : l'office scientifique et technique.

De par ses origines la Bibliothèque est un « conservatoire ». Elle garde les documents qu'on lui confie, elle acquiert ceux qui lui manquent, mais il n'a guère été dans sa mission de veiller à la diffusion opportune de leur contenu, ni de chercher, par un travail surajouté à celui des auteurs eux-mêmes, à le rendre plus assimilable et plus accessible.

L'office, au contraire, c'est la forme organique donnée au bureau de renseignements. Ici la donnée « *informations* » emporte sur celle « *documents* ». Répondre aux questions qui seront posées, fournir les renseignements sollicités, venir en aide ainsi aux personnes qui ne pourraient ni s'adresser aux spécialistes, ni se guider dans les documents, ni consacrer à ces recherches le temps nécessaire, tels sont les buts qui ont fait créer l'office.

Cependant une fois fondées, les institutions ont dû s'organiser pour fournir les renseignements sollicités. Elles se sont tout d'abord doublées d'une bibliothèque. Puis elles ont constitué des répertoires de dossiers, car il s'agissait de fournir des réponses tout à fait à jour ou tout à fait particulières, ce que ne peuvent donner les livres, qui sont souvent anciens quand ils paraissent et sont publiés pour la généralité des lecteurs.

Ces dossiers, formés sans méthode au début, ont graduellement consisté en de véritables compilations systématiques. Et peu à peu la création des offices s'est étendue, du domaine économique et social (office du commerce, office colonial, office rural, office du travail, etc.) au domaine scientifique et technique. Ce sont les grandes administrations publiques et les institutions privées qui les ont organisés. A mesure que leur nombre s'est accru, que les méthodes de conservation et de récupération des renseignements se sont perfectionnées, la conception même de ces offices s'est élargie et s'est précisée. L'idée de la « consultation » s'est substituée graduellement à celle de la lecture. Le Répertoire a remplacé la Bibliothèque, et le dossier, unique pour chaque question, formé d'éléments analytiques sur feuillets séparés ou fiches, est apparu, contenant par extrait tout ce

qui a été écrit sur la matière et tenu rigoureusement à jour, s'est affirmé la forme la plus pratique pour conserver et transmettre des renseignements documentés. Le répertoire des dossiers a été formé comme la collection, en un ensemble systématique, de tous les dossiers ainsi constitués.

La réalisation d'une telle conception a eu deux conséquences. La première de faire entrevoir la transformation du livre scientifique et technique lui-même. On devra tenir compte, à l'avenir, de ce mode d'utilisation de son contenu. Il devra être publié soit sur fiches, soit sur pages-fiches, détachables, dont chacune constitue un élément autonome, directement incorporable dans les ensembles.

La seconde conséquence, c'est de rendre possible la súppression d'un grand nombre de publications dont les frais d'impression, à raison de leur étendue, ne sont guère justifiés par l'usage qu'on en ferait. A de telles publications, — les éléments des grandes enquêtes statistiques par exemple, les inventaires et catalogues généraux, les recueils des procès-verbaux administratifs, certains annuaires très utiles mais peu consultés, etc., — à de telles publications, il est plus pratique de substituer des manuscrits ordonnés en dossiers et en répertoires, facilement consultables et dont la consultation est rendue publique.

En se multipliant et en se développant, les offices ne sont pas sans réagir sur l'organisation des bibliothèques elles-mêmes. Aussi, de nos jours, la question se pose-t-elle de savoir s'il n'y a pas lieu d'intégrer dans une conception élargie la Bibliothèque et l'Office. On en ferait les deux départements d'une institution nouvelle — peu importe le nom à lui donner — institution qui comprendrait les ouvrages publiés eux-mêmes (collections de livres des Bibliothèques actuelles en leur individualité d'origine) et les Répertoires de documentation formés à l'aide de ces ouvrages et d'autres éléments encore qui auraient été analysés et coordonnés en dossiers systématiquement classés.

On a pu résumer une telle conception en disant : « Le livre de l'avenir, c'est l'Office. » Certes, l'office est bien la forme que doit prendre l'Encyclopédie pour être, à la taille de notre XXe siècle, héritier de tous les siècles savants qui l'ont précédé, — l'Encyclopédie, nécessité traditionnelle dans l'humanité depuis Moïse, depuis Aristote, depuis les Sommes du moyen âge, depuis l'œuvre de Diderot et d'Alembert, mais qui de nos jours n'est plus guère représentée que par des œuvres de vulgarisation, au lieu d'être la synthèse de toute la

production intellectuelle — toujours complétée, élargie, améliorée par les générations humaines.

***

L'INTERNATIONALISME ET LE LIVRE

L'avenir réservé aux offices de documentation est d'autant plus grand que nous assistons à notre époque à l'organisation de tous les grands intérêts scientifiques, économiques et sociaux, sur la base internationale, et que toutes les associations internationales, créées à cette fin, aboutissent forcément à la fondation de bureaux permanents dont les fonctions se dédoublent en une fonction administrative et une fonction documentaire.

L'internationalisme est un des faits qui marqueront le plus de leur empreinte caractéristique la période de l'Histoire de l'Humanité dans laquelle nous sommes entrés.

L'internationalisme de notre époque n'est pas seulement un système d'idées; il repose sur un ensemble de réalités. Ce sont : l'expansion de l'homme à travers toute la terre; le réseau de communication qu'il a établi pour le transport des personnes et des marchandises; l'économie devenue mondiale dans toutes les branches du travail, l'industrie, le commerce, la finance; les sciences, les lettres et les arts, constituant graduellement de toutes les pensées nationales et ethniques, une pensée mondiale, grâce aux publications, aux congrès, aux expositions, aux représentations; enfin, la formation d'unités politiques de plus en plus considérables, substituant un gouvernement unifié à une infinité de souverainetés secondaires.

Les associations internationales constituent l'expression la plus caractéristique de cette solidarité des peuples.

On en peut relever plus de cent, formées tantôt par les États seuls, tantôt par les États associés à des groupements privés, tantôt par des groupements privés ou encore par des groupements et des particuliers à l'exclusion d'organismes officiels. Fédérations chacune d'organismes associés, voici qu'un certain nombre d'entre elles se sont groupées l'an dernier à Bruxelles, en un Office central, Fédération de Fédérations qui poursuit la coordination de leurs efforts et l'organisation de services en commun (1).

Ces associations ont pour objet tous les domaines de l'activité et de la pensée : les Sciences naturelles, les Sciences sociales, la Colonisation, le Droit, l'Art, le Travail, le Transport, l'Industrie et le Com-

(1) Voir Office Central des Institutions internationales, *Bulletin*, n° 1.

merce, etc. Elles ont ceci de commun qu'elles se proposent toutes d'organiser par delà les frontières soit des recherches, soit une action commune, et que leur internationalisme consiste dans leur objet, ou dans les méthodes qu'elles mettent en œuvre, ou dans les conditions d'exécution des travaux qu'elles entreprennent.

Par la connaissance mutuelle de leurs efforts et par une coopération plus étroite, ces associations rendent les hommes de plus en plus conscients de l'interprétation de leurs idées et de l'internationalisation croissante de leurs intérêts. Ainsi, elles donnent une orientation nouvelle à la vie des peuples. Elles montrent que, par delà les frontières et malgré les préjugés, les besoins collectifs des hommes sont plus forts que leurs compétitions mêmes et qu'à la concurrence des peuples se substitue graduellement leur collabora ion.

Or, pour arriver pratiquement à ses fins générales et ses fins propres, toute association internationale doit faire une place prépondérante au document.

Unifier, uniformiser, est en réalité un des principaux objectifs de telles associations; or, cela suppose des usages communs, et présuppose des idées communes. L'action d'information et de diffusion des idées et des faits ne pouvant se réaliser à distance que par l'écrit, on est naturellement amené à considérer le document comme l'instrument même de l'internationalisme. Ainsi, l'organisation de tout ce qui concerne le document apparaît comme une des fonctions les plus essentielles des associations internationales qui ont été créées.

« Les livres sont cosmopolites. Ils brisent les cadres des nations, mais ils reconstituent les familles naturelles. »

*
* *

L'ORGANISATION DE LA DOCUMENTATION

Ces biens longues considérations, nous ne regretterons pas de les avoir développées devant vous. Leur exposé était nécessaire pour localiser dans leur ensemble naturel les sujets dont doit s'occuper cette Conférence. Prises une à une et séparément, ces idées peuvent paraître des truismes ou des vérités secondaires. C'est leur groupement qui fait leur importance et la nouveauté des vues qu'elles autorisent.

Résumons-les, pour mieux conclure ensuite au sujet des tâches qui doivent nous solliciter.

Exposant les faits, les conceptions et les desiderata de l'époque actuelle, nous avons dit et démontré successivement :

Que le *Livre* doit être tenu comme l'instrument enregistreur de la

pensée qui transcrit toutes les idées particulières d'une manière incessante et toujours plus adéquate et constitue, par conséquent l'outil par excellence du travail scientifique et de l'unification sociale ;

Que la *Bibliothèque* croît et se transforme jusqu'à devenir une véritable université, l'*Universitas litterarum*, la moderne université écrite qui fonctionne parallèlement à l'ancienne université parlée ;

Que l'*Office* apparaît comme devant être la véritable forme du Livre encyclopédique de l'avenir.

Que l'*Internationalisme*, entre autres modes principaux, se réalise par la Documentation.

Si nous tenons pour vraies ces quatre propositions particulières, nous avons à nous demander s'il n'est pas possible de les réunir en une proposition générale dont la formule soit comme le résumé même de toutes les conceptions et de tous les faits que nous venons d'exposer.

L'Institut International de Bibliographie s'est spécialement attaché à l'étude d'une telle formule et aux applications qui en découlent. Il propose de l'exprimer en ces termes : « Il y a lieu de réaliser l'Organisation de la Documentation. »

Ces deux mots expriment clairement l'idée synthétique.

Le mot *Documentation* dit la fonction même à laquelle doivent satisfaire les écrits scientifiques et techniques. Peu importe les transformations que subit le Livre, les modifications qui peuvent survenir dans l'agencement interne des organismes chargés de sa conservation et de sa distribution. Ce qui domine, ce qui demeure permanent, c'est la nécessité de l'information rapide, complète, à jour, appuyée de documents formant preuve, c'est-à-dire, c'est le besoin de la Documentation.

Le mot *Organisation* implique l'idée qu'il s'agit moins d'ajouter de nouvelles publications et de créer de nouvelles institutions, que de donner aux parties existantes du vaste corps du Livre la disposition la plus adéquate aux fonctions auxquelles elles sont destinées ; c'est-à-dire de faire de la coordination et de provoquer de la coopération.

* * *

PROGRAMME GÉNÉRAL D'ORGANISATION

Comment est-il possible d'organiser le livre au point de vue de la Documentation ? Comment inventorier les écrits de manière à connaître tout ce qui a été publié ? Comment rassembler systématiquement toutes les publications scientifiques dans nos bibliothèques et

faire un corps de la poussière des livres? Comment coordonner méthodiquement leur contenu dans de vastes répertoires documentaires qui constituent comme un *Livre* substitué aux Livres, l'encyclopédie alimentée au jour le jour par les publications nouvelles établies désormais selon des plans uniformes et de telle sorte que les éléments en soient directement comparables et directement incorporables dans le *Corpus* même de nos connaissances? Comment rendre les richesses intellectuelles de ces bibliothèques et de ces répertoires facilement accessibles aux travailleurs scientifiques du monde entier, et réduire de plus en plus pour eux le temps de recherches et de l'assimilation?

Ce sont là les questions fondamentales sur lesquelles l'Institut désire provoquer un échange de vue général en cette Conférence.

La première en ordre est celle du ***Répertoire Bibliographique Universel***, tout travail d'organisation en effet doit commencer par un inventaire des publications existantes qui soit en quelque sorte leur table des matières.

Est-il possible de conclure une entente entre les divers groupes publicateurs de bibliographies particulières lesquelles sont limitées aux ouvrages d'une science spéciale ou publiés à une époque ou dans un pays déterminé? Est-il possible que les bibliographies existantes, tout en poursuivant leurs fins propres et en conservant leur complète autonomie, puissent en même temps être considérées comme partie intégrante de la Bibliographie Universelle et que celle-ci, dès lors, apparaisse comme la somme ou le total des Bibliographies particulières?

Nous le pensons et nous estimons qu'il suffirait de bonne volonté à cet égard pour conclure facilement des accords généraux.

Sans abandonner rien des préférences personnelles de chacun, quant aux méthodes, on pourrait admettre un minimum de règles catalographiques. On pourrait aussi faire usage, fût-ce à titre complémentaire et auxiliaire, de la classification bibliographique, proposée par l'Institut International de Bibliographie, laquelle a l'avantage d'être la plus encyclopédique, la plus complète et la plus internationale, et dont les indices ou numéros classificateurs seraient, s'il y avait lieu, employés concurremment avec les sigles ou symboles de toute autre classification. On pourrait enfin se rallier à un format type de fiches, le format désormais international de 125 × 75 millimètres, qui permet les plus larges justifications dans l'impression des catalogues destinés à être découpés et collés sur fiche, à défaut d'impression directe sur fiches.

Règles catalographiques, classification, format uniforme de fiches, à cela se réduit l'entente sur la méthode, et de cela dérive la possibilité

de constituer, dans tous les centres d'études, des répertoires bibliographiques, susceptibles de fusionner, dans l'unité de leurs cadres, les notices bibliographiques de provenance les plus diverses.

Une fois l'entente conclue sur la méthode, resterait à convenir de la répartition du travail.

Le lieu de publication des ouvrages, l'époque de cette publication, les matières dont ils traitent, offrent les bases possibles d'une répartition.

En principe, chaque pays devrait faire l'inventaire de ce qui paraît chez lui et assumer, vis-à-vis de tous les autres, de leur procurer cette bibliographie. Ce principe reçoit d'ores et déjà sa consécration dans la publication des Bibliographies nationales, lesquelles sont éditées à l'intervention des Etats, des Bibliothèques nationales ou des Associations nationales d'éditeurs. C'est aussi le principe des bureaux régionaux créé par l'« International Catalogue ». Mais le principe de la spécialité en bibliographie exige, d'autre part, que, le premier travail d'inventaire fait, interviennent des organismes spéciaux internationaux, qui, eux, assument de constituer toute la bibliographie des sciences particulières, d'en coordonner le classement et de veiller à leur publication, soit par eux-mêmes, soit à l'intermédiaire des bureaux régionaux. Enfin, le travail devrait porter sur la bibliographie des travaux courants, avant de s'étendre à la bibliographie rétrospective.

Pour conclure de tels accords, deux voies sont ouvertes : l'entente officielle et l'entente libre. Loin de s'exclure, elles semblent se compléter. En effet, un grand nombre d'organismes qu'il serait désirable de voir coopérer, sont des institutions d'État dans la plupart des pays. Une *Union internationale* entre les États est donc tout indiquée, analogue à celles qui fonctionnent à satisfaction depuis longtemps, pour d'autres objets d'intérêt général, par exemple la traduction des tarifs douaniers, les transports par chemin de fer ou la protection du droit d'auteur.

Cette Union devrait s'étendre à tout ce qui concerne l'organisation internationale de la Documentation, dont la Bibliographie ne constitue qu'une partie. Déjà les États ont conclu entre eux des conventions qui organisent les échanges internationaux des publications officielles et des publications des associations artistiques, littéraires et scientifiques. Ces échanges se sont considérablement développés et constituent aujourd'hui une des formes les plus intéressantes de la coopération internationale dans le domaine du Livre. Les conventions de 1886 qui les règlent ne sont plus à la hauteur des nécessités actuelles et leur revision s'impose. Il paraît bien qu'elle pourrait se

faire à l'occasion de la formation d'une *Union internationale pour la Documentation*, et que les échanges internationaux, mis en corrélation avec l'organisation nouvelle, pourraient à l'avenir constituer une partie de l'Union. Peut-être conviendrait-il aussi d'y inclure des stipulations en ce qui concerne les prêts d'ouvrages entre grandes bibliothèques de pays étrangers. C'est là aussi un des modes les plus précieux d'entr'aide internationale au point de vue de la documentation et la matière jusqu'ici n'a guère fait l'objet de dispositions généralisées ni coordonnées.

Concurremment à l'action officielle qui s'exercerait à l'intermédiaire de l'Union, l'action libre continuerait, elle, à se développer par des ententes et des coopérations volontaires entre tous les groupes et Instituts qui ont intérêt à la bonne organisation de la coopération : les institutions internationales, les grandes bibliothèques, les associations d'éditeurs, les organes bibliographiques, les sociétés savantes et les auteurs. L'entente aurait principalement pour objet les initiatives dans les domaines qui sont moins avancés que la question bibliographique et qui, pour cette raison, ne pourraient entrer dans les attributions de l'Union qu'ultérieurement, graduellement et après expériences faites. C'est ainsi que, par voie de libre entente, on s'efforcerait de poursuivre l'unification ou la concordance des méthodes dans toutes les branches de la documentation, qu'on chercherait l'unification du classement en matière de brevets d'invention et en matière administrative, qu'on provoquerait le développement de la documentation photographique et de la documentation encyclopédique, et tous efforts seraient faits pour seconder les travaux des offices et instituts spéciaux créés à ce double effet. On chercherait aussi à provoquer un mouvement de réforme dans les modes de publication des travaux scientifiques et techniques, de manière à en rendre le contenu plus aisément accessible aux travailleurs.

La libre entente aurait à réaliser dans les divers pays et dans les diverses sciences le vaste réseau souhaité pour les échanges intellectuels.

Organisée sur les bases qui viennent d'être dites, la Documentation universelle réaliserait véritablement en ses collections et ses différents répertoires une *Mémoire mondiale*. Celle-ci enregistrerait les faits, en rappellerait automatiquement et à tout instant le ressouvenir : vaste mécanisme intellectuel destiné à capter et à condenser les connaissances éparses et diffuses, et à les distribuer ensuite partout où besoin en est.

Au point de vue *scientifique*, l'organisation décrite constituerait

une application des idées de coopération, de division et de coordination des efforts. En développant les habitudes de la collaboration, elle introduirait graduellement plus d'unité, plus d'entente, plus de solidarité dans les travaux scientifiques futurs.

Au point de vue *international*, elle constituerait une œuvre d'importance capitale assurant l'extension et la continuité des relations intellectuelles.

***

CONCLUSIONS

Ce programme est vaste. Est-il fait pour effrayer? Au lieu de répondre, demandons-nous plutôt si ce programme est autre chose que la projection dans l'avenir des faits qui caractérisent toute l'évolution du Livre et des organismes créés pour sa production et son usage. Regardons aussi derrière nous ce qui en a déjà été réalisé : les collections immenses rassemblées, les associations déjà fédérées, les méthodes d'un extrême détail complètement élaborées, les ententes diverses internationalement conclues.

Certes, l'heure est venue de mobiliser les enthousiastes et d'opposer leurs rangs compacts aux sceptiques. Ceux-ci sont de la race des incrédules qui doutent chaque fois qu'un progrès à accomplir les sollicite, qui doutèrent autrefois de la possibilité de réaliser à travers le monde le merveilleux réseau de voies ferrées qui a organisé les échanges matériels; qui doutèrent plus tard de la possibilité d'organiser la justice régulière entre nations ainsi que l'initièrent les mémorables conférences de La Haye.

L'utopie d'hier est l'idéal d'aujourd'hui et la réalité de demain. N'est-ce pas en croyant à des fleurs que souvent on les fait naître?

« Pour que la vie soit grande et pleine, il faut y mettre le passé et l'avenir. Nos œuvres intellectuelles, nous devons les accomplir en l'honneur des morts et dans la pensée de ceux qui naîtront. »

Création d'un Répertoire bibliographique universel, note préliminaire, par H. La Fontaine et Paul Otlet, 1895. (Publication no 1.)

La statistique internationale des imprimés, par Paul Otlet. (*Bulletin*, 1896 et 1900, p. 109.)

Rapport sur les progrès de l'organisation bibliographique internationale depuis la première Conférence bibliographique de 1895, par H. La Fontaine, (*Bulletin*, II, p. 245.)

Comment classer les pièces et documents des sociétés industrielles, par Paul Otlet. (*Bulletin*, 1901, p. 8.)

Sur la création d'un Répertoire des articles de la Presse quotidienne. (*Bulletin*, 1904, p. 306.)

Les Sciences bibliographiques et la documentation, par Paul Otlet. (*Bulletin*, 1903, p. 125-147.)

L'état actuel de l'organisation bibliographique internationale, par Paul Otlet. (Publication nº 75, *Bulletin*, 1905, p. 183.)

L'organisation rationnelle de l'Information et de la Documentation en matière économique, par Paul Otlet, 1905. (Publication nº 69, *Bulletin*, 1905, p. 5-48.)

La Documentation et l'Iconographie, 1906. (Publication nº 78.)

Des meilleures conditions matérielles que devrait réaliser une revue-type. (*Bulletin* 1906, p. 81.)

Sur une formule nouvelle du Livre. Le Livre microphotographique, par Robert Goldschmidt et Paul Otlet.

[Une solution du problème de l'Encyclopédie sur fiches], 1906. (Publication nº 81, *Bulletin*.)

Notice sur un nouveau type de revue documentaire publié par la Société belge de Sociologie en conformité avec les desiderata de la documentation universelle (1907). (Publication nº 83.)

La documentation en matière de Brevet d'invention (*Bulletin*, 1902, p. 170 et 1907, p. 212.)

L'organisation du Travail scientifique au XXᵉ siècle. Discours prononcé à l'inauguration de la Bibliothèque collective des Sociétés savantes le 16 décembre 1907, par le baron Descamps, Paul Otlet et Fernand Jacobs. (Publication nº 90.) *Bulletin*, 1907, p. 281.

Enquêtes sur les associations internationales, contenant la monographie de 18 associations (1907).

Notice sommaire sur les Institutions internationales ayant leur siège en Belgique. (Contenant le rapport préliminaire à la constitution de l'Office central des institutions internationales, 1907). (Publication nº 87.)

Manuel du Répertoire Bibliographique Universel. Organisation, état des travaux, règle, classification, 1895. (Publication nº 63).

L'Institut International de Bibliographie. Notice catalogue, 1908. (Publication nº 95.)

Office central des institutions internationales. Bulletin nº 1, mars 1908. (Contenant le rapport sur les travaux de l'année 1907 et notice sur l'organisation des associations internationales et la base d'une coopération à établir entre elles.)

La loi d'ampliation et l'internationalisme, par Paul Otlet. 1908.

Annuaire de la vie internationale, 1898. (Contenant des monographies sommaires sur les institutions et œuvres internationales, par A. Fried, H. La Fontaine et P. Otlet.)

The Anglo-American Agreement on Cataloging Rules and its Bearing on International Cooperation in Cataloging of Books.

REPORT OF M. C. J. M. HANSON

President of the Catalog Rules Committee of the American Library Association.

A brief historical résumé of the negotiations which in 1907 lead to a close agreement on cataloging rules between the library associations of America and the United Kingdom would be incomplete without a reference to the efforts for a general agreement within each association, which naturally preceded any attempt to bring about an international understanding.

In presenting a brief sketch of the movement from the American point of view, it will be necessary, therefore, to give a rapid survey of the efforts toward cooperation in cataloging within the American Library Association, prior to 1904.

Already in 1877, a year after its organization, the Association had appointed a Committee (*) to formulate a common code of rules for cataloging of books. The results of the labors of this Committee appeared in 1883 (**) in the form of a brief code embodying sixty-eight decisions. While the rules thus formulated, no doubt, exercised a certain influence toward a coordination of cataloging practice, they were not sufficiently full or explicit to meet the requirements of most libraries, and in the course of years the divergence of practice even in libraries organized subsequent to 1883,

---

(*) Cf. Introduction to Catalog Rules compiled by Committee of the American Library Association and the Library Association (of the United Kingdom) Boston, 1908.

(**) *Library Journal*, 8 : 251-254, reprinted in Cutter's Rules for a dictionary catalog, 3d ed., 1891.

became sufficiently marked to embarrass all efforts towards the establishment of any central cataloging agency.

Of these efforts, perhaps the most notable was the issue of printed catalog cards for a number of current books in English undertaken by the Publishing Section of the American Library Association in 1896 (*). The range of literature covered was too limited, however, to secure very extensive patronage, the Association being prevented by lack of funds from organizing the work on a scale which would render it more effective. The libraries on their side objected to an arrangement by which they were obliged to subscribe for all cards issued instead of a selection representing the books of which they were the actual or prospective possessors. The time was accordingly ripe for a movement toward cooperation on a larger and hence more effective scale when the Association at its regular meeting of 1900, at Montreal, Canada, devoted one of its sessions to the consideration of this question alone.

The reports of Mr. W. C. Lane, Librarian of Harvard University, on means and methods for supplying libraries with printed cards, of Mr. C. W. Andrews, Librarian of the John Crerar Library, on the cost of same, of Miss A. B. Kroeger, director of the Drexel Institute Library School, on disputed points in the A. L. A. Rules of 1883, and of Miss Nina E. Browne, the Secretary of the Publishing Section, on the use of printed cards, tended to lay the various problems squarely before the Association. As a direct result of the negociations which followed came the agreement of December, 1900, between the American Library Association and the Library of Congress, whereby the latter institution undertook to make the catalog cards printed for its own books available also for the use of other libraries. It was only recently that the Library of Congress had been placed in a position where it might assert itself as the national library. Because of the prominent part which it came to take in the harmonization of rules and centralization of cataloging, it will be necessary, here and later, to refer to its cataloging systems, the old as well as the new.

After removal in 1897 from the old quarters in the Capitol at Washington, to the magnificent building in which it is at present housed, the Library of Congress had found itself in a situation which clearly demanded a thoroughgoing reconstruction of its

(*) The Library Bureau had issued printed cards as early as 1893. In 1896, it ransferred this branch of its activities to the Publishing Section.

entire cataloging system. In the first place, the cards then in use, $17\frac{1}{2} \times 11\frac{1}{2}$ cm., were too large to be considered in connection with the various catalogs projected for a rapidly growing library soon to contain a million and a half volumes. In the second place, the rules followed were in many particulars not in accord with those of Cutter, the American Library Association, or the codes taught in the leading library schools of the United States.

As for the size of card to be adopted in the new catalog, there could be only one choice. The so called standard size, $12\frac{1}{2} \times 7\frac{1}{2}$ cm. had been selected by the American Library Association and the great majority of American libraries. Even abroad it was gaining recognition as the one most suitable for bibliographic or cataloging records on cards. It was, accordingly, selected without hesitation as the size on which the titles for books deposited for copyright should be printed, beginning with July 1, 1898.

The question of rules offered greater difficulties. After careful consideration, it was decided that it would be most expedient to modify the unpublished code which had governed in the compilation of the author catalog of the Library of Congress in the direction of a substantial agreement with Cutter's Rules, the American Library Association Rules and the Library School Rules. Throughout all these considerations, the one object which was ever kept in mind was the formulation of rules and forms that should facilitate possible future cooperation between the Library of Congress and other American libraries.

When the proposition for actual cooperation came in December, 1900, there were, accordingly, fewer concessions to be made than might have been expected.

As a result of consultations between the Catalog Rules Committee then appointed, the Publishing Board, the Library of Congress and a number of librarians, a draft embodying these concessions was prepared and printed in 1902 by the Library of Congress. It numbered eighty-one rules and was based to some extent on the American Library Association code of 1883. At the same time, it included many changes from that code and incorporated extensive additions(*) of new material. Perhaps its most important feature was a general agreement with the 4th edition of Cutter's Rules for a dictionary catalog, made possible through the work of

(*) A. L. A. Rules of 1883 covered four pages. *The Advance*, ed. of 1902, 15 pages, exclusive of introduction and index.

Mr. C. A. Cutter as a member of the Committee, and the above mentioned concessions between the Association and the Library of Congress, whereby the rules of the latter institution were brought into practical harmony with the new code.

While this advance edition was being issued in America, the Library Association of the United Kingdom had also appointed a committee to revise its cataloging rules. At the request of this committee, a number of copies of the American Library Association draft code of 1902 were placed at their disposal by Mr. Putnam, the Librarian of Congress. This and a suggestion emanating from Mr. Dewey, that the two committees unite in the production of an Anglo-American code (*), lead to the formal invitation presented by the official representative of the Library Association, at the St. Louis conference of 1904, Mr. L. S. Jast, that the two associations, the British and the American, cooperate in the production of a common code of cataloging rules. The invitation was accepted and during 1905 and 1906 considerable correspondence passed between the two committees, whereby the points of disagreement were reduced to a few distinct variations, noted in the new rules (**).

Further references to subsequent developments in the negotiations between the committees can be found in the reports of Mr. J. Minto, Hon. Secretary Catalog Rules Revision Committee of the Library Association, and of the undersigned, presented at Glasgow, Sept. 19th, 1907. (Library Association Record, vol. 9, pp. 667-671.)

This in brief, is the history of the movements which lead to the agreement of 1907. The possibility of its further extension to include also other countries and the benefits which might result therefrom to the libraries of different nations will next require consideration.

1. **International agreement.** — In considering the possibilities of an extension of the present understanding between British and American librarians, to include also other nations, it will be well to note that an « entente » between two nations which have a common

---

(*) Cf. Report of Mr. J. Minto, Library Association Record, v. 9, p. 668.

(**) Cf. Catalog rules compiled by Committees of the American Library Association and the Library Association (of the United Kingdom) Boston, 1908, rules 16, 32, 33, 40, 41, 116, 118, 121.

language and in a sense a common literature, is, both from a philological and bibliographical standpoint, a different proposition from a corresponding « rapprochement » between nations whose languages differ and between whom there is less exchance of literary output. It should be noted also that in the United Kingdom as well as in the United States, all systems of rules which need be considered in the present connection, are based more or less on the famous ninety-one rules of Anthony Panizzi and his associates of the British Museum Library. While recognizing the fact that conditions were particularly favorable to an Anglo-American understanding, an examination of the systems of cataloging in force in the main countries of continental Europe reveals comparatively few diversities from the Anglo-American code serious enough to offer insurmountable obstacles to a prospective agreement. In my report before the Glasgow conference on Sept. 19th, 1907 (*), the fact was emphasized that the Prussian « Instruktionen » of 1899 had been constantly consulted with a view to a possible future agreement between the new Anglo-American code and the rules which govern in the compilation of the great « Gesammtkatalog » of Prussian government and university libraries. To this I might have added, that similarly, Fumagalli's rules of 1887 and the Spanish « Instrucciones » of 1902 had been examined at every step in order to avoid, as far as possible, disagreements with these representative codes. For while the « Instruktionen » may well be accepted as fairly representative of the cataloging practice which obtains in the Germanic countries of continental Europe, Fumagalli's rules and the Spanish « Instrucciones » of 1902 may, presumably, be considered as occupying a similar position with reference to the chief libraries of southern Europe.

While we are unable to point to any absolute agreement even among the librarians of Great Britain and America (no *absolute* agreement is possible where each country is obliged to respect to some extent its own peculiar practice and cataloging traditions) the rules of 1908, nevertheless, represent a considerable step in the right direction. If, in the preparation of new codes, or in the revision of existing ones, the editors would constantly strive towards a general agreement, instead of ignoring the work which has been done in other countries, or by other librarians or bibliographers of their own country, there would soon be witnessed a sufficient coor-

(*) Library Association Record, v. 9, p. 671.

dination of rules to expedite materially the cooperative efforts in cataloging which are becoming more and more pressing.

It is not expected that any radical changes will be made by the German and Scandinavian librarians in their methods of cataloging anonymous books, nor can British and American librarians be expected to make liberal concessions in their ways of dealing with bodies (societies, institutions, government departments, etc.) as authors of their publications. On the other hand, the methods of entry for purely personal authors — naturally the most important section of all — shows already sufficient uniformity to warrant a hope that material advance may be possible also along other lines; and in this connection I would refer not only to rules of entry, but to material equipment of catalogs as well. The latter, particularly agreement on a standard size of cards, is one of the most important among the conditions essential to the practical success of any plan for international cooperation in cataloging.

A discussion of the details of equipment does not fall within the scope of the present paper. In Milkau's Centralkataloge und Titeldrucke (*Centralblatt für Bibliothekswesen*, Beiblatt XX, 1898) we have an admirable presentation of this side of the question.

Neither is it my purpose to take up the details of the rules or of any system of rules. I shall merely add, before proceeding to a consideration of the advantages of international agreement, that, when the importance of general harmony in rules of entry and material equipment has once become firmly impressed on the minds of those with whom rests the power of decision in matters which pertain to changes in old or the initiation of new systems of cataloging, then, perchance, we may look for material advances and practical results also in this field of international cooperation.

2. **The advantages of international agreement on cataloging rules.** — In attempting to present here some concrete cases to illustrate the advantages which have resulted from actual cooperation based on a general agreement on rules, it may be pardoned if these are drawn to some extent from the personal experiences and observations of the writer.

It has been previously stated that the card catalog plays an important role in American library administration. Already most libraries have agreed on a common size of card, the $12\frac{1}{2} \times 7\frac{1}{2}$ cm. A few libraries use a smaller size, $12\frac{1}{2} \times 5$ cm. It has been agreed, however, that in printing on the former card (the standard size) sufficient blank space is to be left at the top and the bottom

to permit the cards to be trimmed down to the smaller size without loss of essential matter from the entry. By a close agreement on rules, the cards now printed at the Library of Congress, the libraries of the U. S. Department of Agriculture, the Geological Survey, War Department, Bureau of Education, and the Washington Public Library, may be inserted in the catalogs of the various libraries which follow the new rules, with the least possible expenditure of time and labor. The same naturally holds true of the cards printed by the Publishing Board of the American Library Association, the John Crerar Library at Chicago, the Harvard College Library at Cambridge (°). The changes that need to be made in order to fit these cards into the catalogs of any ordinary library are, therefore, few. If the cards have once been obtained, the necessary revision and writing of headings is a small item as compared with cataloging the same work de novo, involving as it does also the writing of additional copies of the card for subjects and other added entries. It may be stated in this connection that the printed entries referred to are naturally far superior in legibility and compactness (°°) to a manuscript or typewritten entry. The latter fades when exposed to the light, and both manuscript and typewritten entries lack the evenness of printing. As compared to a printed slip pasted or mounted on a card, it is superior in that the paster is dispensed with, it occupies only about one half the space of the mounted slip, which, moreover, has a strong tendency to warp and is, therefore, less easily consulted than the regular printed card. In view of these considerations the illustrations which I shall here attempt to outline will be based on the use of a card catalog rather than a printed catalog in book form and will presuppose that the cards in use are chiefly or exclusively printed.

The first illustration is one which must apply to thousands of analogous cases that may occur in all libraries and all countries.

Some years ago, an American university library purchased a

(°) The latter while using the smaller size card has printed some issues on standard size for the use of the Library of Congress and Princeton University Library. It may also be noted that the Boston Public Library which prints on a card 14 1/2 × 7 1/2 cm. now leaves sufficient blank space at the right to permit the card to be trimmed down to approximately the standard size.

(°°) The matter contained on one printed card (12 point) will fill three mss. cards.

set of the Johns Hopkins University studies consisting of circa 200 monographs. Naturally, each monograph required to be fully cataloged. To prepare the author and subject entries for the 200 works and to write the requisite cards (about three per title) occupied all the time of one cataloger for nearly 17 working days. Some time after, the same collection was purchased by another library. A set of the printed cards to cover it was ordered from the Library of Congress. One person prepared that set of cards for the catalog in less than four days, checking up each work, and subjecting the headings suggested on the Library of Congress cards to the closest scrutiny. In the case of the printed cards, a full entry was placed under each subject (extra copies of the cards being ordered for that purpose), in the former case, the manuscript entries under the subjects were much abridged giving author, brief title and date only and omitting much valuable description or bibliographical matter in order to save the time of the copyist. The superiority of the printed card is here quite obvious.

In the stock of cards now obtainable from the Library of Congress there are, at the present date, over 1000 sets such as the Johns Hopkins University studies for which catalog cards may be ordered *en bloc*, and the list is growing steadily. The economy which must result from this one feature, provided the libraries are in general agreement on rules, must appeal to all librarians.

A second illustration is one which should appeal to librarians of smaller libraries of a popular character, with collections following the same or similar lines, and where duplication in cataloging is, on that account, more general than in reference or special libraries.

In 1904, the Library of Congress printed sets of cards for the 8,000 volumes selected for the so called A. L. A. Model library. Naturally, the catalog entries were prepared in accordance with the new rules. On a conservative estimate, each library which adds these 8,000 volumes to its collections can save 3/4 of the time required to catalog them, by ordering the printed cards. That the printed entries are in most respects superior to those which the library could afford to make for itself is a fact which can hardly be disputed.

As a third illustration, I may quote the sets of publications issued by the United States government of which, no doubt, many reach European libraries. The Annual reports, Bulletins, Miscellaneous collections and contributions of the Smithsonian Institution and National Museum, the Bulletins, Monographs, etc., of the

Geological Survey, the many monographs published by the Dept. of Agriculture, the Bureau of Education and other government offices are all covered by the printed cards now in stock at the Library of Congress. Doubtless, many of these sets are, at present, of little value to some of the libraries which possess them, because author and subject entries for the various treatises contained in them have not been prepared. With a uniform system of cataloging and printed cards available, there should be little excuse for this state of affairs.

My illustrations have, so far, dealt with actual cases which have come under my observation in the Library of Congress in connection with its distribution of printed cards to other institutions in America. They are, however, applicable to other countries as well. We American librarians who are more and more coming to look to a central agency for at least, a part of our cataloging, are prone to look forward to the time when England, Germany, France and other countries may be in a position to supply printed cards or slips for the great sets of monographs issuing from their publishing centers and of which many copies are imported by American libraries. We realize that great saving and gain might result if the cataloging of such works was attended to in the country in which they have first appeared. That an English cataloger, with special knowledge of British history and institutions, will, as a general rule, be better equipped to furnish a set of entries for the Camden Society publications than his German or French colleague, or that a German cataloger with special knowledge of economics and political science would be best fitted to supply entries for Schmoller's *Staats- und Socialwissenschaftliche Forschungen*, goes without saying.

Those of us who have spent some of the hardest months of our library careers in wrestling with series of publications such as these mentioned, would, I dare say, welcome the time when international cooperation in cataloging shall have been sufficiently systematized to permit works of this character to be done once for all and that in the locality most suitable and by the persons best fitted for the task.

The illustrations by which I have endeavored to point out some of the advantages of cooperative cataloging could be extended indefinitely. Those quoted will, however, suffice in the present instance. I realize that the time when the practical application of some plan of operation which shall permit cooperative cataloging between more than one or two countries may still be far off, and

that much preliminary work remains to be done before rules and forms of entry shall be in sufficient harmony to warrant the hope that such efforts may prove successful. Nevertheless, when we note the progress of the Prussian Gesamtkatalog, the success which has attended the cooperative printing of catalog cards in America and now the consummation of the Anglo-American agreement on rules, it is only reasonable that we should look forward to still further development along the same lines.

All these movements bear evidence to the fact that librarians have an awakening sense of the necessity of finding some means by which, at least a part of that enormous duplication of labor and expense incidental to the cataloging of the same book in hundreds of different libraries, can be avoided.

There is no question to which international conventions of librarians and bibliographers might more appropriately devote a part of their meetings than the present one. While agreement on classification has long been a standing topic for discussion, it is only that attention has been seriously directed to the needs of similar agreement in cataloging.

This failure to consider the feasibility and advantages of a general agreement on rules of entry may be accounted for in various ways. Each country has its special theories and traditions. There is, moreover, great reductance to change a catalog, partly because of the expense involved, partly because of the inconvenience to staff and patrons which is likely to result from extensive alterations. The latter constitutes one of the most active arguments of those who are opposed to changes, and for this reason I shall ask permission to detail here the experience of the Library of Congress since 1898, in which year it was definitely determined, as stated above, to change its cataloging system. It may not be without its interest for those who either contemplate a change, or may later, by force of circumstances, or otherwise, be placed in a position where the adoption of a new plan becomes unavoidable. Besides, it constitutes one of the most extensive attempts at reorganization of which library history has any record and should, on this account alone, have its interest in the present connection.

In January, 1898, when it was definitely decided to begin a new author, subject and title catalog on cards of standard size, the old author catalog, consisting of written or mounted entries on large cards, covered circa 700,000 volumes including much close analytical work for publications of learned societies and similar series or collections. To those who for many years had been accustomed

to look to this catalog as the main guide in answering the question, whether or not a given book was in the Library, the idea of discontinuing it seemed intolerable, and after due consultation, it was decided that, while the new catalog consisting of printed cards was to go forward, means must be provided for continuing the old author catalog, at least for the time being, by cutting and mounting one copy of the proof as far as entries were printed and preparing an extra typewritten or mss. copy of all other entries. Subsequent experience showed this to have been a mistake. In the first place, the new dictionary catalog did not agree entirely with the old catalog in form of entry or in the rules which governed its compilation. Conflicting headings, therefore, soon required special modifications and changes in the latter. This gradually lead to a proposition dated Dec. 15, 1899, which aimed at a discontinuance of the old catalog as far as entries for serial publications was concerned, a mere skeleton entry being inserted for all other accessions. Mr. Putnam, who had then recently been appointed Librarian, decided, however, that after Dec. 31, 1899, no entries of any kind were to be inserted in the old catalog. Since January 1st, 1900, the staff and patrons of the Library have, accordingly, been obliged to consult two alphabets, a state of affairs which is likely to continue for several years. While this has, no doubt, occasioned some inconvenience, it may be safely said that there is no one who now doubts the wisdom of the change decided upon in 1898, nor the total discontinuance of the old catalog two years later. The fact that the latter was kept up for almost two years after the inauguration of the dictionary catalog, merely served to increase by 50,000 or 60,000 the number of cards which must gradually be withdrawn before the old author catalog can be eliminated. At no time have we had evidences that would point to the absolute necessity of such duplication of records while recataloging is under way. It may be further stated that if the new dictionary catalog had been planned on cards $17\frac{1}{2} \times 11\frac{1}{2}$ cm. (the size used in the old catalog) the space now allotted for cases would ere this have been exhausted, while at present there is good reason te suppose that the space provided will last for many years to come.

There are still many libraries which hold to a size of card, as large or larger than the one used by the Library of Congress in the old catalog referred to. That the time must come, sooner or later, when a change shall be forced upon them, there can be little doubt. In that case, let the change be absolute. No attempts at compromise are likely to prove successful in as much as there is

apparently no way in which the necessity of consulting two catalogs, the new and the old, can be obviated during the period of transition.

I have ventured to insert this reference to the experience of a special library, partly because it is the one with which I personally am most familiar, partly because it illustrates the effects of a radical change involving both rules of entry and equipment of catalogs. That a change can be made without excessive inconvenience and interruption to the ordinary service of the Library has been proven by experience in the present instance. That it is unwise to defer the change, when the necessity of alteration is once clearly foreseen, goes without saying. Every day of delay adds its quota to the entries which must later be reckoned with.

In presenting this brief sketch of the agreement arrived at in 1907 by the American and British Library Associations, an agreement embodied in the edition of the rules just issued by the American Publishing Board, and in adding to it some remarks on the advantages which might fairly be expected from an extension of the agreement to other countries, I feel that such a statement would come with better grace and more force from a representative of one of these countries. Aside from certain government publications and the collections issued by scientific societies and universities, American productions are probably not acquired to any considerable extent by many libraries of continental Europe. The exchange of catalog cards would, therefore, at present, not assume sufficient proportions in their economy as far as the advantage of obtaining American cards at cost is concerned, to make the prospects of a reciprocal agreement particularly attractive. If an understanding were reached, however, by which printed cards produced by them should become available for use in American and British library catalogs, they might recover from the sale of cards a not inconsiderable portion of the original cost of cataloging their own libraries. It may also be assumed that literary exchanges and bibliographical undertakings would be stimulated to great mutual advantage.

While the time may not be ripe for any decided steps towards the establishment of an international code of rules which shall involve many countries, it has seemed to the writer that a discussion of the pros and cons of such a code might well occupy a part of the time of the present conference. No one who has seen much of the details of cataloging in a large library can seriously doubt the wisdom of encouraging all efforts which are likely to reduce the

amount of time now expended on the preparation of catalogs, especially if their efficiency is, at the same time, likely to be improved. An additional reason for urging an international discussion of these problems now, is the great advances which are constantly being made in practical printing. Machine composition by linotype or monotype, the reduction in weight and bulk of clichés and many similar inventions and improvements are cheapening and simplifying the mechanical production of printed catalog cards to a degree where the cost and other difficulties which formerly stood in the way, may be regarded as largely eliminated. As a result, the prospect that international cooperative efforts and division of labor may soon be effectively applied to the solution of bibliographical and library problems, has never seemed brighter than at present.

C. J. M. HANSON.

RÉSUMÉ.

Le présent travail expose les règles catalographiques anglo-américaines et l'influence que leur application pourrait avoir sur la coopération internationale. L'auteur rappelle tout d'abord les négociations qui aboutirent, en 1907, à l'entente entre les bibliothécaires des États-Unis d'Amérique et ceux de la Grande-Bretagne. L'idée d'unifier les règles catalographiques date déjà de 1877 et aboutit à la rédaction du code publié en 1883. Le nombre des règles inscrites dans ce code se montait à 68. La Library of Congress, préoccupée du perfectionnement de ces règles et de l'unification matérielle des fiches employées dans les catalogues, adopta le format de 12 1/2 × 7 1/2 préconisé depuis longtemps déjà par l'Association des Bibliothécaires américains et accepté par la plupart des Bibliothèques américaines. Quant aux règles catalographiques, elles donnèrent lieu, en 1902, à la publication d'un projet revisé. Ce projet contenait 81 règles. A cette même époque, l'Association des Bibliothécaires de la Grande-Bretagne avait nommé un comité dans un but analogue. M. Dewey suggéra une entente qui finit par prévaloir et M. Jast, à la Conférence de Saint-Louis, en 1905, proposa formellement la coopération des deux groupes. Après une longue correspondance, pendant les années 1905 et 1906, un code commun fut accepté en 1907.

M. Hanson examine ensuite la possibilité d'étendre l'application des règles anglo-américaines à toutes les bibliothèques du monde. Il pense cependant qu'une telle application rencontrera des difficultés à raison des systèmes différents appliqués, d'une part en Allemagne sous l'influence des instructions données, en 1899, pour la préparation du « Gesammtkatalog », d'autre part en Italie et en Espagne, influencées respectivement par les règles préconisées par Fumagalli, en 1887, et par les « Instrucciones » espagnoles de 1902.

Il y a pourtant lieu de faire remarquer que lors de la rédaction des règles anglo-américaines, les auteurs ont eu sous les yeux les principaux systèmes en usage en France. Il y a donc quelque probabilité pour que l'on arrive à une entente relative, qui réserverait les particularités propres aux différentes contrées et dont l'usage est trop invétéré pour qu'on puisse les modifier

Quant aux avantages d'une entente internationale, l'auteur en démontre l'évidence en énumérant différentes applications des règles anglo-américaines. Ainsi il est possible désormais d'introduire dans un même catalogue les fiches publiées par la Library of Congress, par le Département de l'Agriculture, le Service Géologique, le Département de la Guerre et le Bureau de l'Éducation des États-Unis et par la Bibliothèque Publique de Washington. On peut y ajouter celles imprimées par l'Association des Bibliothécaires américains. par la Bibliothèque John Crerar, de Chicago, et par la Bibliothèque du Collège Harvard, à Cambridge.

Le temps nécessaire pour écrire sur ces fiches les indications de classement propres à une bibliothèque déterminée est considérablement moindre que celui qui aurait été consacré à la rédaction manuscrite de ces fiches. Dans une bibliothèque, notamment, qui avait acheté la collection complète des « John Hopkin's University Studies », constituant environ 200 monographies, la confection des fiches, nécessaires aux catalogues alphabétique et méthodique, nécessita le travail d'un employé pendant dix-sept jours. Dans une autre bibliothèque qui se procura les fiches imprimées, relatives à la même collection, publiées par le service bibliographique de la Library of Congress, un travail de quatre jours fut suffisant pour aboutir au même resultat.

Il est à remarquer que la Library of Congress tient actuellement à la disposition du public plus de 1,000 collections de fiches, relatives à des ouvrages collectifs. Parmi ces dernières M. Hanson signale la série de fiches préparée pour la collection type de 8,000 volumes, connue sous le titre de Bibliothèque Modèle A. L. A.

Actuellement la préparation de ces collections de fiches n'est faite qu'en Amérique mais il est clair que la rédaction des fiches, relatives à des collections anglaises, allemandes ou françaises, serait faite plus rapidement et mieux par des personnes appartenant aux pays où ces ouvrages sont publiés. La collaboration internationale serait donc des plus utiles à ce point de vue.

L'auteur croit inutile d'insister sur l'énorme économie de temps et de peine qui serait assurée aux bibliothécaires du monde entier, obligés aujourd'hui de recommencer pour leur propre compte un travail qui pourrait être fait une fois pour toutes.

La plus grave objection que l'on puisse faire à une uniformisation des règles et des méthodes catalographiques provient de l'opposition que rencontrera, dans les grandes collections de livres, une transformation complète des catalogues en usage : il croit pourtant que la résolution prise par la Library of Congress de Washington est de nature à écarter cette objection.

Ce fut en 1898 que cette institution se décida à créer de nouveaux catalogues par noms d'auteur, par matières et par titres d'ouvrages, sur fiches du format de 12 $^1/_2$ $\times$ 7 $^1/_2$. L'ancien catalogue, à cette époque, contenait les titres de 700,000 volumes et l'on crut nécessaire de continuer à l'alimenter pendant la préparation du nouveau catalogue. Seulement, les règles appliquées étant différentes, ce travail parut bientôt superflu et, dès le 31 décembre 1899, on se décida

à l'interrompre. Depuis le 1er janvier 1900, le personnel est obligé de consulter deux catalogues jusqu'au jour où le nouveau catalogue sera complètement terminé C'est évidemment là un léger ennui, mais les avantages assurés par le nouveau catalogue sont tels que personne ne conteste plus l'utilité de la résolution prise. Il est à remarquer que cette résolution fut d'autant plus pratique que, si l'ancien catalogue avait été continué sur les fiches en usage de 17 $^1/_2$ × 11 $^1/_2$, la place destinée à le contenir serait depuis longtemps épuisée.

L'auteur pense que l'heure est venue de porter devant le public international la question de l'unification des règles cartalographiques. L'utilité d'une telle unification s'impose et la réalisation matérielle en sera désormais grandement facilitée par le progrès fait en ces dernières années au point de vue typographique. Il pense qu'une coopération internationale peut être envisagée en matière bibliographique et bibliothéconomique comme réalisable dans un prochain avenir.

Report on the International Catalogue of Scientific Literature for the « Conférence Internationale de Bibliographie » Brussels, 1908.

The possibility of preparing a complete index of current scientific literature was first taken into consideration by the Royal Society of London about the year 1893. The Royal Society sought the opinion of a very large number of representative bodies and individuals; and as the replies were almost uniformly in favour of the work being undertaken by international co-operation, steps were taken to summon an International Conference of Delegates appointed by various Governments.

The Conference took place in London on July 14-17, 1896 and was attended by delegates from Canada, Cape Colony, Denmark, France, Germany, Greece, Hungary, India, Italy, Japan, Mexico, Natal, the Netherlands, New South Wales, New Zealand, Norway, Queensland, Sweden, Switzerland, the United Kingdom and the United States of America.

At this Conference it was unanimously resolved that it was desirable to compile and publish, by means of an international organisation, a complete Catalogue of Scientific Literature, arranged according both to subject matter and to authors' names.

It was agreed that the material should, as far as possible, be collected in the various countries by local organisations (Regional Bureaus) established for the purpose, and that the final editing and publication of the Catalogue should be entrusted to a Central Bureau acting under the direction of an International Council. It was agreed to establish the Central Bureau in London.

A second Conference held in London on October 11-13, 1898, was attended by accredited representatives from Austria, Belgium, Cape Colony, France, Germany, Hungary, India, Japan, Mexico, Natal, the Netherlands, New Zealand, Norway, Queensland, Sweden, Switzerland, the United Kingdom and the United States of America.

At this Conference it was decided that the Subject Catalogue should be classified by an arbitrary combined system of numbers, letters and other symbols. A Provisional International Committee was appointed to settle the details of the classification.

The Provisional International Committee, after fully considering reports from the various countries interested in the scheme, drew up Schedules of Classification for Seventeen Branches of Science, each science being indicated by a letter of the alphabet.

The Report of the Provisional International Committee was considered at a third Conference held in London on June 12 and 13, 1900.

This Conference was attended by accredited representatives from Austria, Cape Colony, France, Germany, Greece, Hungary, India, Italy, Japan, Mexico, Natal, New Zealand, Norway, Queensland, Switzerland and the United Kingdom.

At this Conference it was resolved to begin the publication of the Catalogue and to include all scientific literature published on and after January 1st 1901.

The Conference again appointed a Provisional International Committee to make the necessary arrangements for beginning the work.

The supreme control over the Catalogue is vested in an International Convention. In the interval between two successive meetings of the Convention the administration of the Catalogue is vested in an International Council on which each country taking part in the scheme has one representative.

The first meeting of the International Council was held in London on December 12-13, 1900 and was attended by representatives from Cape Colony, Denmark, France, Germany, Hungary, India, Italy, Mexico, the Netherlands, Sweden, Switzerland and the United Kingdom.

At this meeting the Contracts for printing and publishing were approved and the price at which each annual issue was to be supplied to subscribers was fixed. The International Council appointed an Executive Committee consisting of three representatives of the Royal Society and the representatives of the four

largest subscribers — the United States of America, Germany, France and Italy.

A second meeting of the International Council was held in London on May 23-24, 1904, and was attended by representatives from Norway, Denmark, France, Germany, Greece, Hungary, India, Italy, the Netherlands, New South Wales, Russia and the United Kingdom.

At this meeting a representative of Russia was added to the Executive Committee.

The first International Convention was held in London on July 25-26, 1905. It was attended by delegates from Austria, Belgium, France, Germany, Greece, Holland, India, Italy, Japan, Mexico, Russia, South Africa, the United Kingdom and the United States of America.

At this Convention arrangements were made for continuing the publication of the Catalogue. A revision of the Schedules of Classification was approved by the Convention.

A third meeting of the International Council held on July 29-30, 1907 was attended by representatives from Austria, Belgium, France, Germany, India, Italy, Japan, the Netherlands, Russia, Sweden, and the United Kingdom.

. ˙ .

The materials out of which the Catalogue is formed are furnished by Regional Bureaus. Regional Bureaus are now established in the following countries: Austria, Belgium, Canada, Cuba, Denmark, Egypt, Finland, France, Germany, Greece, Holland, Hungary, India, Italy, Japan, Mexico, New South Wales, New Zealand, Norway, Poland, Portugal, Queensland, Russia, South Africa, South Australia, Spain, Sweden, Switzerland, the United States of America, the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Victoria, and Western Australia.

There are, therefore, thirty-two Regional Bureaus.

The branches of Science included in the Catalogue are the seventeen following.

A. Mathematics;
B. Mechanics;
C. Physics;
D. Chemistry;
E. Astronomy;

F. Meteorology (including Terrestrial Magnetism);
G. Mineralogy (including Petrology and Crystallography);
H. Geology;
J. Geography;
K. Palaeontology;
L. General Biology;
M. Botany;
N. Zoology;
O. Anatomy;
P. Anthropology;
Q. Physiology (including experimental Psychology, Pharmacology and experimental Pathology);
R. Bacteriology.

The entries in the Author Catalogue are in the language of the original paper but a translation is appended if that language be not one of the following languages: French, German, Italian, English or Latin.

The entries in the Subject Catalogue are always in one of the above five languages.

Each annual issue contains one volume for each of the above seventeen branches of science. Five complete annual issues have already been published, these containing altogether 85 volumes. The whole of the sixth annual issue is either published or in the press, while the seventh issue is in preparation.

A volume containing Lists of the Journals consulted in the preparation of the work has also been published. These lists will shortly be brought up to date, and should be of great interest to all who are interested in Bibliography.

Some idea of the magnitude of the work may be gathered from the number of separate entries dealt with. Since the beginning of the work in 1901 no less than 1,320,513 separate index cards have been dealt with at the Central Bureau.

Since these refer to the years 1901-1907 it may be taken that each year 200,000 index cards are received.

As a rule each book or paper has more than one entry, one in the Author Catalogue and one or more in the subject catalogue.

It has been found that the volumes of Chemistry, Botany, Zoology and Physiology are those that contain the greatest number of entries. Physics and Bacteriology come next. The smallest volumes are Mechanics and General Biology.

The first annual issue corresponds approximately to the literature of 1901.
The second to 1902.
The third to 1903.
The fourth to 1904.
The fifth to 1905.
The sixth to 1906.

At the same time any material that is received too late for one issue is included in the next, the intention being that every paper of scientific value should ultimately be indexed in the Catalogue.

The volume of Zoology for the sixth annual issue has been amalgamated with the Zoological Record published by the Zoological Society of London. This volume has now been published and it is believed that the conjoint volume will be found to combine the accuracy characteristic of the International Catalogue with the completeness of the Zoological Record, and that Zoologists will therefore welcome the amalgamation.

It is intended to publish the corresponding volume of Zoology for 1907 at the end of the present year.

As regards the finances of the International Catalogue, it has been found that while the subscriptions guaranteed by various countries have, together with sales, been sufficient to enable the work to be carried on, they have not so far warranted an extension of the work so as to include such subjects as

a) Medicine and Surgery.
b) Agriculture, Horticulture and Forestry.
c) Technology.

Nor has the financial position hitherto made it possible to publish the entries in the form of a card catalogue. At the same time a certain number of copies have been printed upon thin paper to enable those who wish to do so to cut out the entries and paste them upon cards.

It is hoped that it may be possible to publish a decennial index to the first ten annual issues of the Catalogue. Such an index would undoubtedly be of great convenience to those consulting the Catalogue.

La Bibliographie internationale des Chemins de fer.

Publiée par la Commission permanente

de l'Association internationale du Congrès des Chemins de fer.

Rapport de M. L. Weissenbruch, Secrétaire général de la Commission.

En ma qualité de secrétaire général de la Commission permanente de l'Association internationale du Congrès des chemins de fer, j'ai élaboré en 1897, d'accord avec l'Institut International de Bibliographie, une classification bibliographique des chemins de fer dans ses rapports avec la classification décimale universelle.

Elle a été publiée dans le numéro d'octobre 1897 du *Bulletin du Congrès des chemins de fer*, accompagnée d'une note faisant ressortir les avantages et les facilités que cette classification devait procurer aux hommes techniques de chemins de fer. Il en a été fait des traductions anglaise et allemande qui ont paru respectivement dans le numéro de novembre 1897 du *Bulletin of the International Railway Congress* et dans le numéro d'avril 1908 du *Bulletin des internationalen Eisenbahn-Kongress Verbandes.*

La bibliographie des chemins de fer ne doit évidemment pas s'appliquer uniquement aux livres qui, en cette matière où le progrès est très rapide, sont parfois déjà démodés lorsqu'ils viennent de paraître. Elle doit surtout comprendre les articles de revues, lesquels présentent généralement un plus grand intérêt d'actualité.

C'est dans cette intention que la Commission permanente du Congrès décida de signaler, à partir du mois d'octobre 1897, dans son *Bulletin* mensuel, le titre de tous les articles importants relatifs à la science des chemins de fer ayant paru dans les publications techniques des différents pays.

La Commission permanente du Congrès reçoit régulièrement 102 publications de l'espèce, savoir :

25	en langue	française ;
14	»	allemande ;
1	»	hongroise ;
46	»	anglaise ;
8	»	italienne ;
3	»	espagnole ;
1	»	portugaise ;
3	»	néerlandaise ;
1	»	russe.

Ces publications sont remises après un certain délai à la Bibliothèque collective de l'Institut International de Bibliographie à Bruxelles où elles sont conservées et où elles peuvent être consultées par les intéressés.

Dès leur réception, toutes ces revues sont examinées minutieusement et les livres dont elles annoncent la publication, de même que les articles intéressants, sont indexés décimalement pour figurer dans la bibliographie insérée à la fin de chaque numéro mensuel du *Bulletin.*

Afin de permettre aux lecteurs de se rendre facilement compte du plus ou moins d'importance des articles signalés, chaque fiche indique le nombre approximatif des mots, le nombre des tableaux et des figures compris dans chaque article.

Cette bibliographie est imprimée sur une seule face de façon à pouvoir être découpée et collée sur fiches pour servir aux catalogues et aux répertoires.

Le *Bulletin du Congrès des chemins de fer* est distribué gratuitement, en un nombre d'exemplaires variant de 2 à 9, à toutes les administrations faisant partie de l'Association internationale du Congrès, savoir : 48 départements ministériels ayant les chemins de fer dans leurs attributions ; 416 administrations de chemins de fer.

Il est aussi envoyé en service d'échange à 72 journaux techniques. Cette distribution ne comprend pas les abonnements particuliers qui sont servis par l'éditeur.

Comme on le voit, cette bibliographie mensuelle est mise largement à la disposition de ceux qui ont intérêt à la consulter.

Le dépouillement de ces revues donne en moyenne 250 fiches par mois, soit : 30 fiches pour la bibliographie des livres ; 220 fiches pour la bibliographie des articles de revues.

Le Congrès possède ainsi une collection de plus de 30,000 fiches qui sont classées dans des meubles bibliographes et tenues à la

disposition de tous les adhérents, lesquels peuvent y puiser tous les renseignements qui leur sont nécessaires pour l'étude des différentes questions dont ils ont à s'occuper.

Le système de la classification décimale a été adopté par différentes administrations de chemins de fer pour la formation du catalogue de leurs bibliothèques et des répertoires par fiches ont été organisés, avec meubles bibliographes, notamment par le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes de Belgique, les Chemins de fer du Nord et de l'Est français.

Les fonctionnaires intéressés peuvent en outre se servir de la bibliographie du *Bulletin* pour constituer des répertoires particuliers très commodes.

S'ils s'intéressent spécialement, par exemple, aux locomotives et au matériel roulant, il leur suffit de donner à un employé l'ordre de rassembler toutes les fiches dont les numéros commencent respectivement par 621.1 et par 625.2, pour connaître tout ce qui paraît chaque mois sur ces sujets. Ils peuvent ensuite établir eux-mêmes une subdivision provisoire des numéros dont les fiches deviendraient trop nombreuses.

* * *

La collection du *Bulletin du Congrès des Chemins de fer* se composait au 1er janvier 1900 de 13 volumes comportant un très grand nombre d'articles ; afin de faciliter les recherches, la Commission permanente fit établir une série de tables, groupant les matières publiées dans le *Bulletin* depuis sa création (1887).

La première est une table générale analytique. Elle est dressée d'après le principe de la classification décimale universelle, c'est-à-dire que tous les articles y sont groupés conformément au tableau général publié dans le numéro du *Bulletin* d'octobre 1897.

Certaines personnes n'étant pas complètement familiarisées avec le maniement de cette classification, le Comité du Congrès a cru utile de faire suivre cette table d'un index alphabétique renvoyant aux numéros qui y sont indiqués. Chaque article figure dans cet index autant de fois qu'il y a de rubriques sous lesquelles il peut être classé. C'est ainsi, par exemple, que pour retrouver un travail relatif au tunnel du Simplon, on pourra indifféremment chercher dans l'index le mot « Simplon » ou le mot « Tunnel » : l'un et l'autre renverront aux numéros de la table principale que la disposition typographique permet de retrouver très aisément. Par contre, les travaux relatifs au percement du Simplon, mais ne visant pas spécialement le tunnel, tels, par exemple, que la création des lignes d'accès, se trouvent aux

mots « Simplon », « Chemins de fer d'accès », ou tout autre convenable.

Une troisième table donne, par nom d'auteur, la liste des articles signés. Elle est surtout utile pour rechercher un travail dont on connaît l'auteur mais dont on ignore exactement le titre et même le classement.

Une quatrième table groupe tous les documents du Congrès dans l'ordre des questions traitées à chaque session. Elle permet donc de se passer du compte rendu complet de la session quand on possède la collection du *Bulletin*.

Cette table analytique est tenue au courant par la publication annuelle d'un supplément établi d'après les mêmes règles et elle est refondue tous les cinq ans.

* * *

Comme on le voit, le travail effectué par le Congrès est considérable. Il pourrait être réduit sensiblement si toutes les publications périodiques ou tout au moins les plus importantes procédaient comme le *Bulletin*, en annexant à leurs numéros une feuille de sommaire indexée décimalement. Cela faciliterait d'ailleurs la formation de leurs propres tables des matières puisqu'elles pourraient, sans hésitation et sans recherche aucune, grouper leurs articles méthodiquement.

Il est à désirer que ces revues comprennent les avantages qui résultent de la classification décimale et que le système adopté par le Congrès se généralise rapidement.

Les archives au point de vue de la documentation et les inventaires d'archives.

Rapport de M. l'archiviste J. CUVELIER.

Jusque dans ces dernières années, les archives n'ont guère été fréquentées que par les historiens et encore faut-il comprendre sous ce nom les travailleurs intelligents et consciencieux qui ne se contentaient pas de paraphraser les publications de leurs prédécesseurs, en y ajoutant, de ci de là, quelques extraits de l'une ou l'autre quelconque chronique.

Ils voisinaient, dans les primitives salles mises à la disposition du public, avec certains magistrats ou fonctionnaires retraités qui consacraient leurs loisirs à la recherche des noms de leurs ancêtres et qui parvenaient, au bout de quelque temps, à dresser des crayons généalogiques devant servir à leurs descendants pour réclamer un jour quelque titre nobiliaire. Ces innocentes manies, qui avaient le grand avantage de ne faire du tort à personne, avaient cependant fini par discréditer, aux yeux de nos contemporains à l'esprit pratique, une institution qui ne comptait qu'une clientèle de savants et de vieux maniaques.

Les belles productions de l'historiographie moderne ont eu vite fait de donner tort aux contempteurs des archives : elles ont montré que ces vieilles paperasses, estimées être sans valeur et sans utilité, ont permis de renouveler de fond en comble la conception que l'on s'était faite de la vie aux siècles passés. Et, quant aux arbres généalogiques, ils n'ont pas seulement servi à contenter quelques petites vanités personnelles. Ils ont aussi permis à certaines grandeurs déchues de se convaincre qu'elles se rattachaient à un

généreux aïeul, de longtemps oublié, mais qui avait songé à l'avenir et qui avait prévu qu'un jour ses arrière-petits-neveux se trouveraient fort heureux de pouvoir jouir d'une bourse d'études, qui pourrait décider en quelque sorte de leur avenir. Les preuves de cette lointaine filiation ne peuvent se découvrir qu'aux archives. Celles-ci constituent donc des titres juridiques au premier chef.

C'est ce dont se sont aperçus, dans la suite, les gouvernements, les administrations publiques et les particuliers, lorsque les intérêts concernant leurs propriétés étaient en jeu. Voici le Gouvernement belge en procès avec la commune d'Eupen au sujet de certains droits d'usage que les habitants de la ville allemande prétendaient exercer dans la forêt d'Hertogenwald. De part et d'autre, on a recours aux archives. Les archives générales du Royaume possédaient des documents dont la production donna gain de cause au Gouvernement, et devant le Tribunal de 1re instance de Verviers et devant la Cour d'appel de Liége (1).

Voici la ville de Louvain, qui a construit, au milieu du XVIIIe siècle, le canal la reliant à Malines aux prises avec des habitants d'une commune traversée par le canal, au sujet de certains terrains riverains. Vite on exhume les anciens plans, on scrute les actes de vente des terres de cette commune et on parvient à établir les droits de chacun.

Voici un particulier, personnage portant un nom illustre, qui prétend que les chemins traversant l'allée qu'il a créée, il y a quelques siècles, lui appartiennent en vertu du contrat passé *in illo tempore*. Le contrat va être recherché et il est certain, dès à présent, que si on parvient à le retrouver aux archives, il mettra fin à une situation préjudiciable à une grande quantité de personnes. Mais on n'en finirait pas, s'il fallait énumérer tous les litiges qui sont terminés journellement grâce aux archives.

Aussi les hommes de loi ont-ils appris insensiblement à connaître le chemin des archives et ils forment maintenant, avec les historiens et les généalogistes, une bonne partie de la clientèle de cette administration. On ne s'étonnera plus, après ce que nous venons de dire des bourses d'études, que nous continuions à citer en bonne place les généalogistes. Et cependant, malgré tout le mal que l'on en a toujours pensé, il nous faut encore leur attribuer un mérite dont beaucoup ne se doutent guère. C'est que leurs tableaux de la composition des familles à travers les âges ont permis à la démographie de faire les constatations les plus intéressantes. Aujourd'hui que l'on s'occupe

(1) Cf. *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. I, 1903, p. 9.

tant d'hérédité, de dépopulation et de néo-malthusianisme, il devient une nécessité de reculer les bornes étroites qu'assigne aux observations le champ de la statistique moderne. Les archives et spécialement les anciens registres paroissiaux permettent de reculer ces limites parfois jusque dans la seconde moitié du XVIe siècle et toujours jusque très avant dans le XVIIe (1). En Allemagne, en France et particulièrement en Suède (2), les études démographiques ont été vigoureusement poussées en ce sens et les résultats auxquels on est arrivé jusqu'ici sont absolument remarquables.

Avant d'en arriver à la seconde partie de cette communication, celle qui concerne les inventaires d'archives, qu'on nous permette de dire un mot des anciens inventaires au point de vue de la documentation. Ce sera une transition toute naturelle.

A l'époque où les organismes dont nous possédons actuellement les archives, étaient encore vivants, leurs bureaux ont naturellement éprouvé le besoin de mettre de l'ordre dans les documents qu'ils avaient à conserver et fréquemment à consulter. C'est ainsi, par exemple, qu'il nous est parvenu des inventaires de la Trésorerie des Chartes des Ducs de Brabant, à partir du XIVe siècle. Ces inventaires sont précieux à un double point de vue : d'abord, ils nous permettent de nous faire une idée de ce qu'était un dépôt d'archives à cette date reculée, ensuite ils nous ont conservé des analyses, fidèles encore que succinctes, de documents importants qui, depuis, ont disparu. Mais au cours des siècles, dans certains organismes importants comme les Chambres des Comptes, où l'on avait la conservation et la consultation de centaines de milliers de registres et de liasses, les greffiers ont éprouvé le besoin, non seulement de faire des relevés, des catalogues de tous ces documents, mais encore d'analyser les plus importants d'entre eux, tout au moins ceux dont la consultation était la plus fréquente. Ces analyses, faut-il le dire, étaient faites à un point de vue purement pratique et sous des rubriques auxquelles on pouvait recourir tous les jours. C'est ainsi que pendant des années tout un personnel s'employa à faire le dépouillement de milliers de registres et de liasses, pour sa plus grande facilité d'abord, et surtout pour celle de ses successeurs qui, au demeurant, continuèrent cette sage et utile pratique. Un exemple fera mieux saisir tout le profit qu'ils en tirèrent et qu'il est possible — c'est à cela que je voulais en venir — d'en tirer encore de nos jours.

(1) Cf. J. CUVELIER : *De Parochiale registers en de Demographie* (Handelingen van het 29e Nederlandsch taal en letterkundig Congres te Brussel in 1906), t. II, p. 202, Bruxelles, 1908.

(2) Cf. Prof. PONTUS FAHLBECK : *Der Adel Schwedens und Finlands. Eine Demographische Studie* (Jena, 1903).

L'inventaire numéro 40 de la 2e section des archives générales du Royaume est un inventaire alphabétique des matières contenues dans les liasses des avis en finances, les registres aux chartes et les registres aux affaires particulières de la Chambre des Comptes. Il est l'œuvre de C.-G. de Backer, conseiller à la Chambre des Comptes au XVIIIe siècle, et porte sur les années comprises entre 1132 et 1711 dans une centaine de liasses et une vingtaine de registres. Si nous l'ouvrons, par exemple, au mot *houilleries*, nous trouvons toute une page de documents concernant les houillères dans notre pays, particulièrement dans le Duché de Limbourg. Nous copions quelques analyses: « Sur le projet de l'accord fait avec Lambert de Xhenemont du 21 avril 1681 (liasse des avis en finances) »; « Octroy pour la traitte des houilles pour Lambert Xhenemont », octobre 1681, numéro 18, fol. 40 et 42; « Concernant les houillères dans les provinces de Luxembourg et Limbourg et le droit que le souverain en perçoit, 16 juin 1681 »; « Sur la déffense contre autres pour les cannaux souterrains du 25 février 1687 », etc., etc. Il nous est donc permis de prendre connaissance, en quelques minutes, de tout ce que 120 registres et liasses (pour le dépouillement desquels il faudrait un mois) contiennent concernant les houillères.

Mais comment se retrouver dans les signes de référence employés par ces archivistes du XVIIIe siècle ? Car, en somme, vous aurez beau demander aujourd'hui un registre « Chartres no 18 », on ne vous le retrouvera plus. Voilà, en effet, la pierre d'achoppement et, disons-le hardiment, voilà le motif pour lequel on a laissé jusque dans ces derniers temps les anciens répertoires dans le plus dédaigneux abandon. C'est que, pour identifier ces notes du XVIIIe siècle avec les numéros modernes que portent nos archives, il fallait *un effort*, et que dans les administrations il sert généralement peu de se livrer à un effort. Cet effort était-il si considérable, dépassait-il les forces humaines ? Nullement. Arrivé aux Archives générales, en mai 1900, je fis paraître, en 1904, l'*Inventaire des Inventaires de la Deuxième Section*, contenant la description de 600 anciens inventaires et les identifications de plusieurs milliers de références anciennes. En moins de quatre ans, j'étais parvenu à mettre à la disposition du public le travail de plusieurs générations d'archivistes de l'ancien régime, travail qui jusqu'ici était resté lettre morte pour le public. Il avait suffi à un seul homme de travailler pendant une couple d'années (car l'impression du volume avec toutes les formalités d'adjudication et autres dura deux ans) pour rendre fructueux un travail de plusieurs siècles dont on ne songeait plus à tirer parti.

Au point de vue de l'utilisation des énergies latentes, nous croyons que cet exemple méritait d'être signalé dans une conférence

qui a pour objet la documentation sous toutes ses formes et dans tous les domaines.

Ces anciens inventaires sont-ils des modèles de perfection ? Aucunement. On fait mieux aujourd'hui, incontestablement, de même que nos successeurs feront mieux que nous. Mais, est-ce là un motif pour ne pas leur demander ce qu'ils peuvent donner? Les jours, les semaines, les mois de recherches qu'ils nous épargnent ne sont-ils donc rien à une époque où, plus que jamais, le temps est de l'argent ? Car il ne faut pas se faire d'illusions. Beaucoup d'inventaires d'archives, qui ont vu le jour sous le régime contemporain, sont déjà surannés. On comprendra que nous nous abstenions ici de citer des noms, mais, en attendant que nous puissions développer davantage nos idées au sujet de ce que doit être un bon inventaire d'archives, qu'on nous permette de citer ici l'excellent guide qui s'appelle *Handleiding voor het ordenen en beschrijven van Archieven* des archivistes hollandais Muller, Feith et Fruin, dont il existe déjà une traduction allemande par H. Kaiser, et dont une traduction italienne, ainsi qu'une adaptation aux archives belges et aux archives françaises, par J. Cuvelier et H. Stein, est sous presse.

L'Organisation de la Documentation administrative.

Rapport de M. ZAALBERG, secrétaire communal de Zaandam.

Permettez-moi, Messieurs, de vous communiquer quelques détails touchant l'origine du mouvement, qui s'organise actuellement en Hollande, dans le but d'arriver à la réforme des méthodes de classement en usage dans toutes les administrations publiques.

Si j'ai l'honneur aujourd'hui d'être chargé de la tâche d'appeler votre attention sur ce sujet dans cette Conférence internationale, ce n'est que la conséquence d'une circonstance fortuite, ayant eu le bonheur d'avoir été, dans ma patrie, le premier, qui se soit occupé de cette question.

J'ai eu amplement l'occasion, pendant les vingt années que je remplis les fonctions de secrétaire communal, de constater par expérience la défectuosité des méthodes de classement en usage dans les administrations publiques néerlandaises.

Dans le présent rapport, je désire me borner plus spécialement au classement des administrations communales. Il est permis de dire qu'en général on rencontre les mêmes défauts dans les méthodes pratiquées dans l'administration gouvernementale. Là aussi il faudra que la réforme se fasse suivant les mêmes principes que nous proposons à l'égard du classement dans les administrations communales.

* * *

Aucune administration ne peut être bien conduite, à moins que les pièces n'en soient rangées consciencieusement. Il n'y a qu'une disposition claire dans la manière d'arranger la correspondance, qui

permette d'avoir une vue d'ensemble. En d'autres termes, un classement pratique et bien soigné facilite la tâche d'une administration et favorise la promptitude de l'action. Un classement mal ordonné et embrouillé entrave le travail et cause une perte de temps.

On ne s'occupe pas encore assez, même dans les grandes administrations, du soin du classement et de la disposition des archives. On parait ainsi négliger absolument l'importance du proverbe qui joue un rôle si prépondérant dans notre vie actuelle : « Le temps c'est de l'argent ». On perd encore toujours bien du temps à chercher des documents, des dessins et des imprimés. C'est facile à le constater tous les jours dans les administrations où l'ancienne manière de travailler, qui est propre aux gens de bureau, est encore en pleine vigueur. Dans des administrations pareilles, où règne encore l'ancien esprit bureaucratique, le classement est regardé comme un accessoire, comme une chose de peu d'importance qui n'a presque aucune raison d'être. En se basant sur ce principe, on confie le travail du classement à des gens inexpérimentés, comme par exemple les stagiaires, les fonctionnaires inférieurs du bureau ou les messagers. Il va sans dire qu'en agissant ainsi il est impossible d'aboutir à une bonne disposition des choses et qu'il n'est pas facile de trouver promptement ce qu'on cherche.

* * *

Ces considérations, exposées et développées par Johannes Warlitz, « registrator » chez Wayss & Freitag A. G., à Neustadt sur le Haardt, dans son opuscule intitulé *Die Registratur im Grossbetriebe*, c'est-à-dire le « classement dans les grandes industries », sont parfaitement applicables à toutes les administrations publiques.

* * *

Convaincu du classement défectueux de la commune de Zaandam ou Saardam, comme disent les Français (c'est la commune dont j'ai l'honneur d'être le secrétaire), j'ai entrepris, il y a dix ans, et dans l'espoir de trouver dans ma patrie une méthode répondant à l'idéal que j'avais en vue, des recherches générales dans l'administration des communes néerlandaises. J'ai réussi à obtenir, à l'heure qu'il est, la description de presque toutes les méthodes de classement qui y sont en usage.

Le résultat obtenu n'était pas fort encourageant. Je ne trouvai pas en Hollande ce que je cherchais. Je m'adressai à l'étranger.

En Allemagne, je trouvai un système de classement répondant beaucoup mieux aux desiderata d'un bon système. Les pièces étaient réunies dans des dossiers, et les dossiers étaient placés dans des casiers les uns à la suite des autres d'après un index des sujets composé préalablement.

Dans les dernières années, il s'est publié en Allemagne des manuels relatifs à une méthode pareille ; les auteurs de ces manuels sont MM. F. Sponheimer, Bureauassistent am Bürgermeister amt Colmar i. Elsass, G. Frenzel, Ratsobersecretär in Dresden et F. Michalski, Vorsteher der Zentral-Registratur des Magistrats in Altona. Le manuel du dernier des auteurs que je viens de citer me semble un des meilleurs : il présente une idée détaillée du classement, tel qu'il fut organisé par l'auteur dans la commune d'Altona.

Plus tard j'ai constaté qu'il existe en Autriche un système analogue à celui qu'a inventé M. Michalski et qui y est répandu sous le nom de « Oberhollabrunnersystem ».

Son Excellence M. le Comte Erich de Kielmansegg, Statthalter dans l'archiduché d'Autriche sous l'Enns, a fait six conférences sur ce sujet. A ces conférences ont assisté : des délégués du Ministère de la Guerre; le président du Conseil des Ministres; des délégués du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de la Justice, du Ministère des Finances, du Ministère de l'Instruction publique ; ceux de l'Université de Vienne, du Ministère de la Défense Nationale, de la Chambre supérieure des Comptes ; le « Landsgericht », à Vienne ; quelques représentants de stathoudérats; le commandement du second corps d'armée ; la direction en chef des Postes et des Télégraphes ; la direction en chef des Chemins de fer de l'Etat, etc.

On voit par là que dans ce pays toutes les administrations publiques font leur possible pour introduire une méthode uniforme de classement.

Les données, que m'avaient fournies l'Allemagne et l'Autriche, jointes aux différents manuels qui avaient paru jusqu'ici, me firent approcher de plus en plus du but. Cependant je n'avais pas encore atteint la limite voulue.

* * *

Avant de vous communiquer dans quelle voie j'ai poursuivi mes recherches, je désire vous rapporter quelques détails sur les méthodes de classement en usage dans les administrations des communes néerlandaises.

J'ai tâché, en puisant dans les données que j'ai à ma disposition, d'en composer un aperçu comparatif. Mais j'ai dû renoncer à ce

projet. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de composer une description générale, agréable à lire, eu égard à la diversité chaotique des systèmes. C'est à peine si l'on peut citer deux communes ayant une méthode de classement identique.

L'autonomie — principe pour lequel on se passionne quelquefois un peu trop chez nous en Hollande — a triomphé ici. Chaque commune tient à sa méthode de classement à elle, et il est extrêmement difficile de la lui faire abandonner. On comprendra aisément quels sont les obstacles qu'on rencontre lors du déplacement des fonctionnaires d'une commune à l'autre.

Heureusement qu'on commence de plus en plus à être convaincu, dans ma patrie, de l'opinion que la centralisation est non seulement désirable pour ces matières, mais absolument nécessaire.

En parcourant toutes ces descriptions et en tâchant de me former une idée générale au milieu de ce chaos de systèmes, je constate tout d'abord que dans presque toutes les communes hollandaises on tient un registre indicateur. J'entends par indicateur un registre ayant pour objet d'offrir un aperçu général des pièces reçues et des résolutions prises, et de la nature et de l'époque du traitement des pièces et de leur décision finale, de leur conservation, etc.

G. Frenzel, Ratsobersecretär in Dresden, dans son ouvrage intitulé: *Leitfaden für die Einrichtung der Kanzleien, Registranden und Akten der deutschen Stadt- und Landgemeinden*, distingue quatre sortes d'indicateurs, à savoir :

a) L'indicateur par ordre chronologique (Zeitfolge-Registrande);

b) L'indicateur par planches ou tableaux (Tabellarische Registrande);

c) L'indicateur par rubriques (Konten-Registrande);

d) L'indicateur double réunissant l'indicateur par rubriques et celui par tableaux (Vereinigte Konten- und Tabellarische Registrande).

La sorte d'indicateur à laquelle il faut donner la préférence dépend de la nature des choses traitées dans le classement.

L'indicateur par ordre chronologique offre certains avantages pour le cas où les pièces et les résolutions qu'on a à y classer sont d'un caractère simple, et que chaque chose n'a qu'à y figurer une seule fois.

Si, par contre, il y a plusieurs pièces se rapportant à la même affaire, l'indicateur par ordre chronologique ne répond plus au but, puisqu'il exige alors beaucoup d'écritures, l'affaire devant être classée à plusieurs reprises. C'est pourquoi l'on ne fait plus guère usage de l'indicateur par ordre chronologique.

Il a été remplacé principalement par l'indicateur par planches ou

tableaux pour les affaires simples et ensuite aussi par l'indicateur par rubriques.

Qu'on me permette quelques détails sur l'indicateur par planches ou tableaux.

Toute personne chargée du soin de ce registre doit faire en sorte d'enregistrer les affaires de la manière la plus concise afin d'éviter autant que possible toute écriture superflue. Voilà pourquoi celui qui est chargé de tenir ce registre fera bien de ne pas classer dans l'indicateur ordinaire les affaires qui se répètent chaque année en grande quantité, et qui se décident pour la plupart du temps de la même manière. Il fera bien de les inscrire dans l'indicateur par tableaux. Celui-ci est constitué de manière que les différentes phases d'une affaire soient imprimées en tête du formulaire. Ainsi il suffit de remplir les dates dans les colonnes y relatives. Ce procédé épargne bien des écritures.

Toutes les affaires, nécessitant plusieurs résolutions, et qui, pour le cas où elles figureraient dans un indicateur par ordre chronologique, devraient être registrées plus d'une seule fois, doivent être inscrites dans l'indicateur par rubriques. Dans ce registre-indicateur, chaque affaire se range sous un numéro ou un compte spécial.

En résumé, il y a deux sortes d'indicateurs par rubriques, tous les deux également recommandables.

La première sorte est l'indicateur par rubriques offrant en regard les pièces reçues et les résolutions prises.

La seconde sorte est l'indicateur par rubriques où l'on n'enregistre en regard des pièces reçues que les notes touchant la nature de la décision finale des résolutions prises.

Voilà l'exposé de ce qu'on trouve dans l'œuvre de G. Frenzel.

Tous ces indicateurs sont en usage dans les communes de la Hollande sous les formes les plus variées.

Dans certaines communes, on tient des indicateurs à part pour les pièces émanant du bourgmestre, du Collège échevinal et du Conseil municipal ou de celles adressées à ces autorités.

Dans plusieurs communes il existe encore des livres de copie des missives. C'est-à-dire les pièces émanant des autorités municipales sont inscrites *in extenso* les unes après les autres dans des registres qui ont la forme de volumes reliés.

Dans d'autres communes, par contre, on conserve séparément la minute des pièces émanant des autorités municipales.

Toutefois dans la plupart des communes les pièces, les résolutions communales, celles du Collège échevinal, les pièces reçues, les minutes des pièces émanant des autorités, les publications, etc., après avoir été classées séparément par sortes, sont reliées au bout

de chaque exercice dans des in-folio suivant l'ordre du numéro de l'indicateur.

On obtient ainsi des registres minutaires spéciaux de pièces émanant des autorités, des registres spéciaux de pièces reçues, de résolutions du Collège échevinal, etc.

Des registres alphabétiques très détaillés sont nécessaires pour s'orienter dans cette grande collection de registres.

On comprend bien que, même à l'aide de ces registres alphabétiques, il est extrêmement difficile d'obtenir de cette manière-là un aperçu de telle ou telle affaire. S'il est question d'une affaire ayant beaucoup d'étendue, on est obligé tout de même d'avoir recours à la confection de copies spéciales.

Dans d'autres communes, peu nombreuses à la vérité, on a pratiqué le système des dossiers. On s'y prend de la manière suivante : les dossiers, dans la plupart des cas, sont conservés à titre de pièces annexes explicatives et ajoutés au procès-verbal de l'assemblée du Collège échevinal où ces pièces ont été traitées la dernière fois. Il va sans dire qu'on ne peut retrouver ces dossiers qu'à l'aide de registres alphabétiques relatifs à ces procès-verbaux.

Dans quelques communes, mais le cas est très rare, les dossiers sont conservés et rangés d'après un registre indiquant la succession et l'ordre des pièces par un numéro. Toute affaire nouvelle reçoit un numéro d'ordre. Un tel registre nécessite naturellement un index alphabétique.

Dans d'autres communes, où l'on se sert du système des dossiers, l'indicateur, lui aussi, est alphabétique. Les lettres, à leur tour, sont subdivisées et pourvues d'un numéro.

Par exemple :

A1 Armwezen = pauvres;
A2 Ambtenaren = fonctionnaires;
A3 Arbeidswet = loi du travail;
A4 Archief = archives;
B1 Bevolking = population;
Ba Burgerlijke Stand = état civil.

Ce qui est enregistré par exemple sous la rubrique A1 continue à y être enregistré pendant toutes les années. La première missive, reçue ou émanant des autorités, pour la rubrique A1 s'enregistre A 1/1. Tout ce qui se rapporte à cette affaire conserve cette même lettre et ce même numéro A 1/1. Une nouvelle affaire s'enregistre sous A 1/2.

Après chaque affaire, on laisse assez d'espace dans l'indicateur pour la correspondance ultérieure. Si l'espace de la case A 1/1 a été

remplie, on se sert d'une nouvelle case sous le dernier numéro, par exemple A 1/5 et on prend soin d'indiquer cette addition par un renvoi.

Les missives reçues et expédiées sont ensuite réunies dans des dossiers. On dépose dans chaque dossier tout ce qui se rapporte à une affaire. La couverture des dossiers mentionne la lettre. Les dossiers se serrent dans des boîtes.

C'est à dessein que je me suis arrêté quelques moments à l'explication de ces dernières méthodes, parce que nous commençons peu à peu à nous approcher des meilleures méthodes modernes.

* * *

Le procès-verbal des assemblées du Collège échevinal est inscrit soit sous forme d'états, soit sous forme de rapport des délibérations tenues et des résolutions prises, dans la suite et dans l'ordre où elles ont été tenues ou prises.

La forme d'états est tout simplement préférable, attendu qu'elle facilite le coup d'œil général.

Le procès-verbal des assemblées du Conseil communal se tient toujours sous la forme de rapport. Il est écrit ou imprimé.

De même que pour les indicateurs, il faut que le procès-verbal des assemblées du Collège échevinal et celui du Conseil communal soient accompagnés de registres alphabétiques.

A côté des registres susdits, les secrétaires des communes en Hollande comptent encore tout un tas de registres secondaires. Je n'en cite que quelques-uns :

Registres de pièces qui ont été expédiées pour attendre un avis ou une réponse ;

Registres de résolutions émanant du Conseil communal ;

Registres de résolutions du Collège échevinal ;

Registres de résolutions du bourgmestre ;

Registres de nominations ;

Livres de copie des missives, etc., etc.

Pour la plupart du temps, ces registres sont indispensables, à cause de l'organisation défectueuse de l'enregistrement, car sans eux il serait presque impossible de s'orienter dans ce labyrinthe embrouillé.

* * *

Les défauts caractérisant les méthodes en usage dans les administrations communales des Pays-Bas sont essentiellement les suivants :

1° Chaque commune emploie un système différent. Lors du déplacement des fonctionnaires, cette organisation offre de grandes difficultés ;

2° Les registres des résolutions du Conseil communal, le procès-verbal du Conseil communal, le procès-verbal du Collège échevinal, les pièces expédiées, les minutes ou copies des pièces expédiées, les publications, les résolutions du bourgmestre, etc., etc., formant tous des in-folio spéciaux reliés année par année, il coûte bien de la peine de rassembler tous les actes rétrospectifs se rapportant à une affaire quelconque. Toutes ces recherches causent de grandes pertes de temps ;

3° Il coûte énormément du temps de tenir à jour les indicateurs, les index alphabétiques de ces indicateurs, ceux du procès-verbal du Conseil communal et du Collège échevinal ; aussi rarement ils sont à jour. Je pourrais citer des communes où les registres alphabétiques sont fort en retard. Dans les nouvelles méthodes, les indicateurs aussi bien que les différents index alphabétiques peuvent être supprimés ;

4° Pour obvier aux inconvénients des méthodes défectueuses de classement, on a eu recours à cette quantité de registres supplémentaires, qui peuvent être supprimés complètement dans les nouvelles méthodes.

* * *

On aura pu constater, par ce qui précède, que les methodes appliquées en Allemagne sont exemptes de la plupart des défauts que nous venons de mentionner. En fait de classement les autorités municipales en Allemagne sont infiniment plus avancées que celles des Pays-Bas.

Toutefois les systèmes allemands ne pouvaient pas encore me satisfaire à tous égards. Ils sont trop compliqués et exigent beaucoup trop de travail.

J'eus alors la bonne chance, tout juste au moment où j'avais achevé l'étude des systèmes allemands et autrichiens, d'être initié à la méthode en usage à l'Institut international de Bibliographie à Bruxelles, et appliquée à la composition de ses répertoires bibliographiques. Ces méthodes sont également applicables à l'organisation des enregistrements administratifs.

Et après avoir appris ensuite à connaître le magnifique ouvrage américain *Railroad correspondence file A decimal classification for filing*

railroad correspondence by W.-H. Williams, assistant secretary Baltimore and Ohio railroad company, j'étais arrivé enfin au but que je cherchais.

Cet ouvrage m'apprit que l'administration de la Baltimore and Ohio railroad Company avait réellement appliqué le système décimal à l'organisation d'un classement de correspondance.

Et voilà pourquoi il existe actuellement dans l'administration de la commune de Zaandam une méthode de classement qui est une combinaison des méthodes allemande et autrichienne jointe aux méthodes de l'Institut international de Bibliographie à Bruxelles et de M. H. Williams.

Le système brièvement décrit revient aux principes suivants :

1° Toutes les pièces, tous les registres d'une même administration, toutes les lettres, notes, tous les rapports, procès-verbaux, articles de revues, plans, etc., sont traités comme formant une collection homogène ;

2° Les pièces, après avoir été estampillées, lors de leur entrée, au nom de l'administration et ensuite (si c'est nécessaire) enregistrées dans l'indicateur, sont déposées dans les dossiers, dès qu'elles ne donnent plus lieu à aucun travail administratif immédiat. Les dossiers sont constitués en fardes de carton toutes de même format et portant une désignation formée de la manière suivante :

Un numéro d'ordre, emprunté à l'inventaire (le répertoire des dossiers), un titre, un indice de classement emprunté à l'index (table de classification des matières administratives). Les dossiers portent en outre le cachet de l'administration et la date à laquelle ils ont été ouverts ;

3° Les dossiers à leur tour sont réunis dans des meubles classeurs, dans l'ordre même des indices de classement qu'ils portent ;

4° Il est établi un répertoire des dossiers destinés à inventorier tous les dossiers ouverts (l'inventaire);

5° Les dossiers sont classés conformément à la table de classification des matières administratives (index).

Cet index repose sur le principe d'un numérotage fixe des questions, c'est-à-dire qu'à chaque matière spéciale est assigné un nombre, toujours le même, qui la représente. La division de l'index est décimale.

Cette méthode de classement répond à la plupart des desiderata d'un bon système de classification. En effet :

1° La classification est indéfiniment divisible et extensible, puisqu'elle est décimale et comme telle peut recevoir en tous temps des subdivisions nouvelles ;

2° La classification est rigoureusement méthodique. Elle groupe en classes et sous-classes les matières connexes. Ainsi l'ensemble des

pièces et documents relatifs à une même question peut plus facilement être soumis à l'examen ;

3° Les nombres classificateurs sont simples, concis et mnémoniques. Il est possible de les inscrire sur chaque pièce et sur chaque dossier, afin de faciliter ainsi la mise en place des documents par des auxiliaires ignorants de leur contenu. Ainsi chaque dossier aussi peut donc être désigné avec sûreté par son nombre classificateur ;

4° Il sera établi un index universel par un bureau central (le bureau de classification) qui s'aidera dans ses travaux d'auxiliaires experts. L'arrangement ou la classification ne dépendra donc plus de la personne qui s'occupe du classement (impersonnel). Les employés n'auront plus qu'à appliquer cette classification d'une manière tout empirique et au besoin en faisant simplement usage de l'index alphabétique.

Il est incontestable que la méthode, que je nommerai pour la facilité « la méthode de Zaandam », offre d'énormes avantages en comparaison des méthodes de classement en usage en Hollande.

Les index alphabétiques, les indicateurs de même que tous les registres supplémentaires peuvent être supprimés sans inconvénient. On les remplace par des fardes de collection, où l'on déposera chaque fois une seconde copie d'une pièce à expédier.

Il est évident que la « méthode de Zaandam » est très simple.

On n'y fait usage que de :

1° Le procès-verbal du Collège échevinal (sous forme d'états) ;

2° Le procès-verbal du Conseil communal ;

3° Les dossiers ;

4° L'index des matières administratives sous forme de fiches classées (systématiquement et alphabétiquement) ;

5° Le répertoire des dossiers ;

6° Un calendrier sur fiches pour l'indication de tout ce qui se fait à date fixe.

Tous les autres registres peuvent être supprimés.

La question de savoir de quelle manière on appliquera le système décimal à l'administration municipale n'a pas encore été complètement résolue à Zaandam. C'est un problème qui n'est pas facile à résoudre. Trois solutions sont possibles :

1° Les autorités municipales peuvent faire copier tout ce qu'il y a dans les tables de l'Institut, autant que c'est possible, autant que les rubriques y relatives existent ;

2° Ou bien on pourra tâcher d'établir pour les administrations publiques un système décimal particulier, où la division décimale a

lieu suivant la manière prescrite par Dewey, mais en attribuant aux nombres d'autres significations.

Williams a composé son index suivant cette méthode ;

3º Ou bien on pourra se contenter d'introduire en général la méthode des désignations décimales et abandonner à chaque administration la division de l'index de ses propres matières.

Qu'on me permette de signaler en passant combien la question de la désignation décimale des pièces de comptabilité est aussi une question de la plus haute importance. M. J.-C. Boot, actuellement professeur extraordinaire à l'Ecole supérieure technique, à Delft, a développé un système pareil pour la comptabilité des fabriques de sucre au Java. Je me propose d'en faire autant à l'égard de la comptabilité communale. J'espère pouvoir présenter en temps utile un projet de ce genre au *Nederlandsch Registratuur-bureau.* Je voudrais comprendre dans le même plan un système de contrôle de l'administration du receveur communal, système dont j'ai conçu l'idée, et au sujet duquel je viens de faire paraître une brochure (1).

* * *

En Hollande, la direction de la *Nederlandsche vereeniging voor gemeente belangen* est tout à fait acquise aux nouvelles idées qui germent dans ce champ d'activité et s'est mise en relation avec plusieurs personnes connues par leurs travaux dans cette branche, afin de préparer la fondation d'un *Nederlandsch Registratuur-bureau.*

Si, comme l'on a tout lieu de croire, cette institution est fondée un des prochains jours, elle sera mise en rapport avec l'Institut international, à Bruxelles, afin d'arriver, si possible, à une organisation internationale.

La tâche principale de ce Bureau sera la préparation ou le projet de préparation d'un index qui pourra servir de base aux administrations de toutes les communes.

Le *Nederlandsch Registratuur-bureau* se propose d'ailleurs de favoriser la réforme, suivant le système modèle du classement d'autres administrations publiques en Hollande, telles que celles du royaume et des provinces.

---

(1) *De controle op den gemeente ontvanger van Zaandam.* Alfen a/d Rijn, N. Samsom.

Communication sur la Bibliographie et la Documentation botaniques.

Rapport de M. E. DE WILDEMAN, Secrétaire général de la Commission d'organisation du IIIe Congrès International de Botanique.

Si la Commission d'organisation du IIIe Congrès international de Botanique, qui doit se réunir à Bruxelles en 1910, a décidé de créer au sein de ce Congrès une « Section de bibliographie et de documentation botaniques », c'est qu'elle a compris toute l'importance de cette question pour l'avancement des études botaniques et l'intérêt qu'elle aurait à être traitée dans un Congrès international qui réunira un nombre considérable de compétences en cette matière.

En botanique, comme d'ailleurs dans les autres branches de la Science, la constitution de bibliographies et d'une documentation approfondie s'impose. Il n'est actuellement plus possible pour un homme de science de se tenir au courant simultanément de plusieurs questions se rapportant à une même science et même, dans bien des cas, ces questions isolées sont devenues tellement complexes qu'il n'est plus possible d'en posséder une connaissance complète.

Il devient partant essentiel que de nombreux efforts portent sur la réunion des matériaux indispensables à ceux qui veulent entreprendre l'étude des questions spéciales soulevées journellement par les progrès scientifiques, industriels et économiques.

Ce n'est pas la première fois que l'on songe à la bibliographie et à la documentation botaniques; mais on ne s'est, jusqu'à présent, occupé d'une façon sérieuse que de bibliographie pure, et encore

celle-ci est-elle, malgré les nombreux travaux spéciaux sur la matière, loin d'être complète et surtout maniable (1).

Si de la documentation partielle a été faite, elle a suivi la bibliographie pure et elle n'est certes pas entrée dans la voie pratique, elle n'est pas à l'état où tous les hommes de science désireraient la voir arriver.

Il est grand temps de faire un pas de plus dans la voie ouverte car il y a entre la bibliographie et la documentation des différences très profondes sur lesquelles on ne peut assez insister.

La constitution d'une bibliographie botanique universelle, si grandement désirable, a un intérêt primordial pour les études bibliographiques pures, pour les études historiques et biographiques; elle est nécessaire en outre à tous les chercheurs, et l'étendue de son emploi dépendra naturellement des conditions dans lesquelles elle est présentée.

La documentation possède des intérêts tout différents et bien plus grands encore, elle s'adresse en tout premier lieu à celui qui veut posséder une question et elle doit être présentée de telle façon qu'elle puisse épargner au chercheur un temps considérable en

---

(1) Un des premiers botanistes qui ait, pensons-nous, insisté sur la manière dont devait se faire la documentation botanique est Aug. Pyr. de Candolle. La chose vaut, nous semble-t-il, la peine d'être rappelée. Alphonse de Candolle dans les pièces justificatives des *Mémoires et Souvenirs d'Auguste Pyr. de Candolle* dit : « Deux moyens principaux facilitent la diminution du temps consacré à la vie indifférente : l'*ordre*, qui fait que chaque opération de ce genre s'exécute plus facilement, et l'***habitude***, qui économise le temps... (*Mémoires et Souvenirs de Augustin Pyr. de Candolle*, écrits par lui-même et publiés par son fils, Genève, Paris, 1862, p. 404.) » Et plus loin il dit : « Le procédé (d'ordre) auquel mon père attachait le plus d'importance était relatif à la manière de prendre des notes qu'on pourrait appeler notes mobiles. Voici en quoi cela consiste : Lorsqu'il avait le projet, ou vague ou arrêté, d'écrire une fois sur une question, il notait sur des petits carrés de papier tous les renseignements et toutes les idées qui se présentaient à lui sur le sujet, en ayant soin que chaque morceau de papier ne contint qu'une note et ne fut écrit que d'un côté. Ces notes étaient jetées d'abord dans un tiroir, puis une ou deux fois par an elles étaient classées selon leur nature : celles de physiologie dans un carton, celles concernant une espèce de plante dans la famille de cette plante, etc. Lorsque venait ensuite le moment d'étudier une question, tous les documents se trouvaient prêts, et il ne restait qu'à classer les mots mobiles, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, suivant l'ordre qu'on voulait adopter en définitive dans le travail. Ce système, dont Le Sage avait donné l'idée à mon père, écrit Alphonse de Candolle (voir op. cit. p. 35), permet de ne jamais recopier des notes. Il dispense de chercher les documents de livre en livre, avec un grand effort de mémoire et non sans oublier des sources importantes. Le classement des mots facilite le classement des idées, et la mobilité des pièces fait qu'on ne recule pas devant un changement d'ordre quand il parait désirable. J'ai continué ce mode précieux, qui a économisé à mon père, à moi et à plusieurs de nos amis bien des années de travail. Il équivaut à une prolongation de la vie. Il donne aux travaux un degré de fini et de complet qui ne pourrait guère être obtenu sans cela. Mon père a commencé ce système en 1820 ou à peu près. Je l'ai continué régulièrement. Aucun livre, aucun journal n'est entré dans notre bibliothèque depuis quarante ans, sans avoir été analysé sous cette forme. Nous en avons retiré de si grands avantages, que je ne saurais trop le recommander aux personnes qui s'occupent de quelque branche d'études. »

Augustin Pyr. de Candolle et Alphonse de Candolle avaient donc bien compris l'importance de la documentation, qui certes était moins compliquée à effectuer avant 1862 que de nos jours.

mettant sous ses yeux, en un faisceau, tout le travail de ses devanciers. Il est superflu d'insister, pensons-nous, sur la nécessité pour cette documentation de se servir largement de la bibliographie pure.

Je n'ai pas à faire ici l'historique de la bibliographie botanique ; il convient cependant de rappeler qu'après la décision prise par M. Haviland Field de publier sous forme de fiches la littérature zoologique, on a essayé de traiter la botanique d'après les mêmes principes, mais ces efforts très louables n'ont malheureusement pas abouti.

La bibliographie botanique est actuellement traitée dans trois périodiques principaux.

La Société Royale de Londres donne dans ses volumes de bibliographie le relevé, par pays, des publications de botanique pure (avec environ deux ans de retard) et sous une classification particulière, sans accompagner les titres de la moindre notice, elle fait donc de la bibliographie pure d'une façon très incomplète.

Le *Centralblatt*, devenu l'organe officiel de l'Association internationale des Botanistes, publie dans ses fascicules hebdomadaires une liste déjà très étendue des publications de botanique pure et de botanique appliquée, livres et articles de revues ; à la partie bibliographique pure il ajoute, pour la plupart des articles, une partie analytique dont la rédaction est confiée à une série de rédacteurs répartis dans le monde entier et dont la compétence est indéniable. Mais malgré la grande quantité de renseignements bibliographiques, partiellement documentaires, ainsi constitués et rassemblés depuis un certain nombre d'années, il y a dans ce relevé des lacunes.

Il y a en outre dans ce *Centralblatt* des défauts qui ne peuvent naturellement être imputés à la direction ni à la rédaction du périodique, mais sont inhérents à la forme et au mode de publication de la revue dans laquelle il est, en effet, impossible de présenter en un faisceau la bibliographie se rapportant à un sujet.

Par suite du mode de publication, les rédacteurs de cette excellente revue n'ont pas pu pousser assez loin la classification bibliographique pour que le chercheur puisse trouver rapidement et facilement les notices bibliographiques dont il a momentanément besoin.

Pour se documenter bibliographiquement d'une façon générale sur un sujet, à l'aide de cette publication, on est forcé de feuilleter les 52 numéros parus dans l'année, formant deux volumes d'analyses et un volume de bibliographie, et de recommencer le même travail pour chacune des années pendant lesquelles des travaux sur la question peuvent avoir été publiés.

Une des causes du retard dans la publication de certaines parties

de la bibliographie et par suite des lacunes de cette documentation, réside dans l'augmentation du nombre des travaux botaniques et dans le budget limité dont l'Association internationale des Botanistes dispose pour mener son œuvre à bien.

La troisième des publications à laquelle nous faisons allusion plus haut est le *Jahresbericht* fondé par Just ; elle présente la bibliographie et l'analyse par groupes et est naturellement en retard sur l'époque de publication. Ici aussi on remarque le défaut : perte de temps dans la recherche des renseignements et bibliographie et documentation incomplètes.

Bien d'autres revues s'occupent encore de bibliographie ; nous ne pouvons les passer en revue, citons cependant le *Journal de Botanique* de Morot, qui donne des bibliographies spéciales, l'*Hedwigia* qui consacre mensuellement plusieurs pages de la revue à une bibliographie de la cryptogamie.

Une documentation bibliographique complète ne pourrait être, à notre sens, obtenue qu'avec l'aide d'une large coopération internationale, chaque pays possédant un bureau de centralisation, dépouillant avec soin tous les livres, mémoires, revues qui paraissent.

Une des grandes raisons des lacunes que l'on observe malheureusement dans la publication, c'est l'accroissement journalier du nombre des travaux scientifiques, mémoires, notices, articles de revues, celles-ci devenant de plus en plus nombreuses.

M. Maurice Boubier a, dans une notice, « Les Progrès récents et l'Avenir du Dépouillement de la Bibliographie scientifique », parue dans le *Bulletin de l'Institut international de Bibliographie* (année 1907, fasc. 5) fait ressortir les défauts des bibliographies actuelles et même ceux des revues spéciales telles que *Scientia*, ayant cessé de paraître, *Science Progress* et de *Progressus rei botanicae*, qui s'est occupé jusqu'à ce jour de botanique pure, mais qui va également s'occuper de botanique appliquée, comme l'ont décidé les délibérations de la dernière réunion de l'Association internationale des Botanistes, tenue à Montpellier en juin 1908.

Je n'ai donc pas à entrer dans le détail des arguments présentés par M. Boubier, ils seront, je pense, admis par tous et, comme le professeur de Genève, j'insisterai surtout sur le fait que les modes de publication adoptés jusqu'à ce jour en bibliographie et en documentation botaniques ne permettent pas de collectionner à part des séries de bibliographies se rapportant à l'une ou l'autre question et surtout ne peuvent permettre l'intercalation de fiches ou documents nouveaux au fur et à mesure de leur apparition, de façon à possèder une bibliographie et une documentation toujours à jour.

Le moyen le plus radical pour obvier à ces inconvénients, com-

muns à toutes les publications bibliographiques botaniques actuelles, ne serait-il pas de tenter l'essai d'une entente avec les différentes revues existantes pour obtenir d'elles la mise sur fiches de leurs publications, ou l'autorisation d'employer la composition de leurs revues pour en faire tirer des fiches du format normal. Fiches qui pourraient être communiquées aux intéressés suivant les besoins.

L'idéal serait naturellement de voir s'établir entre les diverses revues bibliographico-botaniques, une entente telle que chacune d'elles se livre à une spécialité. Se débarassant ainsi d'une partie du travail qu'elles exécutent toutes, elles auraient les moyens de former plus à fond la bibliographie et la documentation, au plus grand bénéfice des travailleurs.

Il devient absolument nécessaire, au point de vue des études, d'établir sur fiches non seulement les titres d'ouvrages ou de tirés à part, mais encore ceux de ces mille et une petites notes éparses, parfois de très grande valeur, perdues ou noyées dans les innombrables périodiques qui se publient de nos jours.

On ne doit pas s'effrayer de l'immense quantité de fiches qu'on réunira ainsi. Elles doivent être constituées sans songer à une utilisation immédiate ; ce qui nous paraît sans valeur ou sans utilité aujourd'hui, peut acquérir rapidement une très grande importance.

Mais pour utiliser ces millions de renseignements que nous voudrions voir accumulés sur fiches, il faut pouvoir les *classer*, les ranger de manière à ce que le renseignement le plus infime soit obtenu rapidement.

Grave question, beaucoup plus compliquée qu'on ne le croit ; c'est pour essayer de la résoudre partiellement qu'il a semblé utile de créer au sein du Congrès international de Botanique de 1910 une « Section de documentation ».

Il est donc hautement désirable que des projets de classification botanico-bibliographique, très détaillés, soient envoyés avant 1910 à la « Commission d'organisation du III[e] Congrès international de Botanique » pour qu'ils puissent être envoyés en temps utile à tous les participants à ce Congrès et qu'une assemblée internationale puisse donner son avis sur la manière dont devraient être rangées, a l'avenir, les fiches bibliographiques botaniques.

Nous insistons sur ce que dans cette classification il faudra prévoir tous les détails et qu'il ne faudra nullement se soucier de la multiplication d'une même fiche. Il est indiscutable qu'un ouvrage, et même une notice sommaire, peuvent être classés sous un grand nombre de rubriques et ce qu'il faut surtout éviter dans la biblio-

graphie et dans la documentation, ce n'est pas la multiplication des fiches, mais bien une perte de temps pour le chercheur.

A la formation de la bibliographie que j'appellerai volontiers pure, se rattache la constitution d'une série de fiches déjà un peu particulières qui forment dans leur ensemble un premier trait d'union avec les fiches documentaires proprement dites. Il suffit de citer les titres des groupements auxquels nous faisons allusion pour en faire saisir toute la portée :

Bibliographie par auteur ;
Bibliographie des auteurs.

Il est, en effet, très important de connaitre la liste complète *des travaux d'un auteur*, ce qui, la plupart des chercheurs le savent, est dans bien des cas loin d'être aisé.

Combien il serait intéressant aussi de connaitre tout ce qui a été *écrit sur un auteur !*

Dans ce même ordre d'idées ne serait-il pas utile de posséder aussi la *bibliographie des ouvrages ?*

C'est comme on le voit entrer par là directement dans le domaine de la documentation, puisque nous constituons d'emblée par *auteur* ou par *ouvrage* des *dossiers* qui peuvent être, dans certains cas, simplement bibliographiques, mais aussi analytiques.

Mais les desiderata des botanistes ne s'arrêtent pas à ces données générales, que tous les hommes de science ont intérêt à voir solutionner.

Au point de vue documentaire, le botaniste serait désireux de voir se former d'autres dossiers. Malheureusement, dans bien des cas, le spécialiste habitué à travailler une question n'a pas compris toute l'importance qu'il y aurait pour tous à posséder la documentation tenue à jour sur certaines questions. Il recherche lui-même la bibliographie ou la fait rechercher par ceux qui travaillent et publient sous sa direction, et cette documentation jalousement conservée lui semble suffisante.

Lors de l'apparition des travaux de son école, on trouve alors à la fin ou en tête des mémoires des listes bibliographiques plus ou moins complètes qui répètent naturellement en partie celles publiées antérieurement. Quel temps et quel argent perdus?

Parmi la documentation nécessaire pour tout travail botanique, il convient de citer en première ligne la continuation de « l'Index

Kewensis ». Entrepris par M. Jackson, bibliothécaire de la Société Linnéenne de Londres, avec les fonds laissés par le testament du célèbre Darwin, qui avait saisi la grande portée de cette œuvre, cet index a été continué par MM. Th. Durand et Jackson, puis par M. Jackson, et en ce moment un nouveau volume est sous presse.

Cette publication, devenue quinquennale, est donc tenue presque à jour.

Mais de même que les publications que nous avons eu l'occasion de citer plus haut, la consultation de cet index, qui comprend actuellement 6 volumes grand in-4° d'environ 500 pages chacun, à 3 colonnes par page, devient de plus en plus difficile. Il serait nécessaire, ici aussi, d'obtenir la mise sur fiches des données. Si l'on pouvait obtenir la publication sur fiches avant celle en volumes, il y aurait naturellement pour tous les travailleurs, des bénéfices considérables sur lesquels il n'y a pas lieu d'insister.

Chaque fiche devrait même devenir, à notre sens, le titre d'un dossier, car il est nécessaire pour la documentation de réunir sous le nom spécifique, toutes les données éparses qui se rapportent à la plante qu'il représente.

Mais il y a lieu de faire remarquer que l'Index Kewensis n'est constitué jusqu'à ce jour que pour la Phanérogamie, et que rien n'a été fait pour la Cryptogamie. Pour se documenter sur celle-ci, on doit recourir à des ouvrages généraux, constituant pour chaque groupe un plus ou moins grand nombre de volumes. Il serait donc du plus haut intérêt de mettre sur fiches toute la Cryptogamie, les noms admis étant ceux que les *lois de la nomenclature* en discussion à Bruxelles pourront reconnaitre comme valables au point de vue international.

Mais faudrait-il attendre le vote de ces lois, en 1910, pour commencer le travail ? Nous ne le pensons pas.

Il y a là une documentation à entamer dont les résultats favoriseraient largement le développement de la science botanique cryptogamique, qui acquiert de jour en jour plus d'importance économique par les rapports sans nombre de cette partie de la science botanique avec la grande culture.

A côté de l'*Index Kewensis*, qui publie la liste des noms spécifiques admis et de leurs synonymes dans la Phanérogamie, en les classant par ordre alphabétique du genre et dans celui-ci par ordre alphabétique des espèces ; il serait de haut intérêt et de grande utilité de faire le relevé des variétés.

Cette documentation serait longue, mais elle mérite d'être entreprise, et la publication sur fiches, précédant la publication en

volumes, aurait les avantages que l'on reconnait aux fiches en même temps qu'elle ferait sortir de l'oubli des données précieuses.

C'est là donc un domaine tout nouveau, rien n'a encore été tenté dans cet ordre d'idées, et dans la nomenclature comme dans la synonymie de ces variétés, il règne un chaos qu'une étude bibliographique et documentaire peut faire cesser, car elle fera naitre des recherches dont les résultats seront les bien-venus !

On augmenterait considérablement la valeur de l'Index de Kew et des Index cryptogamiques, si on reprenait et conduisait parallèlement un « Index Iconum » ou relevé de toutes les planches, figures, dessins se rapportant au règne végétal, tant dans le domaine de la botanique pure que de la botanique appliquée (horticulture, culture maraichère, sylviculture, agriculture, etc.), y compris la pathologie et la parasitologie.

C'est depuis 1866, époque de la publication du supplément à « l'Iconum botanicarum Index locupletissimus » de Pritzel, qu'un relevé régulier de figures n'a plus été publié, et encore n'a-t-il jamais eu l'ampleur que nous voudrions lui voir donner en relevant au nom de l'espèce végétale, non seulement les planches, dessins de botanique systématique, mais encore ceux de botanique générale et de botanique appliquée.

Il est inutile, pensons-nous, d'insister sur les services que rendrait la mise à jour d'un tel index qui aurait grand intérêt à être classé alphabétiquement comme l'index de Kew et qui, mis sur fiches, pourrait même être fusionné avec lui dans les instituts, augmentant ainsi la documentation relative aux divers types spécifiques du règne végétal.

A la suite des observations présentées dans les séances de la Commission de Documentation, formée au sein du Comité du IIIe Congrès de botanique, on a commencé au Jardin Botanique de Bruxelles à relever, d'une manière systématique, les figures paraissant dans toutes les publications qui entrent dans la bibliothèque de cet établissement, c'est là un léger commencement, mais le résultat de cet essai, que nous espérons voir poursuivre avec persévérance, sera, nous n'en doutons pas, de démontrer l'importance de la constitution de cet index de fiches, qui actuellement est classé pour la facilité des recherches par ordre alphabétique des espèces, c'est-à-dire dans l'ordre de l'index de Kew.

Quant aux dossiers documentaires que le botaniste aurait intérêt de voir constituer en dehors de la documentation dont nous venons de dire quelques mots, et qui a pour base presque unique-

ment des données bibliographiques, il y a lieu d'attirer l'attention sur ceux qui se rapportent à :

Flore d'un continent ;
» d'une région naturelle ;
» d'un pays ;
» d'une province ;
» d'un district plus limité, etc.
Familles végétales ;
Genres ;
Espèces ;
Jardins botaniques et musées botaniques ;

Anatomie, physiologie, éthologie, géographie botanique (subdivisées suivant une classification appropriée) ;

Plantes utiles [ex. : Fuchsia (horticulture) (1); blé (agriculture); chêne (sylviculture); caféiers, caoutchoutiers (cultures tropicales)]. Dossier subdivisé suivant une classification telle : histoire, espèce, culture, exploitation, etc. ;

Produits [ex. : café ; caoutchouc ; fraises ; cerises ; bois ; chêne, etc.]. Dossiers subdivisés suivant : histoire, plantes productrices, préparation, commerce, etc.

---

(1) Pendant l'impression de cette note, nous avons reçu le vol. XXXIII, part II du *The decimal of the Royal Horticultural Society* de Londres dans lequel nous avons trouvé : Notes on recent research and short abstract from current periodical litterature, British and Foreign affecting Horticulture and Horticultural and botanical Science. Judging by the number of appreciative letters received, the endeavour commenced in vol. XXVI to enlarge the usefulness of the Society's Journal, by giving an abstract of current Horticultural and Botanical litterature, has met with success. It has certainly entailed vastly more labour than was anticipated, and should therefore make the Fellows' thanks to those who helped in the work all the more hearty.

The Editor desires to express his most gratefull thanks to all who co-operate in this work, and he venture to express the hope that they will all strictly adhere to the general order and scheme of working, as the observance of an identical *order* can alone enable the Editor to continue to cope with the work. The order agreed on was as fallows :

1. To place first the name of the plant, disease, pest, etc., being notice ; and in this, the prominent governing or index word should always have precedence.

2. To place next the name, when given of the author of the original article.

3. Then the abbreviated form of the name of the Journal, etc., in which the original article appears taking care to use the abbreviation which will be found on pp. 581-582.

4. After this, a reference to the number, date and page of the Journal in question.

5. If an illustration be given, to note the fact next, as fig., tab., on plate.

6. After then preliminary necessities for making reference to the original possible for the reader, the abstract or digest should follow, ending up with the initials of the contributor affixed at the close of each abstract or note.

Trente-sept collaborateurs ont promis leur appui à M. F.-J. Chittenden, l'éditeur du journal.

On ne peut regretter qu'une chose, c'est que les notes qui dans ce numéro du journal forment 46 pages de texte, ne peuvent être détachées pour être classées par fiche au gré du lecteur. Il serait à souhaiter que le *Journal de la Société d'Horticulture*, de Londres, qui est entré récemment dans la voie de la documentation, continue à marcher dans une direction tout à fait pratique.

Pour ces dossiers, tels ceux relatifs aux plantes utiles et aux produits, il faudrait non seulement y insérer les documents imprimés et manuscrits plus ou moins étendus obtenus sur les questions, mais encore des fiches relatives à la bibliographie en renvoyant à des répertoires bibliographiques, de façon que chacun de ces dossiers présente la question sous son aspect complet. C'est là un travail considérable, mais il se fera peu à peu ; le point capital c'est de le commencer sans tarder.

Il est naturel que tous les postes et subdivisions de la classification bibliographico-botanique peuvent et doivent faire l'objet des dossiers.

Mais il s'agit, comme le disait très justement M. Boubier, pour constituer des dossiers utiles, de dépouiller avec soin les travaux, il faut en extraire les diverses matières qu'ils renferment ; un travail peut s'occuper de questions souvent très différentes qui tout en ayant des points de contact, doivent cependant pouvoir être placées dans une classification en diverses places de façon à permettre pour tous une documentation complète.

La grande difficulté réside donc indiscutablement dans le dépouillement des travaux. Ce dépouillement ne pourrait être bien fait que par des spécialistes, et les auteurs pourraient avoir naturellement, comme le dit M. Boubier, certains avantages à dépouiller eux-mêmes leurs travaux, mais cela sera-t-il toujours possible ?

Cette difficulté ne serait pas une raison de reculer, une documentation partielle vaut naturellement mieux que l'absence de toute documentation !

Nous nous permettons cependant d'insister encore ici et très fortement sur la proposition émise par M. Boubier, car nous la considérons comme essentielle pour l'obtention d'une bonne documentation botanique :

« Le dépouillement des travaux scientifiques se fait en analysant chaque travail, non dans son ensemble, mais par matières et en répartissant sous des titres adéquats les divers points traités. »

Le Jardin Botanique de l'État à Bruxelles entre dans la voie de cette documentation en réunissant pour le moment toutes les données relatives à la Flore du Congo, sur laquelle ont spécialement porté depuis quelques années les travaux de certains des membres de son personnel scientifique.

Ce même établissement possède également, mises sur fiches et classées par ordre alphabétique, toutes les données relatives à la distribution géographique des végétaux indigènes du pays, tant pour la phanérogamie que pour la cryptogamie. Cette documentation est conservée à jour et est basée sur le *Prodrome de la Flore belge*, dont le dernier des trois volumes a paru en 1907.

Le Jardin Botanique possède aussi une documentation iconographique considérable qui augmente tous les jours et pourra probablement être transformée en sorte de dossiers, rangés par *ordre alphabétique* des plantes, figures, constituant la base d'une sorte d'Office de renseignements, que le personnel scientifique du Jardin Botanique de l'État cherchera à développer dans la plus large mesure.

C'est d'ailleurs, pensons-nous, vers ce but que doivent tendre tous les efforts des bureaux de documentation, devenir de véritables centres de renseignements, mis le plus largement possible à la portée du public.

Le Comité de Documentation du IIIe Congrès de Botanique compte lui aussi prendre une certaine part dans l'organisation de la Documentation et, par voie d'enquête, il espère obtenir de nombreux documents sur l'organisation et les travaux des jardins botaniques, des musées botaniques, et même sur un grand nombre d'instituts botaniques du monde. Ces éléments constitueraient ainsi une large base aux dossiers auxquels nous faisions allusion plus haut.

La « Section de documentation » du IIIe Congrès international de Botanique montrera ainsi ce que l'on peut obtenir dans le domaine botanique par la coopération de toutes les compétences.

La question : Comment classer les dossiers? se pose naturellement ici. Nous ne pouvons la résoudre ! Il est à souhaiter qu'ici aussi des propositions fermes soient faites en 1910 au Congrès de Botanique et qu'elles puissent trouver l'approbation de la majorité des congressistes.

Cependant, pour les dossiers relatifs à la flore d'un continent et à ses subdivisions, il semble rationnel d'adopter l'ordre alphabétique de même pour ceux qui se rapportent aux plantes utiles, aux produits, aux classifications botaniques, aux familles, genres et espèces.

Quant aux dossiers que l'on peut ranger sous la rubrique de botanique générale (anatomie, etc.), leur classification est plus difficile.

C'est elle qui demande surtout des recherches, c'est elle qui devra être sanctionnée par un Congrès international, comme le sera probablement d'ailleurs la nomenclature géo-botanique, qui servira de base à la classification de cette partie spéciale.

Mais la classification est-elle la chose la plus importante? Nous ne le pensons pas. Toute classification peut, à notre sens, être employée, pourvu qu'elle soit employée par le plus grand nombre et qu'il soit aisé d'y retrouver la chose que l'on désire.

C'est vers un but pratique que doivent tendre les efforts : mettre à la portée des scientistes la plus ample documentation possible et permettre d'en faire usage avec la moins grande perte de temps.

La Revue de l'Ingénieur et l'Index technique.

Notice de M. L. VERMANDEL, Ingénieurs A. et M.

La *Revue de l'Ingénieur et Index Technique* (Contribution n° 41 au Répertoire Bibliographique Universel) constitue essentiellement un répertoire bibliographique des travaux en toutes langues relatifs aux sciences techniques. En vue de sa publication, une Association en nom collectif a été créée entre MM. A.-Louis Vermandel et M. J. Fitz-Patrick (1).

La Revue est publiée sous format petit in-4°. Son abonnement est :

Pour la Belgique . . .	fr.	10.50
Pour la France . . .	»	12.50
Pour l'Etranger . . .	»	13.25

Edition anglaise : Sous le titre de *Technical Index*, nous publions, depuis avril 1907, une édition exclusivement anglaise, dont l'abonnement est de $10^s\ 6^d$ et dont le bureau se trouve à Londres (2).

Edition pour fiches : Avec chacune de ces éditions, nous publions une édition spéciale pour fiches dont l'abonnement est :

Pour la Belgique . . .	15 francs.
Pour l'Union postale . .	20 »

Contenu : Bibliographie courante des livres et articles de périodiques, publiés dans tous les pays et en toutes langues sur les matières suivantes : Mécanique appliquée, machines et moteurs, électricité,

(1) 51, rue de l'Aurore, à Bruxelles.

(2) Chancery Lane, n° 88.

mines, génie civil, chemins de fer et tramways, constructions navales, chimie industrielle, métallurgie.

Sous son titre actuel, *Revue de l'Ingénieur et Index Technique* (Bibliographia Tecnica), nous publions, outre l'Index Bibliographique, classé méthodiquement d'après les principes de l'Institut, des articles techniques documentaires d'actualité.

Notre Revue n'a pas fait sa trouée sans peine. C'est grâce à une forte réclame que nous sommes parvenus à la faire connaître et il reste, sous ce rapport, encore beaucoup à faire. Quelques chiffres sont peut-être intéressants à donner. Si nous déduisons des frais auxquels son lancement nous a obligés, les dépenses qui auraient pu être ou supprimées ou réduites, nous arrivons au chiffre assez important de 50,000 francs. La Revue, aujourd'hui, est parvenue à constituer une entreprise viable, grâce à ses ressources actuelles et à un capital de réserve d'un chiffre égal à celui qui lui a été déjà consacré. La rédaction de notre publication entraine à une somme de travail importante dont les éléments principaux sont : le dépouillement des revues, la rédaction du résumé et sa traduction dans les deux langues, française et anglaise, et l'indexation de ce même résumé. Cette somme de travail, qui se traduit en salaires d'appointements et de collaboration, fait revenir le résumé au prix minimum de 1 franc, son impression ne se trouvant pas comprise dans ce prix. Comme la Revue a publié à ce jour 80,000 résumés, c'est à 80,000 francs que nous pouvons évaluer la documentation que nous pouvons offrir aujourd'hui à nos lecteurs pour la période de cinq ans qui vient de finir.

Les 80,000 résumés peuvent se partager comme suit :

Divisions de la classification décimale :	620 à 621.9	25.000 ou 44 %
	622 à 63	20,000 ou 25 %
	64 à 699	25,000 ou 31 %

Le Concilium Bibliographicum.

Rapport de M. H.-H. FIELD, directeur du Concilium.

Depuis la dernière conférence bibliographique internationale, le Concilium Bibliographicum n'a cessé de faire des progrès dans le sens du programme établi lors de sa fondation. Pour faire ressortir les faits principaux de ce développement, il est intéressant de jeter un coup d'œil sur l'histoire antérieure de l'œuvre.

Le mouvement qui aboutit en 1895 à la création du Concilium remonte à l'année 1890. C'est à cette époque, en effet, que le projet fut soumis à l'appréciation des zoologistes américains. A la suite de l'accueil enthousiaste qu'il avait rencontré, on décida de consulter les savants de l'ancien monde et le directeur actuel vint en Europe pour entreprendre la propagande. En 1893 l'appui de tous les hommes de sciences était acquis et l'on pouvait lire presque simultanément dans la presse scientifique de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, d'Amérique, de Russie, d'Autriche et de Suisse toute une série d'articles sur l'entreprise. Partout on voyait les sociétés nationales s'en occuper : c'est à la Société zoologique de France que revient l'honneur d'avoir voté la première des subsides à l'œuvre. Cet exemple fut bientôt suivi par la Station zoologique de Naples, par l'Association américaine pour l'avancement des Sciences et par la Société américaine des Microscopistes. La Société zoologique nomma un comité de patronage et porta la question à l'ordre du jour du Congrès international de Zoologie. Ce congrès vota, dans sa IIIe session, à Leiden, la création du Concilium et nomma la commission internationale permanente. Déjà en Suisse le Conseil fédéral d'Ecole, le canton et la ville de Zurich avaient voté des subsides à l'entreprise

en voie de formation et le Concilium put ouvrir ses portes le 15 novembre 1895.

Pour faire ressortir jusqu'à quel point le Concilium a pu réaliser son programme, il faut dégager en quelques mots les idées dirigeantes qui ont présidé à la création de l'œuvre.

1º On a voulu surtout créer un instrument de travail pour aider les savants dans leurs recherches scientifiques. Certes on n'a pas perdu de vue les besoins du grand public, des bibliothécaires, des bibliographes, des chercheurs de toute espèce ; mais les intérêts des spécialistes n'ont jamais été sacrifiés à de telles considérations. En partant de ce principe, nous avons cherché et trouvé, sans exception, notre premier appui auprès des congrès internationaux et des sociétés nationales s'occupant des sciences dont nous abordons le domaine. Ce fait donne au Concilium une situation unique. Il est l'organe créé par les savants eux-mêmes, il cristallise leurs idées, il subvient à leurs besoins. Ce n'est pas le produit d'un accord transactional entre des intérêts divers, c'est la réalisation pure et simple des vœux des biologistes du monde entier.

Il ne s'agit cependant pas seulement de rester en rapport avec les savants. La bibliographie est une science comportant des méthodes techniques d'une grande importance. C'est ainsi que le Concilium a été heureux de se trouver d'accord avec les hommes du métier et de constater la vive approbation des conférences internationales de bibliographie réunies à Bruxelles, à Paris et à Saint-Louis et des sociétés de bibliographie (Section bibliographique de l'Association américaine des Bibliothécaires, séance de Niagara, Société américaine de Bibliographie, etc.). Les sympathies témoignées par ces réunions ont souvent donné lieu à des vœux de recommandation.

2º L'appui des gouvernements n'est pas à négliger, mais, comme nous venons de le dire, cet appui ne doit venir qu'en second lieu. Les gouvernements peuvent utilement nous venir en aide; mais nous rejetons toute immixtion qui mettrait des entraves au libre développement des idées que nous venons d'exposer. C'est ainsi que la Confédération suisse nous accorde une subvention importante sans imposer aucune restriction. Il en est de même pour le canton et la ville de Zürich. Pour d'autres gouvernements (Prusse, Grand Duché de Bade), la subvention représente un abonnement aux bibliographies. Enfin pour d'autres pays le seul appui gouvernemental consiste dans le service gratuit des publications officielles, ce que l'Angleterre vient de nous accorder, par exemple. On n'aurait pas de peine à démontrer que les gouvernements ont tout intérêt à subventionner l'œuvre privée des groupes scientifiques, plutôt que de créer de nouveaux organismes officiels. Il y aurait au moins des écono-

mies à réaliser si l'on voulait entrer plus largement dans cette voie.

3° Bien que le Concilium tienne infiniment à conserver sa pleine liberté scientifique, il apprécie beaucoup la valeur de la coopération et tout de suite il s'est trouvé qu'il était tout à fait d'accord avec ceux qui étaient à la tête du plus vaste projet bibliographique dont la réalisation ait jamais été tentée. En s'affiliant à l'Institut International de Bibliographie, le Concilium a pu s'associer à cette œuvre et apporter son appoint à la bibliographie universelle. Depuis plus de douze ans l'Institut International et le Concilium marchent côte à côte au grand profit de l'œuvre commune. Je désire rendre témoignage ici à la largesse d'esprit, au dévouement et aux connaissances techniques que les savants directeurs des Instituts de Bruxelles et de Paris ont mis au profit de notre entreprise. Je pense que ces collègues, auxquels je suis lié par une très vive amitié, reconnaîtront, de leur côté, l'importance de la coopération du Concilium.

4° Pour réussir dans son programme, le Concilium a voulu se servir de toutes les bonnes volontés; son rôle devait être toujours constructif, jamais destructif; il a cherché à améliorer les conditions bibliographiques en venant à l'aide des œuvres existantes et non pas en se substituant à elles. Il est resté scrupuleusement fidèle à cette décision.

En zoologie la plus vaste bibliographie qui existait lors de la fondation du Concilium était l'œuvre créée par la grande maison d'édition Wilh. Engelmann de Leipzig. Cette bibliographie remontant à 1700 (premier volume 1846) fut rédigée jusqu'à 1880 par les professeurs Carus et Taschenberg et continuée depuis par M. Carus seul. Elle constituait le supplément bimensuel du Zoologischer Anzeiger. En 1896, comme pour fêter le cinquantenaire de l'œuvre, le Concilium conclut une entente avec l'Anzeiger dont la partie bibliographique devint indépendante et parut sous le titre *Bibliographia zoologica.* Depuis la mort du professeur Carus, la direction de la publication est entre les mains du Concilium seul. Pour donner une idée de l'importance de cette publication il suffit d'en donner la statistique approximative :

1re série	1700-1845	13,560	titres.
2me »	1846-1860	40,750	»
3me »	1861-1879	125,000	»
4me »	1880-1895	115,000	»
5me »	1896- —	104,415	»
		398,725	

Cependant pour apprécier cette œuvre à sa juste valeur, il faut encore relever le fait capital que cette publication constitue la bibliographie mère à laquelle les auteurs des diverses élaborations ultérieures (Zoologisches Centralblatt, Zoologischer Jahresbericht, Zoological Record, Ergebnisse, Année biologique, etc.) ont toujours recours pour leur matière première. Dans les revues critiques, dans les publications privées, partout on retrouve les indications rédigées par le Concilium.

Outre la Bibliographia Zoologica, les sciences biologiques comportent une bibliographie physiologique qui fait partie du *Centralblatt für Physiologie* publié à Vienne. Depuis 1905, le Concilium a pu transformer complètement cette ancienne bibliographie de manière à en faire la troisième série de sa Bibliographia Physiologica.

La bibliographie des protistes, fondée par le regretté professeur Schaudinn, est venue ensuite se rattacher au Concilium sous le titre de Bibliographia Protozoologica. Elle est publiée à Jéna.

Enfin on vient de fonder comme annexe à l'*Archiv für Zellenforschung* la Bibliographia Cytologica dont la direction est confiée au Concilium.

Outre ces quatre bibliographies, il y a nombre de propositions qui sont restées jusqu'ici à l'état de projets d'avenir et dont il sera question dans la suite.

En somme, il y a une tendance manifeste de la part des bibliographies existantes à se grouper autour du Concilium. Partout le Concilium a pu venir en aide à des services existants et en perfectionner par voie de coopération. Nulle part il n'existe des rivalités ni des hostilités.

Ceux qui ont suivi de près le développement de la bibliographie en ces derniers temps s'étonneront peut-être qu'une entente ne soit pas intervenue entre le Concilium et l'entreprise patronnée par la Société Royale de Londres. Il importe de dire que le Concilium n'a pas de reproches à se faire à cet égard. Déjà dans son premier prospectus (1895) le Concilium se proclamait partisan d'une entente. Des démarches ont été faites d'abord auprès du secrétaire de la Société Royale, feu le professeur Sir Michael Foster et ensuite auprès de la Conférence des gouvernements à Londres par les délégués suisses. Tout dernièrement le délégué américain a fait des efforts dans ce sens. Bien que les doubles emplois soient beaucoup moins sérieux qu'on n'eut pu croire au premier abord, une entente serait certes éminemment désirable et personnellement je suis convaincu qu'un jour des pourparlers devront s'engager. En tous cas il serait erroné de croire que les deux entreprises se font concurrence et que l'une d'elles nuit à l'autre. Tout au contraire, elles diffèrent beaucoup

quant aux méthodes et se complètent utilement. Il y aurait sans doute possibilité d'effectuer certaines économies en coopérant; mais je crains qu'on ne se fasse beaucoup d'illusions sur la portée d'une telle fusion. L'essentiel, c'est de sauvegarder les intérêts de la bibliographie universelle en établissant des concordances qui permettraient l'utilisation facile des documents rassemblés de l'un et de l'autre côté.

5° Avant d'aborder les progrès matériels réalisés par le Concilium, il y a lieu de signaler les méthodes de travail qui caractérisent l'œuvre.

La coopération avec les autres bibliographies n'aurait guère été possible si l'on n'avait pas admis comme principe de toute entente : *unité* pour ce qui est l'*essentiel*, liberté entière pour tout le reste.

La confection de la bibliographie des sciences comporte une division du travail qui peut se faire sur des bases scientifiques ou régionales. Le Concilium s'est prononcé nettement pour la centralisation par sciences, plutôt que par régions. Toutefois des bureaux régionaux peuvent apporter des appoints fort importants et pour quelques pays une telle organisation du service s'impose.

L'œuvre du Concilium se caractérise en plus par l'organisation d'un service central de renseignements et de documentation. Il ne suffit pas, en effet, de publier une série de bibliographies périodiques. Ce qui importe c'est de réunir les notices bibliographiques en un vaste répertoire central tenu à jour et facile à consulter.

Pour arriver à ce but, le Concilium se sert des fiches imprimées permettant d'une part l'intercalation continue et de l'autre la réunion de n'importe quel choix de fiches pour répondre à une demande de documentation.

L'adoption de la Classification décimale a eu une telle importance pour la recherche et la manutention de ces collections de fiches, qu'on peut dire que l'œuvre aurait été impossible sans un système offrant les facilités qu'elle présente. Quand on songe qu'il s'agit de manipuler plus de deux millions de fiches par an, il est évident que des économies de temps qui semblent tout à fait insignifiantes par unité de fiche deviennent décisives quand elles portent sur un tel nombre. Je suis heureux de pouvoir rendre hommage ici à la Classification Décimale comme élément important des succès du Concilium.

6° En 1895, le Concilium occupait à Zurich deux pièces d'un étroit appartement, près de l'Université. Aujourd'hui il possède un assez grand immeuble construit pour ses besoins particuliers. Dans le rez-de-chaussée se trouve la Typographia Bibliographica, imprimerie

fort bien outillée, et dans l'entresol les bureaux d'administration; les étages supérieurs sont affectés aux bureaux de rédaction, aux magasins, au logement du concierge, etc.

Pendant les premiers mois, le fondateur du Concilium n'avait d'autre aide qu'une jeune fille qui lui servait de secrétaire; actuellement le personnel comprend plus d'une douzaine de personnes, dont quatre possèdent des diplômes d'université.

Quant au budget annuel, le mouvement total (somme des dépenses et des recettes) monte d'environ 20,000 francs en 1896 à environ 74,000 francs dans les dernières années. Le nombre des fiches publiées s'élève actuellement à plus de 24 millions. Le nombre annuel moyen des fiches différentes éditées en 1896 et 1897 était 3,200; dans ces derniers temps, on publie plus de 20,000 fiches différentes par an, sans compter les fiches des espèces nouvelles. Ces fiches vont partout, dans tous les pays, dans des palais royaux aussi bien que chez les plus modestes des chercheurs.

J'ai parlé plus haut de la tendance très prononcée des bibliographies de se grouper autour du Concilium. Cependant je me suis borné à parler des fusions déjà effectuées. Il n'est pas sans intérêt de donner aussi quelques indications sur les groupes qui désirent créer des sections au sein du Concilium, bien que jusqu'ici on n'ait pu encore en organiser le service. Il y a tout d'abord la botanique représentée par l'Association internationale des Botanistes. Ensuite la pharmacologie expérimentale qu'on désirerait voir publier comme supplément à la *Bibliographia Physiologica*. Les géologues, les minéralogistes et les paléontologistes nous ont fait l'offre de leur bibliographie. Quant à l'anthropologie, la classification en a déjà été publiée et on cherche actuellement les moyens pratiques pour arriver à en publier la bibliographie. L'adjonction d'une section pour les sciences forestières paraît parfaitement réalisable. C'est le Congrès international qui s'en occupe et les démarches diplomatiques auxquelles les pourparlers ont donné lieu semblent sur le point d'aboutir. En ce qui concerne l'électrochimie, une section est en voie de formation sous la direction de M. Vöge.

Récemment un mouvement nouveau fort intéressant s'est dessiné. De tous temps les auteurs et les sociétés savantes ont adressé leurs publications au Concilium, mais dernièrement cette habitude s'est généralisée rapidement, et les éditeurs veillent avec grand soin à ce que leurs livres soient enregistrés dans nos bibliographies. Mais le concours des éditeurs ne s'arrête pas là. Déjà une vingtaine de revues scientifiques se proposent d'obtenir de l'auteur de chaque article un court résumé analytique, destiné à être publié par le Concilium. Il est évident que ce système sera de grande utilité et pourra

rehausser encore le prestige et la valeur scientifique des bibliographies.

J'espère avoir réussi à montrer, par cette relation sommaire, que le Concilium a fait des progrès dépassant toutes les prévisions et qu'il aborde l'avenir avec toute la vitalité qu'il a su acquérir.

Bureau Bibliographique de Paris.

Rapport sur les travaux du Bureau Bibliographique de Paris (1899 à 1908).

I. — On sait que le Bureau Bibliographique de Paris a été fondé en 1899 pour coopérer, en ce qui concerne la France, à l'œuvre entreprise par l'Institut International de Bibliographie qui s'est constitué à Bruxelles à la suite de la Conférence internationale tenue dans cette ville en 1895.

Il s'est proposé spécialement de réunir à Paris un duplicata du Répertoire bibliographique universel dont la préparation a été entreprise par cet Institut, et de coopérer, d'une façon permanente, à la préparation des fiches destinées à le compléter et à le tenir à jour, en ce qui concerne plus particulièrement les publications françaises, mais en se bornant, en principe, vu l'étendue de la tâche, aux branches du Répertoire concernant seulement les sciences pures et leurs applications à l'industrie et aux arts, c'est-à-dire aux parties des connaissances humaines classées dans les grandes divisions 5. 6 et 7 des Tables de la Classification décimale universelle.

L'appel adressé aux savants et aux industriels français, par une circulaire, en date du 25 septembre 1899, de la Section française de

Annexes visées au rapport : 1° Circulaires du 17 octobre 1902 aux éditeurs et directeurs de revues (v. ci-après p. 284); 2° Circulaire du 17 novembre 1902 aux Présidents des sociétés (v. ci-après p. 287); 3° Instruction du 23 novembre 1902 sur le dépouillement des publications périodiques; Feuilles minutes de fiches (réimprimé en 1906 et formant la publication n° 80 de l'Institut International de Bibliographie); 4° Note sur le Répertoire spécial des brevets (v. ci-après); 5° Appendice au Manuel sur l'emploi, en bibliographie, de la langue internationale auxiliaire Esperanto (Publication n° 97 de l'Institut International de Bibliographie); 6° *Spécimens*; 7° Sommaires de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale (Contribution n° 20 à la Bibliographia Universalis); 8° Sommaires analytiques de la Société française de Physique (Contribution n° 54 à la Bibliographia Universalis); 9° Sommaires bibliographiques de l'Association française pour l'avancement des Sciences

l'Institut International de Bibliographie, en vue de la fondation du Bureau Bibliographique de Paris, avait réuni un nombre suffisant d'adhésions pour permettre de commencer immédiatement les travaux de collaboration à l'œuvre de l'Institut International de Bibliographie, en préparant la publication des sommaires d'un certain nombre de revues techniques et en réunissant les éléments partiels d'un duplicata du Répertoire méthodique sur fiches.

La Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale a bien voulu offrir à l'institution naissante le local nécessaire pour son installation matérielle et le Bureau a obtenu, en outre, l'appui moral ou financier de notabilités scientifiques et celui de grandes sociétés savantes, telles que : l'Association française pour l'avancement des Sciences, la Société française de Physique, la Société internationale des Electriciens, la Société française de Photographie, le Touring Club de France, etc.

Mais, malgré ces appuis, le Bureau Bibliographique n'a pas pris, jusqu'ici, l'essor qu'avaient pu espérer ses fondateurs.

II. — N'ayant pas, comme l'Office bibliographique belge, obtenu du Gouvernement l'appui officiel qui lui aurait permis de prendre, dès le début, un développement rapide, le Bureau Bibliographique de Paris a dû procéder graduellement et avec prudence à son organisation.

Ses travaux se sont d'ailleurs trouvés enrayés et retardés, pendant longtemps, par la nécessité de procéder à la traduction et simultanément au développement des tables primitives de la Classification décimale de Melvil Dewey, car ces tables, malgré l'étendue qu'elles présentaient, dans la dernière édition américaine de 1899, se trouvaient encore loin de contenir tous les développements nécessaires, au moins dans certaines parties et notamment pour les branches des sciences appliquées aux industries diverses qui forment précisément les parties que le Bureau Bibliographique est appelé à utiliser pour ses travaux.

Ce Bureau a été amené ainsi à prendre une part active à la rédaction de ces tables développées, dont la publication, qui constitue une œuvre considérable, avait été entreprise par l'Institut de Bibliographie et a pu être terminée seulement en 1904. Ces tables, incorporées dans le *Manuel complet du Répertoire Bibliographique Universel*, constituent une ressource des plus précieuses, non seulement pour le classement des travaux bibliographiques, mais aussi pour celui de toutes les sources de documentation générale sur toutes les productions de l'activité humaine.

III. — Parallèlement à ce travail, le Bureau se préocupait d'organiser tous les détails de la préparation des matériaux qu'il devait

avoir à réunir, pour sa part de collaboration à la constitution du Répertoire bibliographique universel et à la publication de contributions partielles à l'œuvre de la *Bibliographia Universalis* dirigée par l'Institut international de Bibliographie.

De concert avec cet Institut, il arrêtait les dispositions à observer pour la rédaction des notices bibliographiques, de type uniforme, destinées à constituer le Répertoire et il établissait les règles à suivre pour les collaborateurs appelés à coopérer aux travaux de ce Répertoire, ainsi que les types des *feuilles collectives de minutes de fiches* à remplir pour fournir les manuscrits des reproductions ou des impressions des fiches contenant les sommaires bibliographiques des articles des publications périodiques.

Par des démarches personnelles des membres de son Comité et par l'envoi de circulaires, il cherchait à obtenir, des éditeurs des grandes publications techniques ou des membres des sociétés savantes, un concours effectif pour le dépouillement des articles de ces publications ou des comptes rendus de ces sociétés.

Les copies des instructions et circulaires jointes à ce rapport et les modèles qui les accompagnent font connaître la façon dont le Bureau a cherché à organiser ces travaux.

Déjà de nombreux manuscrits, renfermant les résultats de dépouillement de publications techniques spéciales, ont été réunis par ses soins, et n'attendent que les ressources financières pour être livrés à l'impression.

IV. — Par suite d'une décision prise par la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, les sommaires des articles parus dans le *Bulletin* de cette Société sont déjà publiés régulièrement depuis l'année 1898.

Ils sont imprimés sur le recto de feuilles du format du *Bulletin*, de façon à pouvoir être découpés et collés sur fiches ; ces feuilles contenant les sommaires des articles parus dans le numéro du mois précédent sont encartées chaque mois, en deux exemplaires, dans le fascicule du mois suivant.

Les abonnés au *Bulletin de la Société d'Encouragement* ont ainsi le moyen de constituer et de tenir à jour un double Répertoire alphabétique et méthodique des articles parus dans le *Bulletin* depuis l'année 1898.

La collection de ces feuilles peut constituer aussi des tables complètes, par ordre chronologique, de ce même *Bulletin* et il suffira de les compléter par des tables récapitulatives, faciles à établir, par noms d'auteurs et par ordre de matières, pour en constituer des tables absolument complètes, du type recommandé par l'Institut de Bibliographie.

V. — Le *Bulletin de la Société française de Photographie*, dont les articles reçoivent tous l'indication de l'indice décimal des tables générales de la classification, publie sous cette double forme ses tables des matières, à la fin du volume de chaque année, depuis 1901.

D'autres publications prennent également soin de mentionner les indices classificateurs à la suite de chacun des articles insérés.

Nous citerons notamment les comptes rendus des Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences, la *Revue des Sciences*, la *Revue d'électricité médicale* publiée à Lille, et enfin la publication paraissant, depuis 1899, sous le nom de *Mois Scientifique et Industriel*, qui donne l'analyse des articles parus dans un grand nombre de publications techniques de France et de l'étranger.

VI. — L'Association française pour l'Avancement des Sciences et la Société française de Physique ont, en outre, confié au Bureau Bibliographique de Paris, la publication, sous la forme admise pour le Répertoire Bibliographique Universel, des tables générales des bulletins de ces sociétés, depuis leur fondation.

Pour la Société française de Physique, une première entreprise, qui s'est étendue seulement aux deux années 1897 et 1898, avait été tentée, celle de la publication de sommaires avec courtes analyses des articles parus dans les *Bulletins* de ces années.

La difficulté d'obtenir des analyses bien faites et ne pouvant prêter à critiques, pour des articles de ce genre, a fait renoncer à ce système, dans la nouvelle publication et l'on s'est contenté, pour les tables complètes, de simples sommaires bibliographiques.

Ces documents paraissent sous formes de fascicules, à feuilles imprimées sur le recto seulement et ils sont disposés de façon à pouvoir être découpés et collés sur fiches.

Pour la collection complète du *Bulletin* des séances de la Société française de Physique, qui remonte à l'année 1893, ces sommaires ont été groupés en volumes, par séries de dix années chacun. Ces trois volumes, formant les tables chronologiques des trente premières années de 1873 à 1902, seront complétés par des tables récapitulatives, alphabétique par noms d'auteurs et méthodique par ordre de matières, comprenant l'ensemble des trente années.

Pour les années suivantes, on compte publier chaque année des sommaires classés en ordre chronologique, mais on ne complètera que tous les dix ans la publication par celle des tables récapitulatives, alphabétique et méthodique; car les volumes annuels contiennent chacun des tables des matières à forme suffisamment synoptique pour permettre de suppléer, pendant un certain temps, à l'absence des tables complètes.

La publication du premier volume, allant de l'année 1873 à l'année

1882 inclus, est terminée et l'impression du deuxième volume est très avancée.

Des dispositions analogues ont été adoptées pour la publication des sommaires des comptes rendus de l'Association française pour l'Avancement des Sciences qui est faite sur le même type.

La publication commence à l'année 1872 (Congrès de Bordeaux) et est divisée également en volumes décennaux.

Les premières tables récapitulatives, alphabétique et méthodique, ne seront établies que pour la période des trente premières années s'étendant de 1872 à 1881.

Des dispositions ont été prises pour publier, à l'avenir, les sommaires classés sous forme chronologique à la suite de chaque volume annuel, mais les tables récapitulatives ne seront également publiées que par périodes décennales, comme pour la Société française de Physique.

Le premier volume, s'étendant de 1872 à 1881 inclus, est actuellement sous présse.

VII. — Entre temps, et en attendant l'achèvement de la publication du *Manuel complet du Répertoire Bibliographique Universel*, le Bureau Bibliographique de Paris avait été amené à rédiger des Manuels spéciaux destinés à faciliter l'application de la Classification décimale à certaines branches de sciences limitées.

Il a ainsi successivement préparé les Manuels spéciaux suivants : *Manuel pour l'usage du Répertoire bibliographique des Sciences Physiques* (Publication n° 26 de l'Institut) ; *Manuel pour l'usage du Répertoire bibliographique de la Photographie* (Publication n° 45 de l'Institut) ; *Manuel pour la formation et l'usage du Répertoire Bibliographique Universel de la Locomotion et des Sports* [Tourisme, cyclisme et automobilisme] (Publication n° 48 de l'Institut).

VIII. — Une autre œuvre, à laquelle le Bureau Bibliographique attacherait une grande importance, mais qu'il n'a pas encore réussi à réaliser, est la publication régulière des Sommaires des articles insérés dans les Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences de Paris, ce qui permettrait de tenir à jour un Répertoire des importantes communications insérées dans ces comptes rendus.

Cette publication, projetée depuis longtemps, ne pourrait être entreprise, avec chances de succès, que si elle obtenait l'appui d'un certain nombre de grandes sociétés ou d'un comité de patronage puissant permettant d'assurer à l'œuvre le concours d'un assez grand nombre de collaborateurs et des ressources financières suffisantes.

Il serait désirable qu'un vœu de la Conférence internationale appelât l'attention sur l'intérêt que présenterait cette œuvre, qui au point de vue du développement continu des Tables de la classification aurait

d'autant plus de valeur que les questions présentées à l'Académie des Sciences abordent les branches les plus nouvelles de la science.

IX. — L'extension prise dans ces dernières années par la diffusion de la langue auxiliaire internationale Esperanto a appelé l'attention sur la possibilité de donner au Répertoire Bibliographique Universel un caractère tout-à-fait international.

La préparation de ce Répertoire a été faite, en effet, jusqu'ici en se plaçant à un point de vue un peu trop particulier, c'est-à-dire en supposant que ceux qui en utilisent les fiches connaissent tous la langue française et en écrivant par suite, en français, les références bibliographiques portées sur les fiches ou en traduisant, en cette langue, les titres d'ouvrages ou d'articles rédigés en langue étrangère.

L'emploi d'une langue internationale admise dans tous les pays permettrait de rendre ces indications utilisables, pour tous, en les rédigeant en cette langue.

Dans le but de rendre cette solution possible, le Bureau Bibliographique a complété la rédaction du fascicule 22 du *Manuel du Répertoire Bibliographique Universel*, de façon à en développer les applications à la bibliographie de la langue auxiliaire internationale Espéranto et y a joint un appendice sur l'emploi de cette langue en bibliographie.

Un tirage à part de cet appendice a été effectué pour permettre d'en distribuer des exemplaires aux membres de la Conférence.

Comme application des bases fixées dans le fascicule spécial indiqué ci-dessus, le Bureau Bibliographique a été appelé à prêter son concours, à l'Office central espérantiste de Paris, pour la publication de la bibliographie spéciale de la littérature espérantiste déjà parue sous forme d'ouvrages de bibliothèque et même pour la préparation de la bibliographie des articles parus, dans les principaux journaux espérantistes, depuis l'apparition de cette langue nouvelle.

Les sommaires des ouvrages de la littérature espérantiste préparés sous la forme voulue pour être incorporés dans le Répertoire Bibliographique Universel, dont ils forment une branche spéciale (Contribution nº 58) sont en cours d'impression et de volumineux manuscrits, sous forme de feuilles collectives de minutes de fiches, ont été déjà préparées pour les plus importants journaux espérantistes de l'origine, notamment la *Lingvo Internacia* et l'*Espérantiste*.

Enfin dans ces derniers temps, le Bureau Bibliographique a été sollicité pour prêter son concours à l'établissement d'un Répertoire méthodique des brevets d'invention basé sur les principes appliqués à la préparation du Répertoire Bibliographique Universel sur fiches.

Cette question fait l'objet d'une note spéciale qui est annexée à ce rapport et qui rend compte des mesures en préparation pour la réalisation de ce projet.

XI. — Les indications sommaires contenues dans ce rapport, complétées par les documents qui y sont joints à titre de spécimens, montrent la part que le Bureau Bibliographique de Paris a prise aux travaux provoqués par la féconde initiative de l'Institut International de Bibliographie, et celle, plus grande encore, qu'il y pourrait prendre, dans l'avenir, s'il arrivait à réunir les ressources financières qui lui ont fait défaut jusqu'à ce jour.

Le Conseil d'administration du Bureau serait heureux s'il pouvait se trouver soutenu et encouragé, dans ses projets, par l'approbation et l'appui des autorités bibliographiques réunies dans cette Conférence.

Pour le Conseil d'Administration
du Bureau Bibliographique de Paris :
Le Président,
(*Signé*) Général H. Sébert
Membre de l'Institut de France (Académie des Sciences).

APPENDICE

I

Bureau Bibliographique de Paris (44, rue de Rennes)

Le 17 octobre 1902.

Monsieur,

L'Institut International de Bibliographie, qui s'est fondé à Bruxelles en 1895, s'est proposé de réunir les matériaux d'un *Répertoire bibliographique universel*, sur fiches, s'étendant à toutes les branches des connaissances humaines.

Pour cette œuvre considérable, qui n'a été rendue possible que par l'emploi de la Classification bibliographique décimale, aujourd'hui suffisamment étendue et développée, il a été fait appel, de la façon la plus large, à la coopération internationale, et le Bureau bibliographique, qui s'est fondé à Paris en 1898, s'est donné pour mission de centraliser les travaux qui seraient entrepris en France pour coopérer à cette œuvre.

Une partie déjà importante du Répertoire dont il s'agit a pu figurer à l'Exposition universelle de 1900, où elle avait été mise à la disposition des nombreux Congrès tenus à cette occasion.

Elle a été très remarquée et elle a obtenu un Grand Prix du Jury des récompenses.

C'est dire que l'œuvre a affirmé aujourd'hui sa vitalité et qu'elle a justifié les espérances de ceux qui se sont, dès le début, intéressés à son succès. Elle mérite donc d'être soutenue et encouragée par tous ceux qui se préoccupent de la diffusion des connaissances humaines et s'intéressent aux progrès des sciences et de l'industrie qui doivent être la conséquence de cette diffusion.

Parmi les concours sur lesquels les promoteurs avaient compté pour arriver à réunir, sans interruption ni retard, les matériaux qui doivent entrer dans la constitution du *Répertoire bibliographique universel*, se trouve l'action des Éditeurs et Rédacteurs des grandes Revues et publications périodiques, pour arriver, par la préparation de Tables et de Sommaires des articles contenus dans ces publications, à réunir périodiquement les éléments des fiches bibliographiques qui le concernent.

Le Bureau bibliographique s'est préoccupé, dès le début, de faciliter la préparation de ces éléments pour les principales Revues françaises et, après étude de la question, il a été amené à penser que la solution la plus simple et la plus pratique, celle qui peut s'accorder le plus facilement avec les intérêts de tous, est de demander aux publications périodiques qui voudront bien témoigner quelque intérêt à l'entreprise dont il s'agit, de faire paraitre, dans chacnn de leurs fascicules, le relevé des sommaires bibliographiques des articles de fond parus dans leur précédent numéro, en adoptant, pour la rédaction et l'impression de ces sommaires, des dispositions qui permettront de les utiliser facilement pour la préparation ou la constitution de fiches établies sur le modèle de celles adoptées pour le *Répertoire universel*.

Le *Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale* a, depuis l'année 1898, adopté ce système, et chacun de ses numéros mensuels renferme, encartées, des feuilles imprimées au recto seulement, qui contiennent la série des *Sommaires bibliographiques* des principaux articles insérés dans le numéro précédent. La disposition adoptée permet de découper ces sommaires et de les coller directement sur fiches.

Quand il s'agit de publications contenant des feuilles annexes réservées aux annonces, il est facile d'utiliser le recto de ces annexes pour la publication des sommaires de ce genre, en laissant figurer les annonces au verso.

Il est à remarquer d'ailleurs que les feuilles d'une Revue, ainsi consacrées aux sommaires des articles parus dans les précédents numéros, peuvent faire connaitre, à des lecteurs accidentels de cette Revue, les sujets qui ont été précédemment traités et constituer par conséquent une réclame pour cette publication. Elles fournissent en outre, par leur réunion, un travail tout fait pour l'établissement des Tables générales du Recueil, car il est facile d'en grouper les éléments pour former, à volonté, des Tables alphabétiques par noms d'auteurs, ou des Tables méthodiques par ordre de matières, en utilisant dans ce dernier cas, pour le groupement, le numéro d'ordre de la Classification décimale que chaque sommaire doit recevoir.

La nécessité d'apposer, sur les sommaires, des numéros classificateurs qui servent à fixer la place à assigner à chacun d'eux dans le *Répertoire universel*, peut motiver des objections à l'adoption de ce système, bien que la recherche de ces numéros soit aujourd'hui rendue facile par la publication de l'Édition française des Tables développées de la Classification bibliographique décimale et des Index alphabétiques dont elle est accompagnée. Le Bureau bibliographique a prévu ces objections, et il offre, pour faire disparaître toutes difficultés, de se charger d'indiquer les numéros classificateurs à attribuer à chaque article. Il suffit, à cet effet, que les manuscrits des sommaires lui soient communiqués, en temps utile, avant l'impression, et il procède sans retard à l'indexation des articles.

Il pourrait même, sur la simple communication de chaque numéro après sa publication, se charger de préparer la rédaction des sommaires bibliographiques des articles qu'il contient, avec l'indication des indices de classements correspondants, pour constituer le manuscrit du texte à insérer dans le numéro suivant.

Nous pensons que vous reconnaitrez l'intérêt que peut présenter, pour la publication que vous dirigez, l'application de ces dispositions qui peuvent la faire profiter de la publicité du *Répertoire universel*, et nous espérons que vous voudrez bien donner, sous cette forme, votre concours à une œuvre qui vous paraitra sans doute digne d'intérêt.

Pour vous permettre d'apprécier exactement dans quelles conditions votre publication pourrait apporter ainsi sa contribution à la préparation du *Répertoire bibliographique universel*, nous avons fait établir, sous deux formes différentes, le relevé des principaux articles de l'un des numéros récemment parus dans votre Recueil.

L'un de ces relevés, établi sur le type adopté pour le *Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale*, présente les sommaires des articles sous la forme typographique voulue pour permettre de les utiliser directement, par simple découpage et collage, pour constituer les fiches mêmes du *Répertoire*.

L'autre, constituant de simples minutes de fiches, présente les sommaires sous une forme plus condensée et moins coûteuse, tout en donnant toujours les éléments nécessaires pour fournir aux copistes ou aux typographes le moyen de reproduire ces sommaires sous la forme définitive adoptée pour les fiches du *Répertoire*.

Nous vous serions reconnaissants de nous faire savoir si vous consentiriez à publier régulièrement, à l'avenir, des relevés analogues à l'un ou à l'autre de ces types pour les numéros entièrement parus de votre Revue.

Si vous adoptiez des feuilles du premier type, c'est-à-dire de celui qui est susceptible d'être utilisé pour la préparation immédiate des fiches, nous serions désireux de recevoir quelques exemplaires, tirés à part, de ces feuilles pour nous servir à constituer les fiches des exemplaires du *Répertoire bibliographique universel* que nous avons entrepris de tenir à jour; et nous serions sans doute amenés à vous en demander, contre paiement, un certain nombre pour les établissements ou travailleurs avec lesquels nous sommes en relation.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer et nous entendre avec vous sur les conditions de détail dans lesquelles pourraient s'établir nos relations à ce sujet.

Pour le Conseil du Bureau bibliographique de Paris :

Le Président,

(*Signé*) H. Sébert.

II

Bureau Bibliographique de Paris (44, rue de Rennes)

Le 17 novembre 1902.

Monsieur le Président,

Le nombre des publications consacrées à l'art de l'Ingénieur s'est tellement accrue depuis quelques années qu'il est devenu très difficile de suivre les progrès de la science technique consignés chaque jour dans les revues spéciales.

Il est, par suite, désirable que les techniciens soient mis en possession d'un recueil méthodique et complet spécialement consacré à la bibliographique des sciences appliquées.

C'est le principal motif qui a provoqué la création du Bureau

bibliographique de Paris, dont les bases de constitution ont été exposées dans une circulaire insérée, en 1898, dans le *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale* (1).

Ce Bureau est venu, dans ce but, apporter son concours à l'Institut International de Bibliographie de Bruxelles, pour la préparation du *Répertoire bibliographique universel*, sur le plan conçu par cet Institut, mais en limitant, plus spécialement, son intervention à la partie du *Répertoire* concernant les sciences appliquées à l'industrie et aux beaux-arts.

On sait que l'Institut International de Bibliographie, fondé en 1895, s'est proposé de réunir les matériaux d'un *Répertoire bibliographique universel*, sur fiches, basé sur l'emploi de la Classification décimale et s'étendant à toutes les branches des connaissances humaines.

Pour la préparation de ce *Répertoire*, il a fait appel, de la façon la plus large, à la collaboration des travailleurs de tous les pays.

La mise en train de cette œuvre considérable a exigé de longs travaux préparatoires qui ont porté principalement sur le développement des Tables de classification et sur la publication de Manuels destinés à en faciliter l'usage aux différentes catégories de spécialistes.

Ces travaux sont aujourd'hui fort avancés et ils ont été signalés à l'attention publique par l'attribution d'un Grand Prix à l'Exposition universelle de 1900 (2). Le moment paraît donc venu d'aborder le travail régulier de réunion et de publication de matériaux destinés à constituer les différentes branches du *Répertoire* et, notamment, le dépouillement des publications périodiques techniques concernant les parties du *Répertoire* que le Bureau bibliographique de Paris a plus spécialement en vue.

Pour ce travail de dépouillement, le concours d'un grand nombre de techniciens est évidemment nécessaire, et le Bureau a pensé qu'il pourrait avec confiance s'adresser, pour un but si utile, aux Sociétés techniques et industrielles, qui ne peuvent manquer de s'intéresser à une œuvre de cette nature et qui pourront, sans doute, trouver parmi leurs membres des collaborateurs disposés à concourir aux travaux dont il s'agit.

Étant donné l'objet des études de votre Société et l'autorité dont elle jouit, nous avons pensé pouvoir vous faire parvenir cette demande de collaboration. Vous trouverez ci-jointe une instruction qui

(1) Constitution, à Paris, d'un bureau bibliographique destiné à assurer la publication de différentes branches du *Répertoire bibliographique universel* (*Bulletin de la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale* (Paris, avril 1898).

(2) Voir les *Comptes rendus du Congrès international de Bibliographie* tenu à Paris, du 16 au 18 août 1900.

indique, d'une façon générale, sur quelles bases et dans quelles conditions devraient être organisées ces collaborations.

Les indications de cette instruction seraient à compléter, dans chaque cas, par une convention spéciale à chaque Société ou à chaque collaborateur apportant un concours déterminé, de façon à préciser les conditions particulières qui seraient applicables à chacun de ces concours.

Si vous voulez bien donner connaissance de cette circulaire aux membres de votre Société, et si, comme nous l'espérons, elle trouve bon accueil auprès d'eux, nous vous serons très reconnaissants de nous faire connaître, le plus tôt possible, les titres des publications périodiques dont le dépouillement pourrait être assuré, pour l'avenir, avec le concours de votre Société, et les noms des collaborateurs qui se chargeraient régulièrement du travail pour chacune d'elles.

Nous entrerions alors en relation avec eux, soit directement, soit par votre intermédiaire, suivant les indications que vous nous donneriez à ce sujet, pour arrêter, de concert, les conditions spéciales d'après lesquelles pourraient être réglés leurs rapports avec nous pour les collaborations.

Dans le cas où votre Société ne se trouverait pas en mesure de nous assurer un concours quelconque pour l'œuvre dont vous entretient cette circulaire, nous vous serions également reconnaissants de nous le faire connaître, afin que nous puissions prendre, le plus rapidement possible, nos dispositions pour chercher à assurer, par d'autres moyens, le dépouillement des publications qui se rattachent à la branche des sciences dont votre Société s'occupe plus particulièrement.

Pour nous faciliter cette tâche, nous serions, d'ailleurs, très désireux de connaître la liste des publications de ce genre que peut posséder votre Société, et qui pourraient être consultées dans sa bibliothèque, aussi serions-nous heureux si vous aviez l'obligeance de nous en faire parvenir la liste, avec votre réponse, en nous indiquant, pour chaque publication, à quelle époque remonte votre collection, afin que nous puissions, le cas échéant, rechercher les moyens de faire procéder au dépouillement des années antérieures, bien que nous n'ayons en vue, pour le moment, que la recherche des articles ayant un intérêt d'actualité.

Nous ne croyons pas devoir, du reste, revenir dans cette circulaire sur le but qui a été poursuivi en créant le *Répertoire bibliographique universel*, et sur l'extension à lui donner pour qu'il puisse apporter, à tous les techniciens, les avantages qu'ils sont en droit d'en attendre.

Les documents publiés à ce sujet par l'Institut de Bibliographie (1) peuvent vous renseigner suffisamment et vous permettre d'apprécier l'étendue du concours qu'il peut être utile d'apporter à notre œuvre et de fixer le choix des publications auxquelles ce concours devrait s'appliquer.

Nous nous permettons d'appeler votre attention, en terminant, sur l'utilité de comprendre, dans les dépouillements à effectuer, les relevés des brevets d'invention.

On sait, en effet, quelles difficultés se rencontrent aujourd'hui dans les recherches concernant les Brevets pris dans les différents pays. Chaque Office de Brevets ayant adopté une classification particulière, différente de celle des autres pays, de longues recherches sont nécessaires pour retrouver, dans les recueils des brevets publiés en divers pays, tous les renseignements concernant une invention déterminée. Mais l'emploi de la Classification décimale universelle permet aujourd'hui d'établir un lien entre toutes ces classifications différentes et de rattacher, en même temps, les recherches bibliographiques générales aux recherches concernant plus spécialement les inventions et les brevets.

On pourra donc trouver réunis, sous les mêmes numéros, dans le *Répertoire bibliographique universel,* tous les renseignements concernant non seulement les inventions elles-mêmes et les brevets qui s'y rapportent, mais encore toutes les études et recherches publiées dans tous les pays, sur ces inventions.

Nous pensons que vous apprécierez tout particulièrement l'importance d'un pareil résultat, et que cette considération sera de nature à décider les membres de votre Société à apporter leur concours à l'œuvre que nous avons entreprise et qui ne poursuit qu'un but d'intérêt général et scientifique.

Pour le Conseil du Bureau Bibliographique de Paris :

Le Président,
(*Signé*) H. Sébert.

---

(1) Voir notamment : *Organisation internationale de la Bibliographie scientifique* (Bruxelles 1906). — Le *Répertoire bibliographique universel de l'Institut international de Bibliographie* (*Procès-verbaux et actes du Congrès de bibliographie de 1900*, Paris). On trouve, d'ailleurs, les détails les plus complets sur la question dans la collection du *Bulletin de l'Institut international de Bibliographie* qui paraît depuis l'année 1895, à l'adresse : 1, rue du Musée, Bruxelles.

La Bibliographie de l'Astronomie.

Note de M. PAUL STROOBANT, directeur du Comité de Bibliographie et d'Etudes astronomiques.

L'Astronomie, qui est une des sciences les plus anciennes, a eu la première ses bibliographies.

En 1755, Weidler publia, comme suite à son Histoire de l'Astronomie, parue en 1741, une *Bibliographia astronomica*. Vers la fin du XVIIIe siècle Scheibel entreprit, mais ne put malheureusement terminer, un ouvrage analogue intitulé *Astronomische Bibliographie*.

En 1803 parut la célèbre *Bibliographie astronomique* de l'éminent astronome français Lalande, ouvrage précieux pour les recherches antérieures au XIXe siècle. Vers la même époque, Reuss publia le *Repertorium commentationum*, dont le cinquième volume est entièrement consacré à l'astronomie et dans lequel l'auteur s'est attaché à relever les articles astronomiques parus dans les collections académiques, tandis que Lalande s'était occupé surtout de dresser la bibliographie des ouvrages séparés.

Enfin, le *Catalogue of scientific papers*, publié par la Société Royale de Londres, renferme également un nombre considérable d'articles et de notices astronomiques.

En 1880, Houzeau et Lancaster commencèrent la publication de la *Bibliographie générale de l'Astronomie, ou Catalogue méthodique des ouvrages, mémoires et observations, publiées depuis l'origine de l'imprimerie.* Cet ouvrage est divisé en trois sections, portant respectivement pour titres : I. Ouvrages ; II. Mémoires ; III. Observations.

La seconde partie formant un desideratum plus immédiat, c'est le second volume qui parut le premier ; il porte la date de 1882. Les publications de près de 300 sociétés savantes et de plus de 160 revues ou journaux fournirent les éléments nécessaires à ce travail, qui

renferme plus de 30,000 articles. Cette seconde partie est divisée en neuf sections qui comprennent : I. Histoire et étude de l'Astronomie ; II. Biographies d'astronomes ; III. Astronomie sphérique ; IV. Astronomie théorique ; V. Mécanique céleste ; VI. Astronomie physique ; VII. Astronomie pratique ; VIII. Monographie des corps principaux du système solaire ; IX. Astronomie stellaire.

Le tome I[er] renferme les ouvrages publiés séparément. Ceux-ci ont été dépouillés lorsque cela était nécessaire et sont accompagnés, dans certains cas, de notes bibliographiques. Cette partie comprend aussi les manuscrits d'astronomie, non publiés jusqu'ici, et qui ont été inventoriés dans les différentes bibliothèques de l'Europe.

Les deux premiers fascicules de ce tome ont paru, quant au troisième et dernier, il est en grande partie préparé et peut-être sera-t-il publié ultérieurement. Mais il n'en sera pas de même du tome III, qui devait renfermer les observations et qui restera à l'état de projet. Heureusement que d'autres publications, bien que conçues sur un plan un peu différent, telle que l'*Histoire céleste*, publiée par les soins de l'Académie des Sciences de Berlin, viendront y suppléer en partie.

L'ouvrage de Houzeau et Lancaster est purement astronomique, les auteurs ont laissé systématiquement de côté ce qui est relatif à la géodésie. Cette lacune a été comblée par J. Howard Gore, qui a fait paraitre, en 1889, sa *Bibliography of Geodesy* (Washington). Le *Bulletin astronomique*, publié depuis 1884, par l'Observatoire de Paris, donne une Revue des publications astronomiques, mais qui ne peut être considérée comme un recueil bibliographique.

Il faut aller jusqu'en 1899 pour trouver un ouvrage de ce genre ; depuis cette époque paraît, sous forme de volume annuel, l'*Astronomischer Jahresbericht*, sous les auspices de l'Astronomische Gesellschaft et publié par Walter F. Wislicenus et continué, depuis le décès de celui-ci, par A. Berberich.

Chaque volume est divisé en quatre parties : 1° Les généralités et l'histoire ; 2° l'astronomie (théorie et observations de position) ; 3° l'astrophysique (observations physiques et astronomie descriptive) ; 4° géodésie et astronomie nautique. On pourrait peut-être formuler quelques critiques relatives aux subdivisions adoptées, mais l'ouvrage est si complet et, comme de plus, il renferme un résumé succinct des travaux signalés, il rend les plus grands services aux astronomes. Il est formé par le dépouillement de près de 300 publications, abstraction faite des ouvrages édités séparément. Le tome IX, de cet important recueil, qui a paru au mois de mai, renferme la littérature astronomique de l'année 1907.

Depuis 1900, parait l'*International Catalogue of scientific literature* qui renferme un volume consacré à l'astronomie (partie E). Cette partie

est préparée spécialement, par M. Bryant, de l'Observatoire de Greenwich. Les grandes subdivisions sont les suivantes: Bibliographie et Histoire de l'Astronomie, astronomie sphérique, astronomie théorique et mécanique céleste, astronomie pratique, astronomie descriptive (renfermant l'astrophysique et la géodésie), astronomie moderne et astrologie et enfin chronologie. La spectroscopie est répartie dans différentes sections. Tous les articles figurent deux fois dans la bibliographie, d'abord par ordre alphabétique de noms d'auteurs et ensuite ils sont répartis suivant l'ordre de la classification. Cette publication est arrivée au tome VI, paru en décembre 1907; il contient les matériaux reçus de mars 1906 à avril 1907. Quoique purement bibliographique elle est moins complète que l'*Astronomischer Jahresbericht*, mentionné ci-dessus.

En résumé, nous voyons que les diverses bibliographies de l'Astronomie quoique faites suivant des classifications un peu différentes, se complètent assez bien; il existe cependant une lacune s'étendant sur près de vingt années depuis l'ouvrage de Houzeau et Lancaster jusqu'à l'apparition des deux recueils annuels en cours de publication.

Bien que cet espace de temps soit relativement peu considérable, le travail nécessaire pour combler cette lacune regrettable serait assez important. On doit en effet tenir compte de l'accroissement toujours plus considérable de la production scientifique, surtout en ce qui concerne les recherches figurant dans les publications des corps savants ou dans les revues spéciales. Ainsi on voit, d'après Houzeau et Lancaster, que le nombre de mémoires publiés dans les trois décades 1851-1860, 1861-1870, 1871-1880 s'est élevé successivement à 2712, 3838 et 6372. D'autre part en se basant sur le nombre d'articles figurant dans l'*Astronomischer Jahresbericht* on peut évaluer à 2,000 travaux par an, la production astronomique actuelle. Il résulte de ces nombres que la période 1880-1900 donnerait un total d'environ 25,000 mémoires et articles.

Je puis ajouter que le *Comité de Bibliographie et d'études astronomiques* de l'Observatoire royal, serait disposé à entreprendre cette œuvre utile s'il avait l'aide nécessaire pour l'exécution matériel de ce travail.

Sur un répertoire spécial des brevets d'invention basé sur l'emploi de la Classification décimale.

Rapport de M. le général SÉBERT, de Paris.

Depuis longtemps on a signalé le besoin de posséder, pour les brevets d'invention pris dans les divers pays, des répertoires permettant de trouver, groupés méthodiquement ensemble, les brevets qui concernent des inventions et sujets semblables ou analogues.

Les classifications officielles établies, dans chaque pays, pour le classement méthodique des brevets et des tables périodiques qui, dans la plupart de ces pays, sont publiées par les soins de l'administration ou des agences de brevets, répondent bien à cette pensée. Mais elles ne comportent généralement pas de subdivisions assez multipliées pour permettre de réaliser les groupements suffisamment précis des brevets qu'il serait utile d'obtenir.

Si, à un moment donné, elles ont pu être établies avec assez de précision pour s'adapter aux besoins d'un classement précis et détaillé, il arrive que leur caractère trop immuable les met rapidement en état d'insuffisance pour l'adapter à la réalité des choses, quand des innovations rapides viennent à se produire dans des branches de sciences déterminées, en créant de nouvelles spécialités ou de nouvelles catégories d'inventions. C'est ce qu'on peut voir notamment se produire, dans ces dernières années, en électricité pour les dynamos ou les téléphones, en mécanique pour les moteurs à pétrole, les automobiles, etc.

En supposant que, pour les brevets de certains pays, la classification adoptée, pour certaines branches d'invention, soit satisfaisante, il est rare qu'il en soit de même et que l'on trouve des divisions

correspondantes pour les brevets semblables des autres pays et, par suite de la diversité des systèmes de classifications officielles adoptés dans les différents pays, il est impossible, sans recourir à des procédés supplémentaires de classification, de grouper, de la même façon, tous les brevets pris dans des pays différents et concernant des sujets similaires.

La classification décimale universelle dont on sait que les tables complètes, aujourd'hui publiées, s'appliquent à toutes les connaissances humaines, renferment un nombre formidable de rubriques de classement, d'un usage cependant facile et commode et qu'en outre, elles présentent l'avantage qui leur est spécial de posséder une élasticité parfaite qui permet de les étendre à volonté à tout nouveau sujet de classement sans toucher en rien aux divisions déjà établies, cette classification décimale se présente, par suite naturellement à l'esprit pour donner la solution du problème de la classification des brevets d'invention et pour chercher à remplacer partout par une classification unique et internationale, les classifications officielles des divers pays.

La proposition en a déjà été faite, à diverses reprises, et l'Institut International de Bibliographie, ses filiales ou ses adeptes ont présenté des projets ou des notes dans ce sens (1).

Cette solution est justifiée par les ressources qui présentent les tables de la classification décimale universelle, car bien que ces tables aient été, à l'origine, conçues au point de vue purement bibliographique, il est facile de voir que leur emploi n'est pas forcément borné à ce rôle spécial.

Les rubriques de classement que comportent ces tables et qui sont réunies dans un index alphabétique qui en contient déjà plus de 40,000, s'appliquent, en effet, à toutes les manifestations des connaissances humaines et comprennent par conséquent la désignation

---

(1) Voir notamment :

Note du Bureau Bibliographique de Paris adressée au Directeur de l'Office (6 mai 1902).

Note (d'origine américaine) sur la correspondance de la classification américaine des brevets pour la Photographie avec la classification décimale universelle (novembre 1903).

Note de l'Institut international de Bibliographie destinée au Congrès de l'Union internationale pour la propriété industrielle de Berne (1er août 1904).

Note de l'Institut international de Bibliographie sur l'organisation de la publicité des brevets d'invention (12 avril 1902).

Note de l'Institut international de Bibliographie sur la bibliographie des brevets d'invention (1er mai 1902).

Note de l'Institut international de Bibliographie adressée au Bureau de la Propriété industrielle à Berne sur l'application de la classification bibliographique au classement des brevets (10 juillet 1903).

Depuis le 1er janvier 1906 le *Journal des Brevets* publie la liste des titres des brevets belges classés d'après la méthode décimale.

de tous les objets qui peuvent donner matière à l'application de l'esprit d'invention. Elles peuvent donc servir à distinguer aussi bien les descriptions des inventions mêmes, que les articles bibliographiques qui les concernent et par conséquent permettre de former des répertoires spéciaux des brevets d'invention aussi bien que des répertoires bibliographiques y relatifs en consacrant seulement aux deux catégories de répertoires des types de fiches différents.

Ces rubriques de classement sont, comme on le sait, représentées dans les tables de la classification décimale par des indices numériques décimaux qui se classent en une série unique régulièrement ordonnée assurant un ordre parfait de classement.

Il est donc facile d'en concevoir l'application au classement des brevets d'invention. Mais il est difficile de réaliser, même dans un seul pays, le remplacement d'une classification officielle de brevets déjà en usage par une nouvelle et à plus forte raison d'obtenir l'adoption uniforme et simultanée d'une classification unique dans plusieurs pays à la fois, ce qui serait le résultat à atteindre pour tirer tout le profit possible de l'adoption de la classification décimale universelle pour le classement des brevets.

On peut heureusement tourner la difficulté, en laissant subsister dans chaque pays, la classification adoptée et en se contentant d'y juxtaposer, pour l'établissement de répertoires spéciaux, la classification décimale universelle.

En établissant la correspondance des classes et divisions de chacune des classifications officielles en usage avec les divisions de la classification décimale universelle, on peut dresser une table générale de concordance de chacune des classifications officielles avec la classification décimale universelle et celle-ci fournit ainsi une table de classement internationale des brevets de tous les pays.

C'est ce qu'a fait M. Hanauer (de Francfort), qui a établi un tableau synoptique qui réunit les systèmes de classification des brevets des principaux pays : Angleterre, Allemagne, France, Belgique et Amérique notamment, et montre leur concordance avec les divisions de la classification décimale, en faisant ainsi ressortir, d'une façon frappante, les lacunes et les divergences que présentent les différentes classifications officielles.

Mais l'établissement de ces simples tables de concordance des divisions de la classification décimale avec celles de la classification officielle des divers pays ne suffit pas pour donner satisfaction au besoin que nous avons signalé, au début de cette note, à savoir celui de créer des répertoires permettant de grouper méthodiquement ensemble tous les brevets se rapportant à des sujets similaires ou connexes.

Les divisions de classifications officielles sont, en effet, comme nous l'avons signalé, le plus souvent trop incomplètement détaillées pour permettre de réaliser tous les groupements utiles et la simple substitution des indices de la classification décimale aux indices des classifications officielles, tout en assurant l'uniformité entre les différents pays, ne donnerait pas plus de précision au classement si l'on se contentait de cette solution.

Mais on peut facilement aller plus loin. Les tables de la classification décimale présentent, en effet, aujourd'hui un développement considérable et de beancoup supérieur à ceux de toutes les classifications officielles de brevets en usage. Leurs subdivisions, comme nous l'avons dit, peuvent facilement être étendues et multipliées à volonté, si l'on en reconnait le besoin. Il est donc facile d'établir dans chacune des divisions qui correspondent à celles des classifications officielles, des subdivisions détaillées et précises, se rapportant aux différents types d'objets ou d'inventions qui peuvent rentrer dans ces diverses divisions. On peut donc ainsi obtenir des tables beaucoup plus complètes et détaillées que les classifications officielles et se rattachant cependant, par création d'embranchements et de sous-divisions, aux divisions de ces dernières et affecter par suite à chaque brevet, dont on connait avec précision l'objet, un indice classificateur beaucoup plus précis que celui que lui donne la classification officielle.

En établissant, pour chaque brevet, une fiche individuelle de répertoire, portant cet indice classificateur, on peut ainsi réaliser un groupement précis des brevets concernant des sujets similaires.

Mais il y a plus. On sait que souvent les titres des brevets n'indiquent qu'imparfaitement l'objet de ces brevets et que même parfois le véritable point qui constitue le perfectionnement ou l'invention qu'ils concernent y est intentionnellement dissimulé.

En outre de l'indice de la division qui correspond nominalement à ce titre, dans les tables de classification, il est donc souvent intéressant de mentionner un autre indice correspondant à l'objet spécial en vue. Certains brevets peuvent aussi comporter non seulement des descriptions d'objets nouveaux, mais aussi des indications de procédés de fabrication ou de préparation qu'il peut être utile de trouver classés sous des rubriques spéciales différant de celle qui s'applique à l'objet considéré en lui-même.

L'emploi de fiches individuelles pour chaque brevet permet d'indiquer, au besoin, pour chacun d'eux, une série d'indices classificateurs se rapportant à toutes les rubriques de classement sous lesquelles il peut y avoir intérêt à les répartir et en établissant autant d'exemplaires de *fiches mères* ainsi préparées qu'il y a d'indices classificateurs

à admettre. On peut grouper ces fiches sous tous les titres désirables et établir, de cette façon, des répertoires absolument complets des brevets d'invention.

Le Bureau Bibliographique de Paris a été récemment sollicité par l'administration de l'Imprimerie nationale, chargée de l'impression et de la vente des descriptions de brevets d'invention français, d'établir un répertoire de ce genre pour faciliter la vente de ces descriptions par abonnement ou au numéro.

L'Association des Ingénieurs conseils en matière de propriété industrielle a, de son côté, encouragé cette création qui aura pour résultat de faciliter les recherches des intéressés en matière de brevets.

Le Bureau Bibliographique prend en conséquence des dispositions pour réaliser à bref délai l'établissement d'un répertoire général sur fiches des brevets d'invention français préparé d'après les méthodes générales admises pour le répertoire bibliographique universel, mais avec un type de fiches spécialement disposées pour l'usage particulier dont il s'agit.

Ces fiches comportent en tête la reproduction textuelle des titres officiels des brevets, avec leurs noms d'auteurs, leur date, leur numéro de série et les indices de la classification officielle. Une case suffisante est réservée en bas pour recevoir l'inscription des différents indices classificateurs empruntés aux tables de la classification décimale universelle qui peuvent convenir, tant au titre même du brevet tel qu'il est libellé, qu'aux sujets ou objets spécialement visés dans la description même et que le titre ne met pas toujours en évidence. Les indications de cette partie de la fiche peuvent toujours être complétées, au besoin, à tout moment si l'on en reconnaît l'utilité.

Ces fiches mères sont classées dans un répertoire prototype, où elles sont placées dans l'ordre de la série numérique des brevets. Il sera tiré, de chacune, autant d'exemplaires qu'il y a de noms d'auteurs et qu'il y a d'indices classificateurs inscrits et l'on formera ainsi deux répertoires qui seront tenus à la disposition du public et des intéressés et qui comprendront l'un les brevets classés par noms d'auteurs (répertoire onomastique), l'autre les brevets classés d'après les indices numériques de la classification décimale (répertoire méthodique).

Ces répertoires seront placés dans une salle spéciale de l'Hôtel de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale (44, rue de Rennes, Paris).

Il pourra en être tiré des reproductions imprimées qui pourront être mises en vente, pour permettre à l'administration, aux agents de brevets ou même aux particuliers intéressés de réunir des doubles

complets ou partiels de ces répertoires, pour les divers besoins à prévoir et notamment pour la constitution de bureaux de consultation semblables, dans les établissements publics des grandes villes industrielles.

Le travail de préparation des fiches a été commencé il y a un mois environ en remontant au 1er janvier 1908 et des dispositions sont prises pour qu'il soit tenu à jour en suivant l'impression des brevets qui pour la France s'élève en moyenne à près de 50 par jour (environ 15,000 par an). On espère pouvoir le compléter de façon à rattraper l'arriéré des brevets parus depuis la mise en application de la loi de 1902, qui a décidé l'impression et la mise en vente de tous les brevets pris en France.

Le type de la fiche adopté peut aussi bien s'appliquer à la description des brevets pris en France qu'à celle des brevets pris dans les autres pays. On voit donc que si des dispositions analogues étaient prises, dans ces autres pays, pour l'établissement de répertoires semblables, on pourrait arriver, par voie d'échange, à pouvoir réunir, dans les différents pays qui s'associeraient à l'œuvre, des répertoires généraux des brevets pris dans tous ces pays, répertoires dans lesquels les brevets correspondants seraient classés absolument de la même façon, par l'emploi d'une classification auxiliaire internationale laissant subsister à côté d'elle, dans chaque pays, la classification officielle nationale.

La classification décimale universelle jouerait ici le même rôle que la langue auxiliaire internationale esperanto à côté des langues nationales qu'elle respecte et laisse subsister.

L'Institut Polaire International

Rapport de M. G. LECOINTE, Directeur de l'Observatoire de Bruxelles.

Le Congrès international pour l'étude des régions polaires, tenu à Bruxelles en 1906, sous le haut patronage du Gouvernement du Roi des Belges, avait émis le vœu de voir instituer des bibliothèques spéciales, un répertoire bibliographique universel, une collection iconographique, réunissant, classés par sujet, les cartes, photogrammes, photogravures, etc., enfin, une encyclopédie systématique condensant et coordonnant, dans les cadres de sa classification, tous les résultats obtenus et consignés dans les documents publiés.

L'initiative privée, largement appuyée par le Gouvernement belge, a créé, en 1907, un Institut polaire international, dont l'un des buts est de répondre aux désiderata indiqués ci-dessus.

Nous allons exposer brièvement ce que cet Institut a fait depuis l'époque de sa fondation, mais nous tenons préalablement à rendre hommage à M. Van Overbergh, directeur général de l'administration de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres, au Ministère des Sciences et des Arts, qui en fut le réel créateur et qui n'a jamais cessé de le soutenir auprès du Gouvernement.

Le personnel permanent de cet Institut se compose actuellement de : MM. Lecointe, directeur scientifique à l'Observatoire royal de Belgique, commandant en second de la première expédition antarctique belge et secrétaire du Congrès polaire international de 1906, qui assume provisoirement la direction de l'Institut ; Denucé, docteur en philosophie et lettres, entré en fonctions le 15 janvier 1907 ; Vincent, docteur en sciences, entré en fonctions le 15 janvier 1908.

La plus grande partie du travail bibliographique, dont il est parlé plus loin, est due à M. Denucé qui a fait aussi la revision de tous les articles indexés avant leur envoi à la copie.

L'Office international de bibliographie nous a prêté son plus large concours pour l'exécution de toute la partie matérielle de l'œuvre. Nous en exprimons toute notre reconnaissance à son secrétaire général, M. Otlet, à son directeur, M. La Fontaine, et à son actif et dévoué secrétaire, M. Masure, qui, non seulement s'est acquitté d'une façon parfaite de la tâche qu'il avait assumée, mais encore nous a aidés de sa grande expérience des travaux bibliographiques.

Il nous est agréable aussi de signaler que M. Dobrowolski, membre du personnel scientifique de la *Belgica*, fut attaché à l'Institut pendant deux mois et que sa rentrée définitive en Russie nous priva, à notre grand regret, de son active et précieuse collaboration.

Depuis le mois de mars 1908, M. Arctowski, membre du personnel scientifique de la *Belgica*, nous a prêté son concours dévoué et nous lui sommes redevables de l'indexation méthodique de plusieurs ouvrages et périodiques importants.

Jusqu'à ce jour, les bureaux et la bibliothèque de l'Institut ont été établis à l'Observatoire royal de Belgique, à Uccle, où nous disposions momentanément de la place et du mobilier nécessaires. Mais il entre dans notre intention d'installer ultérieurement ces services à Bruxelles même, où ils seront plus facilement accessibles au public.

Le premier soin de l'Institut fut de constituer sa bibliothèque et de dresser en même temps le répertoire bibliographique.

A cet effet, des demandes furent adressées par M. Van Overbergh aux principaux auteurs de travaux se rapportant aux régions polaires, en vue d'obtenir leurs notices bibliographiques personnelles et si possible des exemplaires de leurs ouvrages, cartes, collections iconographiques, etc.

Cette demande fut accueillie, d'une façon générale, avec la plus grande sympathie ; nous serions amenés à nous étendre au delà des limites que nous nous sommes tracées pour la présente note, si nous citions les noms de toutes les personnalités du monde scientifique et des explorateurs polaires qui nous ont apporté, à ce sujet, leur concours.

Nous nous bornons donc ici à les remercier collectivement de leur gracieuse collaboration.

Pendant que cette correspondance s'effectuait, l'Institut s'occupait avec activité du répertoire bibliographique polaire. Celui-ci est fait sur fiches.

Une classification fut d'abord arrêtée, et il nous sembla logique de faire en sorte que celle-ci se rapprochât, autant que faire se pouvait,

de celle du répertoire bibliographique universel adopté par l'Institut international de Bibliographie (1).

Cette classification ne pouvait être d'emblée ni complète, ni parfaite.

Voici à quelle règle nous nous sommes provisoirement arrêtés :

Le répertoire bibliographique est double ; il comprend *le répertoire par noms d'auteurs*, classés alphabétiquement, dans lequel les travaux d'un même auteur sont renseignés par ordre chronologique, et *le répertoire méthodique*.

Le répertoire méthodique est subdivisé à son tour en trois groupes de fiches :

A. — Les fiches des ouvrages relatifs aux régions polaires arctiques ;

B. — Les fiches des ouvrages relatifs aux régions polaires antarctiques ;

C. — Les fiches des ouvrages se rapportant aux deux régions polaires à la fois.

Dans chacun de ces groupes, les titres des ouvrages sont réunis par ordre de matière en prenant pour base la classification suivante :

016	Bibliographie.	551.46	Océanographie, courants marins et dynamique des océans.
33	Economie politique (commerce, industr.).	551.48	Hydrographie.
52	Astronomie.	551.5	Météorologie, climatologie, réfraction de la lumière, neige rouge.
52.359	Aurores polaires.	56	Paléontologie.
52.523	Electricité atmosphér.	57	Biologie.
52.524	Magnétisme.	572	Anthropologie, Ethnographie, missions (évangélisation).
52.6	Géodésie.	576.8	Bactériologie.
52.69	Topographie.	58	Botanique.
549	Minéralogie.	59	Zoologie.
55	Géologie.	61	Médecine.
551.21	Seismologie.	613	Hygiène.
551.311.1	(119) Glaces, icebergs, glace de mer, glace paléocristique.	615	Pharmacie.
551.311.1	Glaciers, ancienne extension glaciaire, moraines, roches erratiques.	63.91	Pêche.
551.4	Géographie physique (morphologie de la surface terrestre).	63.92	Chasse.
		7.01	Esthétique.
		79	Sports.

(1) Classification décimale.

912 Cartes, atlas, cartograph.
92 Biographies.
(072) Stations et observatoires.
(09) Historique des voyages et des expéditions, découverte de l'Amérique avant Colomb.
00.1 Discussions ; problèmes et but des explorations polaires ; instructions ; projets.
(063) Congrès, conférences, commissions.
(08) Collections, ouvrages d'ensemble ; livres pour la jeunesse.

Dans chaque groupe se rapportant à une même matière, les fiches sont classées par ordre géographique, en prenant pour base la classification suivante :

A. — *Régions arctiques* (98) :

(98) Ensemble de la région arctique.
(98 : 4) Europe : Laponie et côte Mourmane ; Russie ; Fär-Öer ; Spitzberg ; Nouvelle-Zemble ; Jan-Mayen ; Terre François-Joseph ; Ile des Ours ; Islande ; Islande et Groenland.
(98 : 5) Asie : mer glaciale de Sibérie ; Kolgonïev ; Pays des Samoyèdes ; mer de Kara ; Terre de Wrangell ; mer et détroit de Béring ; Kamtchatka ; mer d'Okhotsk ; Aléoutiennes ; passage nord-est ; passage nord-est et nord-ouest.
(98 : 7) Amérique : passage nord-ouest ; Amérique continentale ; baie de Hudson et territoires adjacents ; Labrador et pays adjacents ; Alaska ; Groenland ; Groenland occidental ; Groenland oriental ; Groenland septentrional ; détroit de Davis ; baie de Baffin ; détroit de Smith ; archipel polaire américain ; mer de Beaufort.

B. *Régions antarctiques* (99) :

(99) Ensemble de la région antarctique.
(99 : 6) Quadrant africain : de 0° à 90° long. E. (Expéditions de v. Drygalski, 1901-1903 ; « Valdivia », 1898 ; etc).
(99 : 8) Quadrant américain : de 0° à 90° long. W. (Expéditions du « Français », 1903-1905 ; « Scotia », 1902-1904 ; « Antarctic », 1902-1904 ; « Discovery », 1901-1904 ;

« Belgico », 1897-1899; « Jason », 1893-1894; Dundee Whalers, 1892-1893; Dallmann, 1893; Biscoe, 1830-1832; Weddell, 1827; Palmers-Pendleton, 1820-1821; etc.).

Détroit de Magellan et iles Falkland.

(99 : 9) Quadrant australien : de 90° long. E. à 180° long. (Expéditions de la « Southern Cross », 1898; Kristensen, 1894; Ross James Clark, 1839-1843; Wilkes, 1838-1842; Balleny, 1839, etc.).

(99 : 265) Quadrant du Pacifique : de 90° long. W. à 180° long.

C. — *Région arctique et région antarctique* (98 + 99).

Enfin, dans chaque rubrique géographique les ouvrages sont mentionnés par ordre chronologique.

L'exemple suivant fera comprendre aisément toute cette classsification. Un ouvrage traitant de minéralogie relative au Spitzberg portera comme indice classificateur : 549 (98 : 4), soit

minéralogie : 549

Spitzberg : (98 : 4).

Les principales sources de bibliographies qui ont servi à dresser notre répertoire *préliminaire* sont les suivantes :

I. — Les renseignements fournis par les explorateurs polaires eux-mêmes en réponse à une circulaire que nous leur avions adressée à ce sujet et dont nous avons coordonné les éléments.

II. — Dr Jos. Chavanne, Dr Al. Karpf, Fr. v. Le Monnier. *Die Literatur über die Polar-Regionen der Erde*; k. k. Geographische Gesellschaft Wien, 1878 (découpée et collée sur fiches).

III. — Otto Baschin. *Bibliotheca Geographica*; Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin, années 1890-1907.

IV. — Les *Petermann's Geographische Mitteil.* et les *Bulletins* des sociétés de géographie de Berlin, Londres et Paris, ainsi que la bibliographie annuelle des *Annales de Géographie de Paris.*

Le dépouillement de ces périodiques a été fait surtout pour la période de 1878 à 1890, c'est-à-dire en vue de combler des lacunes existant entre les bibliographies de Chavanne et de Baschin.

V. — Hugh-Robert Mill. *A Bibliography of Antarctic Exploration and Research,* in the *Antarctic Manual,* 1901, Royal Geographical Society of London.

VI. — LAURIDSEN, *Bibliographia Groenlandica*, Copenhague, 1890.

VII. — (RYKATCHEW). *Liste préalable des travaux sur les régions arctiques, publiés en Russie, de 1883 à 1906*, avec deux suppléments, Saint-Pétersbourg, 1906.

VIII. — JORDELL. *Répertoire bibliographique des principales revues françaises*, Paris.

IX. — DIETRICH. *Bibliographie der Deutschen Zeitschiften-Literatur*, Berlin.

X. — STEAD. *Index to the periodicals*, Review of Reviews, London.

XI. — Enfin, le travail de documentation auquel l'Institut s'est livré et dont nous parlons plus loin.

La bibliographie dont nous venons d'exposer la genèse, ne constitue encore qu'un travail préliminaire.

Nous considérons qu'il est indispensable de vérifier chacune de nos fiches, les ouvrages en main, afin de nous assurer de l'exactitude avec laquelle leurs titres ont été transcrits et surtout s'ils ont été bien indexés dans la rubrique qui leur convient. Cette précaution est rendue nécessaire par le fait que nous nous sommes servis de bibliographies diverses, rédigées dans des esprits différents et dont certaines, déjà anciennes, seraient revues avantageusement par des spécialistes du monde savant.

Mais une bibliographie n'est qu'un guide de peu d'utilité, si les chercheurs ne disposent pas, à côté d'elle, des ouvrages auxquels elle renvoie. L'Institut s'est donc préoccupé avec raison de former une bibliothèque spéciale et de réunir des collections de cartes, plans, etc., en aussi grand nombre que possible. Pour concilier ce but avec les nécessités budgétaires, nous avons procédé comme suit : grâce aux soins obligeants de l'Office international de Bibliographie, nous avons mentionné, sur chacune de nos fiches, les noms des principales bibliothèques belges dans lesquelles l'ouvrage est catalogué.

Nous avons admis ensuite que toutes les publications qui se trouvaient à la Bibliothèque royale et à la Bibliothèque collective des sociétés savantes (1) étaient suffisamment à notre portée pour nous dispenser de faire les frais de leur acquisition et nous avons commencé l'achat des autres publications, en nous préoccupant d'abord de celles qui étaient relatives à l'Antarctique. Des dons généreux diminuèrent encore nos dépenses pour cet objet.

(1) Cette bibliothèque est installée rue de la Régence, 3*bis*, à Bruxelles, au siège de l'Office international de Bibliographie.

Le catalogue de notre bibliothèque a été dressé, en même temps, au fur et à mesure des accroissements, en prenant pour base la classification adoptée pour notre bibliographie (catalogues par noms d'auteurs et par ordre de matière).

Pour rendre ces divers éléments facilement accessibles aux travailleurs, le personnel de l'Institut est mis gracieusement à la disposition des lecteurs, afin de les guider dans leurs recherches bibliographiques et dans leurs travaux de compilation. Ces mesures sont utiles car peu de personnes savent se servir « pratiquement » des livres; il n'y a d'ailleurs rien d'étonnant à ce fait, eu égard aux innombrables publications qui surgissent chaque jour, dont un très grand nombre, sans intérêt, paraissent surtout avoir en vue non pas de diffuser la science, mais de faire connaître le nom de l'auteur, de lui donner l'appui nécessaire à une candidature académique ou de préparer les éléments de quelques pages d'une notice nécrologique.

Sans compter encore que de nombreux auteurs dotent leurs travaux de titres peu compréhensibles et remplacent, dans le texte, les nouveautés du fond par des mots forgés, sans raison, par eux-mêmes.

Pour se reconnaître au milieu de ce dédale, il faut avoir une certaine habitude de l'emploi rationnel des livres ; il faut, en outre, que celui qui les compulse ait une base d'instruction solide.

Pour qu'ils soient à même de rendre les services désirables dans cet ordre d'idées, nous avons choisi nos collaborateurs en tenant compte de ces nécessités (1) et nous avons fait en sorte qu'ils possèdent des spécialités différentes. Vivant au milieu de « livres polaires » qu'ils auront analysés, lus et relus, ils connaîtront bientôt tous les principaux ouvrages et seront à même d'aider les autres.

Un tel système, pour être parfait, eut demandé un personnel étendu, en proportion avec le nombre des matières spéciales dont l'Institut doit s'occuper ; mais outre qu'il eut été très onéreux, il aurait fatalement fini par transformer l'Institut en une pépinière de fonctionnaires ; ce qu'il y avait lieu d'éviter.

Nous avons préféré adopter, à l'essai, un procédé qui a donné satisfaction déjà dans plusieurs domaines ; celui qui consiste à créer des « dossiers documentaires », en dépouillant les livres, manuscrits, périodiques, en découpant ou en faisant reproduire par l'écriture, la dactylographie ou la photographie, tous les articles ou parties d'articles relatifs à une spécialité et en groupant avec méthode ces divers documents dans différents dossiers.

(1) MM. Denucé et Vincent sont porteurs de diplômes d'études supérieures.

On conçoit combien un pareil travail est ingrat et délicat, on devine l'embarras que doit éprouver celui qui en est chargé — même s'il est spécialiste en la matière — pour arrêter l'interprétation exacte à donner à un texte, pour fixer les endroits précis où la coupure doit commencer et finir, pour limiter les publications auxquelles sa mission doit s'arrêter, etc.

Heureusement, les travaux réalisés ont démontré que ces difficultés s'atténuent peu à peu, à mesure que l'expérience des indexeurs se développe.

D'ailleurs, nous insistons sur ce point, que le service de documentation, tel que nous le comprenons, n'a pas en vue de supprimer les recherches aux sources originales mêmes ; il constitue simplement un dégrossissement de la besogne : il est un bon travail d'orientation.

Certes, les divers services de documentation, dont on a multiplié la création en ces dernières années, ne s'appliquent raisonnablement pas à toutes les sciences.

Mais dans le cas particulier qui nous occupe, le système est avantageux parce que l'étude des régions polaires, bien qu'entreprise depuis fort longtemps, n'a pas une très vaste littérature et que les travaux réellement intéressants sur cette question n'existent pas en nombre tel qu'il soit impossible de les dépouiller méthodiquement.

Parcourons brièvement la voie que nous avons suivie dans cet ordre d'idées.

Nous avons d'abord adopté pour la classification de nos dossiers celle que nous avions arrêtée pour la bibliographie (1); toutefois, nous avons pensé que, au point de vue pratique, il serait bon d'étendre quelque peu nos subdivisions.

Il arrive fréquemment, en effet, que des hommes de talent, énergiques et surtout bons organisateurs, préparent des expéditions polaires et soit nécessité budgétaire, soit l'appas d'introduire une nouveauté dans l'une ou l'autre zône glacée de notre globe, montent leur entreprise avec une hâte fébrile.

Ces chefs recrutent aussi leurs collaborateurs scientifiques avec la même précipitation et ceux-ci n'ont souvent guère le temps d'effectuer sérieusement l'étude préliminaire des matières dont ils vont devoir s'occuper. Il leur importe donc, aux uns comme aux autres, d'avoir promptement des indications sur les instruments à emporter et les méthodes d'observations à préconiser, sur le meilleur matériel de campement, d'équipement et sur les aliments à recommander.

Ces considérations nous ont amenés à créer des dossiers documen-

---

(1) Voir page 277.

taires spéciaux dont voici la nomenclature ainsi que leurs index bibliographiques (1).

Instruments et modes d'emploi (078).

52.524 (078) *Magnétisme terrestre* : compas et instruments de valeurs absolues.
52.523 (078) *Electricité atmosphérique.*
52 (078) *Astronomie* (photométrie, spectroscopie, topographie, hydrographie, géodésie) : sextants, horizons artificiels, gyroscopes, mires, théodolites, cercles méridiens, lunettes astronomiques, etc.
52.6 (078) Instruments servant à la mesure de la *gravité.*
52.69 (078) *Géodésie* (instruments autres que ceux d'astronomie).
55 (078) *Géologie* : sondes, piolets, marteaux, microscopes, etc.
551.21 (078) *Seismologie.*
551.46 (078) *Océanographie* : machines à sonder, thermomètres, maréographes, bouteilles pour échantillons d'eau, densimètres, appareils pour déterminer la couleur de l'eau de la mer, sa transparence et pour l'étude de la chimie de l'océan, etc.
771 *Appareils photographiques.*
77.853 *Appareils cinématographiques.*
551.48 (078) *Hydrographie* (instruments autres que ceux d'astronomie).
551.5 (078) *Météorologie* : température, pression, humidité, condensations, évaporation, pluie, neige, grésil, nuages, vents, direction, inclinaison, force, radiation solaire et terrestre, chimie de l'air, cerfs-volants, ballons, ballons-pilotes, etc.
58 (078) *Botanique* : herbier, etc.

CHASSE ET PÊCHE.

63.91.06 *Engins et procédés de chasse* : filets, lacets, autres engins, fusils, munitions, divers procédés (plaine, forêt, à pied, en embarcation, etc.).

---

(1) Remarquons que, en ce qui concerne les instruments et leurs modes d'emploi, nous nous sommes bornés à ajouter l'indice (078), à celui de la matière scientifique à laquelle ils se rapportent.
Ainsi, un instrument de météorologie est indexé : 551.5 (078) ; se décomposant comme suit : 551.5 météorologie et (078) instrument. Ces rubriques schématiques seront éventuellement complétées.

63.92.06. *Engins et procédés de pêche* : machines à draguer et à pêcher, treuils et bobines d'enroulement, harpons, canons, lance-harpons, câbles, dragues, chaluts, barres à faubert, filets, filets pour plancton.

579 *Matériel pour la conservation des échantillons* (bocaux, alcool, etc.).

Locomotion.

629.111.7	Traîneaux.
629.112.	Véhicules à traction animale.
629.113.	Automobiles.
629.123.	Navires (description, inventaires, etc.).
629.125.13	Canots, kayacs.
629.132.1	Ballons captifs.
629.132.2	Ballons dirigeables.
629.135.2	Aéroplanes.
629.135.3	Cerfs-volants (transport).
629.123 : 662.6	Combustibles pour navires.
623.827	Sous-marins.

Zootechnie.

63.611 Chevaux (espèces, harnachements, alimentation, ferrure, etc.).
63.67 Chiens (idem).
63.69 Autres animaux : rennes, ours, etc. (idem).

Equipements.

675.6 Fourrures (vêtements, coiffures).
685.3 Cordonnerie, chaussures.
685.36 Appareils spéciaux pour marcher sur la glace ou la neige : skis, raquettes, ferrures à glace, etc.
687.1 Vêtements.
687.21 Lingerie de corps (chaussettes, chemises, caleçons, gilets de dessous, etc.).
687.4 Coiffure (bonnets, toques, voiles, passe-montagne, etc.).

Articles de campement.

685.511	Caisses en bois.
685.514	Sacoches, gibecières.

685.516	Cantines (foyers, cuisines de campagne).
685.531	Tentes et baraques démontables.
685.532	Abris et tentes provisoires (pour la marche, maisons en neige, etc.)
685.533	Lits pliants, sacs de couchage.
685.534	Hamacs, sièges suspendus.
685.536	Autre mobilier de tente.
685.536 : 662.6	Chauffage.
685.536 : 665.1	Eclairage.
662.2	Explosifs pour rupture de la glace.
621.93	Scies à glace.
621.95	Machines à forer.

Excursions en montagnes.

796.52.03	Lunettes.
796.52.04	Outillage : piolets, alpenstocks, cordes, crampons.

Alimentation.

664	Alimentation des hommes.

Signaux.

654	Signaux, fusées.
654.25	Télégraphie sans fil.

L'Institut polaire n'a guère commencé son travail de documentation que depuis deux mois et demi environ; il l'a entamé par le dépouillement des périodiques et en commençant par les dernières années.

Nous nous sommes suffisamment étendus sur la méthode suivie pour l'établissement de notre bibliographie et de nos dossiers documentaires pour que nous puissions nous borner à mentionner, sans explications, que nous réunissons aussi des collections iconographiques et cartographiques polaires, dont les catalogues et le classement méthodique se font d'après des principes identiques à ceux que nous avons développés ci-dessus.

* * *

L'exposé de l'état de nos travaux nous amène, pour finir, à faire connaître nos projets pour l'avenir.

Nous rassemblons des livres, cartes, plans, gravures, etc. ; nous dressons une bibliographie polaire sur fiches, nous élaborons des dossiers documentaires, non pas dans le but exclusif et restreint de constituer un simple dépôt, où les travailleurs de toutes les nationalités pourront puiser des renseignements sur les régions polaires, mais avec un objectif beaucoup plus général, plus international.

Nous voulons, au contraire, que l'Institut polaire international fasse œuvre vivante, utile aux chercheurs sans leur imposer l'obligation de venir prendre à Bruxelles même, les renseignements dont ils auraient besoin.

Pour arriver à ce résultat, nous comptons publier notre bibliographie dès qu'elle sera refondue ; nous utiliserons nos dossiers documentaires pour faire des revisions, pour élaborer des manuels analogues à ceux dont on a entrepris la confection, sur une échelle restreinte, à propos d'expéditions particulières ; enfin, nous espérons que notre organisation pourra donner naissance à la *Revue polaire internationale*, dont le Congrès de 1906 a souhaité voir l'apparition. C'est dans cet ordre d'idées et pour mettre déjà à la disposition de tous, les renseignements que nous possédons, que M. Denucé, membre de l'Institut polaire, a rédigé une liste renseignant, pour les expéditions polaires, entreprises depuis l'année 1800, la composition de leurs états majors scientifiques et maritimes, avec indication, pour chaque explorateur, de sa spécialité et, éventuellement, de son adresse.

Avant que le bon à tirer définitif en soit donné, M. Denucé en demandera la revision à certaines personnalités polaires de divers pays.

Mais il est bien entendu que le fait de publier nos travaux n'empêchera pas l'Institut polaire de rester ouvert aux travailleurs. Nos collections, nos renseignements originaux seront à leur disposition. Ils pourront les consulter sur place et, éventuellement, en recevoir des copies.

Un dernier chapitre figure à notre programme : celui qui est relatif à la création éventuelle d'un musée polaire international.

Celui-ci comprendrait une section permanente rétrospective, et des sections permanentes et périodiques, où seraient montrés « les perfectionnements successifs apportés par le génie humain, dans l'outillage scientifique et le matériel des expéditions polaires ».

Un tel musée aurait certes son utilité pratique; il favoriserait l'éclosion d'inventions et d'idées nouvelles par la comparaison des inventions déjà existantes; il ne serait pas non plus sans avantage commercial international.

LE DÉPOT LÉGAL
dans ses rapports avec les besoins de la Bibliographie et de la Documentation

Note de l'Institut International de Bibliographie.

Un mouvement très général s'est dessiné en faveur de la suppression de toutes formalités inhérentes à la protection du droit d'auteur et la Conférence officielle qui se réunira à Berlin, en octobre prochain, pour reviser la convention de Berne, va être saisie de propositions en ce sens.

Sans examiner ici les motifs qui militent en faveur de cette suppression, nous pensons qu'il serait dangereux de se prononcer purement et simplement contre le dépôt légal, sans faire au moins quelques distinctions.

L'expression « dépôt légal » est employée pour désigner l'obligation qu'impose la loi en certains pays, de remettre à l'administration un exemplaire de toutes les œuvres publiées. Ce dépôt peut être à plusieurs fins, qui se sont surajoutées les unes aux autres, au cours des années : 1° la censure, ecclésiastique d'abord, politique ensuite; 2° la protection du droit d'auteur; 3° l'enrichissement des collections publiques; 4° l'enregistrement bibliographique.

* * *

Si les buts 1° et 2° tendent à devenir sans utilité, les buts 3° et 4° ont une importance grandissante et, à eux seuls, ils justifient l'obligation du dépôt.

Des motifs d'ordre scientifique et social rendent nécessaire, pour chaque pays, de connaître l'existence de tout ce qui est publié dans ses frontières et de mettre ces publications à la disposition de tous en une bibliothèque nationale centrale. Cette nécessité est basée sur le rôle et la fonction des imprimés dans la vie scientifique et sociale.

La science, étant entendu par là tout l'ensemble de nos connaissances, est organisée sur le principe de la coopération entre tous les travailleurs intellectuels. Son instrument par excellence est le Livre, enregistrement des faits et medium des échanges intellectuels. Les services de toute nature que la science rend à la société justifient pleinement la protection et l'aide de la loi pour réaliser d'une manière complète l'enregistrement bibliographique et l'enrichissement de la Bibliothèque nationale.

L'utilité sociale réclame aussi de telles mesures. Le Livre, de plus en plus, est un instrument de la culture. C'est à son intermédiaire que se transmettent les notions utiles et nécessaires et que se créent ou se développent entre les hommes des liens sociaux basés sur une même représentation de la réalité et un même idéal dans l'action.

Du point de vue social, l'ensemble de la production d'un pays doit donc pouvoir être connu. Les richesses intellectuelles qu'elle constitue justifient amplement des mesures de protection administratives, au même titre que celles qui ont pour objet les richesses matérielles et qui se réalisent, par exemple, en matière de mines ou de forêts.

Juridiquement, l'obligation du dépôt aux fins bibliographiques et bibliothéconomiques se justifie. Entre la production d'un livre et celle d'un objet matériel quelconque, il y a une différence grande : tandis que les matériaux de celui-ci sont achetés ou empruntés à la nature, les matériaux du livre sont empruntés, pour la majeure partie, au milieu social lui-même. On fait des livres avec des livres et l'apport personnel d'un auteur est de quelques pour cent à peine à l'œuvre qui sort de sa plume. A la collectivité qui lui a permis de donner naissance à son œuvre et qui, par surcroît, la protège en lui accordant sur elles les droits étendus de propriété littéraire, n'est-il pas équitable que l'auteur donne une compensation ? Exiger que cette compensation ait lieu sous la forme du dépôt d'un exemplaire, n'est-ce pas vraiment réduire au minimum les compensations légitimes ? D'ailleurs, le droit demeure entier pour l'État d'établir tel impôt en nature qu'il juge bon.

* * *

Au demeurant, il n'est pas exact de dire que le dépôt légal n'est plus justifié en vue de la censure et du droit d'auteur.

La censure, en tant qu'institution préventive, est presque partout abolie. Mais l'État reste investi des devoirs de police sur les écrits. Tant que le Code pénal édictera des défenses en matière d'imprimés, il sera nécessaire de mettre les pouvoirs publics à même d'exercer les poursuites et le dépôt bibliographique constitue pour lui un moyen pratique de surveillance. Quant au droit d'auteur, il peut être très utile sans doute de ne faire dépendre son existence d'aucune formalité, mais un enregistrement sera toujours utile pour faciliter la preuve du droit. On pourrait citer mainte matière juridique où la loi organise elle-même le mode de preuve sous forme d'enregistrement, ainsi par exemple, les mutations d'immeubles qui sont faites par le seul accord verbal et même tacite des parties, mais qui doivent être transcrites dans les bureaux des hypothèques ou de la propriété foncière, pour constituer preuve à l'égard des tiers; ainsi aussi l'enregistrement facultatif de toutes conventions quelconques pour leur donner date certaine, etc.

Dans certains pays, en Belgique par exemple, fonctionne le système d'achat de toute la production nationale par la Bibliothèque Centrale de l'Etat. L'enregistrement bibliographique obligatoire se justifie également dans ce cas. En effet, le régime de l'achat est assez assimilable à celui de l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique et moyennant juste et préalable indemnité. Il faut donc admettre qu'une option d'achat grève tout ouvrage publié. Pour permettre à l'Etat de l'exercer, il est nécessaire que l'offre de l'ouvrage lui soit faite sous la forme de dépôt bibliographique (1).

* * *

En résumé, de quelque point de vue où on l'envisage, l'utilité du dépôt légal est grande et l'obligation qu'elle entraîne pour les auteurs, ou leurs ayant droits, les imprimeurs, les éditeurs, est pleinement justifiée. Rendre l'existence du droit d'auteur indépendante de toute formalité de dépôt peut être opportun, mais cette question est tout à fait distincte de la suppression du dépôt légal dont l'existence est motivée par d'autres buts encore : l'enregistrement bibliographique, l'enrichissement des collections publiques, l'exercice des droits de police judiciaire sur les imprimés, l'organisation pour le droit d'auteur d'un mode de preuve facultatif.

Ajoutons d'ailleurs que tel qu'il existe et fonctionne le dépôt légal

(1) Comme contrepoids aux droits d'auteurs qui tendent à devenir absolus, on a proposé l'expropriation par l'Etat d'œuvres de haute valeur, et leur édition libre dans un but de culture nationale. Le dépôt bibliographique trouve encore un motif dans une telle proposition.

a besoin d'être réorganisé dans la plupart des pays. Il conviendrait de coordonner à cet effet des mesures qui ont été expérimentées isolément avec succès. Ainsi par exemple le dépôt devrait être imposé à l'auteur et à l'éditeur et non à l'imprimeur, ce qui produit une division des ouvrages dont les planches sont imprimées dans une maison et les textes dans une autre. La franchise postale devrait être accordée pour tout envoi au bureau du dépôt légal de telle sorte que le dépôt devrait s'effectuer désormais au siège central de ce bureau au lieu de s'opérer dans des administrations locales, où trop souvent les livres sont retenus. La poste pourrait délivrer quittance provisoire et les envois se faire par pli recommandé. Le certificat de dépôt, imprimé sur fiches comme aux Copyright des Etats-Unis, pourrait constituer un utile élément de catalographie et se combiner avec le catalogue de la Bibliothèque Nationale. En échange du dépôt, l'Etat pourrait assurer aux auteurs et éditeurs une publicité organisée, grâce à la distribution, généralisée et à titre gratuit, de la Bibliographie nationale aux grandes bibliothèques du pays, et aussi aux grandes bibliothèques nationales de l'étranger. Une telle organisation a été demandée par les Congrès de bibliographie et depuis deux ans déjà le gouvernement belge est entré dans cette voie. Enfin le dépôt international devrait être organisé à l'instar du dépôt international des brevets d'invention et des marques de fabrique et les organismes internationaux existants sont tout indiqués pour être chargés d'une telle fonction.

L'aspect international de la question du dépôt légal a été examiné dans les Congrès internationaux de bibliographie. Le projet d'*Union internationale pour la Documentation*, discuté et adopté par la récente Conférence de juillet 1908, vise explicitement le dépôt légal et lors de la réunion des délégués officiels que le Gouvernement belge a accepté de convoquer pour la création d'une telle Union, il en sera nécessairement question.

L'Office International de Documentation aéronautique.

Rapport de M. le Capitaine-Commandant Mathieu, Secrétaire de l'Office.

Lors de sa conférence de 1906, la Fédération Aéronautique Internationale avait voté le vœu émis par l'Aéro-Club de Belgique, de voir instituer une bibliographie aéronautique internationale.

D'autre part la Société Aéronautique de Belgique, en reconnaissant la nécessité pressante dans le domaine de la navigation aérienne, qui se développe si rapidement de nos jours, prit l'initiative de créer, avec le concours de l'Institut International de Bibliographie, un Office International de Documentation aéronautique.

L'organisme fut fondé à Bruxelles, en séance du 18 mai 1908, et à sa conférence de la même année, la Fédération Aéronautique Internationale approuva sa création sous les auspices de la Société Aéronautique de Belgique.

A la suite d'une seconde séance, tenue le 24 juin 1908, le Conseil central de l'Office International de Documentation aéronautique fut constitué sous la présidence de S. A. S. le Duc d'Arenberg et la vice-présidence de MM. le Comte Hadelin d'Oultremont et Fernand Jacobs.

Le but que l'on poursuivait était de rassembler la bibliographie, l'iconographie et toutes autres sources documentaires en matière d'aéronautique ; de les classifier ; de tenir cette documentation à jour ; de la compléter par des enquêtes, etc. ; de prendre ensuite les mesures pour mettre la documentation recueillie à la disposition des membres de l'Office.

L'Office International de Documentation aéronautique adoptera une classification qui se rapprochera, autant que faire se pourra, de celle du Répertoire bibliographique universel adoptée par l'Institut International de Bibliographie.

L'Office a son origine et sa raison d'être dans le besoin croissant, pour quiconque s'intéresse théoriquement et pratiquement à l'aéronautique, de pouvoir recourir, facilement et sans perte de temps, aux informations et renseignements de toute nature : sciences, technique, sport, art, hygiène, droit, économie. Ceux-ci sont épars dans un nombre considérable de publications et de documents paraissant en tous pays : livres, brochures, revues, journaux, rapports, notices, catalogues, prospectus, programmes, statistiques, photographies, diagrammes, etc.

Pour satisfaire à ce desideratum, l'Office a entrepris de constituer un ensemble de collections accessible à ses membres et embrassant l'ensemble de la documentation en matière aéronautique.

I. La **Bibliographie** comprendra le relevé de toutes les publications concernant les questions d'aéronautique : livres, brochures, articles de périodiques. De chaque écrit il sera établi une notice descriptive, enregistrant son existence. Etablie en triplicata et sur fiches, elle sera classée dans les répertoires bibliographiques, une première fois au nom de l'auteur, une seconde fois à la matière, une troisième fois au titre de la revue. Ces trois répertoires permettront à l'Office de répondre immédiatement à ces trois questions : « Qu'a publié tel auteur ? Qu'a-t-il paru sur tel sujet ? Quels sont les articles publiés dans telle revue ? »

Les écrits concernant l'aéronautique sont épars aujourd'hui dans un grand nombre de périodiques, les uns généraux (ex. la *Revue des Deux-Mondes*), les autres spéciaux (ex. l'*Aérophile*).

La recherche de ces articles exige un temps précieux et aboutit rarement à épuiser le sujet. Il est donc indispensable de procéder à des dépouillements complets, opérés systématiquement et sans égard à l'utilisation plus ou moins immédiate des notices ainsi établies. Une fois les répertoires bibliographiques organisés sur fiches, il est facile de les compléter et de les tenir à jour en y intercalant constamment de nouvelles notices à la place qu'elles doivent occuper dans le classement. La partie des répertoires qui concerne la production contemporaine pourra éventuellement être publiée. Il sera loisible en tout temps aux membres de l'Office d'obtenir des copies de telle ou telle partie qu'ils désireraient avoir chez eux ; par exemple les fiches relatives aux périodiques qu'ils possèdent dans leur propre bibliothèque.

II. La **Bibliothèque** comprendra une collection aussi complète que possible d'ouvrages concernant l'aéronautique : livres, brochures, périodiques, publications officielles, catalogues industriels, etc. Elle sera réunie par voie d'acquisition, de dons, d'hommage d'auteur, d'échange ou de prêts. La bibliothèque constituera une source des plus précieuse de documentation et, après peu d'années, il y a lieu d'espérer qu'elle pourra constituer une collection internationale centrale, dans laquelle les auteurs qui auront traité des matières aéronautiques ambitionneront de faire figurer leurs ouvrages. Les répertoires bibliographiques, dont la fonction est de signaler toutes les publications existantes, serviront de guide utile pour la constitution de la bibliothèque et en formeront comme le programme des acquisitions. Les ouvrages seront classés par matière sur les rayons et l'accès de ceux-ci sera réservé aux membres. Le prêt à domicile sera organisé en même temps que la lecture sur place; un catalogue des ouvrages entrés dans la bibliothèque sera dressé par matière et par nom d'auteur. Il sera imprimé et envoyé à tous les membres.

Il sera aussi dressé un catalogue de tous les ouvrages concernant l'aéronautique qui se trouvent dans les principales bibliothèques. Les fiches de ce catalogue mentionneront le lieu de dépôt des ouvrages, de telle sorte que les membres seront dispensés de courses inutiles aux bibliothèques. En attendant le développement de la bibliothèque de l'Office, l'usage des livres déjà possédés dans les autres bibliothèques publiques du pays sera ainsi facilité, et cet avantage sera particulièrement appréciable pour les membres habitant la province. L'Office s'efforcera d'ailleurs d'obtenir des diverses bibliothèques cataloguées le prêt pour ses membres, en s'offrant à cette fin comme intermédiaire responsable.

III. L'**Iconographie** comprendra une collection systématique, classée par sujets, de photographies, de dessins et de gravures concernant l'aéronautique.

La représentation graphique des choses offre des avantages que ne partagent pas des textes purement descriptifs. De nos jours, la meilleure manière de se rendre compte d'une chose que l'on ne peut voir de ses propres yeux est d'en examiner la reproduction photographique.

En faisant appel aux amateurs photographes, en signalant à leur attention l'intérêt et l'utilité qui s'attachent à des vues prises dans des conditions qui permettent de les considérer comme de véritables documents, il sera possible de constituer progressivement des collections d'une haute valeur scientifique, artistique et technique. Les illustrations des ouvrages, soigneusement découpées et montées sur

fiches de format uniforme, compléteront ces collections et permettront de retrouver ensemble toute l'iconographie d'un sujet.

Un catalogue de la collection sera dressé sur le modèle du catalogue de la bibliothèque, par sujets et par auteurs de documents.

IV. Des **dossiers documentaires** seront ouverts pour chaque question importante concernant l'aéronautique. Ils serviront de source aux informations données par l'Office et ils pourront être communiqués aux membres à leur demande. La consultation d'un dossier réunissant les pièces essentielles sur un sujet, l'emporte en facilité sur la recherche dans de nombreux ouvrages. Tout y est concentré. Les dossiers que chacun fait déjà pour son usage personnel, l'Office les fera dorénavant pour le profit et l'usage de tous. Les dossiers classés par sujets établis sur feuille volante, réunis dans des chemises et ensuite dans des meubles classeurs, seront constitués à l'aide d'extraits d'ouvrages, d'articles détachés, de découpures de journaux, de documents parlementaires, de rapports, de prospectus émanant d'établissements industriels et de menus imprimés qui peuvent trouver place dans la bibliothèque, de notes manuscrites établies par la direction de l'Office, de réponse aux enquêtes et aux demandes de renseignements, etc., etc.

Il est à croire que les membres de l'Office, en vue de constituer ce répertoire de dossiers documentaires, se dessaisiront volontiers de ceux de leurs dossiers personnels qui ne présenteraient plus d'utilité pour eux ou dont l'utilité ne serait plus immédiate. Tenir à jour des dossiers dont on n'a plus un besoin courant est une tâche ardue et qui rebute naturellement le particulier. Celui-ci a tout avantage à la confier à un office central, où il saura retrouver à tout moment, complet et tenu à jour, le dossier fragmentaire et de date ancienne qu'il lui aura donné ou confié en dépôt.

* * *

Pour l'établissement de toutes ces collections il est fait application des méthodes de l'Institut International de Bibliographie. Ces méthodes sont basées sur l'emploi des fiches de format uniforme, réunies dans des dossiers ou des classeurs ainsi que sur l'emploi d'une classification systématique de toutes les matières dont les rubriques sont représentées par des numéros classificateurs (Classification décimale).

Les collections centrales de l'Institut International de Bibliographie comprennent à cette heure plus de huit millions de fiches bibliographiques, environ cent mille documents iconographiques,

cent cinquante mille documents encyclopédiques, et sa bibliothèque est formée de la réunion des bibliothèques de trente-deux associations scientifiques, techniques et sociales de spécialités diverses.

C'est à ce vaste ensemble documentaire que l'Office international de documentation aéronautique apporte sa coopération pour tout ce qui concerne la navigation aérienne. En retour c'est aux collections coopératives de l'Institut que ses membres pourront avoir recours pour se documenter dans toutes les matières connexes à l'aéronautique et pour toutes les questions qui y sont directement rattachées.

L'Office sollicite vivement la coopération des institutions et des particuliers. Il les invite à devenir membre de son association et à contribuer à la formation de sa collection pour l'envoi de documents.

STATUTS

Article premier. — Il est fondé un Office international de documentation aéronautique.

Art. 2. — Cet Office a pour objet l'étude et l'organisation de tout ce qui concerne l'aéronautique et poursuivra spécialement les buts suivants :

1° Rassembler la bibliographie, l'iconographie (photographies, dessins, plans, cartes, etc.) et toutes autres sources documentaires en matière d'aéronautique ; les classifier (les grouper dans l'ordre méthodique qui sera jugé le meilleur) ; tenir cette documentation à jour ; compléter la documentation écrite — publiée ou manuscrite — par d'autres documentations, telle, par exemple, la documentation orale, par enquête ;

2° Prendre des mesures pour mettre toute documentation recueillie à la portée des membres de l'Office ;

3° Mettre à l'étude cette documentation, soit dans des assemblées et des sessions, soit dans des séances plus générales, soit, éventuellement, dans des Congrès spécialement assemblés dans ce but.

Art. 3. — Le siége de l'Office est fixé à Bruxelles.

Art. 4. — L'Office se compose de membres d'honneur, de membres protecteurs et de membres effectifs.

L'admission des membres est faite par le Conseil central.

Sont membres protecteurs : les bienfaiteurs de l'œuvre ; ils versent un don de 500 francs au moins.

Sont membres effectifs : les personnes adhérant aux statuts, régulièrement admises et versant la cotisation annuelle de 25 francs.

Art. 5. — Les organes exécutifs de l'Office sont :

Le Conseil central, la Commission administrative, le Collège technique international et le Directeur.

Art. 6. — L'Administration générale de l'Office appartient au Conseil central. Celui-ci, composé de 50 membres au plus, nomme son bureau, les membres de la Commission administrative, les membres du Collège technique international et le directeur de l'Office ; il édicte les réglements d'ordre intérieur.

Les membres du Conseil sont choisis par l'assemblée générale ; ils sont renouvelables par tiers tous les trois ans. Le sort désignera les sortants des deux premières séries.

Il peut y avoir au plus deux vice-présidents du Comité central par nationalité représentée dans l'Office. Ces vice-présidents sont choisis par le Comité central. Ils jouissent des mêmes droits et ont les mêmes obligations que les autres membres du Comité central, mais ils ne sont pas compris dans le nombre de cinquante membres réglementairement fixé.

Des accords peuvent être conclus avec les associations internationales de manière à garantir à celles-ci un ou plusieurs délégués, de droit, dans le Comité central, et ce, au-delà du nombre règlementaire de cinquante membres.

L'administration spéciale est confiée à la Commission administrative, composée de six membres, habitant la Belgique, qui choisit dans son sein un président et un secrétaire. Son président fait de droit partie du Conseil central.

Le président du Conseil central fait de droit partie de la Commission administrative.

La direction spéciale est exercée par le directeur de l'Office. Celui-ci propose notamment à la Commission administrative la nomination éventuelle des employés et toutes les mesures propres à assurer la marche journalière de l'Office. Il assiste aux réunions de la Commission administrative, du Conseil central et du Collège technique international avec voix consultative.

Le Collège technique international délibère, soit en assemblée, soit par correspondance, sur toutes les questions dont le Conseil central le saisit. Il est présidé par le président du Conseil central.

Les mandats sont renouvelables.

Art. 7. — L'assemblée générale des membres de l'Office aura lieu au moins tous les trois ans. Les membres pourront se faire représenter par des mandataires ayant eux-mêmes le droit de vote.

Les membres sont consultés six mois à l'avance sur l'ordre du jour et sont convoqués au moins trois mois avant la réunion.

Le Conseil central fixe la date des assemblées générales, arrête l'ordre du jour, convoque les membres et, en général, prend toutes les mesures exécutives à cet effet.

ART. 8. — Les ressources de l'Office se composent :

1° Des cotisations des membres protecteurs et effectifs;

2° Des subventions des Etats, villes, institutions, administrations et associations, etc.;

3° Des libéralités, dons et legs, etc.

ART. 9. — Les présents statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale, après avis préalable de la Commission administrative et du Conseil central.

Les propositions de modifications aux statuts doivent être faites à la Commission administrative, qui en saisit le Conseil central, au moins six mois avant la réunion de l'assemblée générale. Ces propositions devront être signées par un dixième des membres au moins.

La proposition motivée sera communiquée à tous les membres de l'Office, trois mois au moins avant l'assemblée générale.

La proposition ne sera admise que si elle rencontre l'approbation des deux tiers des membres présents ou représentés.

ART. 10. — Toute proposition de dissolution doit être signée par un quart au moins des membres ; elle sera adressée à la Commission administrative, qui en référera au Conseil central ; celui-ci en saisira l'assemblée générale des membres de l'Office. La proposition motivée de dissolution sera communiquée à tous les membres de l'Office, trois mois avant l'assemblée générale. La proposition ne sera admise que si elle rencontre l'approbation des deux tiers des membres présents ou représentés.

ART. 11. — En cas de dissolution, l'actif de l'Office sera affecté à des œuvres similaires ayant leur siège en Belgique.

Les donateurs pourront, cependant, par une déclaration expresse, à faire au moment de la donation, se réserver la propriété des Archives, des livres et documents dont ils se seraient dessaisis au profit de l'Office.

ART. 12. — Les langues d'usage courant seront employées pour la correspondance. Pour l'interprétation des statuts le texte français sera seul valable.

ART. 13. — Les cas non prévus aux présents statuts seront jugés par le Conseil central, qui en fera rapport à la plus prochaine assemblée générale.

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Président : S. A. S. le duc d'Arenberg.

Vice-présidents : MM. Cte Hadelin d'Oultremont et Fernand Jacobs.

Secrétaires : MM. les capitaines Mathieu et Malevé.

Trésorier : M. Maurice Hermans.

Membres : MM. le comte Adrien van der Burch, baron Joseph de Crawhez, Damry, Emile Deladrier, Robert Goldschmidt, Adhémar de la Hault, Edmond Heirman, commandant chevalier Le Clément de Saint-Marcq, George Lecointe, prince Albert de Ligne, Paul Otlet, Cyrille Van Overbergh, Ernest Solvay, duc d'Ursel, colonel Van den Borren, J. Vincent, A. Wouwermans.

SIÈGE DE L'OFFICE

L'Office a son siège, 27*a*, Montagne de la Cour, dans les locaux de l'Institut International de Bibliographie. Il est ouvert tous les jours non fériés de 9 h. du matin à 12 h. et de 14 h. à 18 h. (Téléphone nº 5487.)

La Documentation géologique.

Rapport de M. MOURLON, Directeur du Service Géologique de Belgique.

Le Service géologique de Belgique, créé par arrêté royal du 16 décembre 1896, mais qui existait en fait depuis la réorganisation de la carte géologique, en 1890, n'a pas seulement pour but de tenir à jour les travaux de cette dernière, dont un grand nombre de feuilles sont déjà épuisées, non plus qu'à permettre à ses collaborateurs d'en confectionner, dans les meilleures conditions, les textes explicatifs qui en sont le complément indispensable. Mais il constitue surtout, par son organisation si spéciale, un véritable bureau de documentation pour tout ce qui concerne les sciences géologiques et leurs innombrables applications, tant en Belgique qu'à l'étranger.

A ce point de vue, nous avons été heureux de pouvoir profiter de l'hospitalité qui nous était si gracieusement offerte, pour y retenir un instant l'attention des lecteurs sur les nouvelles installations de notre service au Palais du Cinquantenaire. Les salles du rez-de-chaussée du service présentent la collection des matériaux de construction de Belgique, formés de superbes et volumineux spécimens disposés en gradins dans l'ordre géologique depuis les dépôts les plus anciens de nos ardoises cambriennes et dévoniennes jusqu'aux plus récents, constitués par nos terres à briques tertiaires oligocènes de Boom et pliocènes de la Campine, ainsi que celles quaternaires de la Hesbaye et celles plus récentes des Polders de notre littoral.

D'immenses dalles de nos différents marbres, bien étiquetées, tapissent les murailles, dans des salles de collection du rez-de-chaus-

sée que de l'escalier conduisant au premier étage. Ici se trouve la collection de roches et de fossiles caractérisant les différents termes stratigraphiques de la légende de la carte, ainsi qu'une autre collection, fort étendue, des matériaux se rapportant aux levés de la dite carte dont la plus grande partie a dû être réléguée, faute de place, dans une dépendance de la salle du deuxième étage.

Enfin, c'est encore dans la grande salle de la section de stratigraphie, au premier étage, que se trouvent les fardes ou dossiers géologiques se rapportant à chacune des 432 planchettes de la carte au 20,000^{e}.

Ces fardes, mises à la disposition des intéressés, et dressées avec beaucoup d'ordre et de méthode, renferment non seulement les notes de voyages des collaborateurs de la carte, mais aussi la description de tous les documents résultant des travaux de sondages et autres qui s'exécutent dans le pays et que les agents du service ont pour mission de suivre journellement, de façon que plus rien ne se perde de ce qui peut contribuer à la connaissance de notre sol.

C'est grâce à cette nouvelle organisation que l'on peut enfin sortir des voies empiriques où l'on s'est trop longtemps confiné pour tout ce qui concerne les applications de la géologie, ce qui ne laisse pas que d'avoir entraîné souvent de bien graves mécomptes.

Les résultats obtenus par les nouveaux procédés de documentation et de prospections par sondages tubés du Service géologique se sont déjà traduits, notamment pour la construction de nos grands travaux d'utilité publique, par des économies qui, à elles seules, suffiraient, comme cela résulte des déclarations d'éminents ingénieurs qui en ont la haute direction, à défrayer l'Etat, pour de bien nombreuses années encore, des sacrifices qu'il s'est imposé jusqu'ici pour permettre aux géologues belges de continuer, en la développant, la tradition de leurs illustres maîtres. Et l'on sait que parmi ceux-ci figure le véritable fondateur de notre science, d'Omalius d'Halloy, ce qui n'est pas sans quelque gloire pour notre pays.

Ajoutons encore que les hautes murailles des salles du premier étage ont été utilisées pour l'illustration de certains travaux de nos géologues, à l'aide de cartes, de plans et de coupes, parmi lesquelles figure celle de Bruxelles-Midi à Gand-Saint-Pierre, dressée d'après les sondages du Service, pour la construction du chemin de fer de ce nom, par notre assistant, M. F. Hallet, ff. de chef de section.

A côté de la grande salle du premier étage se trouve le bureau de la direction où l'on peut voir assemblées les 226 feuilles de la carte géologique à l'échelle du 40,000^{e}, formant un panneau ayant l'imposante superficie de plus de 45 mètres carrés et qui a figuré à l'exposition de Liège en 1905. On y voit aussi la réduction de cette même

carte à l'échelle du 160,000e qu'il serait bien désirable de voir publier comme nos sociétés géologiques, tant de Liège que de Bruxelles, en ont fait ressortir la grande utilité.

Enfin, au second étage, se trouve la section de documentation bibliographique, présentant trois galeries superposées et renfermant la bibliothèque, les collections de cartes géologiques des différents pays et les meubles à fiches.

Grâce aux dispositions prises, il est possible de se procurer immédiatement sur une question quelconque, la littérature complète et les publications qui s'y rapportent.

Cet incontestable progrès est dû surtout à cette heureuse innovation qui consiste à dresser, d'après la classification décimale américaine de Melvil Dewey, complétée par le chef de la section, M. le Dr G. Simoens, les fiches indexées du catalogue de la bibliothèque dont les seize volumes déjà publiés permettent d'obtenir, par la voie d'échange, la partie des périodiques de l'étranger qui font encore défaut dans nos bibliothèques de la Capitale.

En résumant, comme nous venons de le faire, les dispositions prises par le Service pour inaugurer, en quelque sorte, les voies nouvelles de la documentation géologique, nous avons cherché à répondre au vœu si souvent formulé, tant en haut lieu que chez les visiteurs et correspondants, de plus en plus nombreux, de notre Service géologique, de voir donner la plus grande publicité aux travaux de cette institution à l'effet d'en faire bien apprécier la grande utilité scientifique et pratique.

C'est bien certainement, comme nous en exprimions la pensée dans une communication faite l'an dernier à la Société géologique de Belgique, le plus sûr moyen de pouvoir triompher de la routine en abandonnant une bonne fois les voies empiriques et en permettant à la géologie belge de sortir de plus en plus de cette première phase par laquelle chaque science a dû forcément passer et que, surtout au point de vue des applications, on peut appeler la phase de « l'à peu près ».

Compte rendu des Séances

Première séance (vendredi matin, 10 juillet).

La séance est ouverte à 10 heures, dans la Salle de Marbre du Palais des Académies.

M. La Fontaine. — Mes premières paroles seront des paroles de bienvenue aux étrangers qui ont bien voulu venir de pays éloignés pour assister à la Conférence qui s'ouvre aujourd'hui. Nous sommes très sensibles à l'effort qu'ils ont consenti à faire, surtout à un moment de l'année où la saison des vacances n'est pas commencée et où les devoirs professionnels sont, pour beaucoup, plus pressants.

Je tiens également à remercier de sa présence M. le Ministre des Sciences et des Arts, représentant ici le Gouvernement belge qui, ainsi qu'il est connu de vous tous, nous a aidés depuis longtemps, alors que nous nous étions tout jeunes dans la carrière bibliographique; on peut même dire que c'est M. le Ministre des Sciences et des Arts qui nous a tenus sur les fonds baptismaux. Il a assisté à la naissance de notre œuvre et il a toujours manifesté pour elle la sympathie la plus vive. Il n'est que juste que nous disions à ce point de vue spécial tout le bien que nous pensons du Gouvernement, qui n'a cessé de nous accorder son patronage et ses encouragements.

Si nous vous avons réuni à Bruxelles en une Conférence, et non pas en Congrès, c'est que nous voulions provoquer non une délibération solennelle, mais une conversation plus intime entre les hommes qui sont les plus dévoués aux idées de bibliographie, de bibliothéconomie et examiner avec eux de quelle manière une entente pourrait s'établir entre leurs efforts actuellement trop éparpillés.

Nous assistons, dans le monde, à un développement réellement merveilleux de l'esprit international, cet esprit qui a commencé à se manifester il y a soixante ans à peine — le premier Congrès international, en effet, date de 1843 — et qui a pris en ces quinze dernières années, un développement formidable.

On peut vraiment dire que tout le travail scientifique se poursuit sur une base internationale; quelle que soit la science que l'on envisage, quel que soit le domaine que l'on aborde, partout l'internationalisme a pénétré. C'est par une entente cordiale entre tous les savants que les sciences ont fait de si prodigieux progrès.

L'aide mutuelle est devenue une nécessité universelle.

En ce qui concerne le livre, un besoin identique s'affirme. Déjà, au point de vue juridique, l'organisation internationale du droit d'auteur a été proclamée l'une des premières : on peut dire qu'il n'y a plus qu'une seule loi dans le monde entier, réglant la situation de l'auteur vis-à-vis du consommateur de livres. Mais ce droit désormais garanti, il est, dans le domaine du livre, d'autres besoins qu'il faut satisfaire. Il faut que le livre parvienne au public et puisse être par lui consulté avec facilité. De là, sont nés la Bibliographie et la Bibliothéconomie et le besoin de les organiser.

Dans le rapport, que mon ami M. Otlet va vous lire, nous établissons spécialement comment il a été successivement satisfait à ce besoin et comment, de plus en plus, tendent vers l'entente et l'internationalisme ceux qui manipulent, conservent, classent, cataloguent les livres et ceux qui s'en servent pour leurs travaux et leurs études.

Etudier ces tendances, voilà le but très noble que nous avions en vue en vous convoquant ici. Je suis convaincu que chacun de nous retirera de nos débats le plus sérieux profit et que nous pourrons constater qu'en cette matière de la circulation des produits intellectuels, nous sommes d'accord par avance pour diriger nos efforts vers une aide mutuelle de plus en plus grande et de plus en plus consciente, afin que les avantages que l'on peut retirer des œuvres écrites, aillent à chacun et à tous, au travers du monde, par delà les frontières. *(Applaudissements.)*

M. le baron Descamps, ministre des Sciences et des Arts. — Je ne me lève pas au milieu de vous pour faire un discours. Vous êtes des hommes pratiques et vous tenez à aller au fait immédiatement. Je tiens seulement à remercier l'honorable président des paroles aimables qu'il a adressées au gouvernement, et je tiens aussi à adresser un mot de bienvenue à tous les membres de l'Institut international de Bibliographie et de Documentation, aux ouvriers de la première heure, comme le général Sebert que je revois ici, avec le plus grand plaisir, enfin aux collaborateurs venus en si grand nombre assister

à ces travaux. La présence d'un membre du gouvernement vous est un gage, Messieurs, de la sympathie profonde qu'il a pour votre œuvre, et si je puis ajouter un mot en mon nom personnel, je dirai que la présence du Ministre des Sciences et des Arts vous est un gage particulier de cette sympathie.

Je me rappelle en effet, Messieurs, comme mon collègue La Fontaine le signalait il y a un instant, les débuts de l'œuvre bibliographique internationale en Belgique. C'était en 1895, date du premier Congrès. L'entreprise était assez difficile, nous avons osé nous y appliquer cependant et de ce premier Congrès que j'ai eu l'honneur de présider, sont sorties deux œuvres importantes qui ont subsisté et qui ont prospéré ; la première est l'Institut international de Bibliographie, la seconde, l'Office international de Bibliographie.

Vous serez à même de juger par vous-même ce qui a été accompli avec le concours du gouvernement belge qui a — je ne dirai pas somptueusement, mais bienveillamment — pourvu aux besoins immédiats de l'Office, avec le concours de généreux donateurs aussi, qui ne nous ont jamais fait défaut et parmi lesquels je me fais un devoir de nommer M. Solvay. En toutes circonstances, M. Solvay a été le protecteur de l'Institut et il a même été, ainsi que le disait un jour M. Otlet, un protecteur avant la lettre.

Dans l'œuvre entreprise, nous avons rencontré des obstacles qui n'ont pas effrayé les initiateurs et n'ont pas, surtout, effrayé ces deux hommes à qui l'Institut et l'Office doivent tant : MM. La Fontaine et Otlet, ces travailleurs si avertis et constants à ce point que lorsque quelque bien se fait à l'Institut, on peut dire que l'auteur doit en être La Fontaine, et, si ce n'est pas lui ce doit être Otlet. Je suis heureux de rendre ici un témoignage particulier au dévouement désintéressé qu'ils n'ont cessé de déployer.

Le travail que vous avez à accomplir aujourd'hui, Messieurs, est important non seulement en lui-même, mais surtout comme préparation aux travaux du Congrès de 1910, qui s'annonce comme devant avoir une importance considérable au point de vue du développement de l'œuvre générale de la documentation.

Si je me représente bien le travail que vous désirez accomplir, il s'agit de faire une œuvre d'Union internationale, non pas d'Union par voie d'absorption, mais par voie d'utilisation de tous les organismes existants. C'est dans cette voie que n'a cessé de marcher l'Office international de Bibliographie, et je crois que c'est la voie qu'il a l'intention de continuer à suivre. Le Gouvernement désire être tenu au courant de vos travaux, et il a cru ne pouvoir mieux faire que de déléguer à cette fin l'éminent directeur des sciences et des lettres, M. Cyr. Van Overbergh, qui sera accompagné de M. Hocepied, chef de division à mon département.

J'espère que vos délibérations seront fructueuses, je le souhaite vivement. Je rechercherai ce que je pourrai faire pour vous aider.

C'est de tout cœur que je salue vos travaux, et le succès qui les récompensera.

M. Otlet donne lecture du rapport sur « l'État actuel des questions bibliographiques et l'organisation internationale de la documentation ». (Rapport n° 10.)

M. Darboux. — J'ai entendu avec le plus grand intérêt, la plus vive admiration, l'exposé qui vient d'être fait, mais si j'ai l'honneur de demander la parole, ce n'est pas pour émettre quelques réflexions au sujet du programme qu'il a tracé et qui est véritablement très vaste et très beau, mais il me semble que cette première réunion ne peut pas se terminer sans que quelqu'un, au nom des délégués étrangers, ne vous remercie, Monsieur le Président et Monsieur le Ministre, pour les paroles cordiales que vous avez bien voulu prononcer. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous connaissons l'Institut International de Bibliographie, que nous avons rendu justice à ses efforts. Ce n'est pas non plus d'aujourd'hui que nous connaissons tout ce qu'a fait Monsieur le Ministre. Je me souviens avoir eu le plaisir de voyager et de prendre part avec lui, à Londres, aux travaux du Catalogue International de Littérature Scientifique. Je conserve encore très précieusement un petit volume, qui est son œuvre, et où il a traité des règles qui président à tous ces offices internationaux. S'il avait le temps de le récrire, le petit volume serait grandement augmenté. En tous cas je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de toutes les paroles que vous nous avez adressées, et à ajouter que nous avons dans le passé les meilleures garanties de ce qui aura lieu pour le présent et pour l'avenir. *(Applaudissements.)*

Deuxième séance (vendredi, 10 juillet, après-midi).

La Conférence se réunit à 2 h. 1/2, dans les locaux de l'Institut International de Bibliographie. La séance est consacrée à la visite des collections de l'Institut, ainsi qu'aux démonstrations pratiques des méthodes mises en œuvre par la coopération internationale qu'il a organisée.

MM. La Fontaine et Otlet font l'exposé de cette organisation qui a fait l'objet du Rapport n° 3.

Les membres de la Conférence visitent successivement les quatre sections de l'Institut : 1° la Bibliographie (Répertoire alphabétique par auteurs, Répertoire décimal par matières, Répertoire chronologique par titre de revues); 2° la Bibliothèque; 3° la Documentation

(Dossiers encyclopédiques et Photographies documentaires); 4° le Musée des méthodes.

Des explications détaillées sont fournies en ce qui concerne la Classification Bibliographique Décimale, sous sa forme dernière « Manuel du Répertoire Bibliographique Universel », la concordance possible entre la classification internationale et les autres classifications bibliographiques, notamment celle de l'International Catalogue (Rapport n° 7); le système des fiches organisées en répertoires; l'état actuel de la coopération internationale (Rapport n° 4); les inventaires au jour le jour des travaux de cette coopération et l'identification des notices provenant de sources variées.

La discussion s'engage sur les procédés et le coût d'impression des fiches.

M. Darboux. — La question de l'impression des bibliographies mérite d'être examinée. On a fait d'énormes progrès. A la réunion de 1896, voilà donc douze ans, on a beaucoup étudié la question du prix de revient qui s'est abaissé depuis lors. D'autre part l'envoi de catalogues sur fiches a, petit à petit, habitué le personnel des bibliothèques et le public à l'usage des répertoires.

M. Otlet. — Le procédé que nous employons consiste à imprimer sur grandes feuilles de papier fort, qui sont ensuite découpées au format des fiches et perforées. La composition qui a servi à l'impression sur fiches, sert ensuite au tirage des bibliographies en volumes. On dispose ainsi, pour un même texte, de deux éditions différentes.

M. Field communique les observations qu'il a faites au Concilium Bibliographicum, relativement aux bibliographies imprimées sur fiches et dont livraison est faite aux intéressés par parties relatives à des spécialités déterminées. Il s'attendait à devoir fournir en grand nombre les fiches de certaines spécialités tandis que d'autres ne trouveraient pas d'amateurs. Or il s'est fait que les demandes se sont réparties d'une manière presque égale pour tout l'ensemble des branches bibliographiées par le Concilium. Il en conclut que les bibliographies servies de cette manière ne rencontrent pas l'inconvénient qu'on est tenté d'entrevoir au début et qui aurait pour effet de forcer à procéder à des tirages en nombres inégaux. Il peut donc sans hésitations établir ses stocks à un nombre uniforme d'exemplaires.

M. Darboux a demandé, dit-il, le moyen d'imprimer les fiches. Je voudrais exposer un peu l'histoire de nos relations avec les bibliographies anciennes qui sont entrées dans le Concilium et qui constituent actuellement une partie de notre œuvre. Il y avait surtout le « Zoologischer Anzeiger » par M. Carus. La collection de ce recueil donne la bibliographie à partir de 1700. La première publication a été faite en 1846. C'est cinquante ans après que le Concilium est

entré en rapports avec M. Carus et c'est à la classification décimale que ce rapprochement est dû. M. Carus m'a dit que depuis cinquante ans il cherchait toujours un moyen pour l'arrangement de ses fiches manuscrites, lui permettant de les envoyer à l'imprimeur sans devoir procéder lui-même à un classement minutieux. Son désir était de pouvoir, après avoir établi les fiches, confier le classement à des employés quelconques, mais jusqu'alors il n'avait pu réaliser ce désir. Il a étudié la classification décimale et m'a dit : « J'ai vu là, tout d'un coup, le moyen de le faire », et M. Carus qui était âgé de plus de 70 ans a transformé en quelques semaines toutes ses méthodes de travail. Il est entré en rapport avec le Concilium Bibliographicum et depuis ce moment là, le travail est fait d'accord avec le Zoologischer Anzeiger. Nous en préparons le manuscrit, le manuscrit passe à l'imprimerie, nous tirons d'abord l'Anzeiger et chaque fois qu'une feuille est terminée, nous en reprenons la composition pour le tirage des fiches. La même chose se fait actuellement pour le « Centralblatt für Physiologie », bibliographie reconnue par les Congrès internationaux de physiologie.

Ce moyen nous permet d'arriver à des prix de fabrication des fiches qui sont très minimes et dès qu'on peut réunir quelques dizaines d'abonnements, on peut couvrir les frais de l'édition sur fiches, de sorte que la grosse question c'est d'avoir le moyen de faire l'édition en volume; l'édition sur fiches est dès lors presque assurée.

M. Otlet. — A Bruxelles nous arrivons en général au prix de revient de 1/2 centime par fiche.

M. Doumer. — Je donne en supplément à chaque numéro de ma publication « Les Annales d'Electrobiologie », une série de 48 fiches bibliographiques. Le coût, pour un tirage de 200, est de 75 francs; le nombre des fiches ainsi livrées par paquets de 48 étant de 9,600. Chaque fiche revient à 0.78 centimes. Chaque fiche contient, en outre du nom de l'auteur, de l'index décimal, du titre exact du travail et de l'indication du périodique où il a paru, une analyse plus ou moins longue mais qui, en moyenne, comporte cinq lignes d'impression en petits caractères.

M. Otlet. — Pour analyser le prix de revient, il faut énumérer les opérations successives qu'exige l'élaboration des fiches. Il y a d'abord la rédaction (généralement faite gratuitement par les spécialistes), la composition, le tirage, le papier, le découpage et le perforage, enfin le classement en séries. Un autre élément intervient quand il ne s'agit pas d'une impression faite uniquement sur fiches, mais d'une bibliographie paraissant à la fois sous forme de volume et sous forme de fiches. Quand on parle du prix de revient des fiches il faut évidemment l'analyser, afin de rendre les données bien comparables entr'elles.

M. Huet fait ensuite une démonstration du détail extrême avec lequel la classification décimale permet de procéder au classement. Il présente, à cet effet, la bibliographie sur fiches de l'odontologie et de la stomatologie, dont le classement est fait sur la base des combinaisons des nombres décimaux. Le résultat atteint lui paraît décisif et les essais antérieurs qu'il a faits au moyen des divisions alphabétiques, par mots-matières, n'ont jamais pu réaliser semblables desiderata.

M. Field, s'appuyant sur la démonstration de M. Huet, montre à son tour comment les rubriques établies par combinaison de nombres classificateurs, permettent une orientation facile dans les répertoires de branches différentes. La classification des sciences biologiques et celles de la médecine, par exemple, ont été établies d'après un plan concordant.

M. Sebert donne lecture de son rapport sur la classification des brevets. (Rapport n° 21.)

Troisième séance (samedi matin, 11 juillet).

La séance est ouverte à 9 h. 3/4, sous la présidence de M. Sebert, vice-président de l'Institut International de Bibliographie.

M. le Président. — Messieurs, nous allons d'abord prendre les rapports sur les Institutions affiliées à l'Institut International de Bibliographie et ensuite sur les Institutions étrangères. Je donne la parole à M. Leschevin, rapporteur pour l'Office International de Documentation pour la Chasse et pour l'Office International de Documentation pour la Pêche.

***

M. Leschevin. — Au cours de l'organisation du Congrès international de la Chasse, tenu à Anvers, en 1907, ses promoteurs se sont rendus compte, dans l'élaboration des rapports, de la très grande difficulté qu'on éprouvait à se documenter.

Les auteurs, tant techniciens que littérateurs, sont légion... il est peu de matières sur lesquelles ont ait tant écrit, et à toutes les époques, mais les recherches sont pénibles, en des bibliothèques diffuses, et l'on cotoie, sans même s'en douter, les collections que précieusement réunissent, de-ci de-là, quelques intellectuels.

Encore, n'est-ce là que de la bibliothèque « sensu stricto », et non de la bibliographie!

La documentation — quelques-uns, de trop rares, en forment, il est vrai, mais cette documentation se limite uniformément à la matière qui sollicite spécialement leurs aptitudes. Ils réalisent bien le type du technicien spécialiste s'entourant exclusivement de ce qui sera pour lui d'une utilité immédiate, mais ne classant pas, et cela parce que son champ d'action est limité, et qu'il sait exactement où se trouve chacune des sources où il doit puiser — ou encore, parce que telle question qu'il étudie n'a pour lui qu'un intérêt temporaire et passager.

Le monde intellectuel de la Chasse possède donc quelques collectionneurs bibliophiles, quelques techniciens érudits, mais à vrai dire « rari nantes » étaient ceux qui réunissaient un minimum de documentation, encore très spécialisée.

Le Congrès international de la Pêche, réuni peu de temps après celui de la Chasse, en juin 1907, démontra l'impérieuse nécessité d'une documentation rationnelle ; l'industrie de la Pêche maritime exigeant que rien, parmi les recherches scientifiques dont s'enrichit chaque jour ce domaine, ne passât inaperçu, venant contrôler et compléter toute expérience personnelle.

M. Cyrille Van Overbergh, directeur général de l'Administration de l'Enseignement supérieur des Sciences et des Lettres au Ministère des Sciences et Arts, fut le promoteur de l'idée d'un office international, — ou plutôt de deux offices internationaux à fonder parallèlement.

Une circonstance spéciale nous incitait à la création d'un Office de Documentation pour la Chasse : Au Congrès international de Paris, aux travaux duquel j'eus l'honneur de participer en qualité de délégué du Gouvernement belge, fut votée à l'unanimité et par acclamations, sur l'initiative de personnalités officielles, la constitution d'une *Commission internationale des Congrès de la Chasse*, dont le but serait l'élaboration du programme de ces assemblées et l'étude des questions qui seraient mises à l'ordre du jour. Cette motion, renouvelée dans les mêmes termes, fut votée au Congrès d'Anvers.

Tout programme sérieusement conçu et étudié exige des éléments, des sources, une documentation. Cette documentation exige un organisme international permanent d'étude et de conservation ; cet office de documentation doit être international.

M. Terlinden, premier avocat général à la Cour de cassation de Belgique, qui, en ses délicates fonctions de vice-président du Congrès international d'Anvers, s'était rendu compte de la nécessité d'une organisation systématique réunissant les intellectuels de la Chasse et fournissant matière à leurs recherches, s'occupa, dès lors, activement de la réalisation pratique d'une union littéraire et scientifique des

chasseurs du monde entier qui rendrait également de signalés services aux industries de l'arme et des munitions.

Sur son initiative, la Fédération des Sociétés provinciales de Chasse de Belgique prit la résolution suivante : « Considérant qu'à » raison de sa situation géographique politique, linguistique et » même ethnique, la Belgique est, de plus en plus, choisie comme » le siège des associations internationales;

» Considérant que l'Institut International de Bibliographie et de » Documentation, établi à Bruxelles, pourrait offrir une aide sans » pareille pour fonder le centre de la Documentation de la Chasse, » en sa séance du 12 août 1907, décide :

» De créer, à Bruxelles, un Office permanent de Documentation » de la Chasse, qui rassemblerait tous les éléments de législation, » d'administration et de statistique qui y sont relatifs, les classerait » et les tiendrait à la disposition des intéressés pour former le dépôt » de la bibliographie mondiale de la Chasse;

» D'ouvrir immédiatement des négociations, dans ce but, avec » l'Institut International de Bibliographie et de Documentation. »

Le but, l'organisation et l'action de l'Office sont donc similaires à ceux de l'Institut de Bibliographie auquel il est affilié : Appliquer aux Sciences Cynégétiques, envisagées aux points de vue juridique, sportif, économique, industriel, commercial et artistique, les méthodes admises en matière de bibliographie et de documentation; Organiser la coopération scientifique internationale de ceux qui s'intéressent aux choses de la Chasse en vue d'élaborer, suivant un plan d'ensemble, un travail qui apportera son appoint au Répertoire Bibliographique Universel; Etablir un centre international pour la coordination des travaux et la conservation, en original, des répertoires et des collections de documents; Mettre l'usage de ceux-ci à la disposition de tous les travailleurs intellectuels et notamment des adhérents à l'Office, par voie de communication, de copie, ou de publication.

Le 29 janvier dernier, en assemblée constituante, l'Office fut définitivement créé sous la présidence de M. le premier avocat général Terlinden, de la Cour de cassation de Belgique. A côté du Conseil central est établi un Conseil d'administration (Ministère des Finances et Cour des comptes) dont la présidence a été offerte à M. Van Overbergh, qui a bien voulu l'accepter; la direction de l'Office a été confiée à M. Marcel de Contreras, commissaire général du Gouvernement à l'Exposition de Chasse et de Pêche d'Anvers.

Indépendamment des membres d'honneur, membres protecteurs, membres actifs, les statuts ont prévu le fonctionnement d'un *Collège technique international* destiné à apporter à l'Office une aide des plus

efficace par l'apport de documents, la rédaction de notices, la consultation par enquêtes.

Une brochure exposant notre organisation en ses plus minimes détails, ainsi que les tables de classification adoptées en accord avec l'Institut International de Bibliographie, sont, par les soins du Secrétariat, remises aux honorables membres de la Conférence et cela me permet de ne pas insister plus longuement sur la composition des divers comités directeurs.

Bibliothèque, répertoire bibliographique, dossiers documentaires et iconographiques, tels sont les domaines de notre activité qui sont trop connus pour que je me permette d'insister. L'Office y a ajouté les « fiches canines », pédigrée d'origine, identification et palmarès de tous les chiens primés de race pure.

En union des plus étroite avec l'Institut International de Bibliographie, l'Office International de Documentation de la Chasse, nous ne pouvions, admirateurs des principes de la *classification décimale*, ne pas adopter ce canevas qui, désormais s'impose aux travailleurs de la pensée et de la science, du monde entier. D'autre part, reconnaissant la nécessité de l'aide de techniciens spécialistes dans la revision et le développement des tables, l'Institut accueillit la main large ouverte notre collaboration.

Je dois un hommage spécial à ceux qui voulurent bien m'aider en cette tâche, en me guidant de leurs très précieux avis, MM. La Fontaine, Paul Otlet et Louis Masure.

L'Office International de documentation pour la Pêche créé peu de temps après l'Office de la Chasse, a vu son organisation s'établir parallèlement et sur les mêmes bases sous la présidence de M. le comte de Smet de Nayer, ministre d'État.

Mutatis mutandis. Tout ce qui vient d'être dit de l'Office international de documentation pour la Chasse s'y applique. Les deux organismes se lient et se complètent. Ils s'entr'aideront dans leurs documentations respectives.

* * *

M. Sebert. — Messieurs, pour abréger, je n'ouvrirai pas maintenant la discussion sur les remarques que l'assemblée pourrait formuler à la suite des communications faites, et je recommanderai à chacun de se limiter autant que possible afin que nous ne dépassions pas le temps dont nous pouvons disposer.

M. Stroobant donne lecture de son rapport sur la Bibliographie astronomique et sur son état actuel (voir Rapport publié).

M. Otlet. — Dans cette partie-ci de notre ordre du jour, nous avons à prendre connaissance des propositions des différentes institutions affiliées à l'Institut International de Bibliographie, et d'autre part, à entendre des rapports qui sont présentés sur l'état actuel de la bibliographie des différentes sciences. Il a été distribué ce matin une liste des documents qui vous seront successivement remis. Les rapports qui ne sont pas encore imprimés seront publiés dans les actes du Congrès, et c'est ce qui nous permet de demander aux rapporteurs d'abréger leurs communications. Au nom des rapporteurs absents, nous avons à vous faire d'abord une communication du Congrès International des Chemins de fer. L'Institut International de Bibliographie lui doit une collaboration de la première heure, elle date déjà de douze ans.

Le Congrès a inscrit la Bibliographie parmi ses travaux courants et publie une annexe à son bulletin, consacrée au relevé de toute la littérature intéressant l'industrie des voies ferrées. M. Weissembruch, secrétaire-général du Congrès, nous a envoyé une note qui sera distribuée.

Nous avons également reçu une communication annoncée par M. le Capitaine Mathieu, pour l'Office International de documentation aéronautique. Cet office est placé sous le patronage du Congrès tenu à Londres.

Parmi les publications du Congrès qui vous ont été distribuées, vous trouverez (documents nº 4) une suite des institutions et des groupes qui ont préparé des Bibliographies, à base soit de fiche, du format international, soit de la classification décimale, dans la grande collection de la *Bibliographia Universalis*.

M. Ecorcheville, secrétaire de la Société internationale de Musique (Section de Paris), a fait connaître à la Conférence les dépouillements bibliographiques entrepris par la Société internationale de Musique.

Depuis deux ans, cette société a formé dans son sein une commission de bibliographie, dont les membres sont les suivants : Dr von Hâse (Leipzig), Copfermann & Springer (Berlin), Mentuani (Vienne), Schulz (Munich), Sonnek (Washington), B. Squire (Londres), Nordlind (Suède), Tiersot, Ecorcheville et de La Laurencie (Paris).

Cette commission a jusqu'ici borné ses travaux aux dépouillements des périodiques musicaux. Les périodiques anglais sont dépouillés à Washington. Les périodiques allemands à Berlin. Les périodiques français à Paris. Les travaux de cette commission seront communiqués et centralisés au prochain Congrès de la Société qui se tiendra à Vienne au mois de mai 1909.

M. Vermandel fait une communication sur la Bibliographie

technique, publiée par la *Revue de l'Ingénieur et Index technique* (voir les Rapports).

M. DE WILDEMAN. — Messieurs. Je ne serai pas bien long, je n'ai que quelques indications à donner. Lorsque en 1905, s'est réuni à Vienne le Congrès international de Botanique, il a été décidé qu'en 1910 le Congrès tiendrait de nouvelles assises à Bruxelles. Une commission pour son organisation a décidé l'an passé la création dans son sein, d'une section de Bibliographie et de Documentation.

La Commission du Congrès international de Botanique a bien compris l'importance de la bibliographie. Nous sommes encore peu avancés dans nos travaux et je ne compte pas vous en faire l'exposé, mais je voudrais vous exposer quelques-uns des desiderata de la Bibliographie et de la Documentation botaniques. Depuis longtemps on s'en est occupé, il y a bien des années que nous possédons des revues spéciales s'occupant de Documentation botanique. M. Field qui est ici présent s'est occupé, il y a plusieurs années, d'essayer de mettre la Bibliographie botanique au même point que la Bibliographie zoologique, mais ses essais n'ont malheureusement pas abouti.

Trois grandes publications bibliographiques botaniques, tout en produisant un grand travail, refont en partie le travail l'un de l'autre ; en fusionnant ces travaux on réaliserait un grand gain de temps et d'argent. L'association qui est ici représentée, pourrait peut-être amener une entente pour faire mener plus facilement ces travaux à jour et pour les faire mettre sur fiches.

Mais ce n'est pas seulement du côté de la Bibliographie pure, c'est surtout du côté de la documentation qu'il faudrait se diriger. En fait de documentation il y en a une très importante, celle entreprise il y a quelques années à la suite de la mort du célèbre Darwin qui avait légué une somme assez considérable pour la rédaction de ce qui a été appelé : « Index Kiewensis », et qui reprend le nom de toutes les espèces végétales phanérogames. A la suite du premier index, quatre grands voulumes in-4°, chacun de 700 pages environ, on a publié deux suppléments, soit en tout six volumes, le septième étant en cours d'impression. Il est difficile de se retrouver dans les sept volumes et il serait désirable de mettre toute cette documentation sur fiches ; j'espère que le Jardin Botanique de Bruxelles sera à même de le faire, nous posséderons alors un répertoire assez complet.

Mais il y a tout le groupe des cryptogames qui n'a jamais été relevé. Peut-être que par une entente avec l'Institut international de Bibliographie on pourrait arriver à publier un index complet, à ce jour, des espèces cryptogamiques en prenant pour base les nombreuses monographies faites sur les plantes de ce groupe.

Ce n'est point là tout ce qu'il y aurait à faire. En sciences naturelles, un point important c'est l'iconographie. Jusqu'à ce jour nous possédons assez peu d'index iconographiques botaniques.

Depuis 1866, où a paru un supplément à l'« Index Iconum Botanicarum » de Pritzel, on n'a pas publié en Botanique de dictionnaire iconographique étendu. Le Jardin Botanique de Bruxelles a pris l'initiative de relever dans toutes les publications parvenues à l'établissement depuis 1908, toutes les figures qui paraissent, non seulement au point de vue de la botanique pure, mais aussi au point de vue de la botanique appliquée, c'est-à-dire l'horticulture, l'agriculture, etc., documentation déjà assez considérable, mais malheureusement loin d'être complète, car notre bibliothèque n'est elle même pas complète. Cette documentation a été entreprise pour les années antérieures à 1908, mais d'une manière beaucoup moins détaillée.

Outre ces documentations, il y en a d'autres qu'il serait utile de voir former ; documentation relative à la flore d'un continent, d'un pays, d'une région naturelle. Dans ce domaine presque rien n'est fait, dans aucun des pays de langue latine, ni dans aucun des pays de l'Amérique.

Certes, dans certains jardins botaniques il y a des commencements de documentations floristiques. Ici à Bruxelles il y en a déjà deux que nous tenons à jour : la première relative à la documentation sur la flore belge, la seconde, la documentation complète sur tout ce qui a paru sur les espèces de la flore congolaise, cette dernière établie sur fiche d'un format analogue à celui des documents de l'Institut international de Bibliographie.

A côté de cette documentation il y aurait intérêt à avoir des renseignements sur les institutions botaniques du monde. Le Congrès international de Botanique de 1910 compte ouvrir la voie à cette documentation par enquêtes et d'ici peu il sera distribué, à tous les établissements, un projet d'enquête à laquelle nous prions les personnes intéressées de bien vouloir faire bon accueil.

Une grave question est réservée, c'est le dépouillement des revues. Je n'ai pas à entrer dans de grands détails puisque je puis vous renvoyer à un article de M. Maurice Boubier, — paru dans le *Bulletin de l'Institut*, — sur la façon dont doivent être faites les analyses des publications.

Voilà, Messieurs, ce que nous avons essayé, en Belgique, pour aboutir à une documentation botanique. (*Applaudissements.*)

*
* *

Général Sébert. — J'ai préparé un rapport au nom du Bureau Bibliographique de Paris. Ce rapport sera imprimé et je crois inutile d'en donner lecture ici.

M. Darboux (International Catalog of Scientific Literature). — L'œuvre dont je vais vous entretenir est véritablement l'une des plus considérables dans le domaine de la Bibliographie. Dès les débuts, j'ai donné tout mon concours pour la faire réussir, mais j'avoue que j'avais des inquiétudes sur le résultat final. Il a fallu l'énergie inlassable de la Société Royale de Londres et du caractère anglais pour venir à bout de mettre sur pied l'entreprise du Catalogue International de Bibliographie Scientifique.

Vous savez, Messieurs, que déjà au siècle dernier la Société Royale considéra qu'il était indispensable, pour les chercheurs, d'être renseignés sur la nature des travaux qui se trouvent dans les périodiques et se décida de publier ce qu'on appelle le Catalog of Scientific Papers, inventaire de tous les mémoires parus dans les différents recueils scientifiques, depuis le commencement du xix[e] siècle. Vers la fin de ce siècle, le travail scientifique a augmenté, dans l'espace de quelques années, d'une manière considérable, de sorte que la Société Royale a été amenée à envisager, dans toute leur étendue, les difficultés du travail. Elle n'a pas encore terminé l'inventaire, comme elle en avait l'intention, et je crois que les vingt ans qui lui manquent exigeront autant et même plus de dépenses que les quatre-vingt premières années du siècle.

C'était vers 1896 que son attention fut appelée sur ces difficultés. A ce moment, elle consulta un très grand nombre de corps savants et elle fut amenée très rapidement à cette conviction que pour faire une œuvre utile de bibliographie, non seulement il fallait continuer ce qu'elle avait fait, mais il fallait encore le faire en combinant deux classifications: l'une par auteurs, l'autre par matières; la Société royale de Londres réunit successivement trois ou quatre conférences dans lesquelles on élabora le programme. Vous verrez le détail de tous ses efforts dans la brochure qui vous est remise. Je préfère donc arriver à l'état actuel, qui est véritablement ce qui peut nous intéresser.

Actuellement, la matière du Catalogue international de la littérature scientifique est fournie à l'Angleterre, à la Société royale de Londres, par 33 bureaux régionaux.

Ces bureaux collectionnent chez eux des fiches se référant à des travaux publiés dans le pays dont ils s'occupent et les envoient à Londres. Voici l'usage que Londres fait de toutes ces fiches : on a divisé le catalogue en 17 branches donnant lieu à la publication de 17 volumes annuels. Chaque volume contient une liste des publications qui ont été dépouillées ; on y joint aussi, ce qui est très facile, la classification adoptée par la Société royale de Londres, et l'entreprise se perfectionne chaque jour.

Pour ce qui a été fait jusque maintenant, voici les résultats obtenus : On a publié déjà six années. Actuellement, il arrive chaque année au Bureau central 200,000 fiches et ce nombre augmente tous les jours, car l'organisation se perfectionne. Au point de vue financier, l'entreprise marche d'une manière très suffisante. Cependant, on n'a pas pu encore étendre le catalogue à la médecine et à la chirurgie, non plus qu'à la technologie. Dans les conférences préliminaires, j'avais insisté beaucoup sur l'utilité qu'il y aurait à faire un catalogue sur fiches. Eh bien, les difficultés financières ont arrêté jusqu'ici le bureau central, qui n'a pas encore entrepris de publier un catalogue sur fiches. Pourtant, on a donné satisfaction, dans une certaine mesure, à ceux qui désiraient avoir un tel catalogue en imprimant un certain nombre d'exemplaires sur un papier spécial, de sorte que rien n'est plus aisé de découper et de mettre sur fiches les titres des différents travaux. Je conviens que cela ne remplace pas tout à fait les catalogues sur fiches, puisque ceux-ci permettent de ne pas se procurer ou de ne réunir qu'une partie déterminée des notices, mais enfin il y a temps pour tout. Ce qu'il faut admirer, c'est l'énergie de la Société royale qui n'a pas craint d'entreprendre une œuvre aussi vaste, et cela me donne l'occasion de faire compliment à l'Institut International de Bibliographie de Bruxelles qui a entrepris une œuvre plus étendue, la bibliographie générale, qu'il a voulu comprendre dans son champ d'action. Je mettrai quelques publications de M. Deniker à la disposition de ceux qui le demanderont.

*
* *

M. le Dr Naetebus (Berlin). — Das Unternehmen, über das ich die Ehre habe, Ihnen in aller Kürze Auskunft zu geben, unterscheidet sich nach zwei Richtungen von den Arbeiten, von denen Sie bisher gehört haben. Einmal ist es territorial scharf begrenzt, es bezieht sich nur auf Preussen, zweitens ist es ein Katalog, keine Bibliographie.

Der preussische Gesamtkatalog hat den Zweck nachzuweisen, welche Bücher in der Königlichen Bibliothek zu Berlin und in den 10 preussischen Universitätsbibliotheken vorhanden sind. Es handelt sich dabei um rund 3 Millionen Bände. Ausgeschlossen sind vorläufig ausser Karten und Musikalien die Universitäts- und Schulschriften, deren Titel in den seit 1887 bezw. 1889 von der Königlichen Bibliothek in Berlin veröffentlichten Verzeichnissen alljährlich zusammengestellt sind, und die Orientalia, letztere wegen der Unmöglichkeit an jeder Bibliothek sachverständige Bearbeiter für die verschiedenen orientalischen Sprachen zur Verfügung zu haben.

Notwendige Voraussetzung für den glatten Fortgang der Vergleichungsarbeit war die Vereinheitlichung der alphabetischen Kataloge aller am Gesamtkatalog teilnehmenden Bibliotheken. Zu diesem Zweck erschienen im Jahre 1899 die *Instruktionen für die alphabetischen Kataloge der Preussischen Bibliotheken und für den Preussischen Gesamtkatalog*. Diese Instruktionen, die auch durch den Buchhandel zu beziehen waren, sind, wie nebenbei erwähnt sein möge, seit langem vergriffen, doch befindet sich ein Neudruck, der nur geringfügige Aenderungen enthält, in Vorbereitung und wird voraussichtlich in nächster Zeit erscheinen.

Die Grundlage des Gesamtkatalogs bildet der alphabetische Zettelkatalog der Königlichen Bibliothek in Berlin. Seine Zettel sind zu diesem Zweck unter Einschränkung der Verweisungen auf Zettel von 11 cm. Höhe und 16 cm. Breite abgeschrieben worden. Diese Arbeit ist vor wenigen Tagen, Ende Juni zum Abschluss gekommen. Es waren rund 870,000 Zettel zu kopieren. Auf den neuen Zetteln befinden sich an der linken Seite Ziffern vorgedruckt. Jede der am Gesamtkatalog teilnehmenden Bibliotheken wird mit einer bestimmten Ziffer bezeichnet und gibt durch Zufügung eines rechtwinkligen Hakens oder eines Striches zu der Ziffer an, ob sie das auf dem Zettel angegebene Werk besitzt.

Für die seit dem 1. Januar 1898 erschienene Literatur ist der Besitzstand der einzelnen Bibliotheken bereits aus dem gedruckten *Verzeichnis der aus der neu erschienenen Literatur von der Königlichen Bibliothek in Berlin und den Königlichen Preussischen Universitätsbibliotheken erworbenen Druckschriften* zu ersehen, indem bisher jedem Jahrgang ein Nummernregister hinzugefügt wurde d. h. ein Register, in dem hinter der Nummer des Titeldrucks die Nummern der Bibliotheken aufgeführt werden, die das Werk besitzen. Es erübrigte sich daher für die seit 1898 erschienene Literatur die Zettel noch einmal zu vergleichen.

Das Verfahren der Vergleichung ist nun das folgende. Die Zentralstelle in Berlin setzt Tag für Tag eine Sendung von Zetteln in Umlauf, die in stets gleicher Folge bei den beteiligten Bibliotheken zirkuliert. Jede Bibliothek macht ihre Besitzvermerke, fügt für die noch nicht vertretenen Werke neue Zettel hinzu oder bringt sonst zum Ausdruck, was etwa zu einzelnen Titeln zu bemerken ist. Von der letzten Bibliothek gelangt dann die Sendung an die Zentralstelle zurück. Dort werden die Zettel endgültig geordnet und die von den einzelnen Bibliotheken gemachten Bemerkungen geprüft, was nicht selten noch mehrfache Rückfragen an verschiedene Bibliotheken nach sich zieht. Der Umfang der ausgehenden Sendungen, der anfänglich auf 250-300 Zettel veranschlagt war, hat, um die Erledi-

gung an einem Tage soviel wie möglich zu gewährleisten, verringert werden müssen und beträgt nur noch etwa 150 Zettel. Die Zahl der neu hinzukommenden Zettel ist eben erheblich grösser, als angenommen war. Sie beläuft sich auf etwa 50-60 Prozent.

Neben diesen gewöhnlichen Sendungen gehen ausserordentliche her für besonders stark vertretene Ordnungsworte wie Bericht, Biblia, Boccaccio, Bulletin, Cicero u. a. Die Erledigung solcher Sendungen, die meist mehrere hundert Zettel umfassen, nimmt natürlich auf jeder Bibliothek längere Zeit in Anspruch, und es vergeht wohl ein Jahr und darüber, ehe sie an ihren Ausgangspunkt zurückkehren.

Die Arbeit rückt unter diesen Umständen nur langsam vorwärts. Seit dem 2. Januar 1903, wo die erste Sendung in Umlauf gesetzt wurde, sind bis zum 31. März d. J. rund 300,000 Zettel erledigt worden. Die Vergleichung ist, abgesehen von den ausserordentlichen Sendungen, die noch unterwegs sind, bis zu dem Buchstaben: Eo fortgeschritten, etwa ein Fünftel der Arbeit ist getan.

So ansehnlich die Bücherbestände der bisher an dem Gesamtkatalog beteiligten 11 preussischen Staatsbibliotheken auch sind, erst bei Ausdehnung des Unternehmens auf die grossen Bibliotheken der übrigen deutschen Bundesstaaten würde es möglich sein, den vollen Nutzen daraus zu ziehen. Die Umwandlung des preussischen Gesamtkatalogs in einen deutschen ist Gegenstand der Erörterung auf den Versammlungen des Vereins Deutscher Bibliothekare in Posen und Berlin in den Jahren 1905 und 1906 (1) gewesen, hat sich aber als zur Zeit nicht ausführbar herausgestellt. Auch die Drucklegung des preussischen Gesamtkatalogs in alphabetischer oder systematischer Form ist noch eine offene Frage, für welche auf die bereits angeführten Verhandlungen des Vereins Deutscher Bibliothekare verwiesen sei.

In enger Verbindung mit dem Gesamtkatalog ist im Jahre 1905 das Auskunftsbureau für die deutschen Bibliotheken ins Leben gerufen worden. Aufgabe desselben ist es, ein seinem Titel nach bekanntes Werk in einer der angeschlossenen Bibliotheken nachzuweisen, aber nicht: Literatur über irgend eine Frage zu liefern. Für jeden Titel wird eine Gebühr von 10 Pfennigen erhoben, die gleichzeitig mit der Anfrage als Briefmarke einzusenden ist. Gehört das Buch seinem Ordnungswort nach in den bereits verglichenen Teil des Gesamtkatalogs, wird dieser natürlich zuerst zu Rate gezogen, wenn nicht, wird durch Einsehen der Kataloge der Königlichen

---

(1) Abgedruckt im Zentralblatt für Bibliothekswesen XXII, 397 ff. u. XXIII, 285 ff.

Bibliothek festgestellt, ob es dort vorhanden ist. Ist das nicht der Fall, werden mittelst Postkarte von den angeschlossenen Bibliotheken zunächst diejenigen befragt, auf denen das Vorhandensein des Buches vermutet werden kann, sei es dass es als Pflichtexemplar dorthin hätte gelangen müssen oder seinem Inhalt nach in das Sammelgebiet der betreffenden Bibliothek fällt. Wenn auch auf diese Weise kein Exemplar hat nachgewiesen werden können, wird der Titel auf die Suchliste gesetzt, die allen Bibliotheken zugeht, welche sich zu ihrer Durchsicht bereit erklärt haben. Natürlich werden auch die Anfragen, mögen sie nun positiv oder negativ erledigt sein, geordnet aufbewahrt, so dass wenn etwa dieselbe Anfrage noch einmal von anderer Seite gestellt wird, sofort auf Grund der früheren Recherchen Auskunft erteilt werden kann. Die Inanspruchnahme des Auskunftsbureaus ist eine stets steigende. In den 3 Jahren seines Bestehens sind über 14,700 Bücher gesucht worden.

Der preussische Gesamtkatalog und das Auskunftsbureau der deutschen Bibliotheken sind auch in dem Umfang, in dem sie bisher in Wirksamkeit getreten sind, weitausschauende und grossen Nutzen verheissende Unternehmungen. Möge dem jungen Stamme ein glückliches Wachsen beschieden sein!

* * *

M. Biagi. — Monsieur le Président a bien voulu que je donne quelques renseignements sur ce qu'on vient de faire en Italie au sujet du prêt international. Jusqu'à présent le prêt des livres entre bibliothèques était soumis au règlement du 27 février 1886; mais par le règlement du 24 octobre 1907 qui porte le nom du Ministre Rava, un Conseil supérieur des bibliothèques a été fondé, et sa première fonction a été de préparer pour le ministre, un nouveau règlement pour le prêt des livres et des manuscrits. Il sera publié d'ici quelques jours; il est en ce moment soumis à l'examen du Conseil d'Etat, ce qui n'est qu'une pure formalité.

Dans le nouveau règlement on a fait bien des progrès. Vous le savez, l'Italie était un pays très libéral pour le prêt des manuscrits et des livres. Toutes nos bibliothèques de l'Etat qui sont au nombre de 32 et celles des villes et des provinces sont favorisées de la franchise postale, de sorte qu'elles s'échangent les livres sur l'envoi d'un simple bulletin. Pour les prêts de manuscrits entre les bibliothèques d'Italie, il fallait l'autorisation préalable du Ministère. Or, dans le nouveau règlement, cette autorisation n'est plus nécessaire, et une plus grande liberté d'action, avec les responsabilités qui s'en suivent,

est laissée aux directeurs de nos bibliothèques. Pour le prêt international des manuscrits on suivait la voie diplomatique, ce qui rendait le prêt très lent et très dangereux, car un manuscrit n'arrivait à destination avant trois ou quatre mois, et pendant ce laps de temps n'était du tout surveillé. A la suite d'observations faites dans plusieurs Congrès, le Conseil supérieur s'est occupé de cette question, et il a présenté au ministre un nouveau règlement, suivant lequel le prêt sera fait par des moyens plus faciles et plus simples et se dispensera de la voie diplomatique. Une espèce d'entente préalable entre le Gouvernement italien et les autres Etats, établira quelles sont les bibliothèques qui pourront échanger entr'elles les manuscrits; après cela, les directeurs des bibliothèques pourront correspondre directement avec ceux des bibliothèques étrangères. La seule chose encore à régler, c'est la question du transport et comme il n'y a pas de franchise postale internationale, les frais sont à la charge des studieux qui demandent le prêt, ainsi que le coût de l'assurance pour la valeur initiale; mais il s'agit seulement de quelques francs, et l'avantage est si grand que chaque savant sera bien disposé à payer les frais de transport et d'assurance.

Le Conseil vient aussi de préparer un règlement pour la photographie. Vous savez que la photographie et la reproduction des manuscrits est une des questions les plus importantes. Il y a eu un Congrès ici, à Liège, où ce problème a été traité à fond. Nous avons examiné les propositions faites à ce Congrès et nous avons établi dans le nouveau règlement que l'on peut donner très libéralement communication des manuscrits, pour les photographier. Entre autres choses on était obligé, auparavant, de laisser à la Bibliothèque un cliché photographique, ce qui rendait les opérations un peu coûteuses, quand il s'agissait surtout de cette espèce de copie que l'on fait par la photographie, avec le prisme blanc sur noir, directement sur le papier en supprimant l'emploi du cliché sur verre ou du *film*. Cela coûte très peu, et ne revient qu'à 50 centimes par page. Or, dans le nouveau règlement on donne la permission de faire ces copies photographiques sur papier, mais la bibliothèque à laquelle le manuscrit appartient, exigera pour elle-même un exemplaire de la photographie, à moins que les studieux ne le lui rendent après en avoir terminé l'étude. Voilà donc un grand avantage pour les savants de tous les pays, d'avoir communication des manuscrits par le moyen peu coûteux de la photographie sur papier.

***

M. James Duff Brown (Chief Librarian, Public Libraries, Islington, London). — Said he had not come prepared with anything

regarding the work of English Public Libraries, and the subject was too great for impromptu description. He would, therefore, confine himself to a few remarks on the objects for which the present Conference was called, namely, to consider the programme to be prepared for the International Conference at Brussels in 1910.

He took the opportunity on behalf of British Librarians, of saying how pleased many of them would be to take part in the discussion of bibliographical topics, and how greatly interested they all vere in co-operative work of an international character. The main difficulty in the United Kingdom when co-operative effort was required either for bibliographical or library work, was that ot interesting the library authorities or Committees which had the ultimate financial power. Practically every British Librarian was keenly interested in all questions affecting Library administration, whether on the practical or bibliographical side, but it was extremely difficult to enlist the sympathy of Library Boards which were generally composed of business men who had comparatively small knowledge of bibliographical requirements. He could assure the Conference, however, that the fullest sympathy and support would be extended by British professional librarians, and he hoped that, when the time came, a very considerable representation would attend the Brussels Meeting.

The main object of the Conference the took to be the standardization and centralization of Bibliographical work and he would point out one difficulty which always occurred to him when proposals of this kind were put forward. That was the difficulty of getting unanimity among the contributing parties. A further danger was that the standardization of methods always tended towards stagnation, and the discouraging of original research and improvements in method. If International work could be conducted on lines which would avoid this danger it would have the hearty support of all librarians.

M. Hopwood described the « Class-List of Best Books » issued by the Library Association. This work was co-operative, each subject being dealt with by specialists. It could not, however, be described as bibliographical in the full sense of the word, because it only contained a « selection » from the books published during the year. However, as it was classified for the most part on the Brussels system, the entries were capable of inclusion in the Brussels repertory. Similar lists in other countries would be extremely valuable te English Librarians. In England many co-operative schemes had been suffisted, but as yet little had been done in the way of centralised work and administration.

M. La Fontaine. — Des communications nous ont été adressées d'Amérique. La direction de la Bibliothèque du Congrès ne nous a envoyé qu'un rapport sur une question spéciale. Elle a supposé avec raison que le rapport général que la Bibliothèque du Congrès publie tous les ans étant très répandu, permettait à tous les membres du Congrès de se tenir au courant de ce qui avait été réalisé à la Library of Congress.

La question sur laquelle M. Hanson attire notre attention est relative à l'uniformité des règles pour la confection des catalogues.

Elle se rattache aux différentes questions que nous avons examinées hier, sur place, à l'Institut de Bibliographie. Des règles avaient été admises en Amérique il y a déjà une vingtaine d'années afin que les fiches publiées par les différentes bibliothèques fussent rédigées de la même manière. Le même problème s'est posé, d'autre part, devant les bibliothécaires anglais. A ce moment, M. Dun a suggéré qu'il y aurait peut-être moyen d'établir une entente entre les bibliothécaires anglais et américains. M. Hanson, président de la commission anglo-américaine, rappelle dans son rapport qu'en 1904, lors de la réunion de Saint-Louis, M. Jast, représentant officiel de l'Association des bibliothécaires de la Grande-Bretagne, est venu offrir formellement un avant-projet qui a abouti à des règles communes aujourd'hui au nombre de 83. Il n'y en a que six au sujet desquelles on a laissé à chaque pays ses habitudes antérieures. C'est, comme vous le voyez, une entente presque complète.

La question est de savoir si l'on ne pourra prendre les règles anglo-américaines pour base de la catalographie internationale. M. Hanson signale que, dans l'esprit de ceux qui ont rédigé ces règles, cette préoccupation a existé. Ils ont consulté et repris une partie des règles qui ont servi pour la rédaction du Gesamtkatalog prussien, les règles italiennes représentées par l'œuvre de Fumagalli et les instructions officielles des bibliothèques espagnoles. M. Hanson pense donc que malgré certaines difficultés sur la manière dont les noms sont rédigés dans certains pays, on peut espérer avoir un jour des règles internationales. Il exprime l'idée que ce serait le rôle de notre conférence de préparer le terrain à une entente de ce genre. Pour notre part, nous proposerons probablement de nommer une commission internationale pour s'entendre sur ces questions qui sont plutôt vétilleuses que difficiles. M. Jast, de son côté, au nom du groupe anglais de la commission, exprime l'espoir qu'après l'entente anglo-américaine on parviendra à un résultat analogue pour le continent.

D'autre part, nous avons à vous communiquer une lettre de la British Academy. Cette société existe depuis quelques années à côté

de la Royal Society. Elle s'occupe spécialement des matières historiques et philologiques. Des pourparlers avaient été engagés entre l'Institut et cette nouvelle institution. Ses dirigeants avaient proposé à l'Association Internationale des Académies de faire un travail bibliographique spécial dont ils auraient pris la direction à l'instar de l'International Catalogue.

Dans sa lettre, le secrétaire général exprime le très vif regret que les deux délégués aient été empêchés, à la dernière heure, de se rendre à Bruxelles et qu'après nouvel examen fait, la British Academy a renoncé à son projet pour ne pas faire double emploi avec le projet général que l'Institut International de Bibliographie avait déjà proposé antérieurement.

M. Otlet. — Vous venez d'entendre les communications sur l'état général des œuvres bibliographiques qui ne sont pas rattachées à l'Institut International de Bibliographie et sur le mouvement en faveur d'une entente internationale.

L'importance des différentes œuvres qui ont été exposées prouve, somme toute, une convergence des efforts vers un but final, l'établissement de la bibliographie universelle. Le moment paraît venu de provoquer un échange de vues sur les moyens de réaliser l'entente entre toutes les grandes œuvres existantes.

L'Institut International de Bibliographie s'est, dès son origine, préoccupé d'une telle entente. C'est sur la base de la Coopération qu'il a établi ses travaux en vue de la rendre possible et qu'il a arrêté l'ensemble des mesures pratiques que constitue sa méthode. Hier, vous avez vu à l'Institut les méthodes mises en œuvre et vous avez pu constater combien des travaux bibliographiques entrepris dans des pays différents, dans des domaines scientifiques différents, venaient finalement se concentrer dans le Répertoire Bibliographique Universel, tout ayant pu servir, d'autre part, au but propre à chacun de ces travaux.

Les méthodes sont simples. Une classification internationale (la classification décimale), la fiche internationale (la fiche du format 0,075 × 0,125) et un minimum de règles catalographiques concernant la rédaction des notices, et qui sont empruntées aux règles généralement admises.

La Conférence est donc en présence d'un fait d'une portée considérable. Non seulement la coopération bibliographique est démontrée possible; elle est constatée existante et fonctionnante. Etendre et développer ce qui existe est dès lors la voie naturelle à suivre.

Cependant il faut viser l'économie des efforts et de plus en plus chercher à utiliser ce qui existe. C'est dans cet esprit que nous avons

à chercher si l'entente entre toutes les grandes œuvres existantes, ne pourrait conduire à ce résultat : la Bibliographie Universelle constituée par l'ensemble des bibliographies particulières tout en laissant à celles-ci leur autonomie et leur méthode particulière de publication et de classement. La solution doit être cherchée dans une triple voie :

1° Autonomie et indépendance des organismes coopérateurs à l'égard des uns des autres.

2° Concordance entre les diverses méthodes existantes obtenue grâce à des tables d'équivalence pour le classement ou à l'emploi simultané de plusieurs classifications (conformément au rapport n° 7 qui nous a été commenté hier).

3° Centralisation des résultats du travail dans de grands répertoires sur fiches : Un répertoire central prototype et des répertoires particuliers comprenant des parties plus ou moins étendues du répertoire central et installé dans tous les centres d'études, principalement dans les grandes bibliothèques générales ou spéciales.

Pour réaliser l'entente sur ces bases, il faut des organismes nouveaux, des organismes où soient représentés toutes les œuvres existantes et qui s'inspirent de l'idée fédérative.

L'enquête préparatoire à cette conférence aboutit à cette conclusion que deux organes sont nécessaires, l'un officiel, à créer à l'intervention des Etats dont dépendent les grandes administrations du Livre, l'autre libre, à constituer par les associations et les groupements de toute nature.

Le document n° 8 qui est sous vos yeux contient un avant-projet d'Union internationale pour la Documentation. C'est l'organisme officiel qu'il définit et c'est par voie de convention diplomatique qu'elle doit être réalisée. Nous estimons que les gouvernements ont a remplir à l'égard de la Bibliographie, de la circulation du Livre, de la diffusion intellectuelle de son contenu, des devoirs analogues à ceux qu'ils ont assumés en créant une Union pour la protection des droits d'auteurs. Celle-ci vise les intérêts économiques et privés des littérateurs et des savants. L'Union pour la documentation est appelée à régler les intérêts intellectuels et collectifs des Sciences et de la Culture, en tant qu'ils sont représentés par des livres et des imprimés. Des Unions internationales ont d'ailleurs créé de nos jours un ensemble de services internationaux pour les chemins de fer, les postes et télégraphes, les téléphones et un vaste réseau de communications matérielles a été organisé à travers le monde. Un autre réseau complémentaire doit être créé, le réseau de communication intellectuelle à l'intermédiaire du Livre ou du Document.

L'avant-projet expose le fonctionnement de l'organisme chargé de

réaliser un tel réseau. Il détermine les objets sur lesquels doit porter son action : la bibliographie, les échanges internationaux, le prêt entre bibliothèques, la constitution de collections centrales. Sur ces divers points, il ne fait que résumer les rapports particuliers qui ont été faits à la Conférence. L'avant-projet consacre le principe de l'autonomie intérieure : les Etats s'engageraient à assurer la réalisation de l'objet de l'Union, mais ils auraient toute liberté pour organiser, comme ils l'entendent, leurs services nationaux chargés de l'exécution.

L'organisme libre à créer à côté de l'organisme officiel s'inspire aussi de précédents intéressants. A côté de l'Union de Berne pour le droit d'auteur, fonctionne une libre *Association Internationale pour la Protection de la propriété artistique et littéraire.* Les deux institutions travaillent en parallèle : l'une prépare les travaux de l'autre et ce sont les libres discussions de l'Association qui servent de point de départ à l'œuvre officielle et diplomatique de l'Union.

Nous proposons de créer entre toutes les œuvres existantes une association analogue sous la forme d'un Congrès international de Bibliographie et de Documentation qui serait chargé de poursuivre et de développer l'œuvre esquissée par la présente Conférence. Nous proposons que ce Congrès soit constitué avec la coopération des groupes nationaux et aussi des grandes associations internationales qui se sont constituées depuis cinquante ans dans tous les domaines des sciences, des techniques et de l'activité sociale, pour donner une organisation aux efforts collectifs.

Il appartient aux associations internationales et aux grands congrès internationaux, tels les Congrès de Zoologie, de Botanique, de Géographie, de Géologie, d'Histoire, de participer activement à l'organisation de la documentation dans leur domaine propre et par conséquent ils doivent avoir des délégués dans le Congrès que nous proposons de fonder. Quant à l'Institut International de Bibliographie, quand seront créés les deux organismes que nous vous proposons, son rôle et sa fonction apparaitront clairement pour la préparation des congrès, l'exécution de ses décisions et pour servir de bureau permanent à l'Union.

Le texte que vous avez sous les yeux résume tout cet ensemble et pourra servir de base à vos discussions.

Général Sébert. — Vous avez entendu, Messieurs. Si quelqu'un a des observations préjudicielles, je lui donne la parole, et la discussion sera ouverte cet après-midi, après que l'on aura pu lire le projet qui vient de vous être distribué.

M. Mandello. — Messieurs, je crois qu'en principe nous sommes tous d'accord. Chaque pas vers la coopération universelle interna-

tionale donnera des résultats pour la science et le bien-être du monde entier. C'est une question de voie pratique, c'est aux hommes et aux institutions de trouver le chemin qui arrive à cette solution de découvrir rapidement la voie qui engage les Etats, soit la voie diplomatique dont l'initiative appartiendrait à la Belgique. Je crois que nous pouvons tous avoir la confiance que l'Institut International de Bibliographie, qui a déjà fait tant de choses utiles, trouvera aussi la voie qui lui semble la meilleure pour atteindre cet idéal.

M. Darboux. — Au sujet du programme qui nous est distribué, je ferai une observation générale que m'a suggérée l'expérience. Je crois qu'il conviendrait de tenir deux Congrès distincts, l'un bibliographique et documentaire, et l'autre spécial aux bibliothécaires. Ces derniers tiennent évidemment à leurs prérogatives et attributions: ils pourraient ne pas se prêter commodément à l'examen d'une question telle que celle de l'organisation du prêt de volumes et de manuscrits de pays à pays, car c'est une question qu'ils ont déjà examinée et qui est sujette à des difficultés. Depuis la création de l'Association internationale des Académies, elle a été déjà mise à l'ordre du jour de ses assemblées générales; il y a eu même un règlement adopté, mais sous certaines réserves, car certains Etats comme la France ont fait opposition. Mais c'est là une question qui peut être traitée dans les deux Congrès, et je crains que nous n'ayons, si nous la mettons dans le projet, à craindre que les bibliothécaires viennent nous dire : c'est une question qui concerne surtout les Archivistes et Bibliothécaires, et ne voudraient pas qu'on la discute ailleurs que dans leur Congrès spécial. Il y a une remarque dont il faudrait tenir compte : il y a à distinguer en ce qui concerne la Bibliographie et la conservation des documents. M. le délégué Biagi vous a dit qu'il prêtait très libéralement ses manuscrits ; je suis persuadé que si je lui demandais les manuscrits de Léonard de Vinci, j'aurais peu de chance de les obtenir.

M. Biagi. — Je dois répondre au nom de mes collègues. Certainement la question est très importante, mais je puis dire que les bibliothécaires sont très libéraux pour tout ce qui peut être prêté. Il y a évidemment des manuscrits précieux que l'on appelle « non-touristes » qui ne peuvent pas être envoyés à l'étranger, et dans cette catégorie sont compris les manuscrits de grande valeur comme celui de Léonard, que M. Darboux n'aurait pas le courage de soumettre aux périls d'un voyage.

Sauf ces cas particuliers, je crois que la question du prêt international a fait beaucoup de progrès, et j'ai l'honneur de rassurer M. Darboux, de la part de mes collègues italiens, qui sont — comme moi — tout à fait disposés à accorder le prêt des manuscrits qui sont

considérés touristes. Au point de vue de la science, le prêt international des livres a une importance même plus grande, puisque quelquefois un petit mémoire peut être plus précieux qu'un manuscrit et c'est pour cette raison que dans le nouveau règlement italien, dont j'ai eu l'honneur de vous informer tout à l'heure, nous avons étendu le prêt international aux imprimés.

M. Darboux. — La portée de mon observation est que cette question serait mieux à sa place dans le Congrès des Bibliothécaires.

Général Sébert. — Il ressort de ces observations qu'il y a en présence deux intérêts différents : il y a l'intérêt des lecteurs, savants et chercheurs, qui ont besoin de documents, et il y a l'intérêt des conservateurs qui attachent une très grande importance à conserver ces documents. Y a-t-il inconvénient à s'occuper de cette double question dans deux Congrès différents, à deux points de vue différents : sauf à chercher plus tard un terrain d'entente. Il est plus facile de chercher à poser librement la question dans les deux Congrès. Je ne verrais donc pas d'inconvénient à laisser figurer cette intéressante question à l'ordre du jour du Congrès que nous avons en vue et à la traiter d'autre part dans le Congrès des Bibliothécaires.

M. Otlet. — L'observation de Monsieur Darboux me paraît de grande importance. Pour réussir dans notre œuvre, il faut bien délimiter les compétences et le ressort de chacun. Il existe une organisation : le Congrès international des Bibliothécaires, à laquelle il importe de laisser tout le soin de l'organisation technique des bibliothèques ; celle-ci soulève une foule de questions particulières, sur lesquelles des échanges de vues ne pourraient pas utilement se faire dans des conférences telles que la nôtre. Le Congrès international des Bibliothécaires a fonctionné à Paris, à Saint-Louis et il fonctionnera aussi en 1910, à Bruxelles.

Général Sébert. — Je me rappelle qu'en 1900 j'ai eu l'honneur de présider le Congrès de bibliographie qui s'est tenu peu de jours avant le Congrès des Archivistes et Bibliothécaires. Nous avons alors cherché à établir une entente sur certains points entre ces deux Congrès et il y a eu des réunions communes entre certains membres des deux Congrès. C'est une indication sur ce que l'on peut faire dans cet ordre d'idées, et je crois qu'il n'y aura qu'à persévérer dans cette voie.

M. Stainier. — Je demande la parole simplement pour ajouter à ce que vient de dire l'honorable président, que le Congrès des Archivistes et Bibliothécaires a déjà porté cette question à son ordre du jour et qu'une solution pourrait être celle-ci, puisqu'il a été annoncé plus ou moins formellement que le Congrès pour la Documentation aurait lieu à Bruxelles en 1910, à une date très prochaine de celui des

Bibliothécaires et Archivistes. Il y aurait un moyen très simple, c'est que les membres du premier Congrès assistent également au second, et que les bibliothécaires fassent de même vis-à-vis du premier, pour discuter ensemble ces questions connexes.

Général Sébert. — Parfaitement, ce serait l'application de ce qui a été fait déjà partiellement à Paris en 1900.

M. La Fontaine. — Je voudrais ajouter deux mots à ce que vient de dire M. Otlet à propos des organisations internationales, que nous nous trouvons en présence de grandes entités, d'organismes de plus en plus en plus spéciaux, et qui peuvent traiter les uns avec les autres. Nous avons été frappés du nombre très considérable de matières ou des sciences dans lesquelles l'organisation internationale existe; nous en avons relevés plus de 120 et nous avons découvert d'autre part que le tiers de ces associations existait à Bruxelles, soit des organismes permanents, des Congrès des bureaux reconnus par les États. Voici imprimée la première partie d'une enquête qui a été faite sur quelques-unes d'entre elles : vous voyez déjà le gros volume que ça fait. Nous comptons arriver à réunir en un seul ouvrage l'organisation de toutes ces associations réunies. Nous avons pensé aussi qu'il y avait un intérêt général à grouper leurs dirigeants en une institution qui pourrait étudier leur façon d'agir et faciliter les rapports d'association à association. Cet office, à la fondation duquel a participé l'Institut International de Bibliographie, est créé depuis un an et, précisément, dans quelques jours il fera paraître un Annuaire de la Vie Internationale dans lequel on embrassera les éléments principaux de l'organisation et du fonctionnement des associations internationales. Vous verrez que toute cette vie internationale finit par se concentrer en quelques villes, et ainsi, nous avons à Berne les Institutions administratives; à Bruxelles, nous avons surtout les organisations scientifiques qui sont en grand nombre. Vous pourrez constater par vous mêmes dans quelles conditions cet organisme central pourra vous rendre des services. Pour n'en indiquer qu'une seule tout à fait pratique : c'est la concentration des ouvrages, des comptes-rendus qui sont publiés à l'occasion de tous les congrès, aujourd'hui éparpillés dans le monde entier. Il y a moyen d'établir un dépôt de tous ces ouvrages et même des reliquats qui restent entre les mains des libraires et des secrétaires; et quand quelqu'un voudra avoir toute la documentation sur une série de congrès, il pourra s'adresser à ce bureau central. L'intervention de cet office sera aussi utile pour négocier les ententes entre congrès, dans des cas comme ceux que signalait M. Darboux il y a quelques instants.

La séance est levée.

Quatrième séance (samedi après-midi, 11 juillet).

M. le Président. — Nous allons aborder la question de la documentation administrative. La parole est à M. Otlet.

M. Otlet. — La documentation en matière administrative a fait l'objet d'un rapport qui vous a été distribué (document nº 8). Je puis être bref et m'en référer aux développements de ce rapport.

C'est la première fois que dans les congrès de bibliographie les questions de documentation administrative sont soulevées. Il semble cependant qu'elles doivent y avoir une place à raison de leur connexité avec les points de méthode qui sont débattus dans nos réunions.

De nos jours, l'administration a pris une importance considérable. Qu'il s'agisse d'administration des grands services publics, de celle des entreprises industrielles ou de la gestion des grandes institutions scientifiques, le nombre d'hommes et d'opérations qui entrent en jeu s'est élevé à tel point que partout les anciennes méthodes ont dû faire place à des procédés nouveaux. L'action à distance n'est possible qu'à l'intervention des écrits: écrits pour transmettre des ordres, pour transmettre des informations, pour convenir d'actes concertés et conserver la trace de mille faits dont il y a lieu de se souvenir dès qu'il s'agit de procéder avec ensemble et avec suite. Tous les écrits ainsi établis au jour le jour constitueront ce qu'on peut appeler du terme générique de *documents administratifs*. Leur masse sans cesse croissante soulève quelques problèmes généraux sur lesquels il importe d'attirer l'attention.

1º) Tout d'abord, et à ne s'en tenir qu'au seul point de vue des intérêts de l'administration publique ou privée, il y a lieu de se demander si l'ensemble des méthodes préconisées pour le traitement des imprimés n'est pas susceptible de s'appliquer au traitement de ces pièces administratives, notamment le catalogage, le système des fiches, la classification uniforme des matières. Une organisation de la documentation est également désirable dans les deux cas. L'examen que nous avons fait de cette première question nous amène à conclure par l'affirmative et à émettre le vœu de voir se poursuivre les recherches de méthodes dans cette voie. Des applications nouvelles des divers éléments de méthode déjà mis en œuvre dans le domaine de la Bibliographie et des Bibliothèques ne peuvent qu'apporter un développement heureux à ces méthodes elles-mêmes.

2º) Les progrès de la science et de la technique ont, de nos jours, une influence de plus en plus grande sur la pratique administrative. Des progrès pénètrent dans tous les domaines et exigent qu'à tout moment une documentation théorique puisse être mise à la disposi-

tion de l'action pratique. C'est la condition même de l'amélioration de celle-ci. Il s'en suit que l'organisation de la documentation dans les grandes administrations publiques ou privées ne peut plus se borner aux seules pièces administratives. Ses cadres doivent pouvoir s'étendre aussi à toutes les informations d'ordre scientifique et technique. Dès lors apparait l'intérêt supérieur, d'une méthode unique, embrassant dans une organisation intégrale à la fois la documentation administrative et la documentation scientifique.

3º) Les pièces administratives qui s'accumulent dans les bureaux des grandes administrations actuelles sont destinées, en grande partie, à être déversées quelque jour dans les dépôts d'archives anciennes. Elles y constitueront non seulement des documents pour l'histoire, mais pourront continuer à y remplir le rôle de titres pour la certification de droits de toutes natures possédés tant par les corps publics que par les simples particuliers. On ne peut donc maintenir sans relations les archives modernes et les archives anciennes. Au contraire, il y aurait tout avantage à ce que le traitement donné aux premières soit tel qu'aucun travail nouveau ne soit nécessaire après leur déversement parmi les secondes.

4º Les pièces des grandes administrations publiques enregistrent des faits dont la portée dépasse souvent la simple gestion d'intérêts transitoires. Il en résulte qu'elles offrent une valeur considérable pour les études d'ordre social et aussi qu'elles sont succeptibles de servir d'informations utiles dans un grand nombre de cas de la vie privée. L'état-civil, par exemple, le cadastre, la statistique municipale sont établis autant pour les besoins du public que pour ceux de l'administration. Or, il y a une tendance manifeste dans l'administration à mettre de plus en plus les informations à la disposition des intéressés. A cette fin, on a même créé au sein des grands organismes administratifs des offices chargés d'enquête permanente et de services d'information parallèlement aux institutions proprement administratives chargées de la gestion ou du contrôle de certains intérêts. Tels, par exemple, les offices du Travail, les offices du commerce extérieur, les offices de statistique, etc. Il est donc inutile de donner à la partie des pièces administratives qui peuvent être mises à la disposition du public une organisation qui se rapproche de plus en plus de celle donnée à la documentation scientifique et technique.

Tels sont, Messieurs, quelques-uns des grands aspects sous lesquels se présente la Documentation Administrative. Ce n'est évidemment pas le moment de les discuter. Mais, en termes de conclusion, je vous demande de décider que les questions de documentation administrative feront désormais partie intégrante du programme de nos congrès.

J'ajoute que déjà elles ont fait l'objet de mainte discussion dans d'autres congrès et associations. Ainsi, l'Institut International de Statistique a été saisi en 1906 par M. Mandello de la proposition d'organiser à l'avenir des offices de documentation statistique chargés de rendre accessible au public et aux travailleurs la masse énorme de faits recueillis au cours des recensements et des enquêtes et qui ne peuvent être publiés. Ainsi, aussi l'Association néerlandaise pour les intérêts des communes a mis à l'étude la question de l'organisation des archives communales modernes en s'inspirant de maintes idées émises par l'Institut International de Bibliographie. Nous avons, parmi nous, des représentants autorisés de cette association; nous avons aussi M. Mandello. Nous devrions les prier de bien vouloir nous faire connaître leurs vues sur la question.

M. Elias. — Il y a en Hollande une Association des intérêts des communes : Nederlandsche Vereeniging van Gemeente belangen, qui est persuadée qu'il sera nécessaire d'uniformiser la documentation administrative. Ainsi que Messieurs les bibliographes et les directeurs de bibliothèques l'ont dit et démontré ce matin, il est nécessaire d'avoir un système uniforme pour les bibliothèques; il en est de même pour la documentation administrative. Mais pour être pratique je n'en veux pas dire plus et vous propose d'élargir la tâche de l'Union internationale pour la documentation dont le bureau de la Conférence nous a donné aujourd'hui un avant-projet. Nous lisons dans le document n° 9 que le but de l'Union sera de protéger les intérêts supérieurs du Livre considéré comme instrument de science, etc.

Je viens vous proposer d'élargir cette tâche et d'y ajouter : « 2° de propager une documentation administrative de telle manière que l'administration des services publics disposera d'un système uniforme pour classer les actes administratifs ». Ensuite nous lisons dans le même document n° 9, sous A.-D., les objets spéciaux de l'Union. En élargissant le but de l'Union je crois qu'il sera bon de désigner aussi sous E., comme objet spécial, « la constitution dans les divers pays des répertoires administratifs concernant les grands services publics sur des bases uniformes et internationales.

J'ai l'honneur de déposer ces deux amendements sur le bureau de notre Conférence et j'espère qu'ils seront acceptés.

M. Mandello. — Messieurs, M. Paul Otlet a si bien touché au noyau de ce que j'ai dit à la session de Londres de l'Institut international de Statistique qu'il serait superflu que j'y ajoute. En outre, si je ne me trompe, mon article a été imprimé dans le *Bulletin de l'Institut international de Bibliographie*. Je dois ajouter que j'ai trouvé à Londres l'opposition la plus forte à ma proposition.

M. Lucien March. — Messieurs, M. Mandello vient de dire qu'il a trouvé l'opposition la plus forte à sa proposition ; c'est excessif ; il a rencontré au contraire toute la sympathie de ses collègues ; seulement il ne faut pas perdre de vue les difficultés et même les dangers de la proposition peut-être un peu sommaire qu'il avait présentée, et qui aurait besoin d'être étudiée un peu plus complètement. Les difficultés sont de différents ordres, mais la principale est celle-ci : c'est que l'on va livrer à l'appréciation d'un bureau de statistique, d'un chef de service officiel, l'appréciation de ce qui va être conservé ou détruit, publié ou simplement laissé dans les cartons, et c'est là matière délicate et même dangereuse, car il n'est pas certain du tout que l'opinion du chef de service soit acceptée par d'autres personnes. Il arrive que les chercheurs vont fouiller dans les archives, qui ne sont devenues intéressantes que par le recul.

Le projet de M. Mandello ne doit pas être écarté mais étudié avec soin et réserve. M. Otlet vient de reprendre l'idée en l'étendant à toutes les publications administratives; là encore les difficultés sont considérables. Tous les documents administratifs sont intéressants, on n'a jamais trop de documents ; il s'agit seulement de savoir ce qui vaut la peine d'être conservé pour la postérité ; c'est une question de moyens de conservation. Une foule de problèmes se posent. Il me semble que les résoudre *a priori* serait difficile ; il y aurait peut-être intérêt, avant le Congrès de 1910, à procéder à une enquête qui ferait connaître déjà quelles sont les opérations administratives et quelle est la manière de voir actuelle des administrations ; il est certain que ces questions ne laissent indifférentes aucune administration; je crois que si l'on faisait une enquête sur le mode d'opérer des administrations des différents pays, on trouverait peut-être les éléments d'une orientation à recommander ; *a priori* je ne les vois pas, tellement les difficultés de la question sont considérables, et tellement elles offrent même de danger. Par conséquent, je me permettrai de suggérer une enquête, à laquelle l'Institut pourrait procéder, pour connaître les mesures prises actuellement, dans les différents pays, en vue de la conservation des documents administratifs.

M. Otlet. — Aux communications qui viennent d'être faites, il y a lieu d'ajouter que nous avons reçu de M. Cuvelier, attaché aux Archives du Royaume à Bruxelles, un intéressant rapport sur les relations qu'il est désirable de voir établir entre les archives modernes et les archives anciennes. Ce rapport sera imprimé dans les actes du Congrès. M. Zaalberg, secrétaire de la commune de Zaandam, nous a retracé, dans un rapport circonstancié, le travail effectué sous sa direction à Zaandam en vue de créer des modèles d'applications de méthodes générales de l'Institut International de Bibliographie aux

archives communales et de fournir ainsi une base expérimentale aux travaux de l'Association néerlandaise des intérêts communaux.

En 1910, se réunira à Bruxelles le premier Congrès international des sciences administratives. Une section a été créée au sein du Congrès pour l'étude des questions se rattachant à la Documentation administrative. Ce Congrès pourra, d'accord avec nous, poursuivre l'enquête proposée il y a un instant par M. March.

M. le Président. — Nous allons aborder la question de la documentation iconographique. La parole est à M. De Potter, directeur de l'Institut International de photographie documentaire.

M. De Potter. — Vous avez entendu, Messieurs, à différentes reprises, ce matin, parler des collections iconographiques. Il y a lieu d'envisager la grande évolution subie par les collections de photographies. C'est en 1895 que le premier musée de photographie documentaire a été créé. A ce moment la photographie n'était pas comprise comme de nos jours, et ce n'est que lorsque l'Institut International de Bibliographie lui a donné son appui, dont vous avez pu juger lors de la visite d'hier, que la question a pris tout son essort.

Une seconde étape a été le Congrès tenu à Marseille en 1907 qui a donné à l'organisation de la documentation photographique une base définitive. Il est intéressant de signaler que les différents vœux émis à Marseille ont reçu un commencement d'exécution. Depuis lors l'Institut de Bruxelles a reçu des demandes de renseignements, prouvant la nécessité d'un Institut international transmettant les mêmes méthodes dans les divers pays. On nous a adressé de partout des demandes tendant à nous emprunter la méthode suivie. Les actes du Congrès de Marseille ont fait connaître l'état actuel des collections photographiques documentaires créées dans les divers pays. Je dois signaler parmi quelques grandes œuvres récentes qui ont été faites, l'Index des portraits entrepris à Washington, M. Zakrewski, qui est parmi nous, a fait le catalogue de toute l'iconographie du Musée Polonais.

M. Sébert. — Je dois compléter ce que vient d'exposer M. De Potter en disant que le Congrès de Marseille a été tenu sur l'initiative de l'Union internationale de photographie qui a son siège en Belgique, à l'effet de chercher à réunir en une association commune toutes les associations qui, à un degré quelconque, réunissent des collections de photographies, et même des collections iconographiques. Les résultats de ce Congrès ont été publiés dans un petit volume, *Annuaire-Manuel de la documentation photographique*, de Charles Mendel, éditeur, Paris, 1908. On a cherché à y réunir les renseignements sur les différents procédés qui peuvent s'appliquer aux différentes catégories de photographies, parce qu'il a été reconnu

qu'on ne pouvait pas avoir la prétention de réunir en un seul endroit et de soumettre aux mêmes règles de conservation toutes les gravures se rapportant à des sujets divers. Tous ces renseignements se trouvent dans ce Manuel, et j'espère qu'il aura comme conséquence de faire entrer davantage dans une voie d'union, sous l'égide de l'Institut International de photographie, toutes les institutions appelées à collectionner des photographies ou au moins d'arriver à centraliser et uniformiser les méthodes pour la tenue des répertoires et catalogues des documents iconographiques.

M. Otlet. — Nous approchons de la fin de nos travaux. Avant que nous abordions l'importante et dernière question de notre ordre du jour, l'organisation du Congrès de 1910 et les bases de l'Union officielle pour la Documentation, je demande à pouvoir vous dire quelques mots sur des points particuliers.

En ce qui concerne l'Iconographie, nous allons vous distribuer une publication qui expose l'origine, le but, l'organisation et les travaux de l'Institut International de Photographie documentaire. Nous considérerons que la question de l'Iconographie doit être inscrite au programme de notre futur congrès et nous chercherons avec l'Institut International de Photographie documentaire à poursuivre les études s'y rattachant.

La statistique des imprimés doit retenir notre attention. Cette question a fait l'objet d'études diverses parues dans le *Bulletin de l'Institut International de Bibliographie* et dans le *Droit d'Auteur,* publication du Bureau de Berne pour la protection de la propriété artistique et littéraire. Une bonne statistique du livre est de nature à apporter beaucoup de lumière dans les études sur l'organisation de la documentation. Jusqu'ici, elle fait défaut, car aucune méthode générale ne préside à la confection des tableaux ni au comptage des unités. De là, l'impossibilité de toute comparaison, comme aussi de toute totalisation indispensable à une statistique internationale. Il serait désirable que la statistique des imprimés soit inscrite au programme du Congrès et que l'attention des bibliographes et aussi celle des offices de statistique soit attirée sur ces points.

Il en est de même de certaines questions postales qui présentent un intérêt majeur. La diffusion du système de fiches bibliographiques nécessite des facilités de la poste quant au prix du transport et aux formalités douanières. La fiche est un produit moderne. Les anciens règlements n'ont pas pu la prévoir. Ce sont eux, cependant, que l'on applique par assimilation. L'attention du prochain congrès devrait être attirée sur cette question, à laquelle se rattache aussi celle de la franchise postale à envisager à l'occasion des échanges internationaux.

Nous vous avons fait distribuer des numéros specimens des publications de la Société belge de sociologie qui a tenté une réforme du mode de publication en vue de permettre la constitution de dossiers documentaires. Cette distribution était justifiée par notre désir de voir inscrire au programme des futurs congrès l'étude des questions se rattachant à la transformation du livre et aux types de publication. La note que nous vous avons aussi distribuée sur le *livre microphotographique* se rattache au même ordre d'idées.

Général Sébert. — Avant d'aborder la suite des discussions, je dois vous dire quelques mots sur l'emploi de la langue auxiliaire Esperanto, à propos de laquelle une brochure vous a été remise pour indiquer la marche qui pourrait être suivie lorsque l'on aura en vue une Bibliographie vraiment internationale. Les fiches du Répertoire bibliographique universel doivent, en effet, pouvoir être lues dans tous les pays, même dans ceux où l'on ne parle pas la langue dans laquelle elles ont été rédigées. Les fiches de ce Répertoire, suivant la nationalité des collaborateurs, sont actuellement établies en français, en anglais, en allemand, etc., mais il y a des pays où l'on peut ne connaître aucune de ces langues et l'on a, dès lors, à prévoir l'usage d'une langue internationale commune.

L'Esperanto peut déjà servir dans ce but et donner la traduction des références, — je parle des références seules qui sont ordinairement rédigées dans la langue qu'a choisie le préparateur ; quant aux titres mêmes des ouvrages, il est évident qu'ils doivent être reproduits dans la langue de l'écrit, mais, lorsqu'on a affaire à des langues exotiques, il devient difficile d'imprimer ces titres qui peuvent d'ailleurs être incompréhensibles pour beaucoup de lecteurs. On a proposé d'en faire une transcription phonétique, de manière qu'un étranger puisse lire et prononcer ces titres de façon à se faire comprendre des nationaux. Il se trouve que l'esperanto a un alphabet phonétique et peut donner la solution de cette transcription phonétique des titres des ouvrages étrangers. On a étudié, dans la brochure qui nous a été distribuée, ce qu'il faut faire pour se servir de cet alphabet et, grâce aux travaux faits par MM. L. et A. Zakrzewski et par M. Gaston Moch, qui y sont reproduits, une solution pratique semble avoir été trouvée à cette question de transposition phonétique des titres.

M. le Président. — Nous allons aborder maintenant la question de l'organisation du futur Congrès et celle des commissions préparatoire à constituer. Je donne la parole à M. La Fontaine.

M. La Fontaine. — Il semble résulter des débats que nous pouvons, d'une façon assez claire et assez résumée, fixer les points dont on a à s'occuper, du Congrès international de 1910. Tout d'abord

une première question qui semble ne pas avoir rencontré d'opposition : nécessité de créer les unités de méthodes, la question de dimensions des fiches, tout au moins la justification des catalogues et de la Bibliographie qu'il y aura lieu de publier. En second lieu, la question des unités relatives à la rédaction des fiches. Cette question a donné lieu à une entente anglo-américaine et il s'agirait d'aboutir à une entente internationale, il faudrait que la Conférence décide de constituer une commission préparatoire pour cet objet, soit qu'elle ne nomme directement les membres, soit qu'elle charge l'Institut de la constituer, en s'adressant dans chaque pays à un organisme existant ou à créer. Il y aurait donc des commissions de bibliographie et de documentation dans chaque pays ; actuellement nous devrions charger chacun des représentants à titre officieux et personnel de chercher à constituer de telles commissions nationales ; il serait utile que ce travail puisse se faire rapidement de façon que la Commission internationale puisse se constituer et étudier à son tour la question catalographique. Je crois pouvoir dire que l'Institut est tout disposé à préparer le dossier de cette question ; nous avons déjà réunis de nombreux documents catalographiques. Cette Commission pourrait aussi charger l'Institut de préparer le travail en ce sens que l'Institut indiquerait les questions qui soulèvent la contradiction et celles pour lesquelles il y a, à son avis, entente dès maintenant.

Le prochain Congrès aurait alors à examiner l'application de ces méthodes purement bibliographiques aux besoins divers de la documentation. Les différentes communications que vous avez entendues, montrent déjà toute une série d'objets et de matières pour lesquelles cette unification semble possible. On pourrait notamment constituer dans le prochain Congrès autant de sections qu'il y aurait de besoins spéciaux de documentation des sections relatives à la documentation administrative, à la statistique, aux brevets et ainsi de suite. Ces sections viseraient à apporter des solutions générales pouvant s'appliquer aux différents domaines que je viens d'indiquer.

Je pense, Messieurs, que voilà un programme intéressant et bien suffisant pour le prochain Congrès. Il y a lieu d'y ajouter l'organisation du Congrès lui-même sur des bases définitives et permanentes. La présente réunion est plutôt consultative qu'elle ne vise l'organisation définitive. Il serait très utile que le prochain Congrès ait ce caractère d'organisation définitive.

Nous pourrions, Messieurs, désigner dès maintenant la Commission organisatrice du Congrès.

M. le Président. — Voulez-vous que nous ouvrions une discussion générale sur cette question ou que nous décidions plutôt que l'Institut enverra une circulaire à toutes les personnes qui ont pris

part nominalement à la Conférence ; ce serait en effet une solution pratique qui laisserait à chacun le temps de réfléchir ; toutefois ça n'empêche pas d'ouvrir une discussion sur la question de l'organisation même du Congrès.

M. Otlet. — Cette question a été très clairement posée. Un mot cependant afin de fixer encore davantage les idées.

Nous estimons qu'il est nécessaire d'organiser un Congrès international de Bibliographie et de Documentation dans lequel puissent être représentés tous les groupements et organismes bibliographiques et bibliothéconomiques actuellement existants. Cette représentation doit pouvoir se faire en toute liberté et sur la base du respect absolu de l'autonomie des groupements. Ceux-ci devraient être de deux sortes : les groupements nationaux et les groupements internationaux. Ces derniers sont les associations, les comités, les congrès internationaux qui existent dans les divers domaines des sciences et de l'action. Un grand nombre d'entre eux s'occupent déjà de bibliographie et de documentation. Il est désirable que tous inscrivent cet objet parmi ceux qui rentrent dans leurs travaux et qu'ils envoient des délégués au Congrès dont nous jetons les bases. Nous avons invité à la présente Conférence plusieurs associations. La manière dont elles ont répondu à notre appel est une preuve de l'intérêt qu'elles peuvent toutes porter à nos travaux. Il est nécessaire d'ailleurs d'associer le monde des savants et des techniciens à l'œuvre que nous voulons entreprendre et qui a pour but avant tout de leur être utile.

M. Gariel. — Je dois dire que j'ai de grands doutes sur l'efficacité des commissions nationales pour aider à la réussite d'un congrès international. Je crois, d'après une longue expérience, que de semblables commissions ne peuvent guère servir que comme patronage et je pense que l'organisation doit être assurée par une commission centrale, unique, et même mieux encore par une, deux ou trois personnes de cette commission seulement.

M. Otlet. — La remarque de M. Gariel s'inspire d'une expérience très étendue ; mais il exprime une règle qui, malheureusement, est un peu générale. Pour avoir, dans un congrès, une représentation réelle des forces existantes et, partant, pour être assuré que les décisions prises recevront une exécution, il faut laisser la porte ouverte aux organisations internationales par spécialités et aux organisations nationales. Cependant, l'idée de M. Gariel est très pratique en ce sens qu'il devrait y avoir une organisation centrale du Congrès, et ce devrait être précisément les secrétaires des commissions nationales qui formeraient cette organisation centrale. Nous acceptons très volontiers cette suggestion. Elle était implicitement dans notre

pensée. Si vous êtes d'accord sur ce point, Messieurs, il y aura donc une commission centrale dont les membres se tiendront en relations avec le secrétariat général.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'opposition? Pas d'autres propositions? C'était bien l'idée qui dominait de voir l'Institut diriger, galvaniser les activités et je crois que c'est l'Institut de Bibliographie qui devra procéder à la constitution des organisations et qui mettra tout en mouvement. Reste le programme du Congrès. Quand un congrès est décidé, il faut qu'il ait un cadre de questions: elles ne s'élucident pas en une seule session mais au cours de sessions successives. Tout l'effort du Comité organisateur de la présente Conférence a consisté à chercher à montrer la relation entre les divers aspects de la Bibliographie et de la Documentation entre leurs diverses branches. En inscrivant ces questions à l'ordre du jour du prochain congrès, nous affirmons que c'est un domaine qui intéresse les organismes affiliés. Ces questions seraient donc celles-ci: bibliographie, documentation des offices généraux sous forme de dossiers documentaires, iconographie, documentation en matière de brevets. On s'aidera de rapports précédés d'enquêtes et des projets de conclusions seront déposés sur ces différents points. Sommes-nous d'accord, Messieurs? Pas d'opposition? Puisque personne ne demande la parole, nous pouvons considérer la chose comme admise.

Reste alors le dernier point: le projet d'Union internationale, qui vous a été analysé et a fait l'objet du document n° 9. M. Darboux a fait ce matin une observation qui a été accueillie. Une autre observation a été faite par M. Elias à laquelle nous nous sommes également ralliés. Cet avant-projet est une épreuve; il subit maintenant la revision en tenant compte des observations diverses qui ont été faites et dans le sens qui a été approuvé. Nous nous proposons de recueillir les observations qui pourraient aller joindre le projet primitif. Il y a alors à saisir de ce projet — nous ne sommes plus dans le domaine libre puisqu'il s'agit d'une Union officielle — il y a à en saisir les gouvernements. Notre tâche aura été terminée après l'établissement du dossier de nos travaux et ce sera aux délégués officiels des gouvernements à s'entendre et à chercher à élaborer le projet définitif. Il n'y a plus qu'à demander à un gouvernement de prendre l'initiative de présenter aux divers États la question dans le but de la faire aboutir. Quelqu'un a-t-il quelque explication à demander?

Pour les points acquis, nous avons l'intention de demander au Gouvernement Belge de prendre l'initiative, si c'est l'opinion de l'assemblée. Nous avons ici le représentant du gouvernement belge qui peut nous dire, peut-être, s'il croit que son gouvernement serait disposé à accepter.

M. Van Overbergh. — Je me chargerai très volontiers de la commission. Je ne doute pas que le Gouvernement ne prenne cette initiative et certainement il attache trop d'importance à la question de la Bibliographie et de la Documentation pour ne pas lui prêter son aide.

Je comprends très bien, d'autre part, les observations qui viennent d'être faites sur la marche à suivre. Si vous voulez, je donnerai pleine satisfaction aux scrupules que l'on pourrait avoir. Il est évident que c'est un avant-projet ; que cet avant-projet n'est pas sorti de délibérations étudiées, dans lesquels chaque mot a été pesé par tous les membres de la Conférence. Les membres ne sont pas tous d'accord sur chacun des termes de ce document et c'était là le sens des observations de M. Darboux à propos de la question des prêts quand il disait que cette question concerne l'organisation des bibliothèques dans laquelle les bibliothécaires sont avant tout compétents. Je crois que M. Darboux a raison. Il a soulevé sur cette question précise un point particulier. On pourrait en soulever d'autres sur d'autres questions. Il faut donc être très prudent, car il importe d'aboutir et de réussir ; la question est trop belle pour ne pas aboutir. Il y a d'abord le principe de l'Union. Ici tout le monde semble d'accord. Cet accord résulte de toutes les conversations que nous avons pu avoir avec les membres de la Conférence. Ensuite, il faut préciser quelques idées. Il est désirable que les échanges internationaux se perfectionnent et se généralisent. Qui s'oppose à cela ? Personne ! Il est désirable que les livres et manuscrits soient communiqués le plus possible ; qui s'y oppose ? Personne ! Qu'il y ait des bureaux régionaux qui s'occupent dans chaque contrée des questions bibliographiques et de documentation et que des rapports s'établissent sous des formes à convenir, qui s'y oppose ? Encore une fois, personne ! Sur toutes ces idées générales nous sommes donc d'accord. Or, c'est cet accord lui-même qui devrait, selon moi, être formulé d'une façon générale. Saisissons de ce vœu, si vous voulez, le Gouvernement belge en demandant qu'il communique cette résolution de la Conférence aux autres Gouvernements, de façon à leur suggérer et faire comprendre qu'il y aurait lieu, par exemple, de se réunir en 1910, de délibérer sur un programme nettement précisé, arrêté dans ses lignes générales. Alors, les délégués des gouvernements se réuniraient pour délibérer sur des questions qu'ils auraient eu le temps d'étudier et, éventuellement, avec pleins pouvoirs. C'est ainsi que nous procédons en toutes matières et c'est ainsi qu'une série des conférences internationales ont pu aboutir. Naturellement, dans tous les pays où le gouvernement n'intervient pas directement, ne veut pas envoyer de délégation spéciale, on s'adresse généralement

soit à un établissement de ce pays, qui est son délégué officiel pour cette matière, soit à une association de ce pays ; c'est le cas souvent pour l'Angleterre. Rien n'empêche d'être très large dans la désignation des membres de la future réunion.

Voilà, Messieurs, comment il me paraît qu'il faut envisager la question de l'Union officielle. Si vous vous mettez d'accord unanimement sur des principes généraux, ce sera d'un grand effet moral et vous pourrez laisser l'examen des détails aux délégués des gouvernements eux-mêmes. (*Applaudissements.*)

M. Biagi. — Je me permettrai de dire que puisque ce programme n'est qu'un desideratum, un vœu, une ligne générale, je crois que tout le monde peut l'accepter.

Il faudra considérer que certains États ne pourront pas faire ce qu'ils veulent, parce que les bibliothèques y sont libres et n'appartiennent pas au Gouvernement.

Une chose encore à remarquer, c'est que, pour la question des échanges internationaux, le point le plus important à traiter sera celui des droits de douane, plus encore que celui de la franchise postale.

M. Otlet. — Les idées qui viennent d'être exprimées cadrent parfaitement avec l'esprit du projet qui vous est soumis. L'histoire des Unions internationales entre Etats nous apprend qu'aucune d'entr'elles n'a atteint son développement complet du jour de sa fondation. Toutes les conventions d'union sont susceptibles de révision périodique. On commence par se mettre d'accord sur deux ou trois points et l'on passe à l'action. Si celle-ci est jugée utile, on étend l'objet de l'Union. C'est pour suivre ces questions et préparer des actions plus étendues que nous voyons, à côté de plusieurs Unions officielles, des Associations internationales libres ayant un objet identique, mais borné au domaine de l'étude. Ainsi, par exemple, à côté de l'Union pour la protection de la propriété industrielle fonctionne une Association internationale pour la propriété industrielle et une Association internationale artististique et littéraire fonctionne parallèlement à l'Union officielle pour la protection du droit d'auteur.

Un rôle similaire pourra être dévolu au Congrès international de Bibliographie et de Documentation dont nous avons jeté les bases il y a un instant. Ce Congrès, en réunissant tous les organismes libres, pourra aider au perfectionnement graduel de l'Union officielle pour la Documentation. C'est dire que si les gouvernements, d'accord sur le principe, désiraient cependant écarter de l'objet de l'Union l'un ou l'autre des points que nous avons indiqués dans le projet, il n'y aurait pas à hésiter de l'accepter.

Le Congrès sera toujours là pour apporter des éclaircissements, des compléments d'études et préparer des développements ultérieurs. J'ajoute qu'à l'exemple d'autres conventions internationales celle que nous suggérons pourrait se réaliser entre quelques gouvernements d'abord, si certains d'entre eux éprouvaient des scrupules à s'engager dans la voie nouvelle. Il suffit de rappeler l'histoire de l'Union Postale Universelle. Ce n'est que graduellement que les Etats y adhérèrent jusqu'à comprendre aujourd'hui toutes les puissances. Mais pour cela, il faut, dès le début, prévoir que l'Union pourra être mondiale et qu'en tout temps les Etats pourront y adhérer.

J'aurais voulu, Messieurs, voir compléter l'organisme du Congrès que nous avons créé tout à l'heure par un comité général de patronage. Nous avons fait appel aux travailleurs: nous devons aussi faire appel à l'appui de ceux qui peuvent aider l'œuvre de leur influence ou de leur aide financière. Dans tous les pays, les choses du livre ont eu leur patron. Les grandes œuvres de progrès, les grandes collections artistiques et scientifiques doivent beaucoup à ces patronages, au mécénat. Si nous étions d'accord de compléter l'organisation de notre Congrès par un comité de patronage, certes, il est des noms qui s'imposent internationalement, quand on parle du livre : c'est, en premier lieu, l'homme qui a opéré aux Etats-Unis la grande transformation des bibliothèques, c'est André Carnegie. Après avoir apporté d'importantes réformes dans l'organisation industrielle, cet homme de bien a consacré généreusement le fruit de son travail aux livres, d'une part, aux œuvres de la paix internationale, d'autre part.

Il ne se peut pas que ce nom ne soit unanimement et spontanément salué avec gratitude dans une conférence comme la nôtre. (*Vifs applaudissements*).

M. le Président. — Voici le texte de la résolution que le Bureau soumet à votre vote. Vous verrez qu'il tient compte de toutes les observations échangées :

1° En ce qui concerne le Congrès international de Bibliographie et de Documentation : La Conférence décide l'organisation d'un Congrès international de Bibliographie et de Documentation. Ce Congrès, qui sera permanent, se réunira pour la première fois en 1910. Sans exclure les membres à titre individuel, il comprendra avant tout les délégués des associations et institutions qui ont pour objet la bibliographie et la documentation, de manière à pouvoir exprimer tous les desiderata en ce domaine et à donner une réalisation effective à toutes les décisions prises en commun.

La représentation au sein du Congrès aura lieu par pays et par spécialités scientifiques ou techniques. Pour celles-ci il sera fait

appel aux organismes internationaux (associations, congrès, instituts) dont les fonctions d'organisation doivent s'étendre de plus en plus à la bibliographie et à la documentation. Des commissions nationales chercheront à grouper dans chaque pays des délégués des grandes bibliothèques, des associations de bibliothécaires, de bibliographes et d'éditeurs, et des institutions qui concernent les choses du Livre.

Le soin d'organiser le premier Congrès est confié à l'Institut International de Bibliographie qui constituera à cet effet une Commission organisatrice centrale formée de délégués des commissions nationales et des associations internationales.

Le programme du Congrès comprendra les questions qui ont été discutées au sein de la Conférence ainsi que toutes les questions connexes qu'il serait ultérieurement jugé utile d'y ajouter : examen des travaux, unification des méthodes, organisation et entente en vue de la coopération internationale dans tous les domaines de la bibliographie et de la documentation, y compris la documentation photographique, la documentation administrative et la documentation en matière de brevets d'invention.

Il sera organisé un Comité de patronage du Congrès. En témoignage d'admiration pour l'œuvre considérable qu'il a accomplie en faveur des Bibliothèques et de la Paix, condition indispensable de toute coopération internationale, la Conférence décide d'offrir la présidence de ce Comité à M. André Carnegie.

2° En ce qui concerne l'Union Internationale pour la Documentation : Considérant qu'il y a lieu d'organiser la Bibliographie et la Documentation sur une base de plus en plus internationale ; considérant qu'il y a lieu à cet effet de voir créer ou développer des bureaux nationaux ou régionaux et d'établir entre ces bureaux des relations permanentes et internationales ; considérant qu'il y a lieu de développer les services des échanges et celui des prêts des publications et documents,

La Conférence signale au Gouvernement belge l'avant-projet qui lui a été présenté par l'Institut International de Bibliographie pour la création d'une « Union Internationale de Bibliographie et de Documentation ». Elle exprime le vœu de voir le Gouvernement belge prendre l'initiative d'en saisir les divers gouvernements. »

M. Biagi. — Très bien ! (*Approbation générale.*)

M. le Président. — Il n'y a pas d'observations ? Je vous demanderai de vouloir voter ce vœu par main-levée.

Le vœu est admis à l'unanimité, et nous sommes très forts pour recommander à M. Van Overbergh de bien vouloir le présenter comme tel au gouvernement.

Pour la question du comité de patronage dont on vient de parler, l'Institut International de Bibliographie cherchera également parmi toutes les personnes qui peuvent être sollicitées dans les différents pays, et je dois dire, à ce sujet, que M. Darboux, qui ne peut assister à cette dernière séance, m'a autorisé à dire que lui-même s'inscrit très volontiers sur cette liste. Je ne doute pas que parmi vous il y en aura certainement un grand nombre qui accepteront de s'inscrire.

Je déclare close la session, après vous avoir remercié tous de l'assiduité que vous avez mise à suivre les séances et de l'attention que vous avez prêtée à des discussions qui ont été longues et laborieuses.

INDEX DES MATIÈRES